

# PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE







## Ce document a été produit par la MRC de Deux-Montagnes

1, Place de la Gare, bureau 301  
Saint-Eustache, Qc  
J7R 0B4  
<http://www.mrc2m.qc.ca/>

### Coordination, recherche et rédaction

**Jean-François Gendron**, conseiller en aménagement, MRC de Deux-Montagnes

### Compilation et traitement des données

**Jean-François Gendron**, conseiller en aménagement, MRC de Deux-Montagnes  
**Anne-Marie Lapointe**, conseillère en géomatique, MRC de Deux-Montagnes

### Membres du comité de rédaction

**Jean-François Gendron**, conseiller en aménagement, MRC de Deux-Montagnes  
**Isabelle Jalbert**, aménagiste et responsable des cours d'eau, MRC de Deux-Montagnes  
**Anne-Marie Lapointe**, conseillère en géomatique, MRC de Deux-Montagnes  
**Nicole Loiseau**, directrice générale, MRC de Deux-Montagnes

### Membres du comité technique

**Jean-François Gendron**, conseiller en aménagement, MRC de Deux-Montagnes  
**Pierre-Olivier Quesnel**, conseiller en aménagement et développement rural, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec  
**Guillaume Charest-Hallée**, conseiller en aménagement et environnement, Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides  
**Vincent Robillard**, conseiller en recherche – aménagement du territoire métropolitain, Communauté métropolitaine de Montréal  
**Nelly Santarossa**, conseillère en aménagement du territoire, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire  
**Marie-Claude Granger**, commissaire au développement économique, MRC de Deux-Montagnes et Tourisme Basses-Laurentides  
**Aline Mondou**, coordonnatrice, Table de concertation agroalimentaire des Laurentides  
**François Quesnel**, conseiller en agroenvironnement, Club conseil Profit-eau-sol

### Partenaires financiers principaux



©MRC de Deux-Montagnes (2016)

Photo couverture : Jean-Baptiste Sarr | © MAPAQ (coin supérieur gauche);  
© CRÉ des Laurentides (coin inférieur droit); © MRC2M (autres).



## Mot de la préfète

Le territoire et les activités agricoles marquent positivement le développement de la MRC de Deux-Montagnes, et ce, à plusieurs égards. Que ce soit en matière de croissance économique, d'employabilité de la main d'œuvre, d'environnement, de développement social ou de vie culturelle, les zones agricoles de notre territoire sont incontestablement des atouts pour l'ensemble des municipalités membres.

C'est en considération de leur importance, mais aussi du travail colossal réalisé par les partenaires impliqués dans la démarche, que le conseil de la MRC de Deux-Montagnes a adopté avec fierté son premier Plan de développement de la zone agricole (PDZA). Par l'adoption de ce PDZA, le conseil de la MRC témoigne de sa conviction profonde à l'égard de l'importance de l'agriculture et de l'agrotourisme pour l'économie locale. Il formalise son ambition de préserver le patrimoine collectif qu'est la zone agricole et de valoriser les activités agricoles qui y sont pratiquées, grâce à la durabilité et à la pertinence des liens créés entre les divers partenaires.

Outil de planification stratégique, le PDZA reflète la capacité des partenaires de divers horizons et aux préoccupations différentes de se mobiliser autour d'une vision commune du développement du territoire. Le PDZA permettra de renforcer ou de tisser des liens qui nous donneront l'opportunité de collaborer au soutien du dynamisme agricole et de l'attractivité du territoire. Adapté aux réalités territoriales et agricoles, le PDZA de la MRC propose des actions qui appuient nos producteurs agricoles et soutiennent les initiatives locales de développement et de valorisation de l'agriculture.

Au nom du conseil de la MRC, je tiens à remercier les partenaires qui ont contribué financièrement à la réalisation du PDZA, soit le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Communauté métropolitaine de Montréal. Je salue également l'engagement des membres des comités de travail du PDZA, ainsi que la participation des agriculteurs et autres partenaires du milieu. La Direction régionale des Laurentides du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a quant à elle apporté un soutien continu tout au long de la démarche. Enfin, j'exprime ma reconnaissance envers la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides et le Syndicat local de l'UPA Deux-Montagnes pour leur esprit de collaboration et les initiatives prises afin de faire progresser l'agriculture pour l'ensemble de la collectivité.

Le conseil de la MRC est fier du savoir-faire des agriculteurs et de la diversité des produits agricoles disponibles. Il invite l'ensemble de la communauté à découvrir et à consommer cette richesse qui est à nos portes!



## Mot du président de la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides et de la présidente du Syndicat local de l'UPA Deux-Montagnes

Le Syndicat local de l'UPA Deux-Montagnes et la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides sont fiers d'avoir participé à l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Deux-Montagnes. Nous remercions la MRC d'avoir entrepris cette démarche dans un esprit de collaboration avec les principaux acteurs régionaux gravitant autour de l'agriculture, dont les représentants syndicaux des producteurs agricoles.

Cet exercice de planification a permis et permettra aux élus et employés municipaux, aux intervenants agricoles et aux agriculteurs de prendre conscience de l'importance des activités agricoles pour le développement de la MRC. Les 460 producteurs agricoles sont les entrepreneurs de 281 exploitations agricoles qui contribuent activement au dynamisme économique de la MRC. Ces entreprises génèrent annuellement environ 80 millions de dollars, elles sont à la base d'une industrie de transformation agroalimentaire appréciable et elles font de la MRC une destination touristique reconnue.

Cependant, une simple prise de conscience de l'importance de l'agriculture ne suffit pas à développer davantage les activités agricoles. Il est essentiel de mettre en œuvre le plan d'action auquel tous ont adhéré. Nous croyons prioritaire que la MRC affecte une personne-ressource au développement du secteur agroalimentaire. Il est essentiel qu'on affirme haut et fort que la zone agricole actuelle sera préservée à long terme pour la pratique de l'agriculture. Nous devons déployer de grands efforts pour que notre relève agricole puisse s'établir et prospérer. Nous devons nous assurer que la charge fiscale municipale des entreprises agricoles soit équitable. Nous devons uniformiser les règlements municipaux et les rendre facilitants pour le développement des entreprises agricoles. C'est en continuant à travailler ensemble dans un esprit de collaboration que l'âme agricole de la MRC de Deux-Montagnes se fortifiera!

**Richard Maheu**, président  
Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides

**Josée Frappier-Raymond**, présidente  
Syndicat local de l'UPA Deux-Montagnes



**L'Union des  
producteurs  
agricoles**

## TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES .....	i
LISTE DES TABLEAUX .....	ii
LISTE DES FIGURES .....	iii
LISTE DES CARTES.....	iv
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	iv
<b>1 INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
1.1 Mise en contexte.....	1
1.2 Démarche retenue.....	1
1.3 Objectifs généraux .....	5
<b>2 PORTRAIT .....</b>	<b>6</b>
2.1 Caractéristiques générales du milieu .....	6
2.1.1 Territoire et démographie.....	6
2.1.2 Contexte climatique et physiographique.....	12
2.1.3 Structures appuyant l'agriculture .....	24
2.2 Caractéristiques du territoire agricole .....	29
2.2.1 Description de la zone agricole.....	29
2.2.2 Occupation de la zone agricole.....	33
2.2.3 Tenure des terres agricoles .....	44
2.2.4 Valeur des terres agricoles.....	47
2.2.5 Morcellement foncier .....	51
2.2.6 Friches agricoles.....	57
2.3 Caractéristiques des activités agricoles.....	62
2.3.1 Exploitations agricoles .....	62
2.3.2 Exploitants agricoles .....	66
2.3.3 Productions agricoles .....	69
2.3.4 Revenus agricoles.....	82
2.3.5 Main-d'œuvre agricole .....	86
2.4 Caractéristiques des activités complémentaires .....	90
2.4.1 Transformation alimentaire .....	90
2.4.2 Mise en marché des produits agricoles.....	94
<b>3 DIAGNOSTIC.....</b>	<b>102</b>
3.1 Principaux constats .....	102
3.2 Enjeux de développement .....	106
<b>4 VISION CONCERTÉE .....</b>	<b>109</b>
4.1 Énoncé de vision.....	109
4.2 Principes directeurs.....	109
<b>5 PLAN D'ACTION.....</b>	<b>111</b>
5.1 Orientations privilégiées.....	111
5.2 Actions retenues .....	112
5.3 Mise en œuvre .....	123
<b>RÉFÉRENCES.....</b>	<b>124</b>

## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau 1</b>	Activités de communication et de consultation réalisées durant l'élaboration du PDZA.....	3
<b>Tableau 2</b>	Composition et rôles des comités de travail du PDZA.....	4
<b>Tableau 3</b>	Axes d'intervention et objectifs généraux du PDZA.....	5
<b>Tableau 4</b>	Superficie terrestre et population, 2006-14 .....	8
<b>Tableau 5</b>	Superficie des sols selon la classe de potentiel agricole et proportion par rapport au total de la superficie des sols classifiés, 2011.....	13
<b>Tableau 6</b>	Superficie du couvert forestier agricole et non agricole, 2009-13 .....	15
<b>Tableau 7</b>	Longueur et superficie du bassin versant des principaux cours d'eau intérieurs, 2014 .....	16
<b>Tableau 8</b>	Nombre et longueur des cours d'eau intérieurs préliminaires, 2016 .....	17
<b>Tableau 9</b>	Superficie et répartition des milieux humides classifiés, 2015 .....	18
<b>Tableau 10</b>	Superficie des secteurs dynamique et déstructuré de la zone agricole et proportion par rapport au total de la superficie terrestre, 2014 .....	29
<b>Tableau 11</b>	Superficie exploitée et taux d'occupation de la zone agricole, 2004-13 .....	33
<b>Tableau 12</b>	Superficie cultivée et proportion cultivée des exploitations agricoles et de la zone agricole, 2004-10 .....	34
<b>Tableau 13</b>	Superficie des usages non agricoles en zone agricole et proportion par rapport aux secteurs dynamique et déstructuré, 2013 .....	36
<b>Tableau 14</b>	Décisions de la CPTAQ favorables à la réalisation d'un usage non agricole, 1979-2014.....	41
<b>Tableau 15</b>	Superficie exploitée selon le mode de tenure et variation du taux de location, 2004-13 .....	45
<b>Tableau 16</b>	Superficie exploitée louée et taux de location selon le type d'entente de location, 2013 .....	46
<b>Tableau 17</b>	Prix moyen à l'hectare des terres agricoles transigées, 1996-2009.....	48
<b>Tableau 18</b>	Valeur foncière à l'hectare des terres agricoles, 2010-16.....	48
<b>Tableau 19</b>	Nombre et répartition des unités foncières composant le secteur dynamique selon la superficie, 2014 .....	52
<b>Tableau 20</b>	Décisions de la CPTAQ favorables au lotissement et à l'aliénation, 1979-2014 .....	55
<b>Tableau 21</b>	Superficie des friches agricoles et proportion par rapport à la zone agricole, 2012-13 .....	58
<b>Tableau 22</b>	Répartition des sols des friches agricoles selon leurs possibilités de production, 2011-13 .....	58
<b>Tableau 23</b>	Nombre et taille moyenne des exploitations agricoles, 2004-10 .....	62
<b>Tableau 24</b>	Nombre et répartition des exploitations agricoles selon la forme juridique, 2010 .....	64
<b>Tableau 25</b>	Nombre et répartition des exploitants agricoles selon l'âge, 2004-10 .....	66
<b>Tableau 26</b>	Nombre d'exploitations prévoyant vendre d'ici 5 ans selon qu'elles aient une relève prévue ou non, 2004-10.....	67
<b>Tableau 27</b>	Nombre d'exploitations agricoles selon l'activité principale de production, 2004-10.....	69
<b>Tableau 28</b>	Nombre et répartition des exploitations ayant une production végétale comme activité principale par catégorie de production, 2004-10.....	71
<b>Tableau 29</b>	Superficie et répartition des productions végétales par catégorie de production, 2004-10.....	74
<b>Tableau 30</b>	Nombre et répartition des exploitations ayant une production animale comme activité principale par catégorie ou type de production, 2004-10 .....	77
<b>Tableau 31</b>	Nombre et répartition des unités animales par catégorie de production, 2004-10.....	78
<b>Tableau 32</b>	Nombre d'exploitations agricoles ayant une production certifiée biologique, 2007-10.....	80
<b>Tableau 33</b>	Nombre d'exploitations ayant une production certifiée biologique par catégorie ou type de production, 2010.....	81
<b>Tableau 34</b>	Revenus totaux, revenus moyens et revenus par hectare cultivé, 2004-10 .....	83
<b>Tableau 35</b>	Revenus agricoles selon l'activité de production, 2004-10 .....	84
<b>Tableau 36</b>	Répartition des exploitations agricoles selon la strate de revenus, 2004-10 .....	85
<b>Tableau 37</b>	Nombre et répartition des exploitations agricoles faisant appel aux différents types de main-d'œuvre selon l'activité principale de production, 2010 .....	88



<b>Tableau 38</b>	Nombre d'exploitations faisant appel à de la main-d'œuvre québécoise transportée par autobus et nombre de travailleurs impliqués selon la catégorie ou le type de production, 2015.....	88
<b>Tableau 39</b>	Nombre d'exploitants agricoles déclarant du travail non agricole rémunéré, 2001-11.....	89
<b>Tableau 40</b>	Nombre d'agro-transformateurs et autres entreprises de transformation, 2007-12 .....	90
<b>Tableau 41</b>	Nombre et répartition des agro-transformateurs selon le type de produit transformé, 2010 .....	91
<b>Tableau 42</b>	Permis industriels et de production artisanale d'alcool selon la catégorie, 2015 .....	92
<b>Tableau 43</b>	Nombre d'exploitations agricoles selon l'activité de mise en marché, 2007-10.....	95
<b>Tableau 44</b>	Particularités des marchés publics de Saint-Eustache et d'Oka, 2015.....	95
<b>Tableau 45</b>	Nombre d'exploitations agricoles faisant de l'agrotourisme, 2007-10.....	96
<b>Tableau 46</b>	Nombre et répartition des exploitations agricoles utilisant une forme de mise en marché en circuit court selon l'activité principale de production, 2010 .....	97
<b>Tableau 47</b>	Synthèse récapitulative des résultats de l'analyse FFOM.....	107

## LISTE DES FIGURES

<b>Figure 1</b>	Schématisation générale de la démarche d'élaboration du PDZA.....	2
<b>Figure 2</b>	Superficie et contribution relative des sols de la zone agricole selon leurs possibilités de production agricole, 2011 .....	14
<b>Figure 3</b>	Superficie et répartition de la zone agricole, 2014 .....	29
<b>Figure 4</b>	Représentation schématique des composantes de la zone agricole, 2014 .....	30
<b>Figure 5</b>	Cultures non enregistrées en secteur dynamique, 2011 .....	39
<b>Figure 6</b>	Cumul annuel du nombre de décisions de la CPTAQ favorables à un usage non agricole, 1979-2014 .....	42
<b>Figure 7</b>	Cumul annuel de la superficie affectée par les décisions de la CPTAQ favorables à un usage non agricole, 1979-2014.....	42
<b>Figure 8</b>	Cumul annuel du nombre de décisions de la CPTAQ favorables à un usage non agricole, normalisé par la superficie de la zone agricole, 1979-2014 .....	42
<b>Figure 9</b>	Cumul annuel de la superficie affectée par les décisions de la CPTAQ favorables à un usage non agricole, normalisé par la superficie de la zone agricole, 1979-2014 .....	42
<b>Figure 10</b>	Répartition de la superficie exploitée selon le mode de tenure, 2004-10.....	45
<b>Figure 11</b>	Évolution du prix moyen à l'hectare des terres agricoles transigées, 1996-2011 .....	49
<b>Figure 12</b>	Évolution du profil du prix des terres agricoles transigées, 1996-2009 .....	49
<b>Figure 13</b>	Évolution de la valeur foncière à l'hectare des terres agricoles, 2010-16 .....	49
<b>Figure 14</b>	Évolution de la valeur foncière des terres agricoles, 2010-16.....	49
<b>Figure 15</b>	Secteurs de morcellement en zone agricole dynamique .....	54
<b>Figure 16</b>	Cumul annuel du nombre de décisions de la CPTAQ favorables au lotissement et à l'aliénation, 1979-2014 .....	56
<b>Figure 17</b>	Cumul annuel du nombre de décisions de la CPTAQ favorables au lotissement et à l'aliénation, normalisé par la superficie de la zone agricole, 1979-2014 .....	56
<b>Figure 18</b>	Nombre et répartition des exploitations agricoles, 2010.....	62
<b>Figure 19</b>	Taille moyenne des exploitations agricoles, 2004-10.....	63
<b>Figure 20</b>	Répartition de la relève agricole établie selon le plus haut diplôme obtenu, 2011 .....	68
<b>Figure 21</b>	Répartition des exploitations agricoles selon l'activité principale de production, 2004-10 .....	70
<b>Figure 22</b>	Nombre d'exploitations ayant une production végétale comme activité principale par catégorie ou type de production, 2010 .....	72
<b>Figure 23</b>	Variation du nombre d'exploitations ayant une production végétale comme activité principale par catégorie de production, 2004-10 .....	73
<b>Figure 24</b>	Superficie des productions végétales par type de production, 2010 .....	75
<b>Figure 25</b>	Variation de la superficie des productions végétales par catégorie de production, 2004-10 .....	76



<b>Figure 26</b>	Nombre d'exploitations ayant une production animale comme activité principale par type de production, 2010.....	78
<b>Figure 27</b>	Variation du nombre d'exploitations ayant une production animale comme activité principale par catégorie ou type de production, 2004-10 .....	78
<b>Figure 28</b>	Répartition des revenus agricoles selon l'activité de production, 2004-10.....	85
<b>Figure 29</b>	Nombre d'entreprises de transformation industrielle par catégorie, 2012.....	93
<b>Figure 30</b>	Spécialisation agrotouristique des exploitations agricoles, 2010.....	98
<b>Figure 31</b>	Nombre d'établissements de commerce de détail bioalimentaire par catégorie, 2012 .....	99
<b>Figure 32</b>	Schématisation des enjeux de développement du PDZA.....	108
<b>Figure 33</b>	Schématisation de la stratégie de mise en œuvre du PDZA .....	123

## LISTE DES CARTES

<b>Carte 1</b>	Localisation géographique de la MRC.....	6
<b>Carte 2</b>	Localisation des municipalités de la MRC .....	7
<b>Carte 3</b>	Densité de population par aires de diffusion .....	10
<b>Carte 4</b>	Grandes affectations du territoire.....	11
<b>Carte 5</b>	Indice « Déserts alimentaires » par aires de diffusion .....	12
<b>Carte 6</b>	Couvert forestier agricole et non agricole.....	20
<b>Carte 7</b>	Hydrographie agricole et non agricole.....	21
<b>Carte 8</b>	Milieus humides agricoles et non agricoles.....	22
<b>Carte 9</b>	Possibilités agricoles des sols .....	23
<b>Carte 10</b>	Secteurs dynamique et déstructuré de la zone agricole.....	32
<b>Carte 11</b>	Enregistrement des exploitations agricoles .....	35
<b>Carte 12</b>	Usages agricoles et non agricoles en zone agricole dynamique.....	38
<b>Carte 13</b>	Décisions de la CPTAQ favorables à la réalisation d'un usage non agricole .....	43
<b>Carte 14</b>	Valeur foncière à l'hectare des terres agricoles .....	50
<b>Carte 15</b>	Morcellement foncier en zone agricole dynamique.....	53
<b>Carte 16</b>	Terres en friche à l'intérieur de la zone agricole .....	59
<b>Carte 17</b>	Activités complémentaires à l'agriculture.....	101

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

<b>AAC</b>	Agriculture et Agroalimentaire Canada	<b>CISSS</b>	Centre intégré de santé et de services sociaux
<b>ACIA</b>	Agence canadienne d'inspection des aliments	<b>CML</b>	Corporation du Moulin Légaré
<b>BDCA</b>	Base de données des cultures assurées	<b>CMM</b>	Communauté métropolitaine de Montréal
<b>CAAP</b>	Comité d'aide alimentaire des patriotes	<b>CN</b>	Couronne nord
<b>CAPERNE</b>	Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles	<b>CPTAQ</b>	Commission de protection du territoire agricole du Québec
<b>CARTV</b>	Conseil des appellations réservées et des termes valorisants	<b>CRAAQ</b>	Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec
<b>CEAOL</b>	Centre d'emploi agricole Outaouais-Laurentides	<b>CRDSL</b>	Conseil régional de développement social des Laurentides
<b>CEHQ</b>	Centre d'expertise hydrique du Québec	<b>CRÉ</b>	Conférence régionale des élus
<b>CIC</b>	Canards Illimités Canada	<b>FADQ</b>	Financière agricole du Québec

<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	<b>MRN</b>	Ministère des Ressources naturelles
<b>FFOM</b>	Forces, faiblesses, opportunités, menaces	<b>MERN</b>	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
<b>FQM</b>	Fédération québécoise des municipalités	<b>MRC2M</b>	Municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes
<b>FUPAOL</b>	Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides	<b>MSP</b>	Ministère de la Sécurité publique du Québec
<b>GCAQ</b>	Groupe de concertation sur l'agrotourisme au Québec	<b>MTQ</b>	Ministère des Transports du Québec
<b>INSPQ</b>	Institut national de santé publique du Québec	<b>OBV</b>	Organisme de bassin versant
<b>IRDA</b>	Institut de recherche et de développement en agroenvironnement	<b>OGM</b>	Organisme génétiquement modifié
<b>ITC</b>	Inventaire des terres du Canada	<b>OSBL</b>	Organisme sans but lucratif
<b>LATANR</b>	Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents	<b>PAEF</b>	Plan agroenvironnemental de fertilisation
<b>LCM</b>	Loi sur les compétences municipales	<b>PDZA</b>	Plan de développement de la zone agricole
<b>LPTAA</b>	Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles	<b>PMAD</b>	Plan métropolitain d'aménagement et de développement
<b>LQE</b>	Loi sur la qualité de l'environnement	<b>RACJ</b>	Régie des alcools, des courses et des jeux
<b>MAML</b>	Ministère des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario	<b>RCI</b>	Règlement de contrôle intérimaire
<b>MAMM</b>	Ministère des Affaires municipales et de la Métropole du Québec	<b>REA</b>	Règlement sur les exploitations agricoles
<b>MAMROT</b>	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec	<b>RLRQ</b>	Recueil des lois et des règlements du Québec
<b>MAPAQ</b>	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	<b>RNCan</b>	Ressources naturelles Canada
<b>MDDELCC</b>	Ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	<b>SAIDM</b>	Société d'analyse immobilière D. M. inc.
		<b>SEPAQ</b>	Société des établissements de plein air du Québec
		<b>StatCan</b>	Statistique Canada
		<b>TCAM</b>	Taux de croissance annuel moyen
		<b>UPA</b>	Union des producteurs agricoles
		<b>UPA2M</b>	UPA Deux-Montagnes

## 1 INTRODUCTION

### 1.1 Mise en contexte

La MRC de Deux-Montagnes se situe dans un contexte de révision et de raffinement de ses outils visant l'aménagement durable de son territoire. L'élaboration d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) constitue une démarche pertinente qui permet de rassembler les acteurs du milieu concernés, dans le but d'identifier des objectifs communs et d'organiser les efforts à mettre en place pour favoriser la mise en valeur de la zone agricole et le développement d'une agriculture saine, diversifiée et pérenne. Tel que le suggère le MAPAQ, le PDZA de la MRC est axé sur les caractéristiques du territoire; il repose sur un état de situation et sur la détermination des possibilités de développement agricole, mais aussi, sur une volonté de soutenir les initiatives locales pour favoriser le développement de l'agriculture et ainsi améliorer la qualité de vie de la collectivité (Tessier *et al.*, 2012).

Le PDZA de la MRC se veut un outil de planification stratégique présentant une vision concertée de l'avenir des activités agricoles sur le territoire et permettant de consolider l'occupation et la vitalité de ce dernier (Fortin, 2015; Tessier *et al.*, 2012). Il s'agit d'un document de planification complémentaire et compatible aux autres outils de planification de l'aménagement et du développement du territoire, qui eux-aussi, abordent l'agriculture comme partie intégrante de la dynamique territoriale (Tessier *et al.*, 2012). Ces outils incluent, entre autres, le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la CMM, le Schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC, ainsi que les Plans d'urbanisme (PU) des municipalités membres de la MRC. En somme, le présent document propose des actions répondant aux attentes du milieu, déterminées dans le cadre d'une démarche concertée, qui stimuleront le développement de l'agriculture sur le territoire de la MRC (Tessier *et al.*, 2012).

### 1.2 Démarche retenue

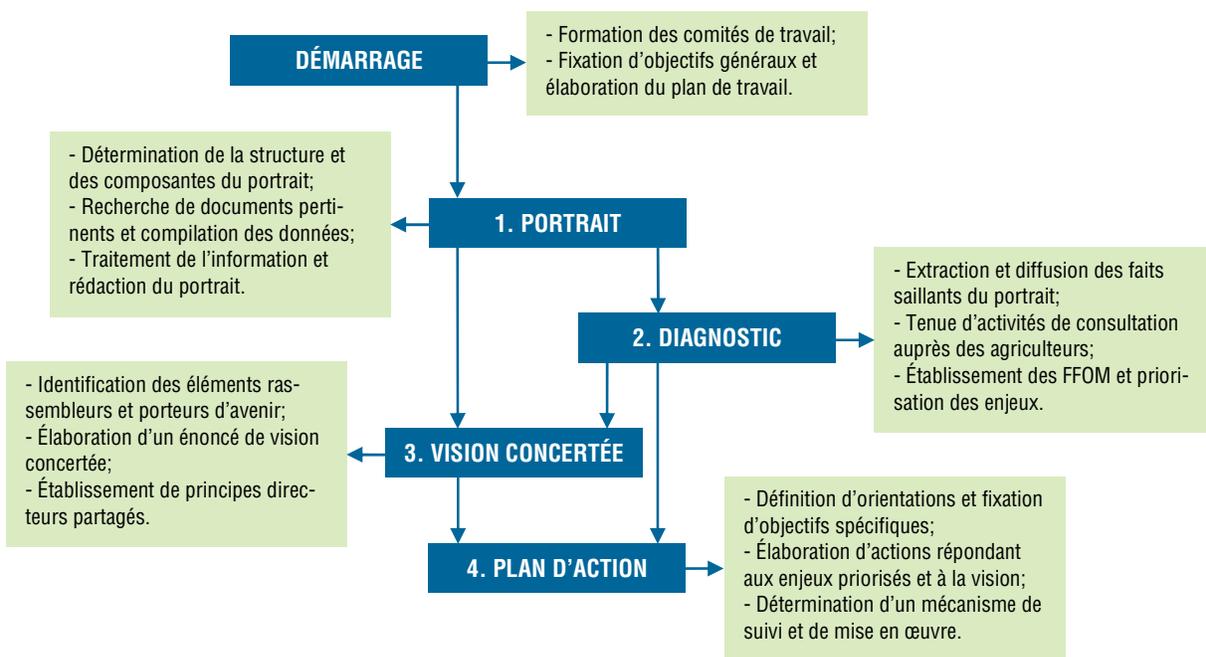
**Contenu du PDZA**—Suivant la démarche proposée par le MAPAQ, le PDZA de la MRC inclut quatre éléments de contenu, soit (1) un portrait, (2) un diagnostic, (3) une vision concertée et (4) un plan d'action (fig. 1; Tessier *et al.*, 2012). Le portrait (section 2) est surtout factuel et constitue la fondation du PDZA – il décrit, selon les données les plus récentes, la zone agricole et les activités qu'elle abrite. Le portrait documente ainsi l'état de situation, l'évolution et les tendances récentes en agriculture sur le territoire de la MRC; il positionne, par la même occasion, la MRC relativement à d'autres territoires. Le diagnostic (section 3) s'appuie sur le portrait pour déterminer les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces relatives à l'agriculture régionale, tout en faisant ressortir les principaux enjeux de développement agricole sur la MRC. Il est établi à partir des faits saillants dégagés dans la production du portrait, mais s'inspire aussi de consultations menées auprès des agriculteurs de la MRC (cf. plus bas). Reposant sur le portrait et sur le diagnostic, la vision concertée (section 4) présente une vision de l'avenir du développement de l'agriculture dans la MRC; elle prend la forme d'un énoncé de vision et d'une liste de principes directeurs, partagés par les partenaires du PDZA. Finalement, le plan d'action (section 5) tire du diagnostic et de la vision concertée des orientations prioritaires de développement et des objectifs spécifiques, à partir desquels les actions à entreprendre sont décrites dans le détail; la stratégie de mise en œuvre du PDZA est aussi présentée en dernier lieu.

**Comités de travail**—Désirant réunir les conditions optimales pour assurer le succès de sa démarche de PDZA, la MRC a tâché d'élaborer le présent document selon une approche basée sur la collaboration et la concertation entre les acteurs du milieu concernés par la mise en valeur de l'agriculture et de sa base territoriale. La coordination de la démarche et la rédaction de l'outil ont été assumées par le comité de rédaction qui correspond au service à l'aménagement de la MRC. De même, la MRC s'est associée à différents partenaires via la constitution de deux autres comités, un comité directeur et un comité technique, qui ont exercé des rôles et des responsabilités distincts précisés au tableau 2. La composition

des comités de travail reflète la diversité des acteurs intéressés et impliqués dans la démarche de PDZA de la MRC – ces derniers proviennent d'organisations incluant :

- la Fédération de l'Union des Producteurs Agricoles Outaouais-Laurentides (FUPAOL);
- la Direction régionale des Laurentides du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ);
- le Centre de formation agricole de Mirabel (CFAM);
- Tourisme Basses-Laurentides (TBL);
- la Table de concertation agroalimentaire des Laurentides (TCAL);
- la Chambre de commerce et d'industrie MRC de Deux-Montagnes (CCI2M);
- le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides;
- le Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL).

À cela s'ajoutent des représentants du milieu municipal, essentiellement des élus municipaux, les maires des quatre principales municipalités agricoles de la MRC (Saint-Eustache, Saint-Joseph-du-Lac, Oka et Saint-Placide; cf. section 2.2.1). Des producteurs agricoles, provenant desdites municipalités et illustrant la diversité du milieu agricole dans ses différentes dimensions, ont également fait partie de la démarche. Outre les partenaires réunis au sein des comités de travail, la MRC s'est efforcé de consulter d'autres personnes ou organismes de manière ponctuelle, afin d'approfondir certains aspects et de soutenir une expertise manquante (cf. plus bas). Notons, au surplus, que la composition des comités de travail, la formulation du plan de travail établi pour l'élaboration du PDZA et le contenu des différentes sections du document final, ont fait l'objet d'une validation auprès du conseil de la MRC, lequel a adopté par résolution les éléments mentionnés au cours du déroulement de la démarche (fig. 1).



**Figure 1** Schématisation générale de la démarche d'élaboration du PDZA

**Communication et consultation**—Le PDZA offre l'occasion de créer un lieu d'échanges visant la mise en commun des efforts des multiples acteurs du milieu afin de réfléchir à l'avenir des activités et du territoire agricoles. En ce sens, la stratégie globale de communication et de consultation de la MRC pour l'élaboration de son PDZA, s'est appuyée sur :

(1) une concertation et une collaboration entre les partenaires réunis au sein des comités de travail, (2) une consultation ponctuelle d'autres acteurs concernés à des moments clés de la démarche et (3) une diffusion continue de l'information relative à la démarche auprès de ses partenaires. La concertation et la collaboration entre les membres des comités de travail se sont concrétisées via des rencontres prévues selon les disponibilités de chacun. Le démarrage de la démarche, incluant la préparation du plan de travail, conjointe à l'identification des thèmes à approfondir dans la conception du portrait, ont d'abord sollicité davantage l'apport des membres des comités de rédaction et technique. Par suite du démarrage et concurremment à l'élaboration d'une version préliminaire du portrait, plusieurs autres activités de communication et de consultation ont été organisées et ont eu lieu sous diverses formes, tel que détaillé au tableau 1. Les consultations incluant la mise à contribution du comité directeur se sont intensifiées lors de la réalisation du diagnostic, notamment à travers la tenue de groupes de discussion thématiques (tab. 1). Un total de 14 réunions des comités de travail ont eu lieu au cours de l'élaboration du PDZA, en plus d'autres rencontres ponctuelles autour de thèmes particuliers, avec des acteurs membres ou non membres des comités, incluant les responsables des services d'urbanisme municipaux. Les modes de communication favorisés, tout au long de la démarche, ont engagé un large éventail d'acteurs ayant à cœur le développement de la zone agricole de la MRC.

**Tableau 1** Activités de communication et de consultation réalisées durant l'élaboration du PDZA

Activité	Acteurs impliqués	Description
<b>Journée de réflexion « L'Alimentation au cœur de notre collectivité »</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>3 membres des comités de travail, agissant à titre d'organisateur et de participants;</li> <li>7 membres des comités de travail et 60 autres acteurs de l'alimentation de la MRC et des Laurentides, agissant à titre de participants.</li> </ul>	Journée tenue à l'Abbaye d'Oka, visant à rassembler les acteurs du système alimentaire de la MRC afin de comprendre ce qu'est un système alimentaire, partager une lecture commune d'un portrait de la situation sur le territoire et identifier des pistes de collaborations et des possibilités de projets.
<b>Sondage destiné aux pomiculteurs de la MRC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>7 pomiculteurs de la MRC, agissant à titre de participants;</li> <li>3 membres des comités de travail, agissant à titre d'organisateur.</li> </ul>	Sondage écrit réalisé auprès des pomiculteurs de l'UPA2M lors de l'Assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes des Laurentides, au sujet de diverses questions relatives au développement de l'agriculture sur le territoire de la MRC.
<b>Groupe de discussion sur le thème « agro-transformation et agrotourisme »</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>9 agro-transformateurs et producteurs agrotouristiques représentant les principales productions et produits transformés dans la MRC, agissant à titre de participants;</li> <li>3 membres des comités de travail et 3 autres acteurs du développement agricole de la MRC et des Laurentides, agissant à titre d'organisateur ou d'observateur.</li> </ul>	Groupe de discussion visant à valider les constats du portrait des activités complémentaires à l'agriculture, identifier des enjeux à prioriser relativement aux activités de transformation à la ferme ou agrotouristiques et obtenir les préoccupations des producteurs quant au développement de ces activités.
<b>Groupe de discussion sur le thème « relève en agriculture et formation agricole »</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>7 producteurs agricoles de la relève représentant les principales productions de la MRC, agissant à titre de participants;</li> <li>3 membres des comités de travail, agissant à titre d'organisateur et d'observateur.</li> </ul>	Groupe de discussion visant à valider les constats du portrait de la relève agricole, identifier des enjeux à prioriser relativement à la formation, au recrutement et à l'établissement de la relève agricole et obtenir les préoccupations des producteurs de la relève quant à la situation qui prévaut dans la MRC.
<b>Rencontre d'information et de consultation élargie des agriculteurs de la MRC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>13 producteurs agricoles de la MRC, agissant à titre de participants;</li> <li>3 membres des comités de travail et 5 autres acteurs du développement agricole de la MRC et des Laurentides, agissant à titre d'organisateur ou d'observateur.</li> </ul>	Rencontre d'échange réalisée lors de l'Assemblée générale annuelle de l'UPA2M, visant à présenter plus largement la démarche de PDZA aux agriculteurs de la MRC, mais surtout, à recueillir leurs préoccupations et leur vision de l'agriculture sur le territoire pour les années à venir.

*Note : exclut les 14 rencontres des comités de travail et les autres rencontres ponctuelles réalisées durant la démarche.*

**Tableau 2** Composition et rôles des comités de travail du PDZA

Comités	Membres	Rôles et responsabilités
Comité de rédaction	<p><b>Jean-François Gendron</b>, conseiller en aménagement, MRC de Deux-Montagnes  <b>Anne-Marie Lapointe</b>, conseillère en géomatique, MRC de Deux-Montagnes  <b>Isabelle Jalbert</b>, aménagiste et responsable des cours d'eau, MRC de Deux-Montagnes  <b>Nicole Loiselle</b>, directrice générale, MRC de Deux-Montagnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Coordonner l'ensemble de la démarche.</li> <li>▪ Rédiger le PDZA et tout document relatif à ce dernier.</li> </ul>
Comité technique	<p><b>Jean-François Gendron</b>, conseiller en aménagement, MRC de Deux-Montagnes  <b>Pierre-Olivier Quesnel</b>, conseiller en aménagement et développement rural, MAPAQ  <b>Nelly Santarossa</b>, conseillère en aménagement du territoire, MAMOT  <b>Vincent Robillard</b>, conseiller en recherche – aménagement du territoire métropolitain, CMM  <b>Guillaume Charest-Hallée</b>, conseiller en aménagement et environnement, FUPAOL  <b>Aline Mondou</b>, coordonnatrice, TCAL  <b>Marie-Claude Granger</b>, commissaire au développement économique, MRC de Deux-Montagnes et TBL  <b>François Quesnel</b>, conseiller en agroenvironnement, Club conseil Profit-eau-sol</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Apporter une expertise professionnelle et technique.</li> <li>▪ Bonifier et valider les différentes propositions du comité de rédaction.</li> <li>▪ Formuler des avis et des recommandations destinés aux comités de rédaction et directeur.</li> </ul>
Comité directeur	<p><b>Pierre Charron</b>, maire, Ville de Saint-Eustache  <b>Benoit Proulx</b>, maire Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac  <b>Pascal Quevillon</b>, maire, Municipalité d'Oka  <b>Yannick Proulx</b>, substitut du maire d'Oka  <b>Richard Labonté</b>, substitut du maire de Saint-Placide  <b>André Dion</b>, substitut du maire de Saint-Placide  <b>Nicole Loiselle</b>, directrice générale, MRC de Deux-Montagnes  <b>Jean-Marc Fauteux</b>, directeur général adjoint, MRC de Deux-Montagnes  <b>Marie-Claude Granger</b>, commissaire au développement économique, MRC de Deux-Montagnes et TBL  <b>Aline Mondou</b>, coordonnatrice, TCAL  <b>Richard Maheu</b>, président, FUPAOL  <b>Guillaume Charest-Hallée</b>, conseiller en aménagement et environnement, FUPAOL  <b>Elsa Dufresne-Arbique</b>, directrice générale, COBAMIL  <b>Yves Lévesque</b>, directeur régional, MAPAQ  <b>Claude Cadieux</b>, directeur, CFAM  <b>Mélanie Laroche</b>, directrice générale, CCI2M  <b>Chantal Lévesque</b>, directrice, CLE de Lachute et Saint-Eustache  <b>Céline Bastien</b>, conseillère des services aux individus, CLE de Sainte-Thérèse et Mirabel  <b>Karin Darnajou</b>, organisatrice communautaire, CISSS des Laurentides  <b>Geneviève Pineault</b>, aide aux personnes en difficulté, Paroisse Saint-Eustache  <b>Josée Frappier-Raymond</b>, productrice et présidente de l'UPA2M, Ville de Saint-Eustache  <b>Pascal Godin</b>, producteur, Ville de Saint-Eustache  <b>Olivier Dumoulin</b>, producteur, Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac  <b>André Lauzon</b>, producteur, Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac  <b>Nicolas Villeneuve</b>, producteur, Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac  <b>Alexandre Simard</b>, producteur, Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac  <b>Jean-Luc Husereau</b>, producteur, Municipalité d'Oka  <b>Philippe Leroux</b>, producteur, Municipalité de Saint-Placide</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prendre acte de l'état d'avancement des travaux.</li> <li>▪ Apporter une expertise professionnelle.</li> <li>▪ Bonifier et valider les différentes propositions des comités de rédaction et technique.</li> <li>▪ Fournir des directives sur les tâches à réaliser.</li> <li>▪ Émettre des recommandations au conseil de la MRC.</li> </ul>

### 1.3 Objectifs généraux

Tel qu'avancé précédemment, le PDZA est un outil de planification qui globalement, vise à mettre en valeur la zone agricole en favorisant le développement durable des activités agricoles et du milieu rural. Dès l'amorce de la démarche et tout au long de celle-ci, la MRC et ses partenaires se sont dotés d'objectifs généraux qui s'articulent autour de quatre axes ou secteurs d'intervention, tel que présenté au tableau 3. Ces objectifs recourent ceux attendus par le MAPAQ (Tessier *et al.*, 2012) tout en intégrant évidemment le contexte territorial de la MRC.

**Tableau 3** Axes d'intervention et objectifs généraux du PDZA

Aménagement du territoire	Développement économique	Alimentation et société	Paysage et environnement
<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser une occupation dynamique de la zone agricole centrée sur l'agriculture.</li> <li>Mettre en place les conditions propices à une cohabitation harmonieuse des usages et des activités en zone agricole.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en valeur les entreprises agricoles et leurs produits.</li> <li>Accroître ou diversifier les productions, les produits, les modèles d'affaires ou les formes de mise en marché.</li> <li>Encourager le développement des activités complémentaires à l'agriculture.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accroître la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture.</li> <li>Inciter à la réduction du gaspillage alimentaire au niveau de la production.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Valoriser les paysages ruraux et les éléments d'intérêt patrimonial.</li> <li>Promouvoir l'adoption de pratiques agricoles durables afin d'assurer la protection de l'environnement en milieu agricole.</li> </ul>

Le développement de la zone agricole de la MRC est possible grâce aux échanges et interrelations existants à différentes échelles : locale, régionale, métropolitaine. Consciente de cette réalité, la MRC souhaite assurer l'harmonisation et la complémentarité du développement de l'agriculture sur son territoire avec les territoires environnants. Soulignons, à cet effet, que la majeure partie de la MRC se situe à l'intérieur des limites de la CMM (cf. section 2.1.1). Dans le cadre du PMAD et en lien avec le développement agricole, la CMM demande aux MRC et agglomérations qui la constituent l'atteinte des objectifs suivants, à l'échelle métropolitaine :

- la croissance de 6 % de la superficie des terres en culture à l'échelle métropolitaine;
- la protection de 17 % des bois, des corridors forestiers et des milieux humides du territoire métropolitain.

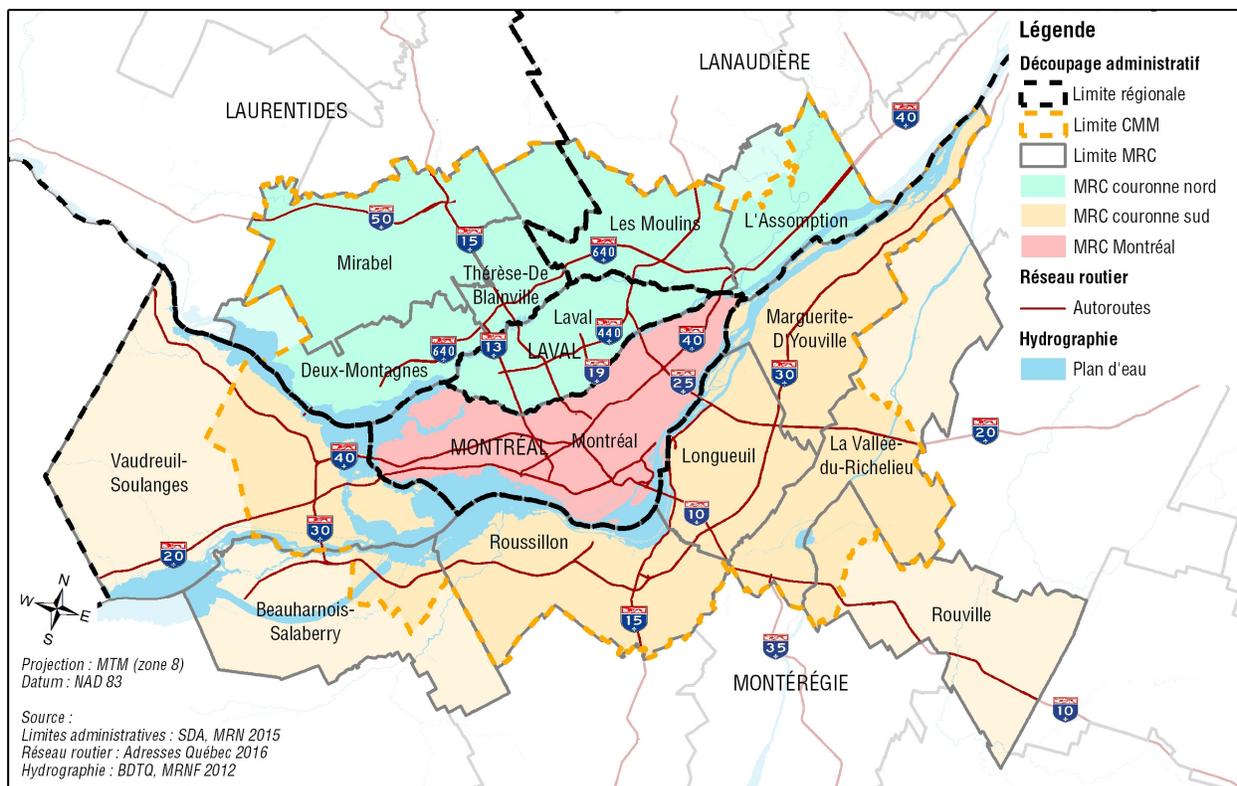
La MRC tient compte de ces objectifs dans son PDZA, tout en considérant, de manière plus générale, les orientations du gouvernement en matière d'aménagement du territoire.

## 2 PORTRAIT

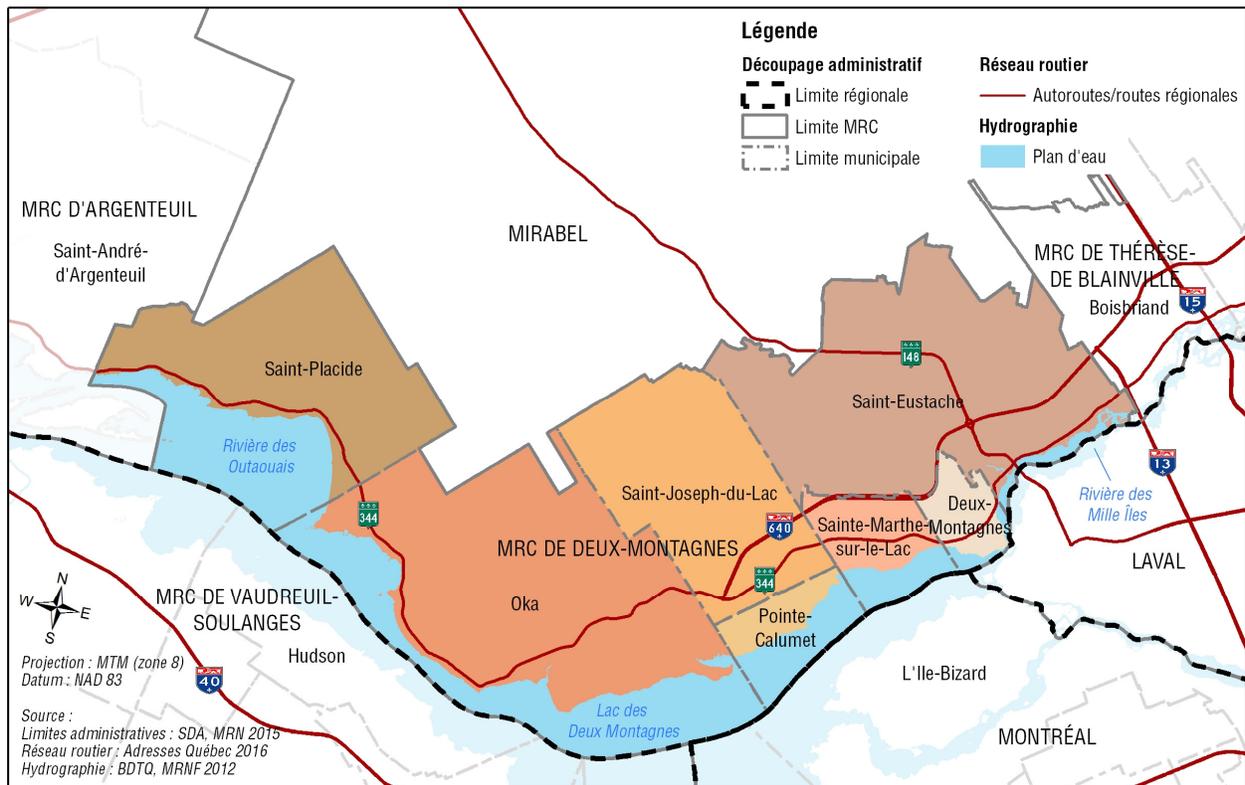
### 2.1 Caractéristiques générales du milieu

#### 2.1.1 Territoire et démographie

**Localisation**—Située sur la couronne nord de Montréal, dans les Basses-Laurentides, soit à l'extrême sud de la région administrative des Laurentides (région n° 15), la MRC de Deux-Montagnes regroupe 7 municipalités, qui de façon générale, longent d'est en ouest la rivière des Mille Îles, le lac des Deux Montagnes et la rivière des Outaouais (cartes 1-2). Plus exactement, la MRC est constituée de 3 villes et de 4 municipalités, soit les villes de Saint-Eustache, de Deux-Montagnes et de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, auxquelles s'ajoutent les municipalités de Pointe-Calumet, de Saint-Joseph-du-Lac, d'Oka et de Saint-Placide (carte 2). Le territoire de la MRC, à l'exception de Saint-Placide, s'inscrit à l'intérieur des limites de la CMM, si bien qu'en en plus de figurer parmi les 8 MRC de la région des Laurentides, la MRC fait aussi partie des 14 MRC de la CMM (carte 1). En ce qui a trait aux territoires limitrophes, la MRC est bornée, au sud, par la ville-MRC de Laval, l'agglomération de Montréal et la MRC de Vaudreuil-Soulanges; au nord, ce sont les MRC de Thérèse-De Blainville et d'Argenteuil qui sont directement adjacentes à la MRC, mais surtout, la ville-MRC de Mirabel, avec laquelle la MRC partage la majeure partie de sa limite territoriale terrestre.



Carte 1 Localisation géographique de la MRC



Carte 2 Localisation des municipalités de la MRC

**Superficie et population**—Le territoire de la MRC couvre une superficie terrestre d’approximativement 240 km<sup>2</sup> (précisément, 244 km<sup>2</sup>; tab. 4) et compte une population avoisinant les 100 000 personnes (100 306 hab. en 2014; tab. 4). Ceci représente, sur l’entièreté de la MRC, une densité de population de 411 hab./km<sup>2</sup>; par ailleurs, ce chiffre est relativement trompeur, puisqu’il dissimule une répartition spatiale de la population très inégale (carte 3). De façon générale, la population de la MRC se concentre au sud-est du territoire, à l’intérieur des périmètres d’urbanisation et principalement à Saint-Eustache, ainsi que dans les municipalités surtout non agricoles (Deux-Montagnes, Sainte-Marthe-sur-le-Lac et Pointe-Calumet; cartes 3-4, cf. section 2.1.1). En plus d’abriter la plus nombreuse population, Saint-Eustache occupe aussi la plus importante superficie terrestre (~45 000 hab. et 70,5 km<sup>2</sup>, respectivement, en 2014; tab. 4); c’est cependant Deux-Montagnes qui possède la plus haute densité de population, avec 2 868 hab./km<sup>2</sup>. À l’opposé, Saint-Placide compte la plus petite population, en absolu, mais aussi relativement à l’étendue de son territoire (1 715 hab. et 40 hab./km<sup>2</sup>, respectivement, en 2014; tab. 4).

Quoique plus modérée par comparaison à ce qui est observé à l’échelle de l’ensemble des Laurentides (N. Loiselle, comm. pers., 2016), la MRC connaît actuellement une croissance démographique qui s’approche de 2 % par année en moyenne (TCAM de 1,86 % sur la période 2006-11; tab. 4). C’est ainsi, par exemple, que la population de la MRC a subi une variation positive de près de 10 % de 2006 à 2011(+8 406 hab.; tab. 4). Pour diverses raisons, incluant la quantité d’espace de développement disponible, l’accroissement de la population n’est pas le même dans toutes les municipalités de la MRC : Sainte-Marthe-sur-le-Lac enregistre de loin la plus forte croissance (TCAM de 5,36 % sur la période 2006-14; tab. 4), tandis qu’à Deux-Montagnes et à Pointe-Calumet, on observe une croissance très faible ou même négative (TCAM de 0,27 et de -0,13 %, respectivement, sur la période 2006-14; tab. 4).

**Tableau 4** Superficie terrestre et population, 2006-14

Territoire	Superficie terrestre (km <sup>2</sup> )	Population			TCAM 2006-14 (%)	Densité 2014 (hab./km <sup>2</sup> )
		2006	2011	2014		
Saint-Eustache	70,5	42 077	44 154	45 019	0,85	639
Deux-Montagnes	6,2	17 402	17 552	17 782	0,27	2 868
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	8,8	11 311	15 689	17 172	5,36	1 951
Pointe-Calumet	5,1	6 574	6 396	6 508	-0,13	1 276
Saint-Joseph-du-Lac	42,0	4 958	6 195	6 524	3,49	155
Oka	69,0	3 300	3 969	5 595	3,76*	81
Saint-Placide	42,4	1 642	1 715	1 706	0,48	40
<b>MRC2M</b>	<b>244,0</b>	<b>87 264</b>	<b>95 670</b>	<b>100 306</b>	<b>1,86*</b>	<b>411</b>

\*Les chiffres de population pour Kanesatake sont inclus aux totalisations de 2014, mais pas à celles de 2006 et de 2011; pour cette raison, le TCAM est calculé plutôt sur la période 2006-11, seulement pour Oka et la MRC. Source : superficie terrestre, MRN 2014; population, StatCan 2006-11 et MAMROT 2014.

**Sécurité alimentaire**—Malgré ce que l'on pourrait croire, vu la proximité urbaine et un développement prononcé, il existe assurément de l'insécurité alimentaire sur le territoire de la MRC. L'insécurité alimentaire s'installe essentiellement lorsqu'il y a un manque d'accessibilité physique ou économique à des aliments sains (K. Darnajou, comm. pers., 2016). À ce titre, l'indice « Désert alimentaire » utilisé par l'INSPQ, permet de spatialiser l'accès aux commerces d'alimentation sur un territoire donné – force est de constater, que plusieurs déserts alimentaires sont présents dans la MRC (carte 5). Un désert alimentaire représente un secteur qui offre un faible accès aux commerces d'alimentation et qui est défavorisé sur le plan socio-économique (Robitaille et Bergeron, 2013; Vivre en Ville, 2014). Ces secteurs sont couramment situés en milieu périurbain ou rural et sur le plan urbanistique, ils sont souvent monofonctionnels, dépourvus de la plupart des services (Vivre en Ville, 2014). Au surplus, il est connu que la proportion des revenus accordés au logement (c.-à-d. le taux d'effort) est particulièrement élevée dans la MRC, signe que les ménages disposent de moyens financiers moins importants pour s'alimenter (K. Darnajou, comm. pers., 2016). Des initiatives de lutte à l'insécurité alimentaire sont actuellement en place sur le territoire; celles-ci sont menées notamment par des organismes tels que le CAAP, Moisson Laurentides et Jardins solidaires (cf. section 2.1.3).

**Traits distinctifs**—De façon générale, la MRC se distingue par le dynamisme de son secteur agricole (cf. sections 2.2-4), mais aussi par les charmes de ses paysages naturels et bâtis, son offre culturelle et récréotouristique, ses milieux urbains et ses noyaux villageois. Entre autres, la présence sur le territoire du parc national d'Oka, d'une superficie de 23,7 km<sup>2</sup>, mais aussi, d'un établissement amérindien Mohawk, Kanesatake, contribue à la richesse et à la diversité du territoire (SEPAQ, 2016; carte 4). Depuis sa création en 1983, la MRC assume différentes compétences et responsabilités – certaines découlent de la LCM alors que d'autres sont plutôt le fruit de la concertation et de la volonté des partenaires du milieu de travailler à l'amélioration globale de la qualité de vie des citoyens.

## FAITS SAILLANTS – TERRITOIRE ET DÉMOGRAPHIE

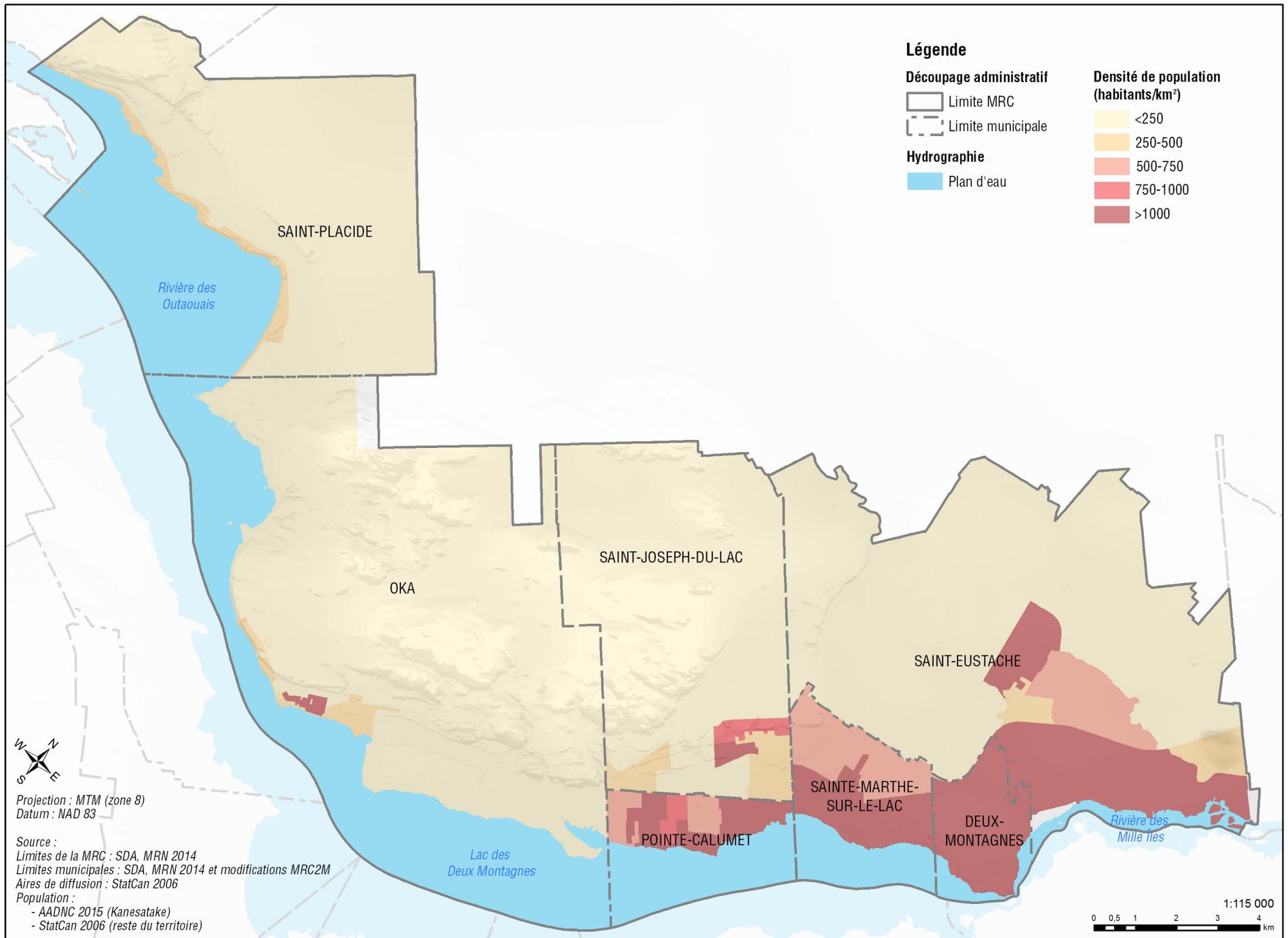
## SECTION 2.1.1

1. La MRC est constituée de 3 villes (Saint-Eustache, Deux-Montagnes et Sainte-Marthe-sur-le-Lac) et de 4 municipalités (Pointe-Calumet, Saint-Joseph-du-Lac, Oka et Saint-Placide).
2. Localisée sur la couronne nord de Montréal, au sud de la région des Laurentides, la MRC fait partie des MRC de la CMM puisque son territoire s'inscrit en majorité dans les limites de cette dernière.

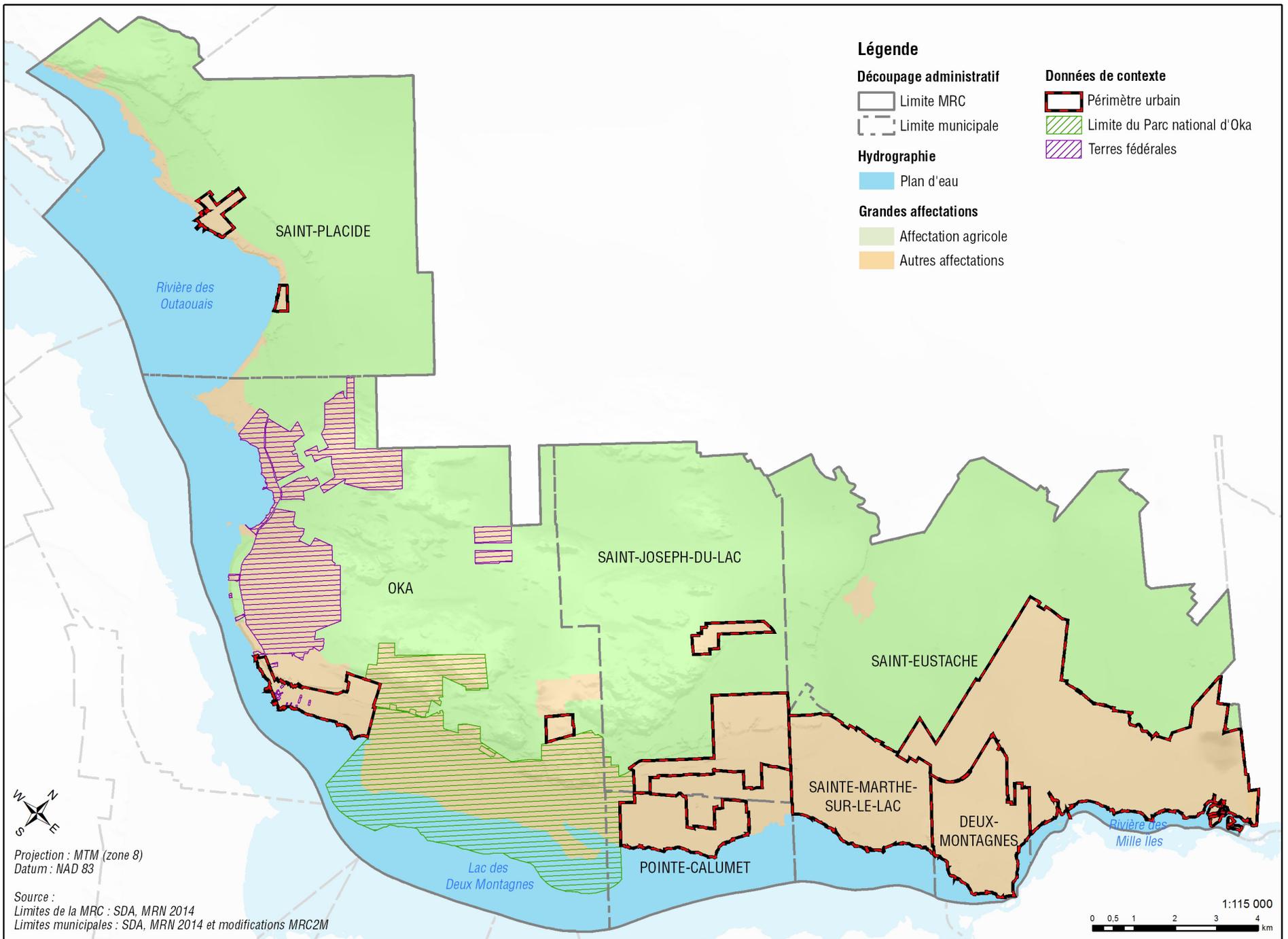
**FAITS SAILLANTS – TERRITOIRE ET DÉMOGRAPHIE**

**SECTION 2.1.1**

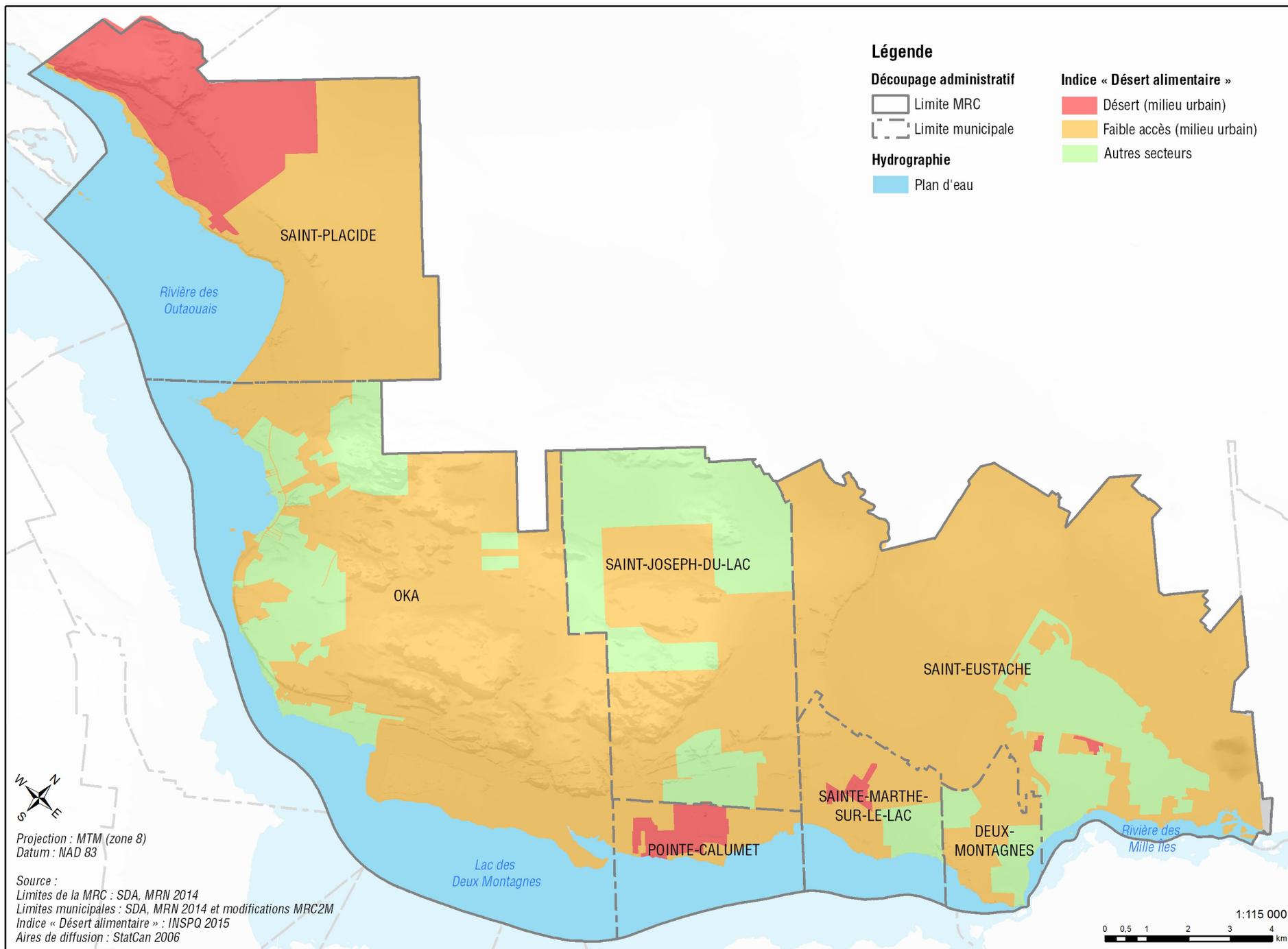
- 3.** La MRC possède une superficie terrestre de 244 km<sup>2</sup> et supporte une population d'un peu plus de 100 000 habitants, ce qui correspond à une densité de ~410 hab./km<sup>2</sup>.
- 4.** La population de la MRC se concentre au sud-est du territoire, principalement à Saint-Eustache, mais aussi à Deux-Montagnes, Sainte-Marthe-sur-le-Lac et Pointe-Calumet.
- 5.** La MRC connaît une croissance démographique moyenne avoisinant 2 % par année; Sainte-Marthe-sur-le-Lac enregistre la plus forte croissance, contrairement à Deux-Montagnes et à Pointe-Calumet, où la croissance est très faible ou même négative.
- 6.** Il existe de l'insécurité alimentaire et plusieurs déserts alimentaires sont présents sur le territoire de la MRC – ceci malgré la proximité urbaine et un développement prononcé.



**Carte 3** Densité de population par aires de diffusion



Carte 4 Grandes affectations du territoire



**Carte 5** Indice « Déserts alimentaires » par aires de diffusion

### 2.1.2 Contexte climatique et physiographique

**Formes du relief**—Le territoire de la MRCM se situe en totalité dans la région physiographique des basses-terres du Saint-Laurent, une plaine argileuse et fertile, héritée de la mer de Champlain, qui repose sur un ensemble de roches sédimentaires formant la plateforme du Saint-Laurent (Landry et Mercier, 1992, cité dans COBAMIL, 2013). Les reliefs les plus significatifs de la MRC sont constitués des collines d’Oka, un ensemble d’une dizaine de collines relativement peu élevées, localisées principalement à Oka (colline du Calvaire, colline Masson, mont Bleu, etc.) mais aussi à Saint-Joseph-du-Lac (montagne Jumelle) (Piédaloue, 2007; COBAMIL, 2013; CTQ, 2015). À l’extrême ouest de Saint-Placide, on trouve aussi les collines de Saint-André, de plus petite taille que celles d’Oka. Les deux ensemble de collines font partie des montérégiennes, associées à d’anciennes intrusions magmatiques mises en place au sein des roches de la plateforme du Saint-Laurent (COBAMIL, 2013; CTQ, 2015). Les collines d’Oka contiennent d’ailleurs des éléments radioactifs tels l’uranium et le thorium, mais aussi des minéraux rares, le titane et le niobium, qui peuvent être exploités dépendamment de leur concentration (Gold, 1966 cité dans COBAMIL, 2013). Le relief de la MRC varie entre 30 et 250 m d’élévation au-dessus du niveau de la mer (moyenne ~70 m), des rives de la rivière des Mille Îles, du lac des Deux-Montagnes et de la rivière des Outaouais, jusqu’au sommet le plus haut, le mont Bleu à Oka.

**Climat et saison de croissance**—Selon la classification climatique de Litynski (1988), utilisée par le MDDELCC pour subdiviser le Québec en zones climatiques, la MRC bénéficie d’un climat modéré sub-humide à longue saison de croissance (MDDELCC, 2002; COBAMIL, 2013). Vu la superficie restreinte du territoire de la MRC, les conditions météorologiques qui y prévalent sont relativement homogènes (COBAMIL, 2013). Le climat régional se caractérise par une température moyenne annuelle se situant autour de 6°C, avec des températures variant surtout entre -16 et -6 °C en janvier et entre 15 et 26 °C en juillet (min et max moyens; MDDEP, 2010a, cité dans COBAMIL, 2013). Tout comme la majorité du territoire métropolitain, la quasi-totalité de la MRC se situe en zone de rusticité 5a, où la moyenne de la température annuelle minimale extrême varie de -29 à -26°C (RNCAN, 2014). La quantité de précipitations moyenne annuelle est de 1 014 mm dont ~19 % tombe en neige (MDDEP, 2010a, cité dans COBAMIL, 2013).

Le début de la saison de croissance a lieu en moyenne autour du 18-21 avril, tandis que la fin a lieu, toujours en moyenne, autour du 7-15 novembre (CRAAQ, 2012a). La saison de croissance atteint fréquemment les 200 jours avec une durée moyenne de 208-216 jours (CRAAQ, 2012a). En termes de cumuls thermiques<sup>1</sup>, la MRC cumule une moyenne de 3 002-3 189 degrés-jours au-dessus de 0°C (ce pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> octobre; CRAAQ, 2012a). Mesurée plutôt en UTM, l’accumulation de chaleur sur la MRC correspond à une moyenne de 2 767-3 026 UTM sur la majeure partie de son territoire, allant jusqu’à 3 027-3 286 UTM en certains endroits (CRAAQ, 2012a). Généralement au Québec, les valeurs cumulées se situent entre 2 000 et 3 000 UTM pour les zones de production de maïs-grain (Laurence et al., 2002, cité dans CRAAQ, 2012b). En somme, la MRC jouit sans conteste d’une saison de croissance parmi les plus longues et les plus chaudes au Québec – ces conditions climatiques, hautement favorables à l’horticulture, permettent la culture d’une vaste gamme de végétaux (cf. section 2.3.3).

**Sols et possibilités agricoles**—Les basses-terres du Saint-Laurent sont caractérisées par des sols particulièrement propices à l’agriculture et par conséquent, il va de même pour la MRC (cf. « Formes du relief » plus haut). Les sols de la MRC, spécifiquement, sont surtout constitués de dépôts argileux, surplombés en plusieurs endroits par des sédiments limoneux et sableux (COBAMIL, 2013). Outre les collines d’Oka et de Saint-André, qui sont typiquement couvertes d’une couche de till de <5 m d’épaisseur, les dépôts meubles du territoire sont abondants et peuvent même atteindre une épaisseur de 100 m (Fagnan *et al.* 2001, cité dans COBAMIL, 2013). En termes de possibilités de production agricole, les terres de la MRC présentent globalement un fort potentiel pour la culture (carte 9). D’après la classification du potentiel agricole des terres de l’ITC, la majeure partie soit 55 % de la superficie des sols de la MRC appartient aux classes 1-3<sup>2</sup> (tab. 5, cf. carte 9 pour la description des classes); en zone agricole, cette proportion atteint 58 % (tab. 5,

<sup>1</sup> Les cumuls thermiques permettent d’évaluer le développement des végétaux durant la saison de croissance; les degrés-jours et les unités thermiques maïs (UTM) figurent parmi les principaux indices agrométéorologiques utilisés pour ce faire (cf. CRAAQ, 2012b pour plus de détails).

<sup>2</sup> Le territoire de la MRC2M ne comporte aucun sol de classe 1 selon la classification du potentiel agricole des terres de l’ITC.

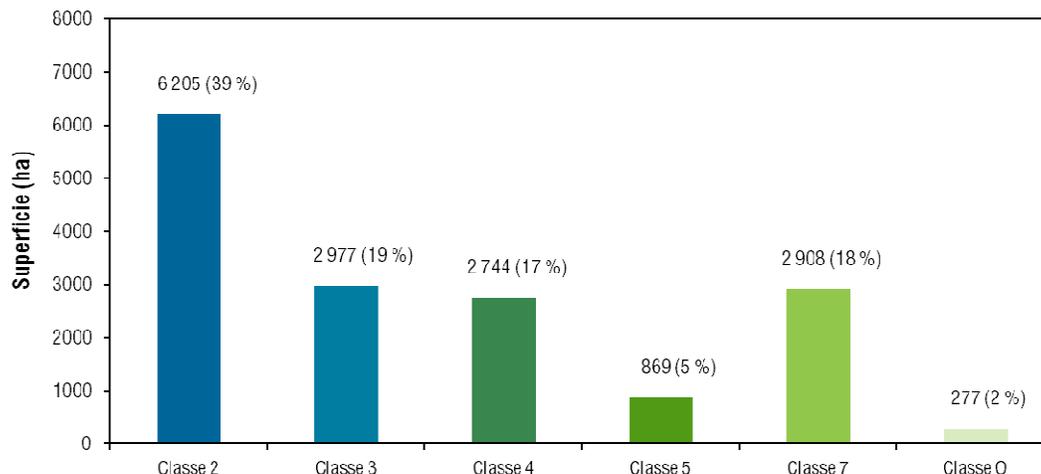
fig. 2). En considérant plutôt les 4 premières classes, on constate que 73 % de la superficie des sols appartient aux classes 1-4 pour l'ensemble du territoire, 75 % pour la zone agricole (tab. 5, fig. 2). Il est généralement admis que les sols des 3 premières classes (1-3) se prêtent aux cultures ordinaires à rendement continu et que les 4 premières classes (1-4) conviennent aux cultures de labour ainsi qu'à la culture des plantes fourragères vivaces (IRDA, 2013). Les sols appartenant précisément à la classe 2 sont les plus étendus, sur l'ensemble de la MRC mais surtout à l'intérieur de la zone agricole (35 et 39 % du total, respectivement; fig. 2).

**Tableau 5** Superficie des sols selon la classe de potentiel agricole et proportion par rapport au total de la superficie des sols classifiés, 2011

Territoire	Superficie (ha) et proportion (%) par classe						Total
	Classe dominante						
	2	3	4	5	7	0	
<b>Sols classifiés sur l'ensemble du territoire</b>							
Saint-Eustache	4 091 (61)	2 225 (33)	284 (4)	0 (0)	145 (2)	6 (<1)	6 752 (100)
Deux-Montagnes	0 (0)	273 (81)	64 (19)	0 (0)	1 (<1)	0 (0)	338 (100)
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	68 (9)	4 (1)	528 (73)	0 (0)	119 (17)	0 (0)	720 (100)
Pointe-Calumet	44 (13)	0 (0)	29 (8)	190 (54)	46 (13)	40 (11)	349 (100)
Saint-Joseph-du-Lac	1 502 (36)	450 (11)	1 004 (24)	92 (2)	969 (23)	122 (3)	4 139 (100)
Oka	901 (13)	1 393 (20)	1 081 (16)	1 324 (19)	2 028 (29)	201 (3)	6 928 (100)
Saint-Placide	1 648 (39)	303 (7)	1 138 (27)	68 (2)	1 058 (25)	37 (1)	4 252 (100)
<b>MRC2M</b>	<b>8 254 (35)</b>	<b>4 648 (20)</b>	<b>4 129 (18)</b>	<b>1 675 (7)</b>	<b>4 365 (19)</b>	<b>407 (2)</b>	<b>23 477 (100)</b>
<b>Sols classifiés à l'intérieur de la zone agricole</b>							
Saint-Eustache	3 003 (61)	1 534 (31)	196 (4)	0 (0)	145 (3)	6 (<1)	4 884 (100)
Deux-Montagnes	0 (0)	2 (100)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	2 (100)
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	0 (0)	0 (0)	25 (75)	0 (0)	9 (25)	0 (0)	34 (100)
Saint-Joseph-du-Lac	1 105 (32)	425 (12)	930 (27)	90 (3)	840 (25)	34 (1)	3 424 (100)
Oka	525 (14)	736 (20)	487 (13)	728 (20)	978 (27)	199 (5)	3 653 (100)
Saint-Placide	1 571 (39)	281 (7)	1 107 (28)	52 (1)	936 (23)	37 (1)	3 983 (100)
<b>MRC2M</b>	<b>6 205 (39)</b>	<b>2 977 (19)</b>	<b>2 744 (17)</b>	<b>869 (5)</b>	<b>2 908 (18)</b>	<b>277 (2)</b>	<b>15 980 (100)</b>

Note : la proportion et le total reflètent la superficie des sols classifiés exclusivement. Source : MAPAQ 2011.

La ville de Saint-Eustache montre de loin le meilleur potentiel agricole, puisque sur l'ensemble de son territoire, la quasi-totalité soit 94 % de la superficie des sols appartient aux classes 2-3, dont 61 % à la classe 2; en zone agricole, ces proportions se maintiennent à 92 et 61 %, respectivement (tab. 5). À titre de comparaison, pour les trois autres principales municipalités agricoles de la MRC, la proportion des sols agricoles de classes 1-3 est de 34-46 % (tab. 5, cf. section 2.2.1). Les sols agricoles de la municipalité d'Oka offrent dans leur ensemble de moins bonnes possibilités, avec seulement 34 % classés 1-3 et 47 % classés 5-7 (tab. 5). Il importe de noter que l'évaluation des possibilités agricoles des sols ne devrait pas se limiter exclusivement à la classification du potentiel agricole de l'ITC – dans les faits, certains sols à faible potentiel selon cette classification, sont d'excellente qualité pour certains types de cultures, notamment la pomiculture (R. Maheu, comm. pers., 2016). En général, les sols de la MRC présentent peu de contraintes à la pratique de l'agriculture et sont appropriés à une ou plusieurs catégories de production.



Source : MAPAQ 2011.

**Figure 2** Superficie et contribution relative des sols de la zone agricole selon leurs possibilités de production agricole, 2011

**Couverture forestière**—Les boisés qui composent la couverture forestière de la MRC (carte 6) remplissent plusieurs rôles, parmi lesquels la préservation des sols contre l'érosion, la régularisation des eaux de surface et souterraines, le maintien d'habitats favorisant une diversité biologique et la protection des potentiels acéricoles, récréotouristiques et paysagers (CMM, 2012). Sur le territoire, une superficie totalisant 7 331 ha est sous couverture forestière, ce qui correspond à exactement 30 % de la superficie terrestre de la MRC (tab. 6; cf. tab. 4, section 2.1.1). La majeure partie soit 65 % de la superficie boisée à l'échelle de la MRC se localise à l'intérieur de la zone agricole (4 768 ha; tab. 6). Les boisés agricoles représentent, encore ici, 30 % de la superficie totale de la zone agricole (cf. tab. 10, section 2.2.1). La municipalité d'Oka comporte de loin la plus forte concentration de boisés, en zone agricole comme sur l'ensemble de son territoire (39 % et 51 %, respectivement; tab. 6). Fait particulièrement remarquable, le couvert forestier agricole de la MRC est constitué pour moitié d'érablières<sup>3</sup> (2 371 ha; tab. 6). La présence d'érablières et de boisés au sens large, agricoles ou non, est donc très marquée dans la MRC, suivant ce qui est généralement observé sur la CN par comparaison au reste de la CMM (CMM, 2012; Quesnel *et al.*, 2006).

En 2003, la CMM identifiait sur son territoire 31 bois d'intérêt métropolitain, sur la base de critères incluant, parmi d'autres, la superficie, la maturité, le nombre d'espèces et la présence d'espèces à statut précaire (CMM, 2012). Plus tard en 2009, la CMM révisait les limites de ces bois et ajoutait 52 corridors forestiers, lesquels sont désormais intégrés au PMAD et appelés « bois et corridors forestiers » (CMM, 2012; carte 6). Concrètement, ces bois et corridors forestiers sont des ensembles délimités regroupant des parcelles boisées situées en zone agricole – ils comprennent, par conséquent, des surfaces boisées et non boisées. Les bois et corridors forestiers métropolitains font, entre autres, l'objet d'un objectif de protection inclut au PMAD (cf. section 1.3). Notons que la municipalité de Saint-Placide n'en comporte aucun, ne faisant pas partie de la CMM. Au total, la zone agricole de la MRC englobe 6 286 ha identifiés comme bois et corridors forestiers – ceci correspond à une proportion de 39 % de la superficie totale de la zone agricole (tab. 6; cf. tab. 10, section 2.2.1). La majorité soit 68 % de la couverture forestière agricole de la MRC est comprise à l'intérieur des limites des bois et corridors (3 260 ha; tab. 6). Ces derniers sont, en fait, occupés par des boisés à hauteur de seulement 52 %, l'espace résultant étant non boisé (tab. 6). Sans surprise, les bois et corridors sont les plus étendus et les plus concentrés à Oka (2 623 ha soit 72 % de la zone agricole; tab. 6).

<sup>3</sup> Le paragraphe 7<sup>o</sup> de l'article 1 de la LPTAA (RLRQ, c. P-41.1) définit une érablière comme « un peuplement forestier propice à la production de sirop d'érable d'une superficie minimale de quatre hectares ». Au sens de la LPTAA, « [...] est présumé propice à la production de sirop d'érable un peuplement forestier identifié par les symboles ER, ERFI, ERFI, ERBB, ERBJ ou ERO sur les cartes d'inventaire forestier du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. »

**Tableau 6** Superficie du couvert forestier agricole et non agricole, 2009-13

Territoire	Superficie (ha)						
	Couvert forestier agricole			Bois et corridors forestiers	Érablières >4 ha	Couvert forestier non agricole	Couvert forestier total
	Dans bois et corridors	Hors bois et corridors	Total				
Saint-Eustache	860	141	1 001	1 778	415	57	1 058
Deux-Montagnes	0	0	0	0	0	29	29
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	7	0	7	34	3	78	85
Pointe-Calumet	0	0	0	0	0	127	127
Saint-Joseph-du-Lac	1 041	66	1 108	1 851	768	144	1 252
Oka	1 352	89	1 440	2 623	660	2 097	3 537
Saint-Placide	0	1 212	1 212	0	525	32	1 244
<b>MRC2M</b>	<b>3 260</b>	<b>1 508</b>	<b>4 768</b>	<b>6 286</b>	<b>2 371</b>	<b>2 563</b>	<b>7 331</b>

Note : les érablières correspondent aux peuplements forestiers propices à la production de sirop d'érable, tel que défini à la LPTAA; la superficie donnée pour les bois et corridors forestiers et les érablières est celle située en zone agricole exclusivement. Source : CMM 2009, 2012 et MRN 2013.

**Cours d'eau**—Au-delà des plans d'eau majeurs traversant le territoire (c.-à-d. la rivière des Mille Îles, le lac des Deux Montagnes et la rivière des Outaouais), près de 400 km de cours d'eau intérieurs parcourent la surface terrestre de la MRC (383 km; carte 7, tab. 8). Ces cours d'eau au tracé parfois rectiligne, parfois sinueux, circulant à travers les terres agricoles, le milieu urbain, les boisés, les milieux humides (cf. plus bas) et les collines, font partie du paysage de la MRC. Ils assurent le drainage des terres, mais leur rôle est plus large : ils constituent des écosystèmes à part entière qui servent d'habitats fauniques et floristiques, contribuant à la biodiversité du territoire.

Les principaux cours d'eau intérieurs présent sur la MRC sont (1) la rivière Chicot, dont la partie basse et l'embouchure sont situées à Saint-Eustache, à l'extrême est du territoire, (2) la rivière du Chêne, dont l'embouchure est elle-aussi située à Saint-Eustache, mais dont les tributaires s'étendent plus loin au nord-ouest, surtout à Saint-Joseph-du-Lac, et finalement, (3) le cours d'eau Rousse, de moindre envergure, situé dans sa totalité à la base des collines d'Oka (carte 7). Le barrage du Moulin Légaré, localisé sur la rivière du Chêne à proximité de l'embouchure, constitue le seul barrage de la MRC touché par la Loi sur la sécurité des barrages (LSB); il s'agit d'un barrage de faible contenance, construit en 1913 et toujours en opération aujourd'hui. C'est aussi sur la rivière du Chêne, à la passerelle Lauzon sur la Montée Lauzon, que se situe la seule station du CEHQ mesurant le débit, outre celle mesurant le niveau du Lac des Deux Montagnes à Pointe-Calumet. Les principaux cours d'eau de la MRC s'écoulent généralement du nord-ouest en direction sud-est, pour se déverser dans le lac des Deux-Montagnes et la rivière des Mille Îles (carte 7). La superficie de leur bassin versant respectif est indiquée au tableau 7.

Plusieurs autres cours d'eau s'ajoutent à ceux décrits plus haut; au total, la MRC compte 368 cours d'eau intérieurs « préliminaires » (c.-à-d. segments avec source et embouchure, incluant les cours d'eau principaux; tab. 8). La quasi-totalité de ces cours d'eau, en nombre comme en longueur, se situe dans les limites des principales municipalités agricoles de la MRC (98 % de la longueur totale; tab. 8, cf. section 2.2.1). En outre, la majeure partie de la longueur des cours d'eau de la MRC se partage entre les municipalités d'Oka et de Saint-Eustache (60 % du total; tab. 8). Ces constats découlent du fait qu'à l'échelle de la MRC, la grande majorité des cours d'eau, soit 83 % en nombre et 74 % en longueur, est localisée en zone agricole (tab. 8). Sur Saint-Eustache, ces proportions atteignent respectivement 92 et 82 % et sur Saint-Placide, 88 et 93 %, respectivement (tab. 8). Saint-Eustache est d'ailleurs la municipalité qui comprend la longueur de cours d'eau agricoles la plus importante, représentant 36 % du total à l'échelle de la zone agricole de la MRC (102 km; tab. 8). Sans compter que le territoire de Saint-Eustache se caractérise aussi par une densité de drainage plus élevée comparativement aux autres municipalités de la MRC, ceci étant le cas encore plus particulièrement en zone agricole (2,1 pour Saint-Eustache contre 1,5-1,7 km/km<sup>2</sup> pour les autres principales municipalités agricoles; tab. 8). De plus hautes densités de drainage sont indicatrices de strates de sols imperméables, d'une végétation

clairsemée et d'une incision active des lits fluviaux, lesquels peuvent être associés aux mouvements de masse (Cook et Doornkamp, 1978, cité dans Sankarapillai et Aslam, 2013).

**Tableau 7** Longueur et superficie du bassin versant des principaux cours d'eau intérieurs, 2014

Cours d'eau	Longueur (km)			Superficie du bassin (km <sup>2</sup> )			Proportion du bassin sur la MRC2M (%)	Proportion du bassin sur la zone agricole (%)
	Totale	MRC2M	Zone agricole	Totale	MRC2M	Zone agricole		
Rivière Chicot	18,0	10,6	7,5	77,2	28,3	22,7	12	14
Rivière du Chêne	29,0	11,6	5,3	212,6	50,9	44,0	21	28
Cours d'eau Rousse	9,9	9,9	7,6	20,8	20,8	17,5	9	11

Source : cours d'eau préliminaires, Alliance Environnement 2007 et modifications MRC2M; bassins versants, MDDELCC-MAPAQ, 2014.

Les OBV présents sur la MRC, responsables de la gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versants, sont le COBAMIL et Abrinord (cf. section 2.1.3). Le territoire d'intervention du premier couvre pratiquement l'entièreté soit 96 % de la superficie terrestre de la MRC (bassins des rivières Chicot et du Chêne, bassin du cours d'eau Rousse et bassins résiduels du Lac des Deux-Montagnes et de la rivière des Mille Îles; carte 7). La portion restante, située au nord-ouest du territoire à Saint-Placide, est couverte par Abrinord (bassin de la rivière Saint-André; carte 7). Les deux organismes réalisent depuis 2010-12 un suivi de la qualité de l'eau des principaux cours d'eau de la MRC, par le biais de deux programmes d'échantillonnage : le SUPER-2MI du COBAMIL (rivière Chicot et cours d'eau Rousse) et le Programme d'échantillonnage de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord d'Abrinord (rivière Saint-André). Ces deux programmes complètent le Réseau-rivières du MDDELCC (rivière du Chêne). La MRC a connu, au cours de la dernière décennie, plusieurs projets de bassin versant visant à améliorer la qualité de l'eau en milieu agricole (MAPAQ, 2014a). Le Club conseil Profit-eau-sol (cf. section 2.1.3) et ses partenaires travaillent actuellement sur la mise en œuvre du projet du bassin versant de la rivière Chicot, localisé partiellement sur le territoire de Saint-Eustache (COBAMIL, 2010). Ce projet collectif financé par le MAPAQ, a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques du bassin versant de la rivière Chicot (COBAMIL, 2010).

Notons aussi, au sujet de la qualité de l'eau, que Saint-Placide est inscrite sur la liste des municipalités localisées en tout ou en partie à l'intérieur d'un bassin versant dégradé, donnée à l'annexe III du REA (RLRQ, c. Q-2, r. 26). Ce règlement vise à résoudre le problème de la pollution diffuse causée par les activités agricoles, notamment par l'atteinte d'un équilibre des sols en phosphore; il édicte des normes concernant, entre autres, les installations d'élevage et la gestion des déjections animales, mais plus particulièrement, il stipule que l'augmentation des superficies cultivées est interdite dans les bassins versants dégradés, sauf exceptions (MDDELCC, 2015b; cf. section 2.2.6).

**Tableau 8** Nombre et longueur des cours d'eau intérieurs préliminaires, 2016

Territoire	Nombre		Longueur (km)		Densité de drainage (km/km <sup>2</sup> )		Proportion en nombre situés en zone agricole (%)	Proportion en longueur situés en zone agricole (%)
	Total	Zone agricole	Totale	Zone agricole	Totale	Zone agricole		
Saint-Eustache	110	101	124,0	102,1	1,8	2,1	92	82
Deux-Montagnes	4	0	2,3	0,0	0,4	nd	0	0
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	3	1	3,1	0,0	0,3	0,1	33	1
Pointe-Calumet	6	0	3,4	0,0	0,7	nd	0	0
Saint-Joseph-du-Lac	99	84	70,9	52,6	1,7	1,5	85	74
Oka	120	89	107,8	63,7	1,6	1,7	74	59
Saint-Placide	72	63	71,6	66,7	1,7	1,7	88	93
<b>MRC2M</b>	<b>368</b>	<b>306</b>	<b>383,2</b>	<b>285,2</b>	<b>1,6</b>	<b>1,8</b>	<b>83</b>	<b>74</b>

Note : un cours d'eau peut être comptabilisé dans plus d'une municipalité. Source : Alliance Environnement 2007 et modifications MRC2M.

Le développement historique et la viabilité actuelle de l'agriculture dans la MRC sont étroitement liés à la présence et à l'évolution des cours d'eau sur le territoire. Nous estimons à ~20 % la proportion des cours d'eau intérieurs ayant été aménagés à des fins de drainage agricole entre la fin du 19<sup>e</sup> siècle et 1994. Pendant plusieurs années, ces travaux étaient réalisés par le MAPAQ qui contribuait financièrement à l'entretien et à l'aménagement des cours d'eau en zone agricole. Avec le recul et l'acquisition de connaissances, il devient évident que ces interventions ont entraîné des impacts écologiques non négligeables : destruction de la faune et de la flore, augmentation de l'érosion des sols, accélération de la sédimentation dans les lits fluviaux, etc. Le régime québécois concernant les cours d'eau a été modernisé avec l'entrée en vigueur de la LCM le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Depuis, la MRC assume la compétence exclusive des cours d'eau et des lacs définie aux articles 103 à 110 de la LCM. Ces articles confèrent à la MRC certains pouvoirs afin d'assurer le libre écoulement des eaux des cours d'eau et des lacs sur son territoire.

**Milieux humides**—Les milieux humides regroupent, par définition, les écosystèmes au sol saturé d'eau ou inondé pendant une période suffisamment longue pour influencer la nature du sol et la composition de la végétation (Tiner, 1999, cité dans Beaulieu *et al.*, 2010). En plus d'offrir une riche biodiversité, les milieux humides fonctionnent comme des étangs de rétention de l'eau naturelle – ils préviennent les inondations, filtrent l'eau, emmagasinent les eaux souterraines et réduisent l'érosion (CIC, 2015). Le territoire de la MRC est plutôt riche en milieux humides (carte 8); ces derniers y occupent une superficie totale qui s'étend sur 1 823 ha et sont dans leur grande majorité (pour >85 % en superficie) localisés à l'intérieur des limites terrestres de la MRC (c.-à-d. excluant les principaux plans d'eau; tab. 9). En proportion, ces milieux humides intérieurs, dont la superficie totalise 1 554 ha, occupent 6 % de la superficie terrestre de la MRC (cf. tab. 4, section 2.1.1). Il s'agit d'une valeur supérieure, par comparaison avec le territoire de la CMM, sur lequel nous estimons à 4 % la proportion en superficie terrestre occupée par les milieux humides<sup>4</sup>. À l'intérieur de la zone agricole, les milieux humides de la MRC s'étendent sur 688 ha, ce qui en superficie représente 44 % des milieux humides intérieurs ou 38 % de la totalité des milieux humides (tab. 9). Ainsi donc, la proportion de la zone agricole occupée par les milieux humides s'élève à 4 %, une valeur inférieure à ce qui est observé sur l'ensemble du territoire terrestre de la MRC (cf. tab. 10, section 2.2.1). En bonne partie, ceci s'explique par la présence de complexes majeurs au sud du territoire, à l'extérieur de la zone agricole, le long des rives du lac des Deux-Montagnes, notamment à Pointe-Calumet et à l'intérieur du parc d'Oka (carte 8).

<sup>4</sup> La superficie occupée par les milieux humides à l'échelle de la CMM est de 210 km<sup>2</sup> ha (Beaulieu *et al.*, 2010) mais nous l'estimons à 169 km<sup>2</sup> pour la partie terrestre du territoire, en s'appuyant sur les données des limites territoriales du SDA (MRN, 2015) et d'hydrographie de surface de la BDTQ (MRN, 2012).

**Tableau 9** Superficie et répartition des milieux humides classifiés, 2015

Territoire	Superficie (ha) et proportion (%) par classe ou sous-classe							Total
	Classes et sous-classes de milieux humides							
	Eau peu profonde	Marais	Prairie humide	Marécage	Tourbière bog	Tourbière fen	Tourbière boisée	
<b>Milieux humides sur l'ensemble du territoire</b>								
Saint-Eustache	46 (22)	28 (13)	8 (4)	119 (56)	1 (<1)	0 (0)	10 (5)	212 (100)
Deux-Montagnes	8 (63)	2 (14)	0 (0)	3 (23)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	12 (100)
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	10 (18)	8 (14)	1 (2)	31 (58)	<1 (1)	0 (0)	4 (7)	54 (100)
Pointe-Calumet	15 (9)	20 (12)	67 (41)	59 (36)	0 (0)	0 (0)	3 (2)	164 (100)
Saint-Joseph-du-Lac	2 (1)	16 (9)	100 (57)	55 (31)	0 (0)	4 (2)	0 (0)	176 (100)
Oka	101 (11)	200 (23)	41 (5)	454 (52)	0 (0)	0 (0)	85 (10)	881 (100)
Saint-Placide	1 (<1)	7 (2)	18 (5)	179 (55)	0 (0)	0 (0)	119 (37)	324 (100)
<b>MRC2M</b>	<b>182 (10)</b>	<b>280 (15)</b>	<b>234 (13)</b>	<b>901 (49)</b>	<b>1 (&lt;1)</b>	<b>4 (&lt;1)</b>	<b>221 (12)</b>	<b>1 823 (100)</b>
<b>Milieux humides à l'intérieur de la zone agricole</b>								
Saint-Eustache	4 (3)	10 (7)	6 (4)	105 (77)	1 (<1)	0 (0)	10 (7)	135 (100)
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	<1 (12)	1 (48)	<1 (9)	1 (31)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	2 (100)
Saint-Joseph-du-Lac	1 (2)	4 (7)	5 (9)	42 (75)	0 (0)	3 (6)	<1 (1)	56 (100)
Oka	1 (1)	26 (14)	11 (6)	75 (40)	0 (0)	0 (0)	74 (39)	187 (100)
Saint-Placide	0 (0)	2 (1)	17 (6)	169 (55)	0 (0)	0 (0)	119 (39)	308 (100)
<b>MRC2M</b>	<b>6 (1)</b>	<b>43 (6)</b>	<b>39 (6)</b>	<b>392 (57)</b>	<b>1 (&lt;1)</b>	<b>4 (1)</b>	<b>203 (29)</b>	<b>688 (100)</b>

Note : les prairies humides sont une sous-classe des marais et les tourbières boisées, une sous-classe de tourbières. Source : CIC 2015.

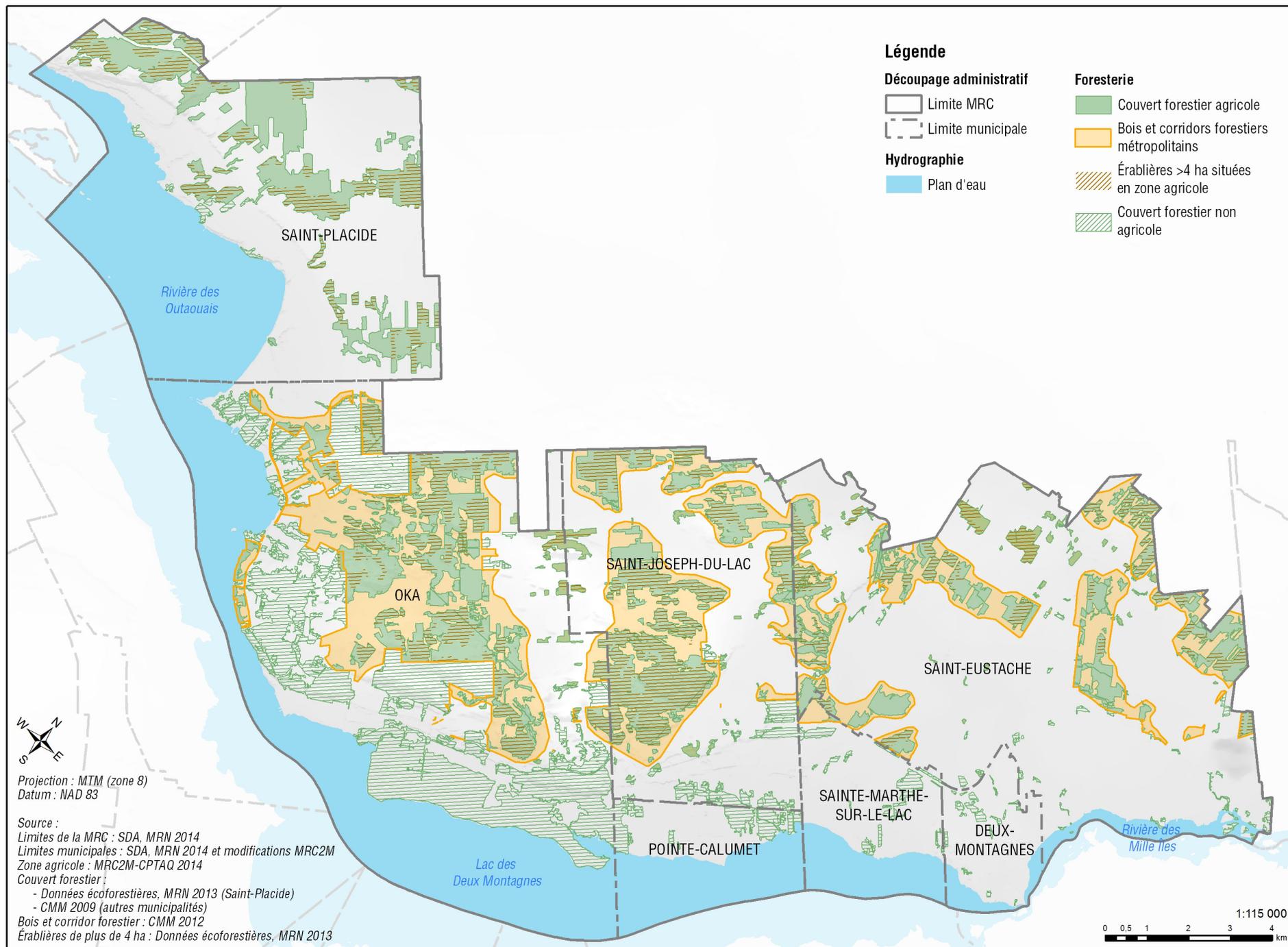
La municipalité d'Oka possède de loin la plus importante quantité de milieux humides, englobant en superficie, près de la moitié soit 48 % des milieux humides à l'échelle de la MRC (881 ha; tab. 9). En ce qui concerne la zone agricole, par contre, c'est plutôt à Saint-Placide que les milieux humides sont les plus étendus, avec une superficie de 308 ha correspondant à 45 % des milieux humides agricoles de la MRC (tab. 9). Cette superficie en milieux humides représente d'ailleurs 8 % de la zone agricole de Saint-Placide, soit le double de la valeur observée sur l'ensemble de la zone agricole de la MRC (4 %; cf. plus haut). Parmi les principales municipalités agricoles de la MRC (cf. section 2.2.1), Saint-Joseph-du-Lac compte non seulement la plus petite superficie en milieux humides agricoles et totaux (56 et 176 ha, respectivement; tab. 9), mais aussi la plus faible concentration de milieux humides en zone agricole (2 %; cf. tab. 10, section 2.2.1). Plusieurs classes et sous-classes de milieux humides sont présentes sur la MRC, les principales étant les marécages<sup>5</sup> et les marais, incluant les prairies humides (77 % du total en superficie, pour les 3 classes et sous-classe combinées; tab. 9). En zone agricole, les marécages dominent encore davantage et les tourbières boisées, presque uniquement présentes en milieu agricole, sont aussi très répandues (57 et 29 % du total en superficie, respectivement; tab. 9). Fait notable, les marécages de Saint-Eustache et de Saint-Placide, combinés aux tourbières boisées de cette dernière, constituent la majeure partie de la superficie en milieux humides à l'échelle de la zone agricole de la MRC (393 ha soit 57 % du total; tab. 9). Soulignons, en outre, qu'il est nécessaire, pour permettre la culture du sol ou la plantation d'arbres à l'intérieur d'un milieu humide, d'obtenir un certificat d'autorisation du MDDELCC en vertu de l'article 22 de la LQE (V. Dufour, comm. pers., 2015).

<sup>5</sup> Le marécage est un milieu humide souvent riverain, inondé de manière saisonnière ou caractérisé par une nappe phréatique élevée; on trouve aussi des marécages isolés, humides de par leur situation topographique ou alimentés par des résurgences; ces milieux sont dominés par une végétation ligneuse, arbustive et arborescente; le sol est minéral et présente un mauvais drainage (pour les définitions des autres classes et sous-classes, cf. Beaulieu *et al.*, 2010).

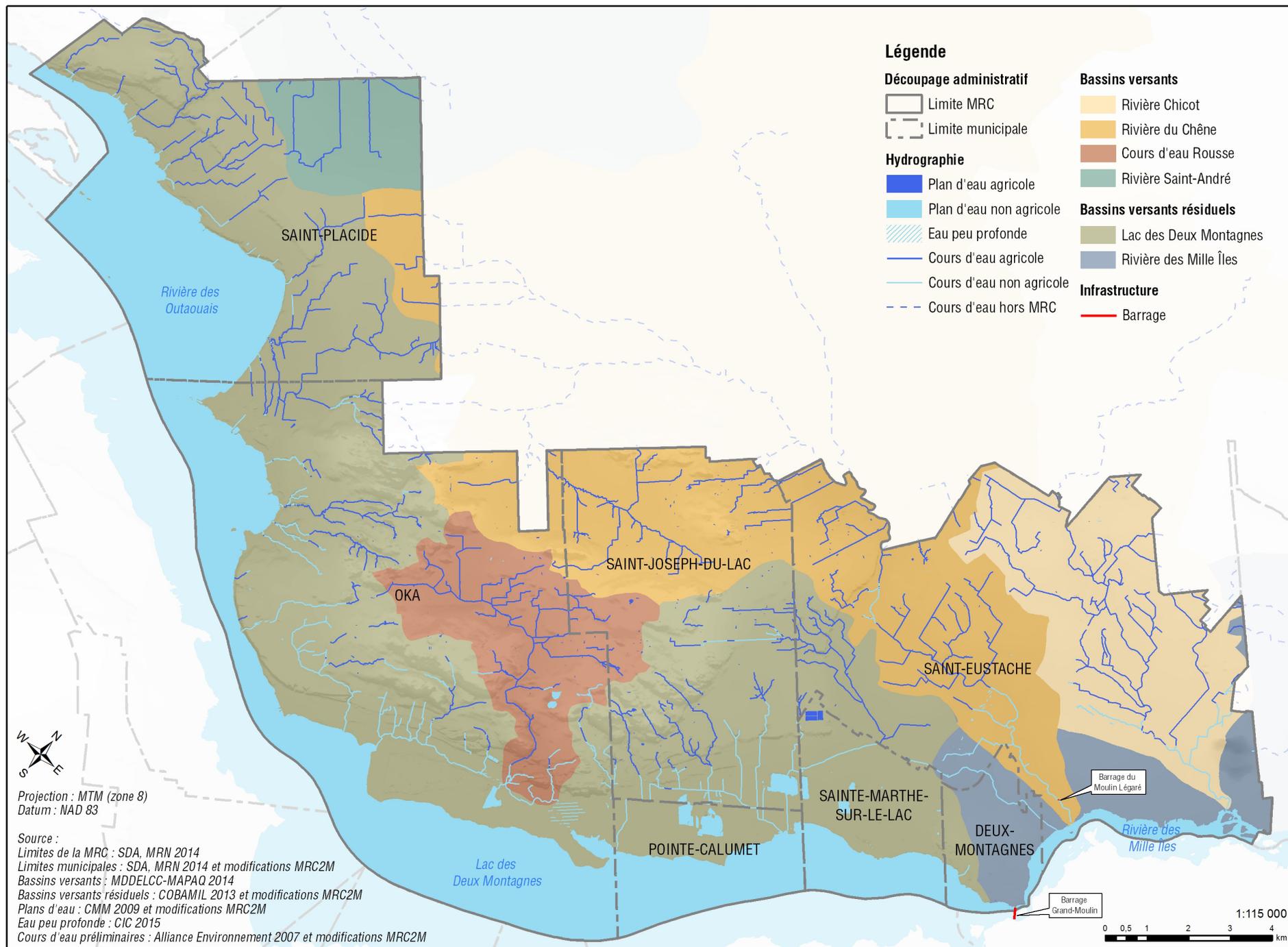
## FAITS SAILLANTS – CONTEXTE CLIMATIQUE ET PHYSIOGRAPHIQUE

## SECTION 2.1.2

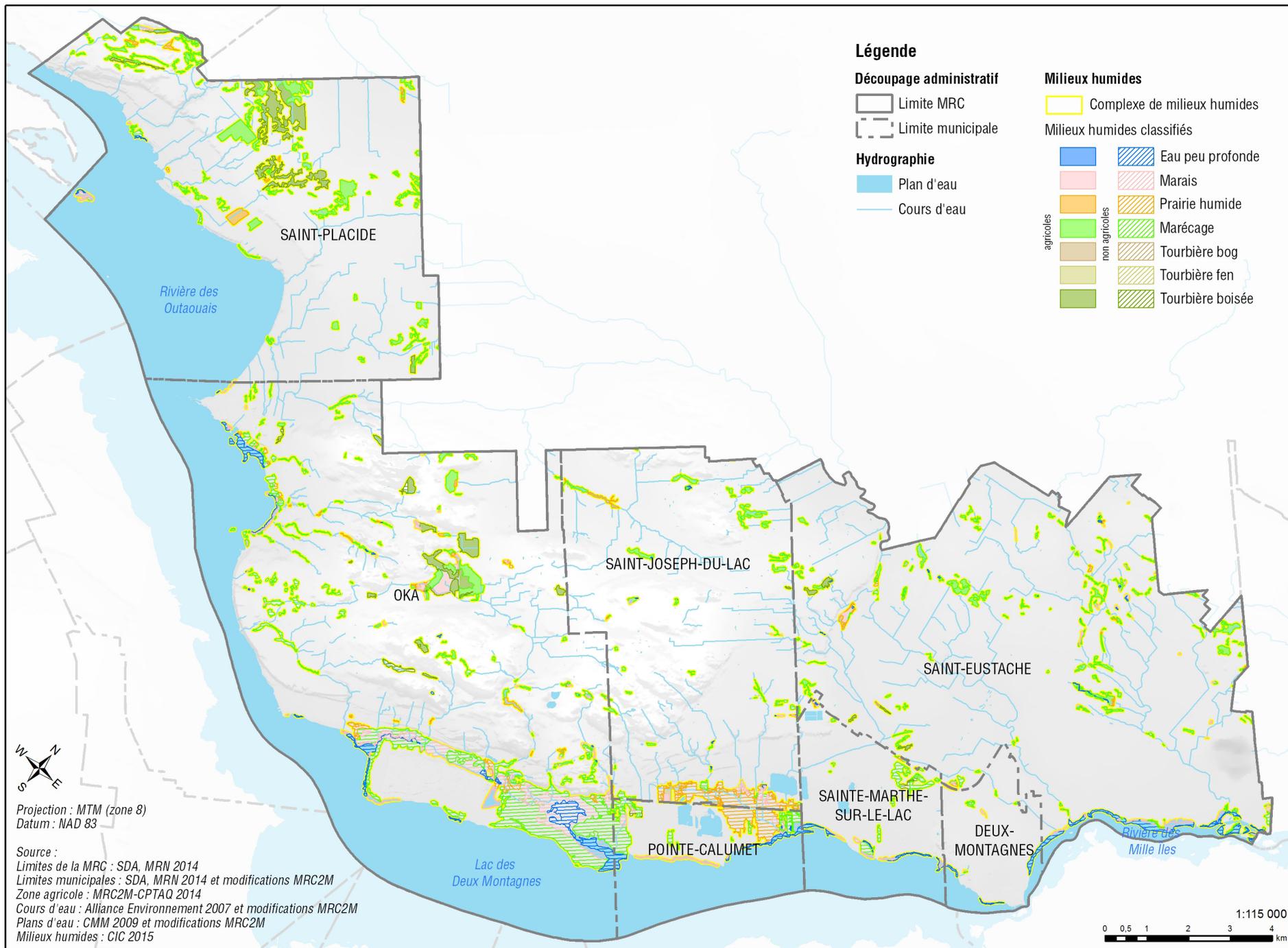
1. La MRC se situe dans les basses-terres du Saint-Laurent à ~70 m d'élévation en moyenne. Les collines montérégiennes d'Oka constituent les reliefs les plus significatifs du territoire.
2. La saison de croissance de la MRC est parmi les plus longues et les plus chaudes au Québec, avec une durée atteignant souvent les 200 jours et une accumulation moyenne de chaleur >3 000 UTM.
3. Constitués d'argiles, de limons et de sables, les sols de la MRC présentent un fort potentiel pour la culture. La grande majorité soit 75 % de la superficie des sols de la zone agricole appartient aux classes 1-4, les sols de classe 2 étant les plus étendus.
4. Saint-Eustache montre le meilleur potentiel agricole puisque la quasi-totalité soit 92 % de la superficie des sols de sa zone agricole appartient aux classes 1-3. À l'opposé, les sols agricoles d'Oka offrent globalement les moins bonnes possibilités.
5. Le couvert forestier de la MRC occupe 7 331 ha, la majorité soit 65 % étant localisée en zone agricole. La municipalité d'Oka comporte la plus forte concentration de boisés, agricoles comme totaux.
6. Avec un couvert forestier agricole constitué pour moitié d'érablières, la présence d'érablières est particulièrement marquée dans la MRC, comparativement au reste de la CMM, par exemple.
7. La majorité soit 68 % du couvert forestier agricole de la MRC est comprise dans les limites des bois et corridors forestiers métropolitains, définis au PMAD; ces derniers représentent d'ailleurs 39 % de la superficie de la zone agricole de la MRC.
8. Environ 368 cours d'eau intérieurs s'étirant sur 383 km parcourent la surface terrestre de la MRC, les principaux étant la rivière Chicot, la rivière du Chêne et le cours d'eau Rousse. Ces cours d'eau sont majoritairement situés à l'intérieur de la zone agricole.
9. Saint-Eustache comprend la plus grande longueur de cours d'eau agricoles (102 km) et une densité de drainage plus élevée par comparaison au reste de la MRC, surtout en zone agricole (2,1).
10. Les milieux humides sont très présents sur la MRC et une part importante, représentant 688 ha, se localise en zone agricole. Les milieux humides agricoles sont surtout des marécages et des tourbières boisées; ils sont les plus étendus à Saint-Placide (308 ha).



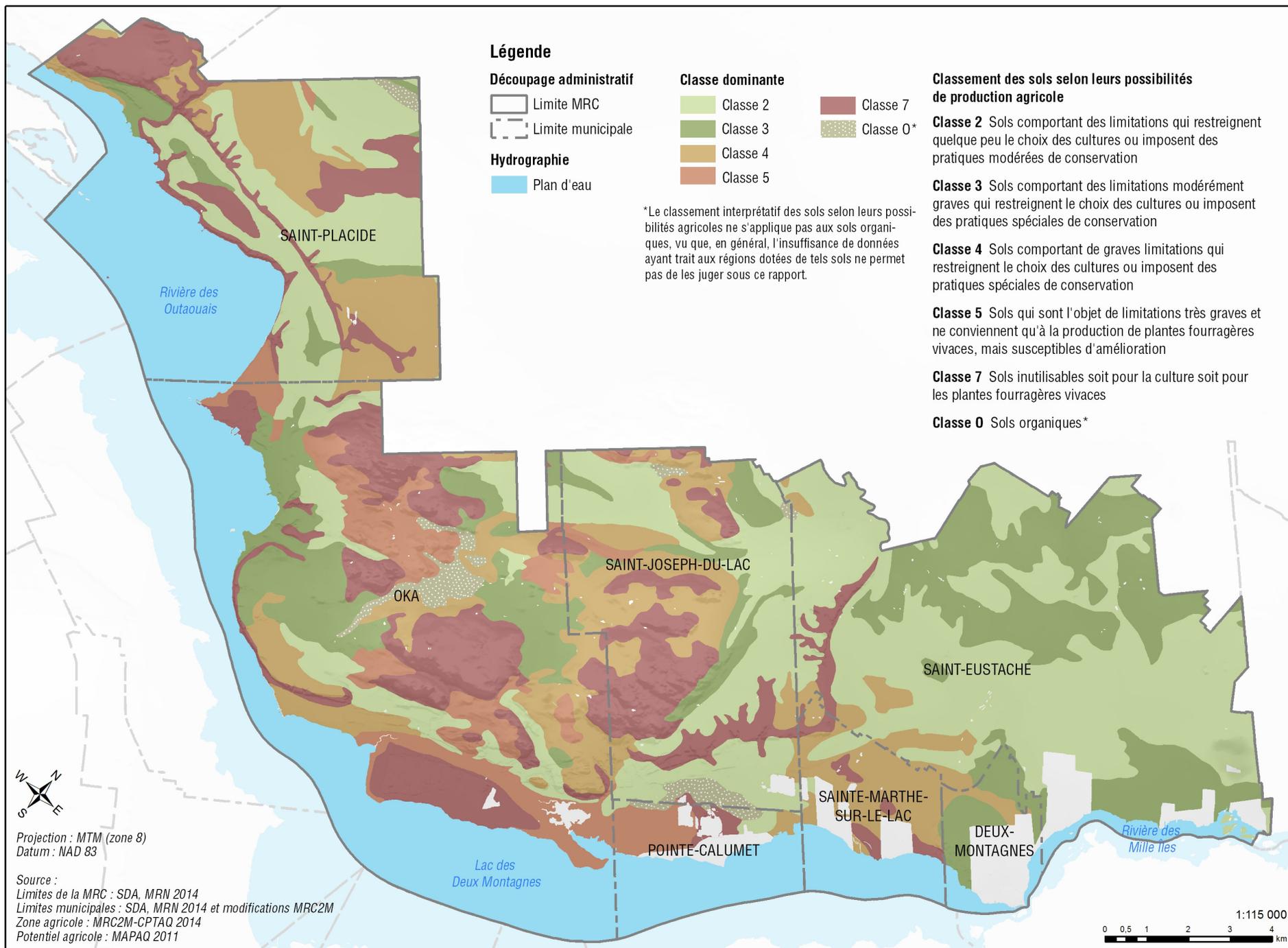
Carte 6 Couvert forestier agricole et non agricole



Carte 7 Hydrographie agricole et non agricole



Carte 8 Milieux humides agricoles et non agricoles



Carte 9 Possibilités agricoles des sols

### 2.1.3 Structures appuyant l'agriculture

**MAPAQ**—Le ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a pour mission d'appuyer une offre alimentaire de qualité et de promouvoir l'essor du secteur bioalimentaire dans une perspective de développement durable, pour le mieux-être de la société québécoise. Les responsabilités du ministère touchent plusieurs aspects du monde agricole, l'inspection des aliments, les activités de production et de transformation des produits agricoles sont celles qui retiennent l'attention. La Direction régionale des Laurentides travaille à répondre aux enjeux prioritaires du plan stratégique du Ministère en offrant un accompagnement technique et financier pour les projets de développement des entreprises et des organismes œuvrant dans le secteur agroalimentaire. De plus, elle soutient les intervenants et décideurs locaux dans le développement du secteur. Les interventions de la Direction auprès des entreprises agricoles visent notamment à appuyer des projets touchant :

- la relève et l'établissement agricole;
- l'innovation et le transfert technologique;
- le démarrage de productions nouvelles, « émergentes » ou visant un créneau de marché;
- la diversification agricole;
- la transformation alimentaire et la commercialisation des produits;
- la mise en valeur des produits régionaux;
- l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

**UPA**—L'Union des producteurs agricoles (UPA) est un syndicat professionnel voué à la défense des producteurs et productrices agricoles du Québec. Depuis le début de son histoire, l'UPA travaille avec acharnement à de nombreuses réalisations : la sécurité du revenu des producteurs agricoles, la mise en marché collective, la défense et l'aménagement du territoire agricole, la reconnaissance de la profession agricole, l'implantation de l'agriculture durable, l'accès aux services conseils et à la formation agricoles, etc. La Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides (FUPAOL) est l'une des 12 fédérations régionales affiliées à l'UPA. Son territoire couvre les régions administratives des Laurentides, de l'Outaouais, de Laval et de Montréal. Elle représente quelque 2 300 entreprises agricoles réparties à l'intérieur de 11 syndicats locaux. La FUPAOL offre à ses membres une gamme de services englobant :

- la vie syndicale;
- les communications;
- l'aménagement du territoire;
- la main d'œuvre (via le Centre d'emploi agricole);
- l'économie;
- la comptabilité et fiscalité de l'entreprise (via le Service de comptabilité et de fiscalité).

Le Syndicat local de l'UPA Deux-Montagnes (UPA2M) compte quelque 400 producteurs agricoles et 260 entreprises agricoles. L'UPA Deux-Montagnes reçoit, de façon démocratique, le mandat de représenter les producteurs agricoles du territoire de la MRC. Son conseil d'administration est composé de 13 producteurs agricoles représentant la diversité des productions agricoles présentes dans la MRC.

**Agriculture, Pêcheries  
et Alimentation**

**Québec** 

<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/>



**L'Union des  
producteurs  
agricoles**

<http://www.upa.qc.ca/>

**TBL**–Tourisme Basses-Laurentides (TBL) regroupe les MRC de Deux-Montagnes, de Mirabel, de Thérèse-De Blainville et d'Argenteuil. Il s'agit d'un OSBL qui a pour but d'accueillir et d'informer les touristes, les excursionnistes et les résidents en regard des divers attraits touristiques, récréatifs, agrotouristiques et commerciaux. Il met en place des moyens de promouvoir les activités et les attraits touristiques sur le territoire des MRC mentionnées. De plus, il développe des offres et des produits touristiques afin d'attirer davantage de clientèle sur ce territoire dans le but de positionner avantageusement la région et de développer sa notoriété.



Tourisme **Basses-Laurentides**

<http://www.basseslaurentides.com/>

**TCAL**–La Table de concertation agroalimentaire des Laurentides (TCAL) est un OSBL issu d'une volonté du milieu agroalimentaire de se doter d'un organisme de concertation. La TCAL implique des acteurs de la filière agroalimentaire permettant un échange constant d'information entre les partenaires de l'industrie. Elle a pour mission de dynamiser le développement économique du secteur agroalimentaire de la région des Laurentides et est au service des producteurs, des transformateurs et des restaurateurs afin de coordonner leurs efforts pour contribuer au développement du secteur par la réalisation d'actions comprenant :

**TABLE DE CONCERTATION  
AGROALIMENTAIRE  
DES LAURENTIDES (TCAL)**

<http://www.agrolaurentides.qc.ca/>

- la promotion et la mise en valeur des produits régionaux;
- l'aide en matière de réseautage;
- la logistique d'événements;
- la réalisation d'activités et de projets de mise en marché;
- la diffusion d'une multitude d'informations;
- le soutien aux initiatives collectives.

**CCI2M**–La Chambre de commerce et d'industrie MRC de Deux-Montagnes (CCI2M) est un regroupement de gens d'affaires qui répond aux besoins de ses membres et qui voit à leurs intérêts afin de favoriser le développement économique et social du territoire de la MRC. Sa vision est d'être reconnue comme un réseau d'affaires et de référence, accessible et représentatif de tous les secteurs d'activité, en complémentarité et en réciprocité avec ses partenaires. Comptant plus de 700 membres au sein de son réseau d'affaires, la CCI2M est membre de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représentant plus de 140 chambres de commerce, 60 000 entreprises et 150 000 gens d'affaires exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Les activités et services offerts aux membres de la CCI2M sont principalement :



<http://www.chambrecommerce.com/>

- la formation et l'accompagnement, le développement de compétences;
- l'organisation d'activités visant le réseautage et le développement des affaires;
- l'allocation de divers avantages commerciaux;
- la réalisation de projets de mise en valeur des différents secteurs économiques dont la promotion de l'achat local et des produits d'ici;
- la valorisation de l'entrepreneuriat et des succès économiques.

**Profit-eau-sol**—Le Club conseil Profit-eau-sol est un regroupement volontaire de producteurs agricoles dont l'objectif est de favoriser le développement durable de l'agriculture et la protection de l'environnement. Il couvre le territoire des Basses-Laurentides grâce à son équipe d'agronomes et de techniciens en agronomie et en aménagement de la faune. Il offre une expertise en agroenvironnement et en aménagement des cours d'eau. Il est promoteur du projet de bassin versant de la rivière Chicot, a été celui du projet de la rivière Saint-Pierre pendant plus de 7 ans et celui du projet de la rivière Duchesne pendant 4 ans. Sa mission est de réduire l'utilisation des pesticides, de protéger les cours d'eau et d'améliorer la biodiversité en milieu agricole. Il fait la promotion des pratiques de conservation des sols et accompagne les producteurs dans toutes activités assurant le maintien d'une agriculture durable et profitable pour leur entreprise. Les services du Club incluent :

Club conseil   
**Profiteausol**  
<http://www.profiteausol.ca/>

- la gestion des fertilisants organiques et minéraux (PAEF, bilan P, accompagnements/maintien du rendement);
- l'évaluation de l'état des sols et des pratiques culturales (correction compaction/cultures de couverture);
- la recommandation et la gestion raisonnée des pesticides, le dépistage des ravageurs (horticole et grandes cultures);
- l'aménagement des haies brise-vent et bandes riveraines;
- la rédaction de rapports de surveillance des travaux pour la CPTAQ, de demandes d'attestation de conformité et de demandes de certificat d'autorisation au MDDELCC;
- l'échantillonnage de sol pour l'agriculture de précision (chaux et fertilisants).

**Agropomme**—Agropomme est à la fois un Club agroenvironnemental et un Club d'encadrement technique regroupant environ 80 producteurs agricoles et 5 conseillers œuvrant dans le domaine de la pomiculture. La mission du Club est d'accompagner les producteurs dans la mise en œuvre de pratiques agricoles durables, et ce tant pour les entreprises en régie biologique que conventionnelle. De plus, le Club participe à plusieurs projets de recherche ayant pour but de trouver des méthodes de lutte alternative à l'utilisation des pesticides (ex. : confusion sexuelle pour le carpocapse de la pomme, attractif pour la mouche de la pomme, projet d'homologation du bicarbonate de potassium pour la tavelure, etc.). Les principaux services offerts aux membres du Club comprennent :

**Agropomme**

<http://www.agropomme.ca/>

- le dépistage des insectes ravageurs et bénéfiques;
- la recommandation de stratégies de lutte aux ravageurs;
- la recommandation de fertilisation (incluant la rédaction des documents qui y sont reliés : PAEF, mise à jour de PAEF et bilan P);
- le suivi et l'accompagnement pour les nouvelles plantations (choix de cultivars/porte-greffes, distance de plantation, infrastructure, irrigation, etc.);
- le suivi au niveau du contrôle de la charge fruitière;
- l'aide à la gestion de la récolte par des tests de maturité et de fermeté des fruits;
- l'accompagnement des producteurs durant le greffage et surgreffage des pommiers.

**CFAM**—Le Centre de formation agricole de Mirabel (CFAM) est un centre de formation professionnelle offrant 5 DEP dans les secteurs de l'agriculture et de l'entretien d'équipement motorisé : Production horticole, Production animale, Réalisation d'aménagements paysagers, Fleuristerie et Mécanique agricole. Le CFAM possède une ferme-école de 18 hectares servant aux activités pratiques, un site de compostage, une érablière, des serres de production, un atelier de mécanique et plus encore. La majorité des DEP se donne dans un contexte d'Alternance travail-études (ATE) qui permet à l'élève de réaliser des stages en entreprise et d'acquérir ou de perfectionner les compétences nécessaires à l'exercice de la profession ou du métier choisi. En plus de la formation régulière, le CFAM offre de nombreux cours en lien avec l'agriculture dans le cadre de la formation continue.



<http://www.cfam.qc.ca/>

**COBAMIL**—Le Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) est un OSBL mandaté par le MDDELCC pour mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau sur son territoire d'intervention, couvrant notamment la MRC. La protection et la préservation des ressources en eau de surface et des eaux souterraines sont au cœur de la mission de l'organisme. Le COBAMIL intervient de diverses façons avec le milieu municipal, agricole, privé et associatif, afin d'établir une vision concertée et de soutenir la mise en œuvre d'actions concrètes. Plus spécifiquement, le COBAMIL œuvre avec le secteur agricole à travers diverses activités incluant :



<http://www.cobamil.ca/>

- la diffusion d'information liée aux ressources en eau;
- l'acquisition de connaissances sur les milieux naturels;
- l'échantillonnage et analyse de qualité de l'eau;
- l'étude à l'échelle du bassin versant;
- la participation à des comités agricoles (Clubs-conseils, MAPAQ, PDZA, etc.);
- le soutien technique dans l'organisation d'activités de consultation.

**Abrinord**—L'Organisme de bassin versant de la rivière du Nord (Abrinord) est l'un des 40 organismes de bassins versants (OBV) officiellement reconnus par le gouvernement du Québec dans la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*. L'organisme est responsable de planifier et de coordonner la gestion intégrée de l'eau dans la zone qui lui est confiée. Fondé en 2003, Abrinord constitue une table de concertation et de planification dont le mandat premier consiste à élaborer un Plan directeur de l'eau (PDE), à le mettre à jour, ainsi qu'à en promouvoir et suivre la mise en œuvre. Les activités d'Abrinord incluent notamment :



<http://www.abrinord.qc.ca/>

- l'élaboration, la mise à jour et le suivi du PDE;
- la coordination de la mise en œuvre de projets issus du PDE (acquisition de connaissances, sensibilisation, concertation, etc.);
- la réalisation de divers projets en milieu agricole, visant les changements de pratiques agricoles et la sensibilisation dans le but de diminuer la pollution diffuse.

**Jardins solidaires**–Jardins solidaires est un OSBL qui œuvre à la récupération de fruits et de légumes déclassés chez les producteurs agricoles le désirant sur le territoire de la MRC et de la MRC de Mirabel. Les aliments sont remis à des gens dans le besoin de la région, grâce à la collaboration du Comité d'aide alimentaire des patriotes (CAAP), un organisme situé à Saint-Joseph-du-Lac desservant plus de 2000 personnes. Avec l'appui de bénévoles, Jardins solidaires est en mesure de récupérer les denrées rapidement chez les agriculteurs et d'aider à la cueillette lorsque nécessaire. L'organisme cultive également certains légumes afin de répondre à des besoins spécifiques du CAAP et d'allonger sa saison d'activités. Les objectifs du projet visent à permettre aux plus démunis du secteur d'accéder plus facilement aux fruits et légumes frais – ceci tout en réduisant le gaspillage alimentaire au niveau de la production.

**CRAM**–Le Centre de recherche agroalimentaire de Mirabel (CRAM) est un OSBL qui offre des services de recherche et de transfert technologique en horticulture et en agroalimentaire dans le but de favoriser le développement et la compétitivité des entreprises agricoles. En plus de répondre aux problématiques culturelles en horticulture maraîchère et fruitière, il s'intéresse particulièrement à l'innovation et au développement des cultures prometteuses, de l'agriculture durable ainsi qu'à la transformation alimentaire. Les priorités de recherche sont les suivantes : 1) favoriser les pratiques de lutte intégrée et les projets visant le développement durable; 2) favoriser l'adoption de nouvelles pratiques de production ou de technologies innovatrices; et 3) répondre aux problématiques particulières de recherche appliquée en horticulture fruitière et maraîchère et en transformation alimentaire. Le CRAM offre plusieurs activités et services, lesquels comprennent :



<http://www.cram-mirabel.com/>

- le développement, la réalisation et la gestion de projets de recherche en horticulture;
- la conclusion de partenariat pour des projets de recherche externes (soutien technique de projets privés en lien avec les producteurs);
- la réalisation d'essais, d'expérimentations et l'implantation de procédés ou d'appareils spécialisés;
- le transfert technologique aux intervenants, producteurs et chercheurs.

## 2.2 Caractéristiques du territoire agricole

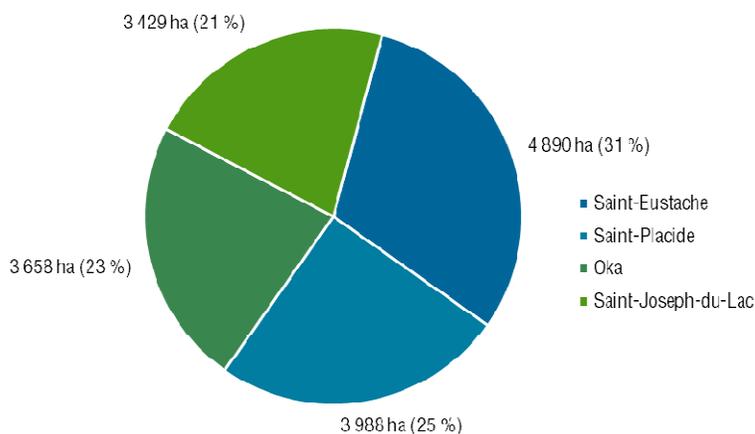
### 2.2.1 Description de la zone agricole

**Étendue géographique**—La zone agricole de la MRC est un territoire s'étalant longitudinalement d'est en ouest de Saint-Eustache à Saint-Placide, borné au nord par la limite territoriale commune avec Mirabel et se limitant généralement au sud à l'autoroute 640, à la route 344, ou encore, aux limites nord des périmètres d'urbanisation et du parc national d'Oka (cartes 2 et 4). Cette délimitation a été largement déterminée lors de la révision à l'échelle provinciale des limites du territoire agricole, qui s'est déroulée de 1987 à 1992. Pour la MRC, spécifiquement, les dernières modifications aux limites ont été fixées par décret du gouvernement en 1989 et en 1990 (décrets n° 274-89 et n° 276-90, respectivement). D'une superficie avoisinant 160 km<sup>2</sup>, la zone agricole occupe la majeure partie soit 66 % de la superficie terrestre de la MRC (tab. 10), une proportion similaire à celle de l'ensemble des MRC de la CMM (67 %; MAPAQ et CMM, 2012), mais un peu inférieure à celle de l'ensemble des MRC de la CN (71 %; MAPAQ et CMM, 2012). À l'échelle des Laurentides, la zone agricole de la MRC représente 8 % du total de la superficie du territoire zoné agricole, se classant ainsi au 4<sup>e</sup> rang en importance dans la région (MAPAQ, 2013).

**Tableau 10** Superficie des secteurs dynamique et déstructuré de la zone agricole et proportion par rapport au total de la superficie terrestre, 2014

Zone agricole	Superficie (ha) et proportion (%) de la superficie terrestre						
	Municipalités de la MRC2M						MRC2M
	Saint-Eustache	Deux-Montagnes	Sainte-Marthe-sur-le-Lac	Saint-Joseph-du-Lac	Oka	Saint-Placide	
Secteur dynamique	4 749 (67)	2 (<1)	34 (4)	3 341 (80)	3 502 (51)	3 930 (93)	15 558 (64)
Secteur déstructuré	139 (2)	0 (0)	0 (0)	86 (2)	155 (2)	57 (1)	442 (2)
<b>Total</b>	<b>4 890 (69)</b>	<b>2 (&lt;1)</b>	<b>34 (4)</b>	<b>3 429 (82)</b>	<b>3 658 (53)</b>	<b>3 988 (94)</b>	<b>16 000 (66)</b>

Pour la superficie terrestre des municipalités, cf. tab. 4, section 2.1.1. Source : MRC2M et CPTAQ 2014.



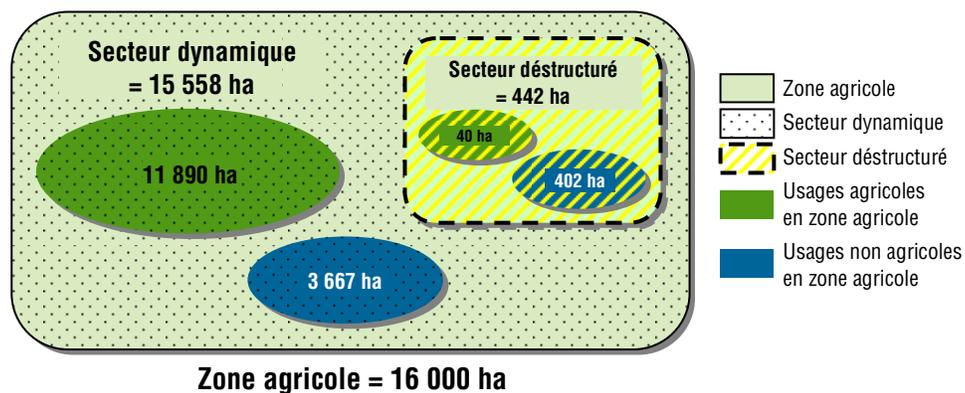
Source : MRC2M et CPTAQ 2014.

**Figure 3** Superficie et répartition de la zone agricole, 2014

Parmi les 7 municipalités qui composent la MRC, toutes à l'exception de Pointe-Calumet comportent une zone agricole, aussi restreinte soit-elle; néanmoins, la superficie agricole combinée de Deux-Montagnes et de Sainte-Marthe-sur-le-Lac ne représente qu'une infime proportion de la zone agricole de la MRC (<1 %; tab. 10). Par conséquent, cette dernière se répartit essentiellement entre 4 municipalités, soit Saint-Eustache, Saint-Joseph-du-Lac, Oka et Saint-Placide (fig. 3). C'est à Saint-Placide que la zone agricole constitue la plus grande part du territoire terrestre (94 %; tab. 10); malgré cela, c'est Saint-Eustache qui englobe, à l'échelle de la MRC, la plus importante proportion de la zone agricole (31 %; fig. 3).

**Dynamisme agricole**—La zone agricole de la MRC se divise en deux secteurs aux caractéristiques et aux objectifs distincts, soit le secteur dynamique et le secteur déstructuré (carte 10). Secteur principal, le secteur dynamique représente la quasi-totalité soit 97 % de la superficie de la zone agricole de la MRC (fig. 4). Il s'agit d'un secteur relativement homogène, caractérisé par une prédominance de l'agriculture sur les autres usages et activités (MAMM *et al.*, 2001). Une partie de ce secteur est sous couvert forestier, lequel se compose d'une portion significative d'éraiblières (cf. section 2.1.2). La structure foncière du secteur dynamique est organisée de façon à faciliter l'utilisation des lots à des fins agricoles; au surplus, les sols y présentent, de façon générale, des caractéristiques favorables à l'agriculture (cf. section 2.1.2). Les objectifs reliés au secteur dynamique visent, globalement, à garantir la pérennité du territoire agricole et à favoriser le développement des activités et des exploitations agricoles (MAMM *et al.*, 2001).

Secteur de moindre dynamisme, le secteur déstructuré ne constitue que 3 % de la superficie de la zone agricole de la MRC (carte 10, fig. 4). Ce secteur est composé d'une multitude d'îlots pouvant être définis comme des « [...] entités ponctuelles de superficie restreinte, déstructurées par l'addition au fil du temps d'usages non agricoles et à l'intérieur desquelles subsistent de rares lots vacants enclavés et irrécupérables pour l'agriculture » (MAMM *et al.*, 2001). Au nombre de 47 et avec une superficie variant de 1 à 67 ha (médiane 4 ha), lesdits îlots sont répartis dans les 4 principales municipalités agricoles de la MRC (cf. « Étendue géographique » plus haut), Saint-Eustache en comprenant le plus grand nombre et Oka, la plus grande superficie (carte 10, tab. 10). Le secteur déstructuré a fait l'objet d'une démarche de négociation en présence des personnes intéressées, dans le cadre d'une demande à portée collective, tel que défini à l'article 59 de la LPTAA. Le consensus issu de cette démarche est rapporté dans la décision n° 374945 publiée par la CPTAQ, décision mise en œuvre par RCI en 2015. Pour résumer, les objectifs reliés au secteur déstructuré visent à encadrer la fonction résidentielle en zone agricole, dans une perspective à long terme (CPTAQ, 2006).



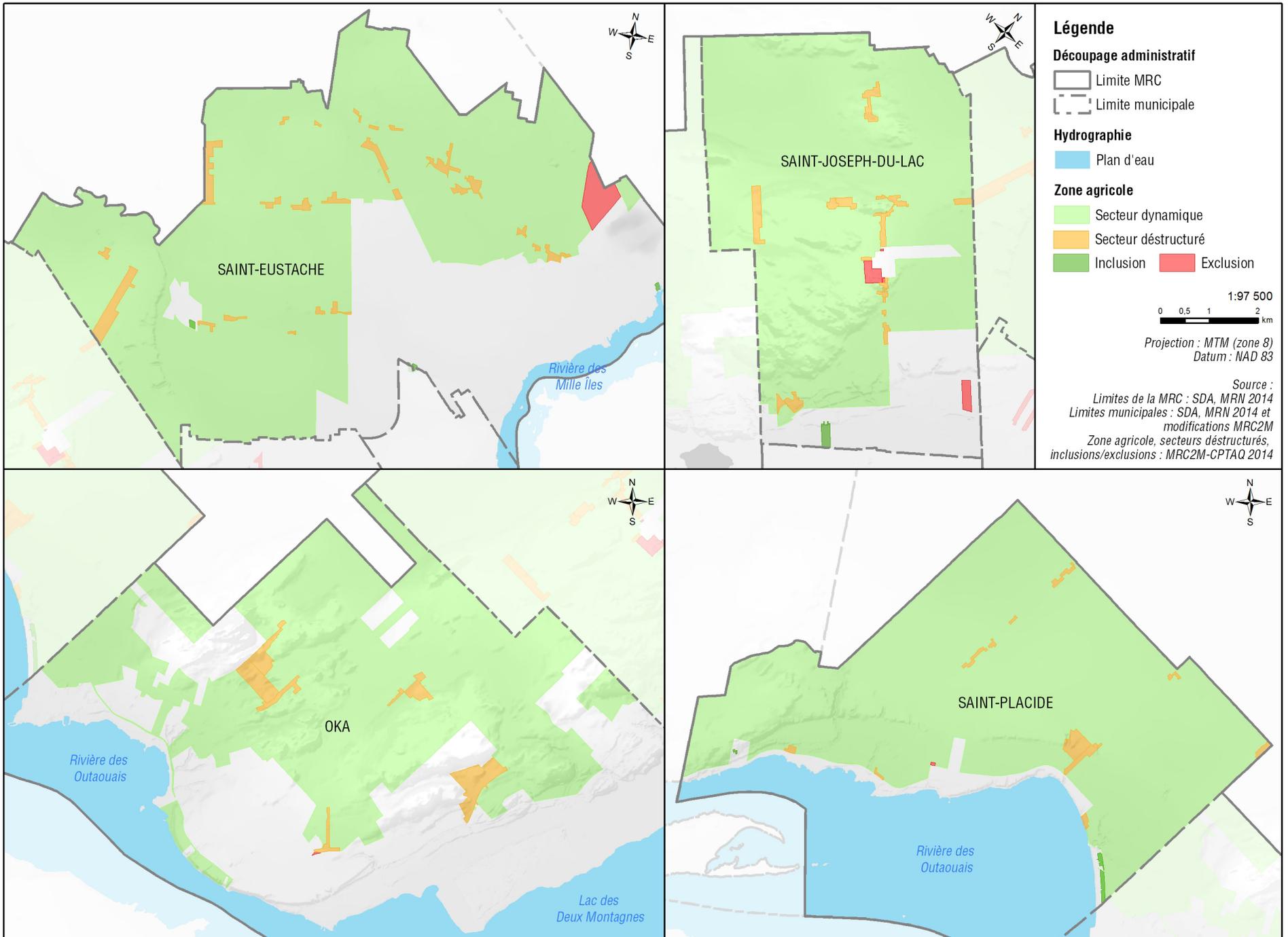
Source : MRC2M et CPTAQ 2014, SAIDM 2013.

Figure 4 Représentation schématique des composantes de la zone agricole, 2014

**Évolution dans le temps**—Outre la zone agricole permanente, certaines parties du territoire de la MRC ont, au fil du temps, été incluses ou exclues de la zone agricole, faisant suite à des demandes soumises à la CPTAQ en vertu de la LPTAA. Pour la plupart, les exclusions ont touché des terrains localisés à l'intérieur des limites des périmètres d'urbanisation, au contraire des inclusions, qui ont eu lieu principalement à l'extérieur de ces périmètres. Malgré cela, quelques exploitations agricoles subsistent toujours à l'intérieur des périmètres d'urbanisation, notamment à Saint-Eustache et à Deux-Montagnes. Sur la période 1989-2014, une superficie de 22 ha a été incluse à la zone agricole de la MRC, tandis qu'une superficie de 100 ha en a été exclue, laissant ainsi une variation négative de 78 ha (CPTAQ, 2014). Cette variation correspond, relativement à la superficie actuelle de la zone agricole, à une proportion d'à peine 0,5 %. Nous constatons de ce fait que, subséquemment au processus de révision des limites de la zone agricole permanente, l'étendue de la zone agricole de la MRC demeure quasi-inchangée dans le temps.

**Définition fonctionnelle**—Dans l’élaboration du PDZA, la MRC utilise une définition fonctionnelle de la zone agricole, qui correspond à l’affectation agricole figurant parmi les grandes affectations du territoire en vigueur (carte 4), à laquelle sont incluses les inclusions et exclues les exclusions autorisées par la CPTAQ, compilées selon les données les plus à jour (CPTAQ, 2014). Il est donc à noter que cette définition, y compris les limites géographiques et les valeurs de superficie qui lui sont associées, peut différer de celle d’autres documents. Mentionnons enfin que nous ne traitons généralement pas des villes de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et de Deux-Montagnes dans les sections subséquentes – ceci dans l’unique but d’épurer l’information – étant donné, tel que souligné plus haut, la superficie marginale qu’y occupe la zone agricole « effective ». Les différences que cela peut occasionner sur les valeurs données pour l’ensemble de la MRC sont, dans tous les cas, minimales.

FAITS SAILLANTS – DESCRIPTION DE	LA ZONE AGRICOLE	SECTION 2.2.1
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Avoisinant 160 km<sup>2</sup>, la zone agricole correspond à 66 % de la superficie terrestre de la MRC.</li> <li>2. La zone agricole de la MRC se distribue essentiellement sur 4 municipalités; Saint-Eustache en englobe la plus grande part malgré le fait que Saint-Placide est la plus fortement agricole.</li> <li>3. Deux niveaux de dynamisme caractérisent la zone agricole de la MRC : le secteur dynamique qui constitue 97 % de sa superficie et le secteur déstructuré qui n’en représente que 3 %.</li> <li>4. L’étendue de la zone agricole de la MRC demeure presque inchangée dans le temps, avec une variation en superficie de seulement 0,5 % sur la période 1989-2014.</li> </ol>	



Carte 10 Secteurs dynamique et déstructuré de la zone agricole

## 2.2.2 Occupation de la zone agricole

**Taux d'occupation**—Il est essentiel, pour faire un juste état des lieux du dynamisme de tout territoire agricole, de caractériser l'occupation de ce dernier. À ce titre, le taux d'occupation de la zone agricole est communément cité comme l'un des principaux indicateurs du dynamisme agricole; ce taux est obtenu en divisant la superficie exploitée par la superficie totale de la zone agricole (MAPAQ et CMM, 2012). Précisément, la superficie exploitée correspond à la superficie occupée par les entreprises agricoles, qu'elle soit louée ou possédée, incluant tous les espaces de la ferme tels les bâtiments, les résidences, les cultures, les pâturages, les boisés et les cours d'eau (MAPAQ, 2006, cité dans Lapointe, 2013). Le taux d'occupation de la zone agricole constitue ainsi une mesure relative (%) de l'importance de l'espace utilisé à des fins agricoles (usages agricoles); il fournit aussi, indirectement, une indication sur l'ampleur de l'espace utilisé à des fins autres qu'agricoles (usages non agricoles).



Cultures agricoles. © CRÉ des Laurentides et MDDEFP

Pour la MRC, le taux d'occupation de la zone agricole, calculé selon les données de la matrice graphique et du rôle d'évaluation (SAIDM, 2013) sur les exploitations agricoles enregistrées (RLRQ, c. M-14), frôle les 75 %, s'élevant à 74,6 % (tab. 11). Ce taux global paraît subir une légère augmentation ces dernières années, puisqu'il s'élevait à 73,4 % en 2003 (MAPAQ, 2003) et à 73,8 % en 2010 (tab. 11). Il s'agit d'un taux d'occupation équivalent à celui des MRC de la CMM, mais plus élevé comparativement à celui de l'ensemble plus restreint des MRC de la CN (75,2 et 69,4 %, respectivement, en 2010; tab. 11). Une certaine variation s'observe au sein de la MRC, le taux d'occupation étant généralement le plus haut à Saint-Joseph-du-Lac et le plus bas (ex aequo) à Saint-Eustache et à Oka. En absolu, c'est Saint-Eustache qui compte la plus vaste superficie exploitée, la plus restreinte se trouvant à Oka. Malgré ces variations, les valeurs du tableau 11 attestent le dynamisme de la zone agricole de la MRC.

**Tableau 11** Superficie exploitée et taux d'occupation de la zone agricole, 2004-13

Territoire	Superficie exploitée (ha)					Taux d'occupation (%)		
	2004	2010	2013	Δ 2004-10	Δ 2010-13	2010	2013	Δ 2010-13
Saint-Eustache	3 490	3 400	3 424	-90	+24	69,6	70,0	+0,4
Saint-Joseph-du-Lac	2 776	2 828	2 862	+52	+34	82,8	83,5	+0,7
Oka	2 619	2 571	2 613	-48	+42	69,3	71,4	+2,1
Saint-Placide	2 828	2 994	3 032	+166	+38	74,6	76,0	+1,4
<b>MRC2M</b>	<b>11 713</b>	<b>11 793</b>	<b>11 931</b>	<b>+80</b>	<b>+138</b>	<b>73,8</b>	<b>74,6</b>	<b>+0,8</b>
<b>MRC de la CN</b>	<b>69 450</b>	<b>71 240</b>	<b>nd</b>	<b>+1 790</b>	<b>nd</b>	<b>69,4</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>
<b>MRC de la CMM</b>	<b>274 096</b>	<b>282 627</b>	<b>nd</b>	<b>+8 531</b>	<b>nd</b>	<b>75,2</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>

Source : données 2004-10, MAPAQ et CMM 2012; données 2013, SAIDM 2013.

**Proportion cultivée**—Outre le taux d'occupation, la proportion cultivée des exploitations agricoles, obtenue en divisant la superficie cultivée par la superficie exploitée, caractérise non seulement l'occupation de la zone agricole, mais aussi l'intensité de l'agriculture sur le territoire (MAPAQ et CMM, 2012; MAPAQ, 2006, cité dans Lapointe, 2013). Dans le cas

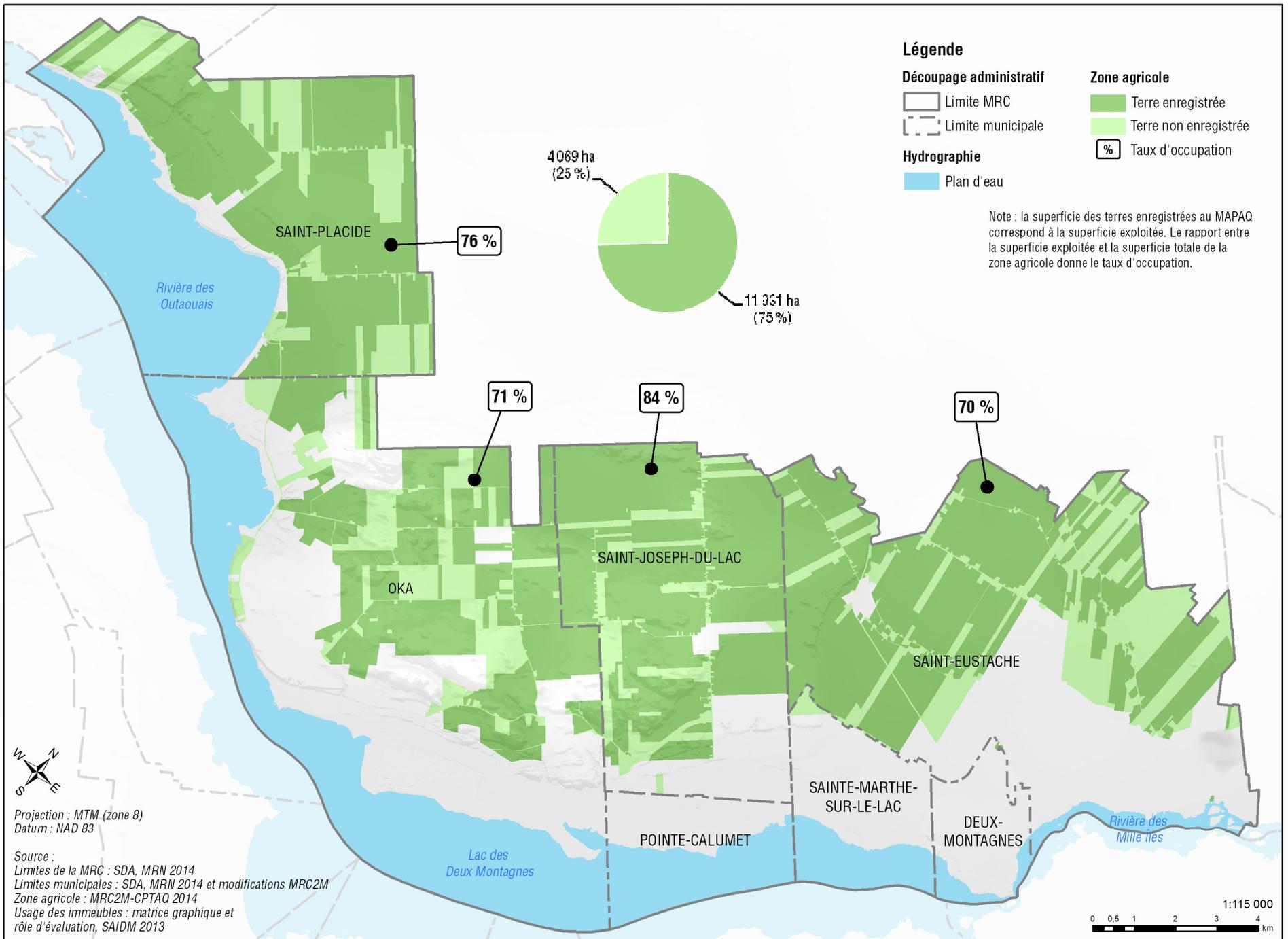
de la MRC, la superficie cultivée correspond à ~70 % (68,5 % en 2010; tab. 12) de la superficie exploitée, ce qui est nettement inférieur aux valeurs observées tant à l'échelle des MRC de la CMM qu'à celle des MRC de la CN (84,8 et 78,1 %, respectivement, en 2010; tab. 12). Une constatation similaire vaut pour la proportion cultivée de la zone agricole, un indicateur connexe, qui correspond au rapport entre la superficie cultivée et la superficie totale de la zone agricole (MAPAQ et CMM, 2012). Ces différences découlent en partie de la présence plus importante de boisés sur la CN (CMM, 2012; Quesnel *et al.*, 2006); de surcroît, la forte proportion d'exploitations acéricoles que compte la MRC (cf. fig. 22 et fig. 24, section 2.3.3) joue assurément un rôle, l'acériculture n'étant pas comptabilisée comme superficie cultivée par le MAPAQ. Mesurée relativement à la superficie exploitée ou à l'ensemble de la zone agricole, la proportion cultivée est la plus restreinte à Oka et la plus étendue à Saint-Placide (tab. 12).

Notons, en parallèle, que la proportion cultivée des exploitations agricoles de la MRC a subi une diminution entre 2004 et 2010 (-2,9 %; tab. 12), alors qu'au niveau des MRC de la CN et des MRC de la CMM, ladite proportion a augmenté légèrement ou est restée stable durant la même période (+0,9 et +0,1 %, respectivement; tab. 12). Bien qu'observée uniquement sur deux points de référence, cette divergence reste intrigante; malgré une augmentation généralisée de la superficie exploitée, la superficie cultivée de la MRC recule au profit d'espaces non cultivés. Une explication possible pourrait être que les terres nouvellement exploitées soient majoritairement boisées; encore, des exploitants existants ont possiblement délaissé des superficies en culture en faveur d'autres formes d'agriculture. Des cultures nécessitant des étendues plus limitées ont peut-être été favorisées, ou bien davantage de terres cultivées ont été laissées en friche pour diverses raisons (cf. section 2.2.6). Vraisemblablement, un accroissement dans la superficie occupée par l'acériculture n'apparaît pas être à l'origine du phénomène (cf. fig. 25, section 2.3.3). Indépendamment des causes sous-jacentes, les tendances observées au tableau 12 mettent un certain bémol à ce qu'on pourrait conclure à l'examen strict des taux d'occupation.

**Tableau 12** Superficie cultivée et proportion cultivée des exploitations agricoles et de la zone agricole, 2004-10

Territoire	Superficie cultivée (ha)			Proportion cultivée des exploitations agricoles (%)			Proportion cultivée de la zone agricole (%)
	2004	2010	Δ 2004-10	2004	2010	Δ 2004-10	2010
Saint-Eustache	2 812	2 558	-254	80,6	75,2	-5,4	52,4
Saint-Joseph-du-Lac	1 738	1 709	-29	62,6	60,4	-2,2	50,1
Oka	1 525	1 447	-78	58,2	56,3	-1,9	39,0
Saint-Placide	2 292	2 376	+84	81,0	79,4	-1,6	59,2
<b>MRC2M</b>	<b>8 378</b>	<b>8 091</b>	<b>-287</b>	<b>71,4</b>	<b>68,5</b>	<b>-2,9</b>	<b>50,6</b>
<b>MRC de la CN</b>	<b>53 625</b>	<b>55 605</b>	<b>+1 980</b>	<b>77,2</b>	<b>78,1</b>	<b>+0,9</b>	<b>54,2</b>
<b>MRC de la CMM</b>	<b>232 089</b>	<b>239 630</b>	<b>+7 541</b>	<b>84,7</b>	<b>84,8</b>	<b>+0,1</b>	<b>63,8</b>

Source : MAPAQ et CMM 2012.



Carte 11 Enregistrement des exploitations agricoles

**Usages non agricoles**—La zone agricole de la MRC est marquée par la présence d’usages non agricoles intercalés entre les exploitations agricoles. Plusieurs de ces usages correspondent à des immeubles bâtis avant l’entrée en vigueur de la LPTAA en 1978. Des usages autres que l’agriculture ont également été autorisés par la CPTAQ, au fil du temps. Dans l’ensemble, les usages non agricoles sont assez présents en secteur dynamique, dans une proportion en superficie variant de 15 à 28 % selon la municipalité (tab. 13, carte 12). En secteur déstructuré, les usages non agricoles occupent une superficie moindre en absolu, mais ils y sont évidemment dominants en relatif (~90 % du total en 2013; tab. 13). L’usage résidentiel constitue l’usage non agricole le plus commun à l’intérieur de la zone agricole de la MRC. Hormis l’usage résidentiel, l’espace utilisé à des fins autres qu’agricoles est surtout vacant ou à usages reliés aux transports, aux communications et aux services publics. C’est sur la zone agricole de Saint-Eustache que les usages non agricoles sont les plus concentrés et sur celle de Saint-Joseph-du-Lac qu’ils le sont le moins (tab. 13, carte 12).

**Tableau 13** Superficie des usages non agricoles en zone agricole et proportion par rapport aux secteurs dynamique et déstructuré, 2013

Usages non agricoles en zone agricole	Superficie (ha) et proportion (%) par type d’usage				
	Municipalités de la MRC2M				MRC2M
	Saint-Eustache	Saint-Joseph-du-Lac	Oka	Saint-Placide	
	<b>Secteur dynamique</b>				
Résidentiel	605 (13)	321 (10)	597 (17)	605 (15)	2 128 (14)
Industries manufacturières	0 (0)	0 (0)	5 (<1)	0 (0)	5 (<1)
Transports, communications et services publics	113 (2)	68 (2)	75 (2)	22 (1)	307 (2)
Commercial	32 (1)	1 (<1)	0 (0)	0 (0)	33 (<1)
Services	0 (0)	2 (<1)	17 (<1)	58 (1)	77 (<1)
Culturelle, récréative et de loisirs	21 (<1)	0 (0)	27 (1)	0 (0)	48 (<1)
Non aménagé et non exploité	564 (12)	96 (3)	189 (5)	214 (5)	1 068 (7)
<b>Total</b>	<b>1 335 (28)</b>	<b>488 (15)</b>	<b>910 (26)</b>	<b>899 (23)</b>	<b>3 667 (24)</b>
	<b>Secteur déstructuré</b>				
Résidentiel	112 (80)	63 (72)	116 (75)	50 (86)	342 (77)
Industries manufacturières	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
Transports, communications et services publics	8 (6)	12 (15)	14 (9)	2 (5)	38 (9)
Commercial	1 (1)	<1 (1)	0 (0)	0 (0)	2 (<1)
Services	1 (1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (<1)
Culturelle, récréative et de loisirs	0 (0)	0 (0)	1 (1)	0 (0)	1 (<1)
Non aménagé et non exploité	5 (4)	1 (2)	11 (7)	0 (0)	17 (4)
<b>Total</b>	<b>127 (92)</b>	<b>76 (89)</b>	<b>142 (92)</b>	<b>52 (91)</b>	<b>401 (91)</b>

Source : SAIDM 2013.

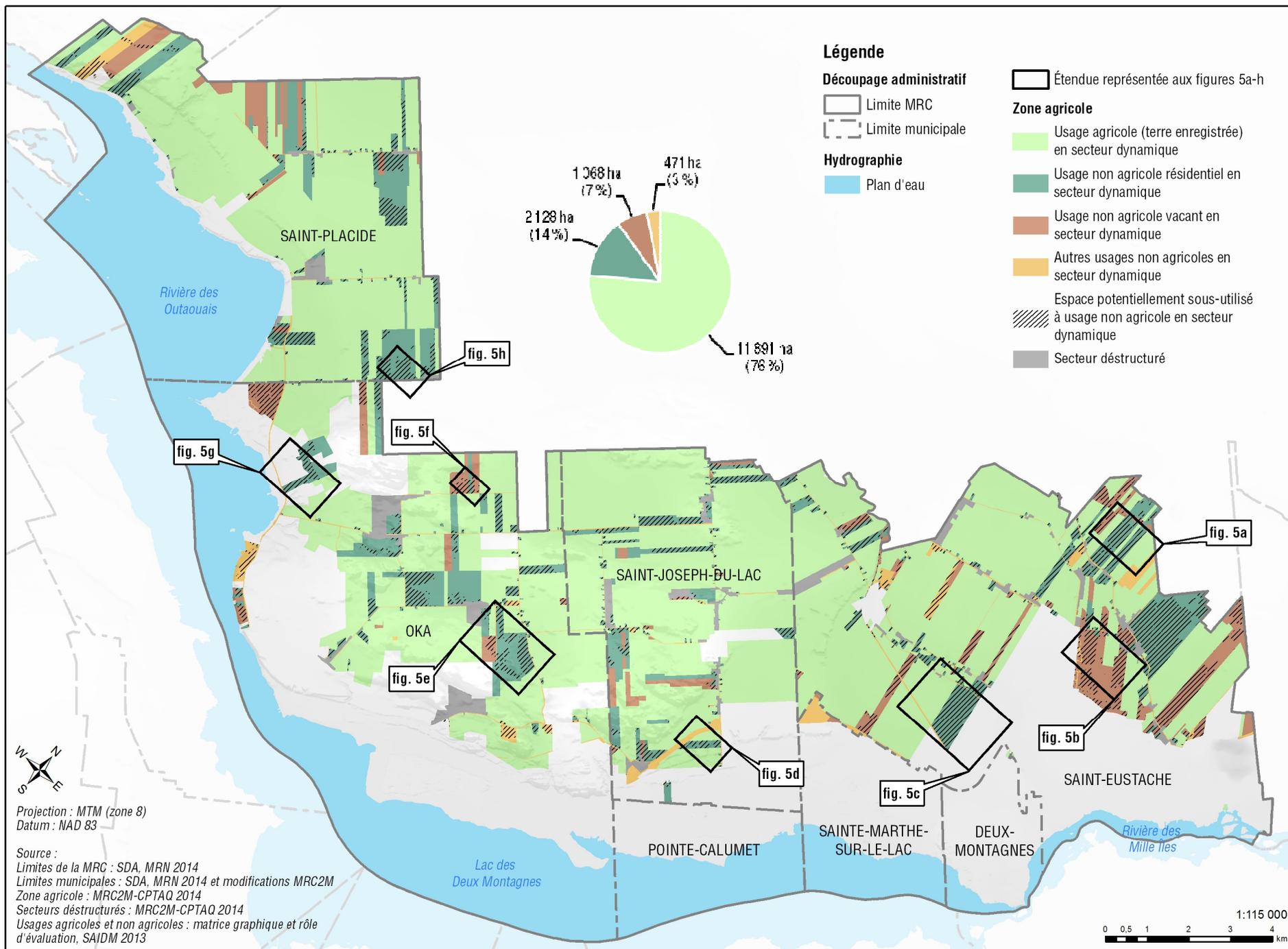
En examinant de plus près l’espace à usage non agricole situé en zone agricole dynamique (3 667 ha au total; tab. 13, carte 12), dans la perspective d’une éventuelle mise en valeur, nous constatons qu’il est en grande partie boisé, à hauteur de 1 562 ha (MRN, 2013; CMM, 2009). La portion résiduelle comprend, entre autres, une superficie de 273 ha occupée par des voies et infrastructures publiques (SAIDM, 2013), 60 ha de milieux humides (CIC, 2015), ainsi qu’au moins 22 ha occupés par des cours d’eau (Alliance Environnement inc., 2007 et modifications MRC2M) et leur bande minimale de végétation naturelle de 3 m (RLRQ, c. Q-2, r. 35). Il en résulte que la superficie non exploitée, non boisée, hors voies et infrastructures publiques, hors milieux humides et hors cours d’eau, s’élève à 1 750 ha, ce qui corres-

pond à 11 % du total de la zone agricole dynamique (carte 12). Cet espace potentiellement sous-utilisé du secteur dynamique demeure le plus important en superficie à Saint-Eustache et le moins important à Saint-Joseph-du-Lac, en absolu comme en relatif. Notons, au demeurant, que cet estimé demeure théorique : nous savons qu'en pratique, sur le terrain, une partie de cette superficie est en fait cultivée sans être enregistrée (détails plus bas).

**Cultures non enregistrées**—Les statistiques extraites des données du rôle d'évaluation et des fiches d'enregistrement du MAPAQ ne tiennent compte que des exploitations agricoles dûment enregistrées (RLRQ, c. M-14). Dans les faits, des terres considérées à usage non agricole (c.-à-d. non exploitées) peuvent être utilisées en totalité ou en partie à des fins agricoles. Ces terres appartiennent souvent à des propriétaires non exploitants qui louent, plus ou moins temporairement et sans bail, à des agriculteurs sans que ces derniers déclarent la terre au MAPAQ (P.-O. Quesnel, comm. pers., 2015). Effectivement, un bail en bonne et due forme, signé par les deux parties, est obligatoire pour enregistrer une terre en location (MAPAQ, 2013). Des terres peuvent également être mises en production de façon artisanale alors qu'officiellement, elles sont à usage résidentiel, par exemple. Pour la MRC, on estime à environ 633 ha la superficie des cultures non enregistrées en zone agricole (ce pour l'année 2013; Paquin, 2015). De plus, on a identifié, toujours pour l'année 2013, une superficie de 131 ha correspondant à des cultures non enregistrées hors zone agricole (Paquin, 2015). Totalisant 764 ha, ces superficies cultivées non enregistrées représentent un accroissement de plus de 9 % de la superficie cultivée à l'échelle de la MRC. Les figures 5a-h montrent des exemples de cultures non déclarées, situées en zone agricole dynamique, identifiées à partir d'orthophotographies récentes. Plusieurs de ces cultures sont situées en bordure du périmètre urbain de Saint-Eustache (figs. 5a-c); les propriétaires des immeubles associées sont souvent des agences immobilières ou des sociétés de portefeuille (cf. section 2.2.3).

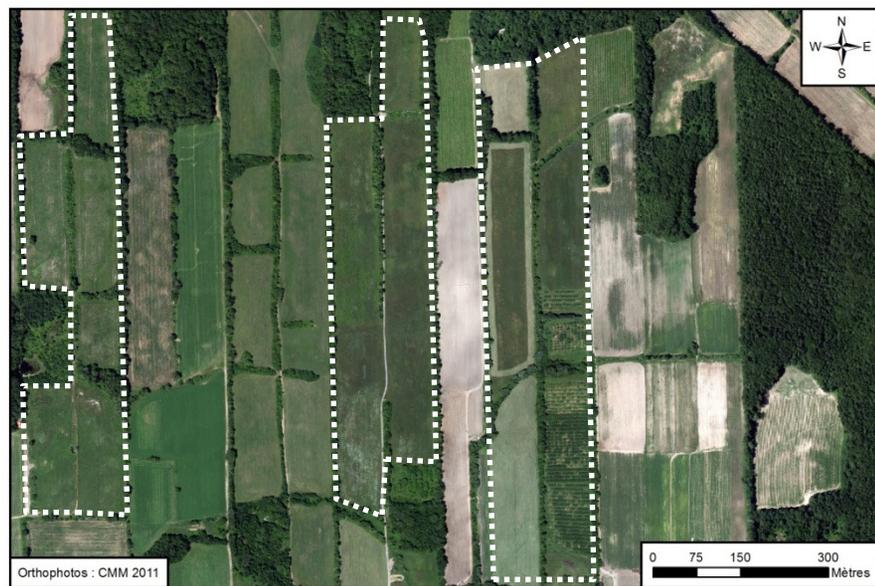


Collines d'Oka. © CRÉ des Laurentides



**Carte 12** Usages agricoles et non agricoles en zone agricole dynamique

(a)



(b)



(c)



(d)

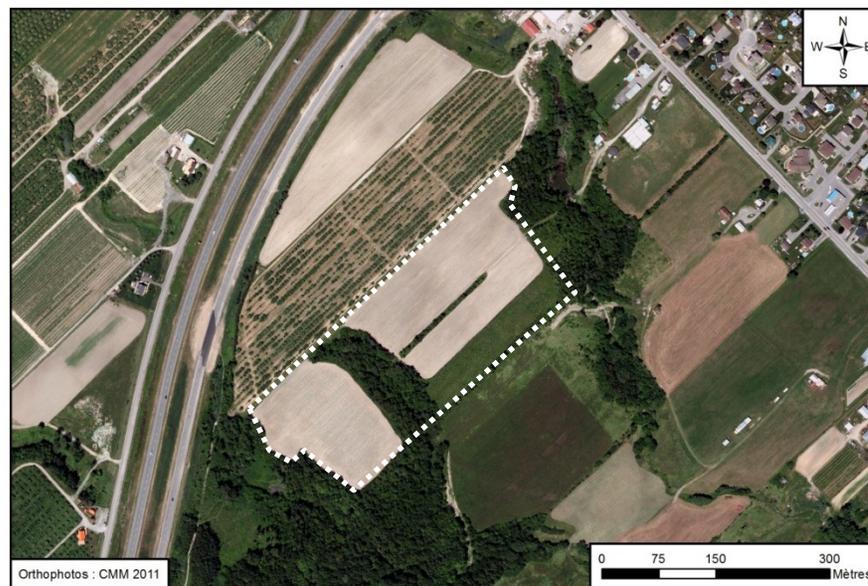


Figure 5 Cultures non enregistrées en secteur dynamique, 2011

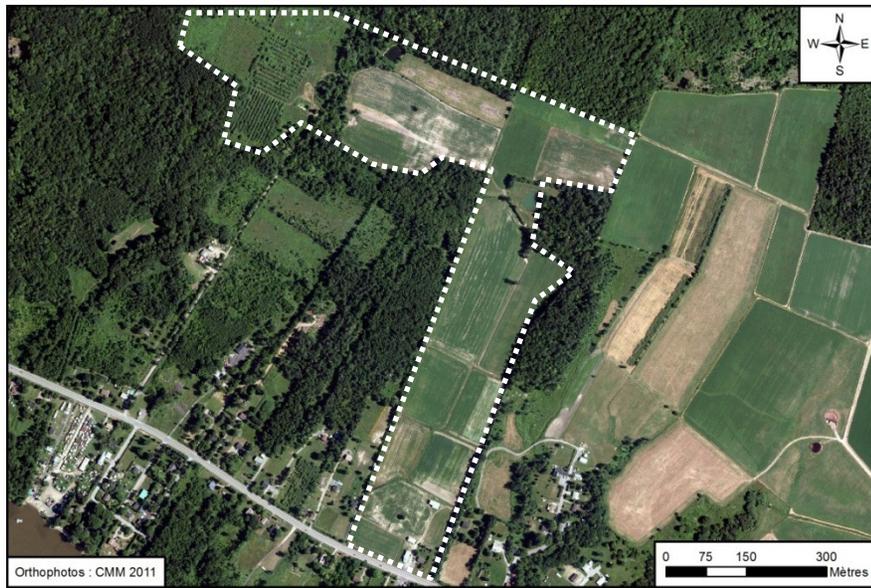
(e)



(f)



(g)



(h)

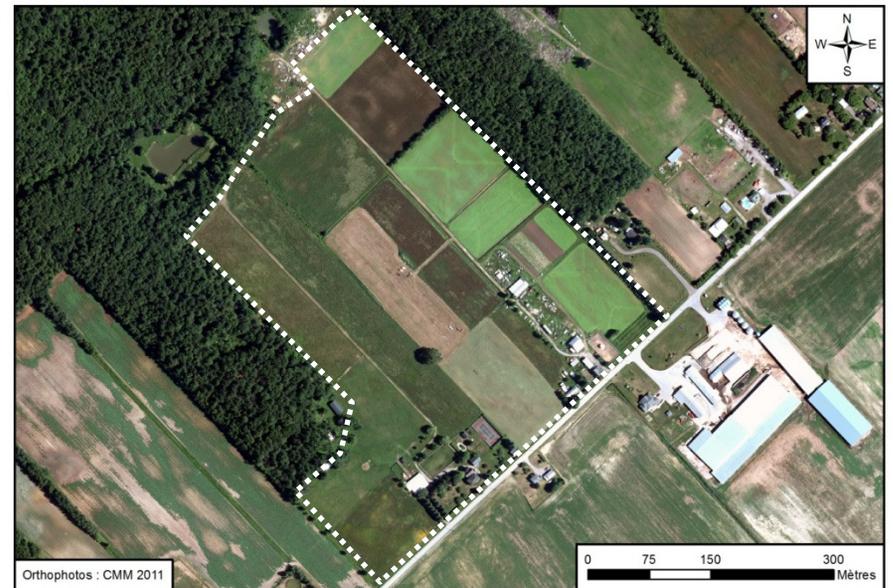


Figure 5 Cultures non enregistrées en secteur dynamique, 2011 (suite)

**Décisions de la CPTAQ**—Une analyse des décisions rendues par la CPTAQ en matière d'utilisation à des fins autres que l'agriculture nous permet de constater qu'à l'échelle de la MRC, Oka et Saint-Eustache comptent le plus grand nombre d'autorisations données, ces dernières affectant, conjointement, la plus grande superficie (tab. 14, figs. 6-7, carte 13). Selon des indicateurs relatifs tels que la densité des autorisations (c.-à-d. le nombre de décisions favorables normalisé par la superficie de la zone agricole), ou encore la proportion affectée de la zone agricole, Oka serait toutefois la plus touchée (tab. 14, figs. 8-9). Saint-Placide demeure, dans tous les cas, la moins affectée par ce type d'autorisation. Ceci pourrait suggérer que les usages non agricoles à Oka existent davantage à cause de demandes effectuées auprès de la CPTAQ, plutôt que par droit acquis en vertu de la LPTAA. Les données du rôle d'évaluation (SAIDM, 2013), quoique partielles, tendent à confirmer cette supposition, la zone agricole d'Oka comportant la plus faible proportion (30 %) d'unités foncières à usage non agricole dont l'âge originel est inférieur 1978 (pour les autres municipalités, ladite proportion oscille autour de 50 %). Notons, d'autre part, que l'augmentation du nombre d'autorisations est relativement stable depuis 1989-1990, années correspondant aux dernières révisions des zones agricoles des municipalités de la MRC (fig. 6 et fig. 8). Soulignons également que sur la période 1989-2014, le taux d'augmentation de la densité des autorisations données (fig. 8), comme de la proportion affectée de la zone agricole (fig. 9), est le plus fort à Oka et le plus faible à Saint-Placide.

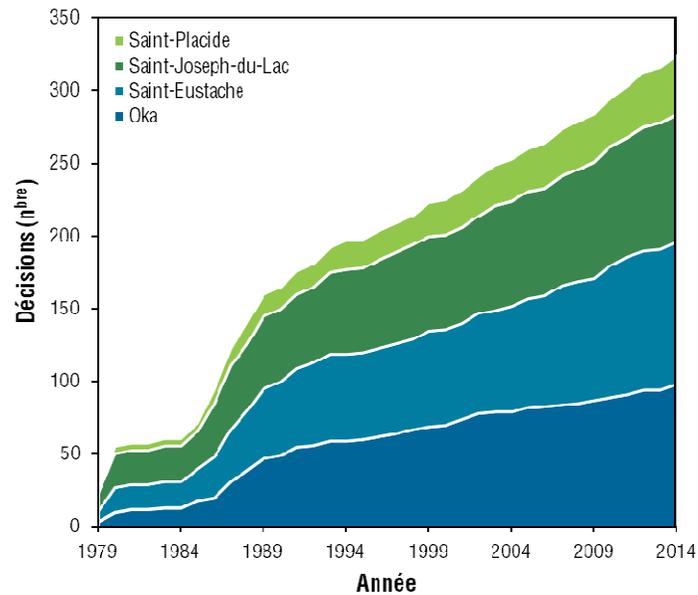
**Tableau 14** Décisions de la CPTAQ favorables à la réalisation d'un usage non agricole, 1979-2014

Municipalité	Nombre de décisions	Superficie affectée (ha)	Densité (n <sup>bre</sup> par km <sup>2</sup> agricole actuel)	Proportion de la zone agricole actuelle (%)
Saint-Eustache	103	260	2,1	5,3
Saint-Joseph-du-Lac	96	106	2,8	3,1
Oka	103	250	2,8	6,8
Saint-Placide	42	35	1,1	0,9
<b>MRC2M</b>	<b>345</b>	<b>687</b>	<b>2,2</b>	<b>4,3</b>

Note : 59 décisions et une superficie affectée de 48 ha sont localisés à l'extérieur de la zone agricole actuelle. Source : CPTAQ 2015.

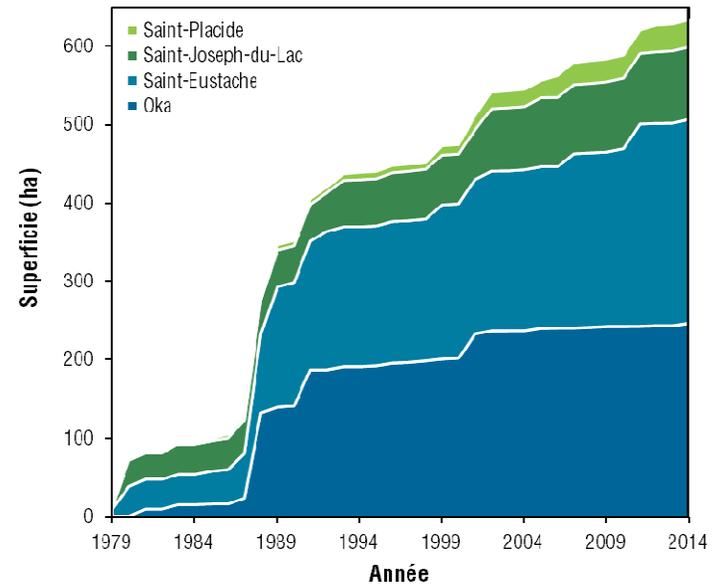
En somme, les limites de la zone agricole de la MRC ne changent pas ou très peu dans le temps (cf. section 2.2.1), mais cette dernière se voit progressivement (non exponentiellement) grignotée de l'intérieur, sa proximité à la zone urbaine y étant sans doute pour beaucoup. Il est justifié d'avancer, à la lumière des observations soulignées, que ce phénomène de mitage est plus prononcé à Oka et plus subtil à Saint-Placide. L'augmentation de la présence des usages non agricoles en zone agricole, en plus de soustraire des superficies potentiellement cultivables ou utilisables par des agriculteurs, peut engendrer des problèmes de cohabitation. Toutefois, des usages principaux non agricoles mais complémentaires à l'agriculture, devant faire l'objet de décisions de la CPTAQ, peuvent apporter une valeur ajoutée aux activités agricoles, par exemple, en permettant de faire connaître une production, une culture particulière ou même le métier d'agriculteur (Thomas, 2012). À ce titre, mentionnons les activités agrotouristiques, ou encore, les activités de vente ou de transformation réalisées par un exploitant agricole autre que le producteur original (Thomas, 2012; cf. section 2.4). Notons enfin que plusieurs des décisions favorables à la réalisation d'un usage non agricole se localisent en secteur déstructuré; ces dernières constituent même, selon un estimé grossier<sup>6</sup>, un peu plus du tiers du total des autorisations. Nonobstant les problématiques soulevées, on ne peut douter du dynamisme du secteur agricole sur le territoire – l'agriculture marque clairement le paysage de la MRC.

<sup>6</sup> Estimation s'appuyant sur une combinaison des décisions représentées sous forme de points et des centroïdes des décisions représentées sous forme de polygones. Source : dossiers de demandes, CPTAQ 2015.



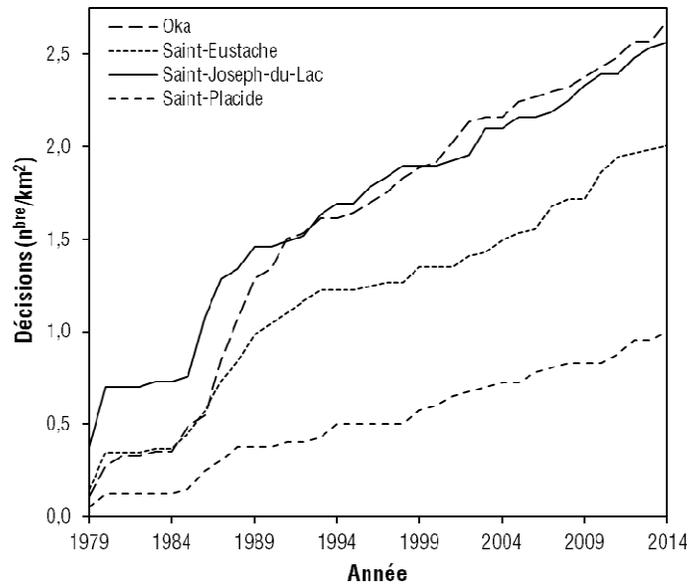
Source : CPTAQ 2015.

**Figure 6** Cumul annuel du nombre de décisions de la CPTAQ favorables à un usage non agricole, 1979-2014



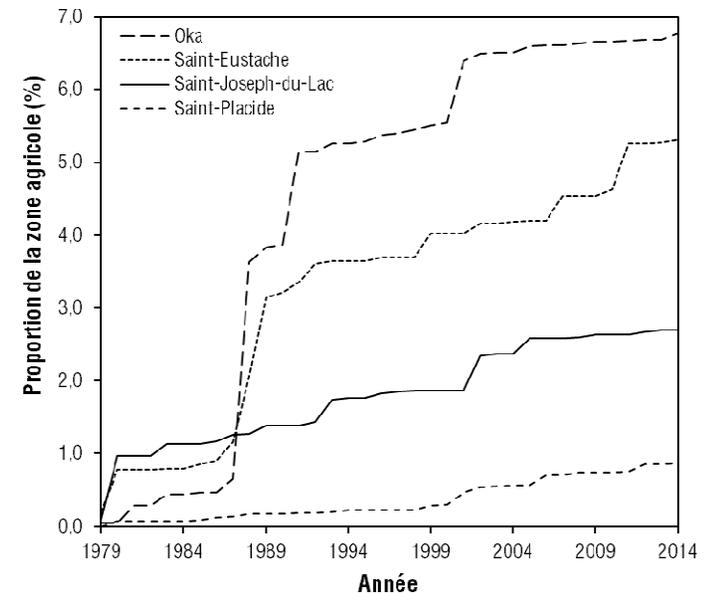
Source : CPTAQ 2015.

**Figure 7** Cumul annuel de la superficie affectée par les décisions de la CPTAQ favorables à un usage non agricole, 1979-2014



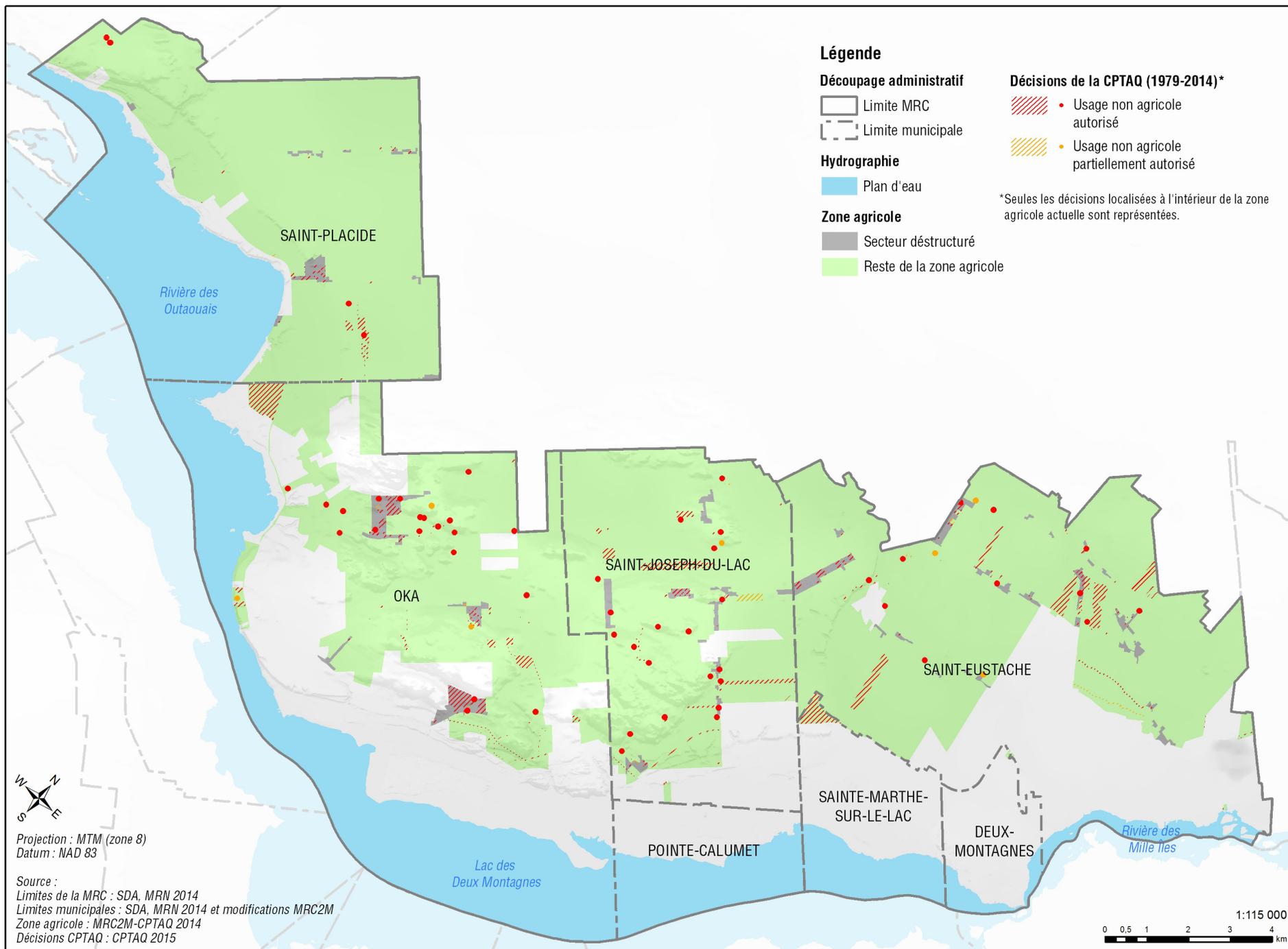
Source : CPTAQ 2015.

**Figure 8** Cumul annuel du nombre de décisions de la CPTAQ favorables à un usage non agricole, normalisé par la superficie de la zone agricole, 1979-2014



Source : CPTAQ 2015.

**Figure 9** Cumul annuel de la superficie affectée par les décisions de la CPTAQ favorables à un usage non agricole, normalisé par la superficie de la zone agricole, 1979-2014



**Carte 13** Décisions de la CPTAQ favorables à la réalisation d'un usage non agricole

## FAITS SAILLANTS – OCCUPATION DE

## LA ZONE AGRICOLE

## SECTION 2.2.2

1. Le taux d'occupation de la zone agricole de la MRC s'élève à 75 %; parmi les principales municipalités agricoles de la MRC, c'est à Saint-Joseph-du-Lac que ce taux est le plus élevé.
2. La proportion cultivée de la zone agricole de la MRC est de 51 %, ce qui est inférieur aux valeurs observées tant à l'échelle des MRC de la CMM qu'à celle des MRC de la CN. La proportion cultivée est la plus faible à Oka et la plus importante à Saint-Placide.
3. Selon le rôle d'évaluation, la zone agricole de la MRC est occupée par des usages non agricoles à hauteur de 25 % en superficie. Ces usages sont surtout résidentiels et sont les plus concentrés à Saint-Eustache. En réalité, l'espace à usage non agricole est en grande partie boisé.
4. Des cultures ne sont pas enregistrées au MAPAQ et totalisent 764 ha, ce qui accroît de 9 % de la superficie cultivée de la MRC. Plusieurs de ces cultures sont situées sur des propriétés à usage « non agricole » en bordure du périmètre d'urbanisation de Saint-Eustache.
5. Entre 1979 et 2014, 345 décisions autorisant la réalisation d'une utilisation autre que l'agriculture ont été rendues par la CPTAQ sur une superficie correspondant à ~4 % de la zone agricole de la MRC. La municipalité d'Oka est globalement la plus touchée par ce type d'autorisation.

### 2.2.3 Tenure des terres agricoles

**Taux de location**—La part de terre en location pour un territoire donné dépend de plusieurs éléments et peut montrer des disparités spatiales importantes. On cite notamment la récession agricole des années 1980 comme le déclencheur d'augmentations généralisées dans la proportion de terre en location à travers le monde (Courleux, 2011; Nickerson *et al.*, 2012). Pour certaines régions, cette dernière est depuis en forte augmentation (France; Courleux, 2011), alors que pour d'autres, elle semble s'être stabilisée au cours des dernières années (États-Unis; Nickerson *et al.*, 2012). Au Canada, depuis 1976, le patron observé est celui d'une augmentation continue, au détriment de terre possédée, de la proportion en terre louée ou sujette à d'autres modes de tenure (StatCan, 2011). Cette tendance nationale se transpose à la région métropolitaine, où le taux de location<sup>7</sup> a subi une considérable augmentation entre 2004 et 2010, passant de 35 à 49 % (+14 %) et de 36 à 46 % (+10 %), respectivement, à l'échelle des MRC de la CN et des MRC de la CMM (tab. 15). Pour la MRC, durant la même période, le taux de location est passé de 36 à 49 % (+13 %; tab. 15), une hausse qui s'aligne sur celle des MRC de la CN. Depuis, le taux de location a continué de s'accroître dans la MRC, atteignant aujourd'hui 54 % (ce pour l'année 2013; tab. 15).

Saint-Eustache se démarque clairement des autres municipalités de la MRC en ce qui a trait au mode de tenure prédominant. Cette municipalité est celle qui au fil des années récentes compte non seulement la plus importante superficie exploitée louée en absolu, mais aussi le taux de location le plus élevé (tab. 15, fig. 10). À l'heure actuelle, Saint-Eustache compte, en comparaison à la moyenne des autres municipalités, près du double de la superficie exploitée louée, et ce, face à une superficie exploitée en propriété inférieure du tiers (toujours vis-à-vis la moyenne des autres municipalités; tab. 15). Ce faisant, à Saint-Eustache, le taux de location atteint désormais 71 %, une valeur de loin supérieure aux 47-48 % observés ailleurs dans la MRC (ce pour l'année 2013; fig. 10). Avec un accroissement du taux de location de 26 points de pourcentage entre 2004 et 2013, Oka est cependant la municipalité où la location comme mode de tenure montre la plus forte progression (tab. 15). Saint-Placide constitue le seul endroit où le taux de location a augmenté plutôt timidement au cours de la période 2004-2013 (+4 %; tab. 15), faisant en sorte de modérer

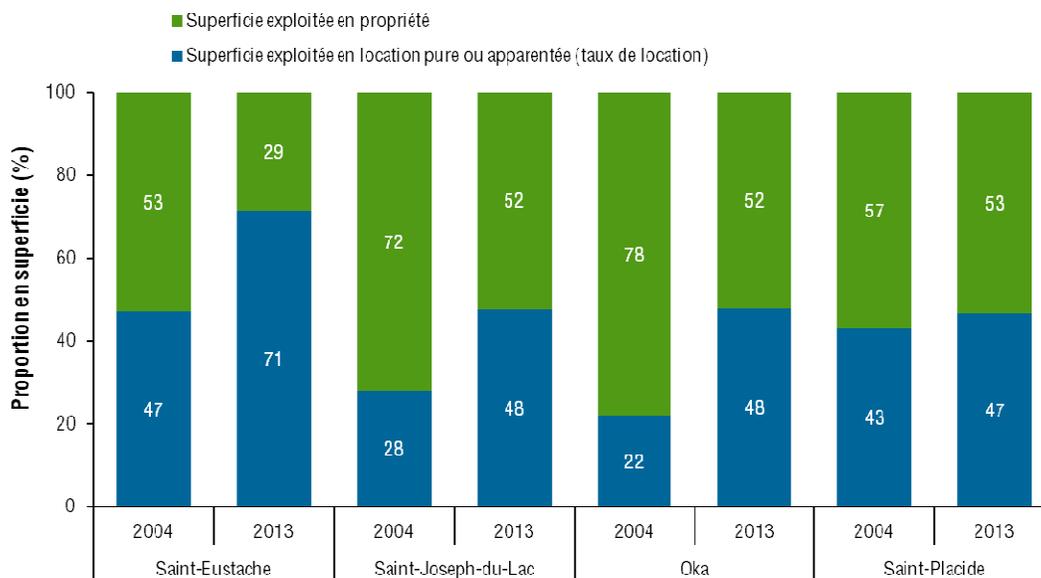
<sup>7</sup> Tel qu'utilisé ici, le taux de location correspond au rapport entre la superficie exploitée louée (indépendamment du type d'entente de location) et la superficie exploitée totale (en location ou en propriété).

l'augmentation dudit taux lorsqu'évalué sur l'ensemble de la MRC.

**Tableau 15** Superficie exploitée selon le mode de tenure et variation du taux de location, 2004-13

Territoire	Superficie exploitée (ha)						Δ 2004-10 du taux de location (%)	Δ 2010-13 du taux de location (%)
	En location			En propriété				
	2004	2010	2013	2004	2010	2013		
Saint-Eustache	1 654	2 326	2 434	1 836	1 074	974	+21	+3
Saint-Joseph-du-Lac	772	1 185	1 355	2 004	1 643	1 485	+14	+6
Oka	574	1 059	1 250	2 045	1 512	1 363	+19	+7
Saint-Placide	1 219	1 228	1 392	1 609	1 766	1 599	-2	+6
<b>MRC2M</b>	<b>4 219</b>	<b>5 798</b>	<b>6 431</b>	<b>7 494</b>	<b>5 995</b>	<b>5 421</b>	<b>+13</b>	<b>+5</b>
<b>MRC de la CN</b>	<b>24 238</b>	<b>34 623</b>	<b>nd</b>	<b>45 212</b>	<b>36 617</b>	<b>nd</b>	<b>+14</b>	<b>nd</b>
<b>MRC de la CMM</b>	<b>97 852</b>	<b>129 726</b>	<b>nd</b>	<b>176 244</b>	<b>152 901</b>	<b>nd</b>	<b>+10</b>	<b>nd</b>

Source : MAPAQ et CMM 2012, MAPAQ 2015.



Source : MAPAQ et CMM 2012, MAPAQ 2015.

**Figure 10** Répartition de la superficie exploitée selon le mode de tenure, 2004-10

Il importe de rester prudent quant à l'interprétation de ces résultats, puisque la superficie exploitée louée comprend des ententes de location conclues entre deux entités légales pouvant être liées à un même exploitant ou à un individu ayant la même adresse que l'exploitant (MAPAQ et CMM, 2012; MAPAQ, 2015). Un propriétaire peut, par exemple, louer ses terres à sa propre entreprise agricole, ce qui est considéré comme une location apparentée (MAPAQ, 2015). La diversification des formes juridiques des exploitations agricoles (cf. section 2.3.1) est d'ailleurs reconnue comme l'un des principaux facteurs à l'origine de l'augmentation du taux de location; ce facteur peut, selon la région, expliquer jusqu'à 50 % du taux en question (MAPAQ et CMM, 2012; P.-O. Quesnel, comm. pers., 2015). C'est d'ailleurs le cas pour la MRC, où le taux de location apparentée s'élève à 29 %, laissant au reste un taux de location pure (non apparentée) de 25 % (ce pour l'année 2013; tab. 16). Encore ici, Saint-Eustache ressort du lot puisque le taux de location pure y est

beaucoup plus élevé à que dans les autres municipalités (41 %; tab. 16).

**Tableau 16** Superficie exploitée louée et taux de location selon le type d'entente de location, 2013

Territoire	Superficie exploitée louée (ha)		Taux de location apparentée (%)	Taux de location pure (%)
	En location apparentée	En location pure		
Saint-Eustache	1 038	1 397	30	41
Saint-Joseph-du-Lac	633	723	22	25
Oka	777	472	30	18
Saint-Placide	987	405	33	14
<b>MRC2M</b>	<b>3 435</b>	<b>2 996</b>	<b>29</b>	<b>25</b>
<b>Laurentides</b>	<b>30 223</b>	<b>19 651</b>	<b>29</b>	<b>19</b>
<b>CMM</b>	<b>40 443</b>	<b>38 065</b>	<b>27</b>	<b>26</b>

Source : MAPAQ 2015.

Ajoutons que la spéculation foncière (cf. section 2.2.4) constitue un autre facteur pouvant expliquer l'accroissement du taux de location (MAPAQ, 2006, cité dans Lapointe, 2013). Des indices permettent effectivement de penser que, dans le contexte d'une augmentation de la valeur des terres agricoles (cf. section 2.2.4), les propriétaires vieillissants tendent à conserver ces dernières à titre d'actif financier et à les louer plutôt que de s'en départir (P.-O. Quesnel, comm. pers., 2015). Cela dit, un taux de location élevé n'est pas forcément problématique, mais il faut y porter une attention particulière. On peut s'attendre à ce que les investissements réalisés pour améliorer la productivité des sols et des cultures soient moindres dans le cas de terres en location (spécialement en location pure); des changements de locataires fréquents sont aussi susceptibles d'affecter la qualité de l'agriculture pratiquée sur ces terres.

**Accaparement des terres**—On parle d'accaparement des terres en référence à l'acquisition de terre agricole par des acheteurs non agriculteurs, incluant notamment des investisseurs, des entreprises transnationales, des États étrangers et même, de plus en plus, des fonds de pension (CAPERN, 2015; GRAIN, 2011, cité dans Ross, 2014). Bien que le phénomène existe depuis longtemps, il n'est apparu que récemment dans le débat public québécois, peut-être du fait de sa marginalité relative en comparaison à ce qui est observé autre part (Meloche et Debailleul, 2013, cité dans CAPERN, 2015). Selon un rapport préparé à l'intention de la Coop fédérée (Groupe AGÉCO, 2012, cité dans CAPERN, 2015), il y aurait au Québec 14 % des terres qui n'appartiennent pas à leurs exploitants ou au gouvernement (CAPERN, 2015; FQM, 2015). Difficile de dire, cependant, si ceci confirme la performance de la législation actuelle en cette matière, notamment de la LATANR (RLRQ, c. A-4.1), adoptée en 1979, qui vise à contrer l'achat par des étrangers de terres agricoles à des fins spéculatives (Cloutier *et al.*, 2013).

Il n'y a pas actuellement au Québec de données officielles sur la nature des propriétaires non agriculteurs – on sait, par contre, que leurs terres sont majoritairement en location (Meloche et Debailleul, 2013). Il est aisé de présumer, étant donné les taux de location élevés qui prévalent dans la région métropolitaine, que la part de terre possédée par des non agriculteurs, résidents ou non résidents, pourrait être un peu plus importante au sein de la MRC, plus particulièrement à Saint-Eustache. Reste qu'une étude rigoureuse serait nécessaire pour confirmer et, le cas échéant, quantifier cette hypothèse. C'est d'ailleurs en ce sens que la FQM a récemment souligné la nécessité de collecter davantage d'information sur l'accaparement des terres afin d'en assurer une analyse appropriée (R. Lehoux, cité dans Fortin, 2015). Vu ses effets potentiels sur la souveraineté alimentaire et sur la prospérité de l'agriculture, l'accaparement des terres, même si marginal, doit demeurer une préoccupation.

## FAITS SAILLANTS – TENURE DES TERRES AGRICOLES

## SECTION 2.2.3

1. Tel qu'observé à l'échelle des MRC de la CN et des MRC de la CMM, le taux de location des terres agricoles augmente de façon continue dans la MRC. Si bien qu'avec un taux de location atteignant 54 %, la majeure partie de la superficie exploitée de la MRC est désormais exploitée en location.
2. Saint-Eustache se démarque particulièrement des autres municipalités de la MRC puisqu'elle compte la plus importante superficie exploitée louée ainsi que le taux de location le plus élevé (71 %). Oka est par contre l'endroit où la croissance récente du taux de location est la plus forte.
3. La superficie exploitée louée peut être catégorisée selon le type d'entente de location. Pour la MRC, le taux de location apparentée s'élève à 29 % tandis que le taux de location pure s'élève à 25 %. Le taux de location pure demeure de loin le plus important à Saint-Eustache (41 %).
4. L'accaparement des terres est un phénomène préoccupant mais peu documenté – en s'appuyant uniquement sur des indicateurs généraux, on ne peut que spéculer sur son importance dans la MRC.

## 2.2.4 Valeur des terres agricoles

Les terres agricoles agissent comme des valeurs refuge au niveau mondial et leur prix a augmenté de façon impressionnante au cours des dernières années (MAPAQ et CMM 2012; Meloche et Debailleul, 2013). Au Québec, la valeur des terres agricoles a fourni un rendement soutenu qui dépasse celui de la plupart des produits financiers au cours de la même période (Brodeur *et al.*, 2012, cité dans Meloche et Debailleul, 2013; Partenaires agricoles S.E.C., s.d., cité dans Ross, 2014). Pour fins de comparaison, on évalue typiquement la valeur des terres agricoles par le prix moyen à l'hectare, calculé à partir des transactions effectuées au cours d'une période donnée, sur un territoire donné. Cet indice varie d'une région à l'autre, selon les conditions d'offre et de demande, qui elles sont influencées par plusieurs facteurs; parmi ces facteurs, notons l'utilisation de la terre, sa localisation, les caractéristiques de son sol, son état général, son accessibilité, sa disponibilité relative à un moment précis et sa proximité aux marchés (FADQ, 2014). En plus du prix des terres transigées, nous utilisons ici, en complément, la valeur foncière des terres agricoles<sup>8</sup>.

**Patrons spatiaux**—Les terres agricoles sont depuis plusieurs années beaucoup plus chères dans la région métropolitaine qu'ailleurs au Québec. Sur la période 1996-2009, le prix moyen à l'hectare des terres des MRC de la CMM demeure de loin supérieur à celui des autres MRC du Québec (près de 2x supérieur, en moyenne; tab. 17, fig. 11). Plus particulièrement, la MRC se démarque de l'ensemble des MRC de la CMM et encore davantage de l'ensemble MRC de la CN : le prix moyen à l'hectare des terres y est plus élevé, en moyenne, de 17 et de 26 %, respectivement (toujours sur la période 1996-2009; tab. 17, fig. 11). De fait, avec un prix moyen à l'hectare dépassant 13 k\$ (ce pour la période 2008-2009; tab. 17) et s'approchant désormais probablement davantage de 20 k\$ (estimé 2015 utilisant le TCAM, discuté plus bas), les terres agricoles de la MRC figurent sans conteste parmi les plus chères au Québec. Notons par ailleurs que certaines disparités dans la valeur des terres existent assurément au sein même de la MRC. Les données du rôle d'évaluation foncière des principales municipalités agricoles de la MRC suggèrent à cet effet que Saint-Eustache détient les terres agricoles ayant, en moyenne, la plus haute valeur foncière à l'hectare, la plus faible étant observée plutôt à Oka (ce pour la période 2010-16; tab. 18, fig. 13, carte 14).

**Évolution temporelle**—L'accroissement dans le temps de la valeur des terres agricoles est plus prononcé au sein de la région métropolitaine que dans le reste de la province. Le TCAM du prix moyen à l'hectare des terres, calculé sur la période 1996-2009, est effectivement supérieur pour l'ensemble des MRC de la CMM par comparaison à l'ensemble

<sup>8</sup> La valeur foncière des terres agricoles correspond à la valeur de terrain au rôle d'évaluation foncière, sans bâtiment, pour les unités foncières à usage agricole. Il est attendu que l'évaluation municipale d'une propriété diffère généralement de sa valeur marchande, c'est-à-dire de son prix de vente.

des autres MRC du Québec (supérieur de 1,8 %; tab. 17). À 7,1 %, le TCAM du prix moyen à l'hectare des terres de la MRC s'aligne sur celui de l'ensemble des MRC de la CN et de l'ensemble des MRC de la CMM (toujours sur la période 1996-2009; tab. 17). Signe que l'accroissement de la valeur des terres pourrait être en train de s'accélérer, le TCAM de la valeur foncière à l'hectare des terres agricoles de la MRC, calculé plutôt sur la période 2010-16, s'élève à 14,3 % (tab. 18). Ce faisant, l'évaluation municipale des terres agricoles a plus que doublé en 6 ans dans la MRC (+123 %; tab. 18). Au niveau local, c'est à Saint-Eustache que s'accroît le plus rapidement la valeur foncière à l'hectare des terres agricoles; ici encore, à l'opposé de la municipalité d'Oka, où cet accroissement est le moins important (TCAM de 15,0 et 12,6 %, respectivement, sur la période 2010-16; tab. 18). Mesuré à travers le prix de vente ou la valeur foncière, l'accroissement de la valeur des terres de la MRC montre une stabilité remarquable sur la période 1996-2016 (fig. 12 et fig. 14). Une telle stabilité, combinée à un potentiel de rendement élevé, est suffisante pour rendre attrayantes les terres agricoles de la MRC aux yeux des investisseurs d'ici et d'ailleurs.

**Tableau 17** Prix moyen à l'hectare des terres agricoles transigées, 1996-2009

Territoire	Prix moyen (\$/ha)					TCAM 1996-2009 (%)
	1996-1997	2000-2001	2006-2007	2008-2009	Δ 1996-2009	
MRC2M	5 407	7 186	10 985	13 102	+7 695	7,1
MRC de la CN	4 172	6 232	8 588	10 092	+5 920	7,0
MRC de la CMM	4 249	7 272	9 197	10 719	+6 470	7,4
Autres MRC du Québec	2 490	3 830	4 579	5 082	+2 592	5,6

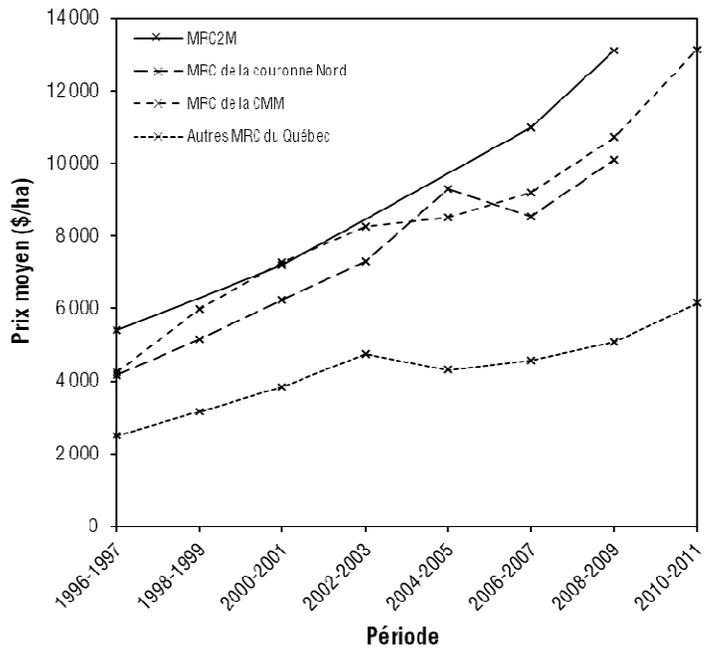
Note : seules les périodes pour lesquelles des données sont disponibles pour la MRC sont incluses au tableau. Source : MAPAQ et CMM 2012.

**Spéculation foncière**—La spéculation foncière dans le contexte agricole fait référence à l'acte d'acheter une terre dans le but de la revendre plus cher dans le futur; plus couramment, la spéculation foncière définit aussi le fait d'un propriétaire qui refuse de vendre sa terre, même à un prix supérieur à sa valeur d'usage, dans l'espoir d'une hausse des prix (FAO, 2005). Malgré les mesures en place au Québec pour protéger le territoire agricole, certains croient que les activités spéculatives sont bien présentes surtout dans la région métropolitaine de Montréal, notamment, en bordure des périmètres d'urbanisation, en secteur déstructuré, ainsi que le long des autoroutes (Meloche et Debailleul, 2013). Les prix élevés qui en résultent ont pour effet de restreindre l'accès au territoire et peuvent faire en sorte que seul un changement de vocation peut permettre de rentabiliser l'achat d'une terre (Meloche et Debailleul, 2013; Ross, 2014). Quoiqu'il demeure difficile d'apprécier, à l'heure actuelle, l'ampleur des détriments causés par la spéculation foncière sur les terres agricoles de la MRC, il importe de rester vigilant face au phénomène.

**Tableau 18** Valeur foncière à l'hectare des terres agricoles, 2010-16

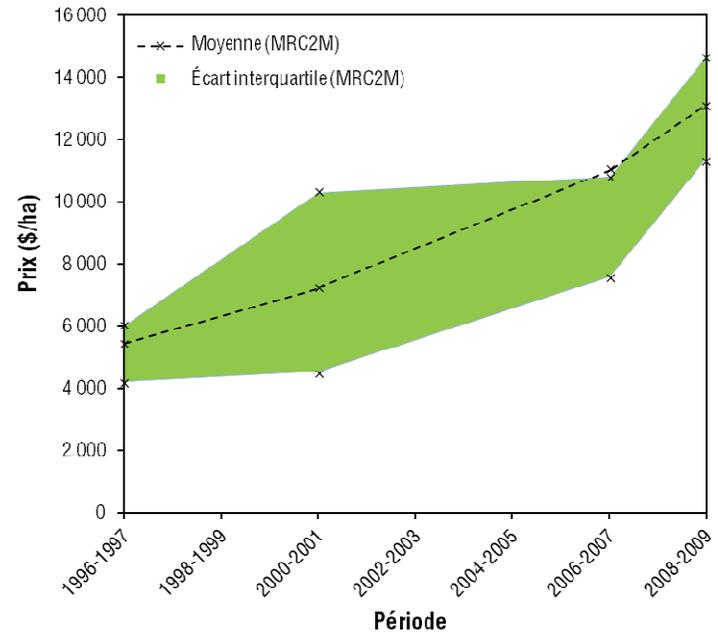
Territoire	Valeur foncière (\$/ha)								TCAM 2010-16 (%)
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Δ 2010-16	
Saint-Eustache	8 824	8 629	8 615	13 271	13 297	13 308	20 428	+11 604	15,0
Saint-Joseph-du-Lac	6 304	9 016	9 036	9 082	13 333	13 337	13 330	+7 027	13,3
Oka	5 228	7 503	7 521	7 576	10 671	10 667	10 651	+5 424	12,6
Saint-Placide	7 091	7 073	7 091	10 811	10 740	10 726	16 314	+9 223	14,9
<b>MRC2M</b>	<b>6 956</b>	<b>8 075</b>	<b>8 093</b>	<b>10 405</b>	<b>12 067</b>	<b>12 049</b>	<b>15 533</b>	<b>+8 577</b>	<b>14,3</b>

Note : l'évaluation municipale est mise à jour à intervalle régulier, non simultanément dans toutes les municipalités. Source : SAIDM 2010-16.



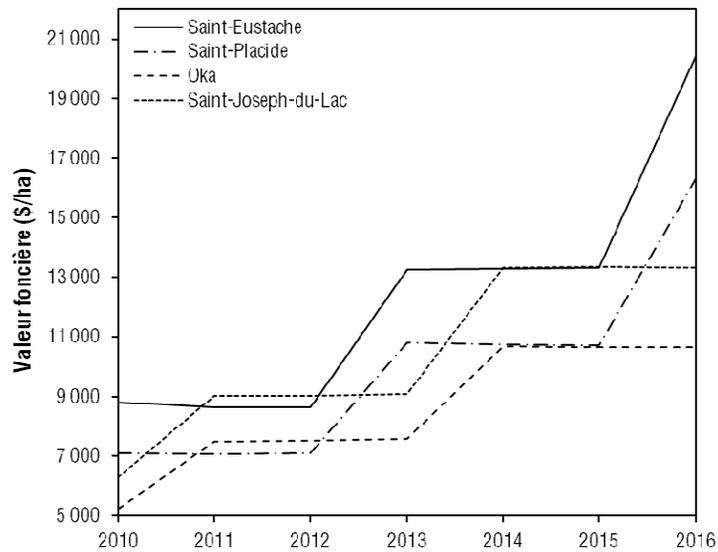
Source : MAPAQ et CMM 2012.

Figure 11 Évolution du prix moyen à l'hectare des terres agricoles transgénées, 1996-2011



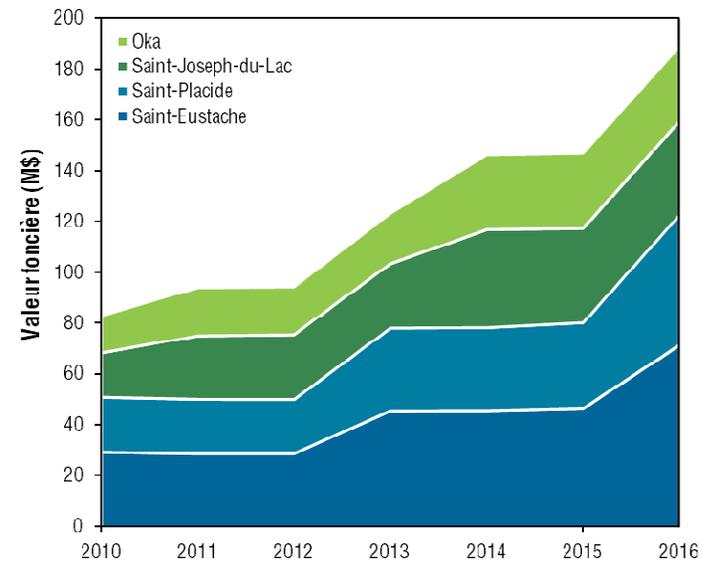
Source : MAPAQ et CMM 2012.

Figure 12 Évolution du profil du prix des terres agricoles transgénées, 1996-2009



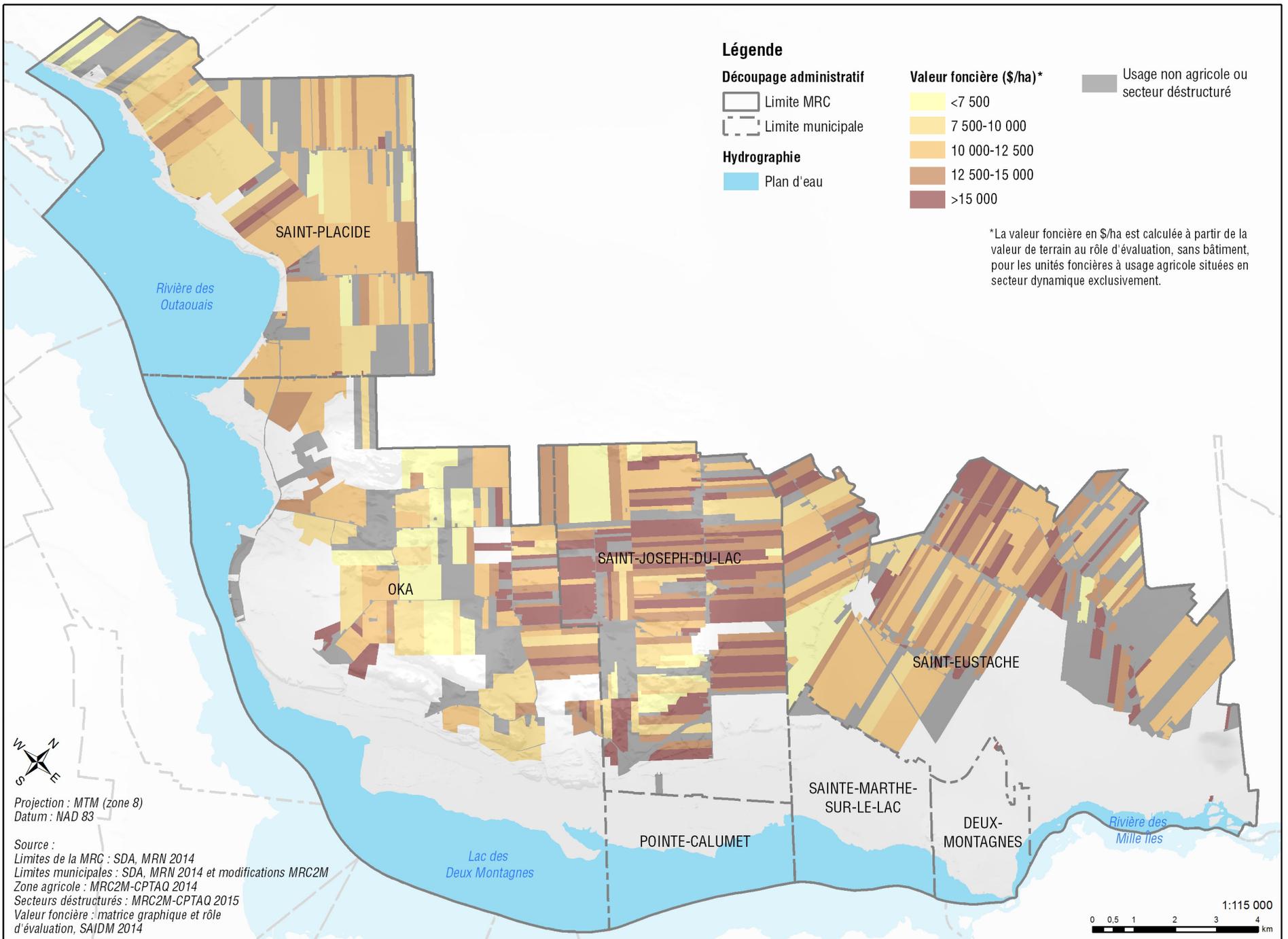
Source : SAIDM 2010-16.

Figure 13 Évolution de la valeur foncière à l'hectare des terres agricoles, 2010-16



Source : SAIDM 2010-16.

Figure 14 Évolution de la valeur foncière des terres agricoles, 2010-16



**Carte 14** Valeur foncière à l'hectare des terres agricoles

## FAITS SAILLANTS – VALEUR DES TERRES AGRICOLES

## SECTION 2.2.4

1. Avec un prix moyen actuel avoisinant probablement 20 k\$/ha, les terres agricoles de la MRC sont non seulement plus dispendieuses que celles de l'ensemble des MRC de la CN et de l'ensemble des MRC de la CMM, elles sont aussi parmi les plus chères au Québec.
2. La valeur des terres agricoles de la MRC s'accroît continuellement depuis les 20 dernières années et des signes suggèrent que cet accroissement s'accélère. L'évaluation municipale des terres agricoles a plus que doublé dans la MRC au cours des 6 dernières années.
3. Saint-Eustache détient les terres ayant la plus haute valeur foncière à l'hectare. Les terres agricoles de cette municipalité sont aussi celles dont la valeur foncière à l'hectare s'accroît de la façon la plus marquée.
4. La stabilité de l'accroissement de la valeur des terres agricoles, combinée à un potentiel de rendement élevé, crée un contexte favorable à la spéculation. L'importance réelle du phénomène dans la MRC, par contre, reste difficile à évaluer.

## 2.2.5 Morcellement foncier

**Définition du morcellement**—Le morcellement des terres ou morcellement foncier réfère à la fragmentation, en de petites unités, des entités foncières composant le territoire agricole – en d'autres termes, le morcellement est le résultat de la division autorisée des terres afin de créer de nouveaux lots ou de nouvelles parcelles (CPTAQ, 2008; MAML, 2010). Au Québec, plusieurs terres agricoles ont été morcelées en vue d'être urbanisées avant l'entrée en vigueur de la LPTAA, en 1978 (CMM, 2010). Les parcelles résultantes doivent depuis être utilisées à des fins agricoles, mais leur petite taille, combinée au fait qu'elles appartiennent parfois à de multiples propriétaires, limite leur potentiel d'exploitation (CMM, 2010). Il appartient désormais à la CPTAQ d'apprécier les nouvelles demandes de morcellement.

**État de la situation**—À l'instar de l'ensemble de la région métropolitaine, le territoire agricole de la MRC est relativement morcelé, conséquence des pressions de développement subies au fil des années. À l'échelle de la MRC, la majorité soit 54 % des unités foncières situées en secteur dynamique<sup>9</sup> possèdent une superficie <4 ha (indépendamment de l'usage); cette proportion demeure également très forte lorsqu'on abaisse le seuil supérieur de superficie considéré, avec 42 % du total des unités possédant une superficie <1 ha (tab. 19, carte 15). C'est à Saint-Eustache que le secteur dynamique est globalement le plus morcelé : les unités foncières y sont majoritairement, à hauteur de 51 %, de superficie <1 ha, sans compter que seulement 22 % des unités y sont de superficie >16 ha (tab. 19). Saint-Placide comporte quant à elle, de manière similaire, la zone agricole la moins morcelée. Ces constatations se voient d'ailleurs renforcées lorsqu'on examine, par municipalité, la superficie médiane des unités foncières situées en secteur dynamique; cette dernière s'élève à 0,9 ha pour Saint-Eustache comparativement à 6,4 ha pour Saint-Placide (tab. 19). En général, le morcellement observé en secteur dynamique se concentre aux abords des périmètres d'urbanisation et des îlots désstructurés, mais plus particulièrement, le long des axes routiers principaux (ex. : chemin de la Rivière Sud, chemin Principal, etc.).

Quoiqu'il soit intéressant d'évaluer, dans son ensemble, l'ampleur du morcellement des terres agricoles, il l'est encore davantage de considérer, plus précisément, le morcellement impliquant une inutilisation de la zone agricole à des fins agricoles. En outre, étant donné que les parcelles morcelées déjà bâties sont hors de portée, ce sont avant tout les secteurs morcelés et vacants, entre autres, qui peuvent offrir des opportunités de développement agricole. À cet égard,

<sup>9</sup> Vu la fonction particulière du secteur désstructuré (cf. section 2.2.1) et le fait que les unités foncières de ce secteur sont dans leur grande majorité de petite taille, seul le secteur dynamique est ici considéré afin de fournir une meilleure évaluation du degré de morcellement du territoire agricole.

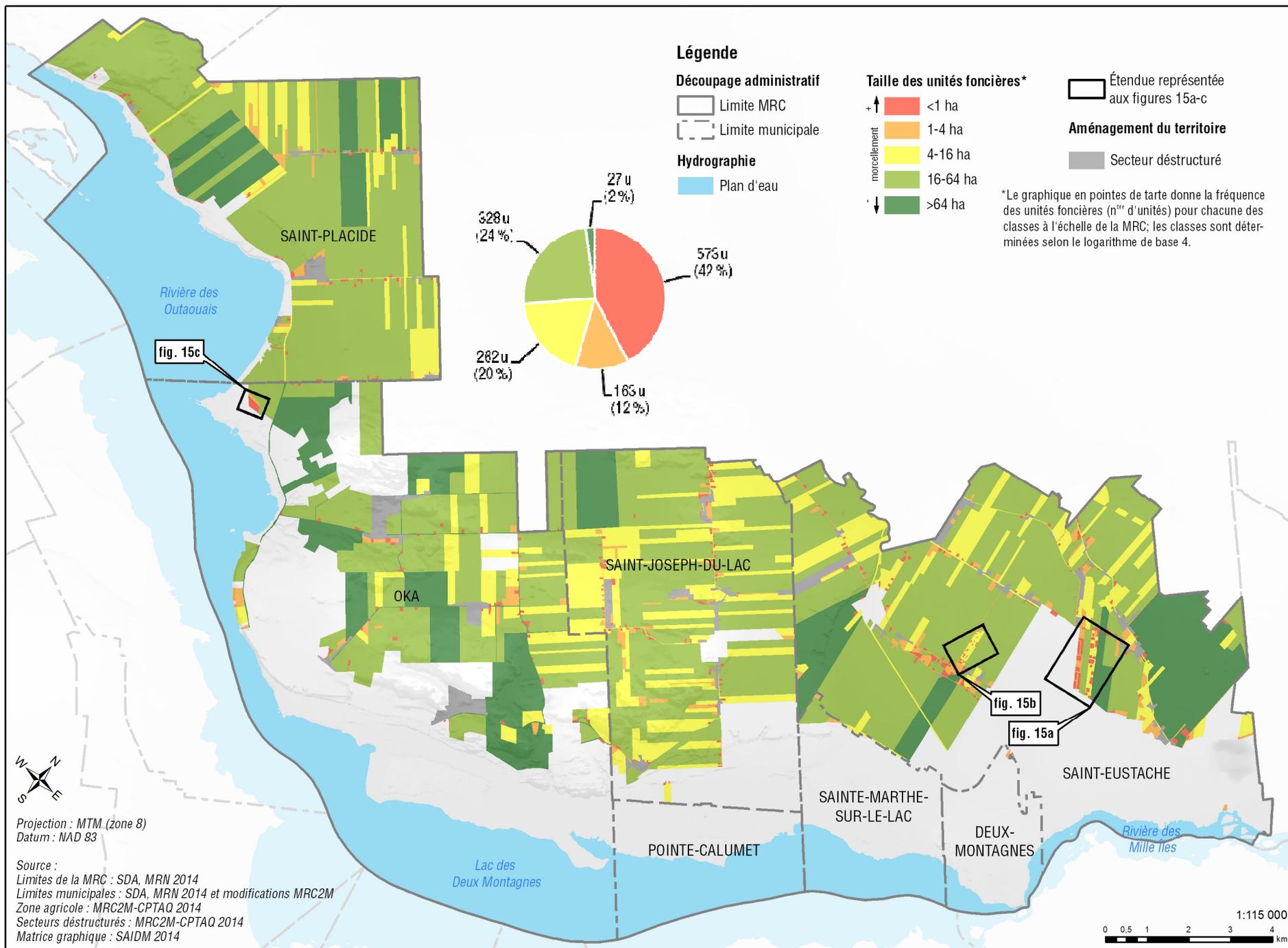
une caractérisation effectuée par la CMM en 2009 révèle qu'il y aurait sur le territoire agricole métropolitain au moins 3 500 ha de terre morcelée et vacante; de cette superficie, 677 ha seraient localisés sur la CN, incluant 98 et 6 ha à Saint-Eustache et à Oka, respectivement (CMM, 2010). Cette caractérisation préliminaire n'inclut cependant que les secteurs comprenant plus de 20 lots adjacents et vacants au rôle foncier 2005, sans critère de superficie.

**Tableau 19** Nombre et répartition des unités foncières composant le secteur dynamique selon la superficie, 2014

Territoire	Fréquence (n <sup>bre</sup> ) et proportion (%) par classe de superficie						Superficie médiane (ha)
	<1 ha	1-4 ha	4-16 ha	16-64 ha	>64 ha	Total	
<b>Unités foncières vacantes</b>							
Saint-Eustache	115 (73)	17 (11)	16 (10)	8 (5)	2 (1)	158 (100)	0,3
Saint-Joseph-du-Lac	11 (35)	10 (32)	9 (29)	1 (3)	0 (0)	31 (100)	2,0
Oka	15 (54)	5 (18)	5 (18)	3 (11)	0 (0)	28 (100)	0,6
Saint-Placide	4 (13)	6 (19)	20 (65)	1 (3)	0 (0)	31 (100)	4,9
<b>MRC2M</b>	<b>145 (58)</b>	<b>38 (15)</b>	<b>50 (20)</b>	<b>13 (5)</b>	<b>2 (1)</b>	<b>248 (100)</b>	<b>0,5</b>
<b>Total des unités foncières</b>							
Saint-Eustache	265 (51)	71 (14)	75 (14)	102 (20)	8 (2)	521 (100)	0,9
Saint-Joseph-du-Lac	135 (39)	37 (11)	93 (27)	79 (23)	1 (<1)	345 (100)	4,1
Oka	98 (41)	26 (11)	41 (17)	64 (27)	12 (5)	241 (100)	3,6
Saint-Placide	75 (30)	29 (12)	53 (22)	83 (34)	6 (2)	246 (100)	6,4
<b>MRC2M</b>	<b>573 (42)</b>	<b>163 (12)</b>	<b>262 (19)</b>	<b>328 (24)</b>	<b>27 (2)</b>	<b>1 353 (100)</b>	<b>2,2</b>

Note : une unité foncière vacante au rôle d'évaluation peut dans certains cas ne pas l'être en réalité, cf. section 2.2.2. Source : SAIDM 2014.

Un examen plus détaillé des données de la matrice graphique et du rôle d'évaluation (SAIDM, 2014) nous indique que les unités foncières vacantes situées à l'intérieur de la zone agricole dynamique de la MRC sont en majorité, à hauteur de 58 %, de superficie <1 ha (tab. 19). Les unités de petite taille sont ainsi encore davantage représentées au sein des unités vacantes, signe potentiel de l'effet limitant du morcellement des terres. Saint-Eustache détient de loin la plus forte proportion d'unités vacantes de petite taille, avec presque les trois quarts (73 %; tab. 19) possédant une superficie <1 ha; Saint-Placide en montre, au contraire, la plus faible proportion, avec seulement 13 % des unités vacantes possédant une superficie <1 ha (tab. 19). Encore ici, la taille médiane des unités vacantes situées en secteur dynamique montre une forte variabilité intermunicipale, laquelle permet de confirmer la position relative des municipalités quant au degré de morcellement de leur zone agricole respective.



Carte 15 Morcellement foncier en zone agricole dynamique

À titre d'exemples, les figures 15a-c présentent spécifiquement des secteurs de morcellement identifiés sur le territoire de la MRC. Bien que ces secteurs soient en majeure partie considérés vacants au rôle d'évaluation foncière (c.-à-d. non agricoles; cf. carte 12, section 2.2.2), il semble, après examen des orthophotographies estivales les plus récentes (CMM, 2011), qu'ils soient en réalité largement composés de cultures (15a-b) et de boisés (15c). Nous identifions notamment, à la section sur l'occupation de la zone agricole, le secteur représenté en 15a comme culture non enregistrée (cf. fig. 5b, section 2.2.2) – preuve que le morcellement foncier ne constitue pas un frein absolu à l'agriculture dans la MRC. L'entrée en vigueur de la LPTAA a certainement eu des effets bénéfiques sur ces secteurs qui auparavant devaient faire l'objet de diverses pressions.

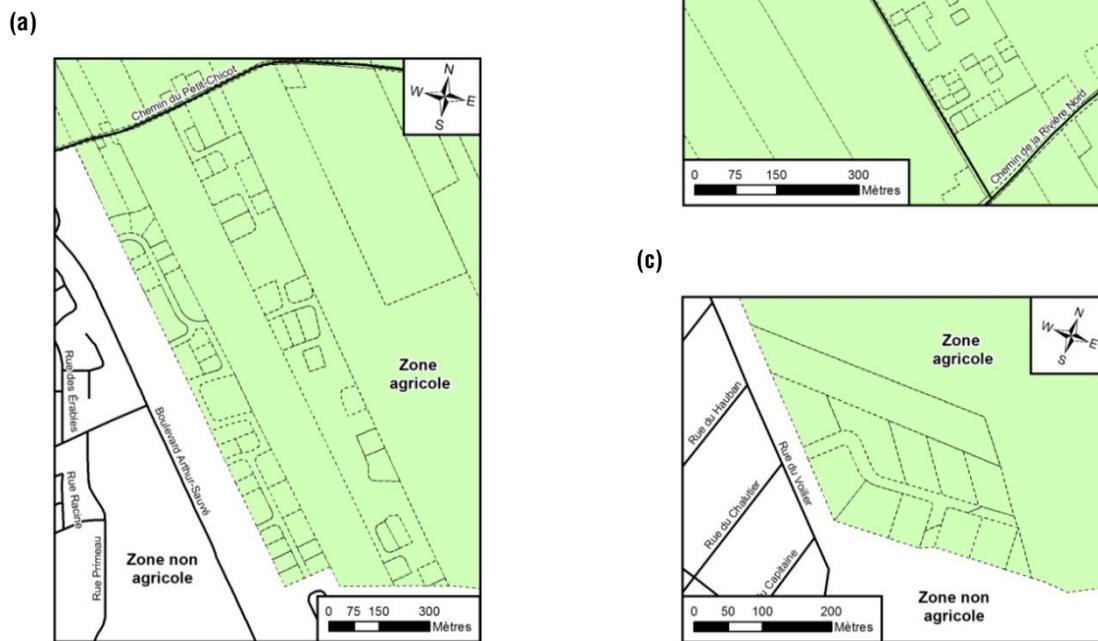


Figure 15 Secteurs de morcellement en zone agricole dynamique

**Décisions de la CPTAQ**–Le morcellement est actuellement régi par la LPTAA en raison des liens reconnus entre la superficie et l'usage que l'on y projette (CPTAQ, 2008). Les articles 28-29 de la loi stipulent à cet effet qu'une personne ne peut, sans l'autorisation de la CPTAQ, sauf exceptions, effectuer un lotissement ou procéder à l'aliénation<sup>10</sup> d'un lot situé en zone agricole (RLRQ, c. P-41.1). De même, l'article 62.8 de la loi inclut la superficie des propriétés comme critère d'appréciation des demandes de morcellement; parallèlement, l'article 29.2 retire quant à lui l'obligation d'obtenir une autorisation pour l'aliénation d'une superficie >100 ha, si la superficie résiduelle contigüe est >100 ha (CPTAQ, 2008). En pratique, la CPTAQ autorise la majorité des demandes de morcellement et la quasi-totalité des de-

<sup>10</sup> Au sens de la LPTAA, on entend par « aliénation » tout acte translatif ou déclaratif de propriété, sauf exceptions, et par « lotissement » le morcellement d'un lot au moyen d'un acte d'aliénation d'une partie de ce lot (RLRQ, c. P-41.1).

mandes pour lesquelles la plus petite unité issue du morcellement est >30 ha (taux d'autorisation à 62 et à 90 %, respectivement, pour 2003-2004; CPTAQ, 2008). Lorsque la plus petite superficie résultante est <10 ha, les demandes sont en grande partie refusées (taux de refus à 63 % pour 2003-2004; CPTAQ, 2008).

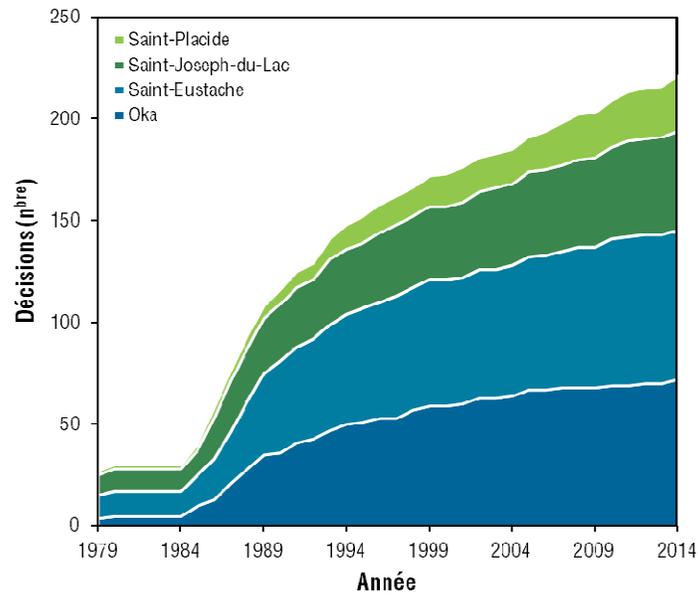
Un examen de l'historique des décisions de la CPTAQ favorables au lotissement et à l'aliénation sur le territoire de la MRC révèle qu'Oka et Saint-Eustache comptent, en absolu, le plus grand nombre d'autorisations accordées (tab. 20, fig. 16). C'est toutefois distinctement à Oka que la densité des autorisations est la plus élevée, tandis qu'en absolu comme en relatif, Saint-Placide est la moins touchée (tab. 20, figs. 16-17). À Saint-Joseph-du-Lac et à Saint-Placide, l'augmentation dans le temps de la densité des autorisations est restée stable depuis la fin des années 1980; en revanche, cette dernière semble plutôt suivre une exponentielle décroissante à Saint-Eustache et surtout, à Oka (fig. 17). Au cours de la dernière décennie, le taux d'augmentation de la densité des autorisations est toutefois demeuré relativement uniforme d'une municipalité à l'autre (fig. 17). Notons enfin que la majorité soit environ 55 % des décisions favorables au lotissement et à l'aliénation ont impliqué, par la même occasion, la réalisation d'un usage non agricole, suivant ce qui est observé autre part (tab. 20; Caldwell et Weir, 2002).

**Tableau 20** Décisions de la CPTAQ favorables au lotissement et à l'aliénation, 1979-2014

Territoire	Nombre de décisions – aliénation/lotissement et usage non agricole	Nombre de décisions – aliénation/lotissement seulement	Nombre total de décisions	Densité (n <sup>bre</sup> total par km <sup>2</sup> agricole actuel)
Saint-Eustache	40	33	73	1,5
Saint-Joseph-du-Lac	28	21	49	1,4
Oka	40	33	73	2,0
Saint-Placide	15	13	28	0,7
<b>MRC2M</b>	<b>123</b>	<b>100</b>	<b>223</b>	<b>1,4</b>

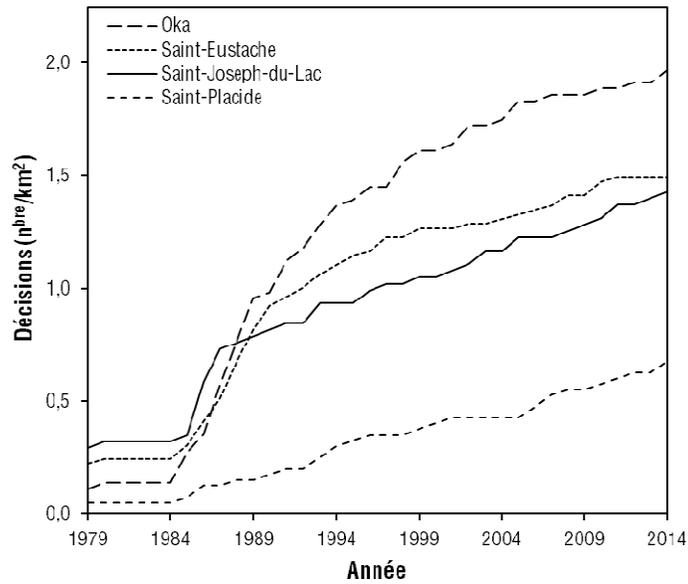
Source : CPTAQ 2015.

**Effets du morcellement**—Parmi les effets associés à la création d'entités agricoles de faible superficie, on note, entre autres, une restriction sur le type d'agriculture pouvant y être pratiquée, une augmentation de la valeur des entités en cause – et, par ricochet, une réduction des possibilités d'utilisation à des fins agricoles (cf. section 2.2.4) –, une augmentation des pressions pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture, et encore, un impact sur l'homogénéité du tissu agricole environnant (Cloutier *et al.*, 2013). Les effets du morcellement, particulièrement quand ce dernier est jumelé à la réalisation d'un usage non agricole, sont d'autant plus importants lorsque les unités morcelées sont éparpillées sur le territoire plutôt que regroupées en grappes – ceci étant donné, notamment, les limitations que peuvent occasionner les distances réglementaires (MacLaren Ltd., 1975, cité dans Caldwell et Weir, 2002). Néanmoins, le morcellement peut, dans certains cas, favoriser le démarrage ou le développement d'entreprises agricoles; le restreindre exagérément pourrait ainsi gêner au développement certaines activités (Cloutier *et al.*, 2013). Citons, à titre d'exemples, le Verger Le Cultiv'Art D'Oka, ainsi qu'une autre entreprise située à Oka, Les Jardins de la Pinède, prévoyant vendre des paniers de produits biologiques (G. Charest-Hallée, comm. pers., 2015; CPTAQ, 2014). Notons enfin que plusieurs municipalités de la CMM (ex. : Longueuil, Laval, etc.) ont obtenu des pouvoirs leur permettant de remembrer les parcelles morcelées afin de les remettre en culture (CMM, 2010). Reste à déterminer si de tels pouvoirs seraient réellement utiles aux municipalités de la MRC.



Source : CPTAQ 2015.

**Figure 16** Cumul annuel du nombre de décisions de la CPTAQ favorables au lotissement et à l'aliénation, 1979-2014



Source : CPTAQ 2015.

**Figure 17** Cumul annuel du nombre de décisions de la CPTAQ favorables au lotissement et à l'aliénation, normalisé par la superficie de la zone agricole, 1979-2014

## FAITS SAILLANTS – MORCELLEMENT

## FONCIER

## SECTION 2.2.5

1. La zone agricole de la MRC est particulièrement morcelée puisque la majorité des unités foncières du secteur dynamique sont de superficie <4 ha (médiane 2,2 ha). Le morcellement se concentre aux abords des périmètres d'urbanisation, des îlots déstructurés et des axes routiers principaux.
2. Les unités foncières vacantes situées à l'intérieur de la zone agricole dynamique de la MRC sont plus fortement morcelées, possible indice de l'effet limitant du morcellement sur l'agriculture.
3. Saint-Eustache détient la zone agricole la plus morcelée; les unités foncières du secteur dynamique y sont majoritairement de superficie <1 ha (médiane 0,9 ha). La zone agricole dynamique de cette municipalité comporte aussi la plus forte part de petites propriétés vacantes (<1 ha).
4. Des secteurs de morcellement « en grappes » identifiés sur le territoire de la MRC sont à usage non agricole selon le rôle d'évaluation mais dans les faits, occupés par des cultures non enregistrées.
5. Sur la période 1979-2014, la CPTAQ a rendu 223 décisions autorisant le lotissement ou l'aliénation sur le territoire de la MRC. Ces autorisations ont touché davantage la municipalité d'Oka.

### 2.2.6 Friches agricoles

**Définition des friches**—Les friches agricoles ou terres en friche peuvent tirer leurs origines de plusieurs facteurs tant humains que physiques. Il est néanmoins possible de les définir de manière générale, comme des terres cultivées par le passé, ayant désormais été laissées à l'abandon. On estime qu'une terre antérieurement cultivée peut être qualifiée de friche suivant une période de 3 à 5 ans sans aucune forme de récoltes ou de cultures (CMM, 2013). La conséquence directe de l'abandon de ces terres s'observe dans la prolifération d'une végétation naturelle et incontrôlée où différents types de végétaux viennent à se succéder (Voulligny et Gariépy, 2008). De ce fait, les friches agricoles représentent un état de transition entre l'agriculture et la forêt (Benjamin *et al.*, 2006); elles se distinguent des jachères, qui impliquent plutôt une préparation du sol planifiée et de courte durée.

**Démarche méthodologique**—Les terres en friche peuvent constituer une contrainte au développement des activités agricoles – c'est ce qu'indiquait un rapport diffusé par la CMM en 2008. Par ailleurs, le PMAD établit précisément l'objectif d'augmenter, d'ici 2031, la superficie des terres cultivées de 6 % à l'échelle métropolitaine, la remise en culture des friches étant l'un des moyens proposé pour y arriver. De là découle en partie la démarche de caractérisation des friches agricoles amorcée en 2009 par la CMM, en collaboration avec le MAPAQ. Les friches présentes sur le territoire métropolitain ont ainsi été caractérisées, initialement par photo-interprétation, selon la nature de la végétation qui les recouvrait. Les espaces caractérisés devaient, entre autres, être situés en zone agricole, être non boisés et être non assurés par la FADQ (CMM, 2013; P.-O. Quesnel, comm. pers., 2015). Le résultat de l'exercice a par la suite été validé sur le terrain par le MAPAQ, puis, ajusté en conséquence en 2012. Au final, deux catégories de friches agricoles ont été retenues, soit les friches herbacées et les friches arbustives (cf. carte 16 pour les définitions). C'est essentiellement sur cet inventaire que s'appuie l'analyse ici présentée; notons que pour Saint-Placide, la meilleure information disponible demeure celle fournie par les données écoforestières du MERN. La combinaison des deux permet d'obtenir un aperçu de la distribution des friches agricoles au sein de la MRC (tab. 21, carte 16).

**Caractérisation des friches**—La superficie des friches agricoles de la MRC totalise près de 400 ha dont les trois quarts se situent à l'intérieur des limites de la CMM (tab. 21). Ceci correspond, tous types de friche confondus, à 2,5 % de la superficie totale de la zone agricole. Or, pour fins de comparaison, il est nécessaire d'ajuster cette proportion, puisque les statistiques actuellement disponibles (MAPAQ et CMM, 2012) sont calculées pour le sous-ensemble des friches agricoles faisant plus de 8 ha en superficie. Ainsi, en excluant les friches de moins de 8 ha, ladite proportion tombe à

1,9 %, ce qui est comparable aux valeurs observées pour l'ensemble des MRC de la CN et l'ensemble des MRC de la CMM (2,0 et 1,5 %, respectivement; MAPAQ et CMM, 2012). La presque totalité des friches agricoles se situent en secteur dynamique; seuls 5 ha sont localisés en secteur déstructuré, à Oka.

**Tableau 21** Superficie des friches agricoles et proportion par rapport à la zone agricole, 2012-13

Territoire	Superficie (ha)		Superficie totale (ha) et proportion (%) du total incluant Saint-Placide	Proportion de la zone agricole (%)
	Friche herbacée	Friche arbustive		
Saint-Eustache	66	98	164 (41)	3,4
Saint-Joseph-du-Lac	3	43	46 (12)	1,3
Oka	12	71	83 (21)	2,3
Saint-Placide	nd	nd	106 (27)	2,7
<b>MRC2M sans Saint-Placide</b>	<b>81</b>	<b>212</b>	<b>293</b>	<b>2,4</b>
<b>MRC2M avec Saint-Placide</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	<b>399 (100)</b>	<b>2,5</b>

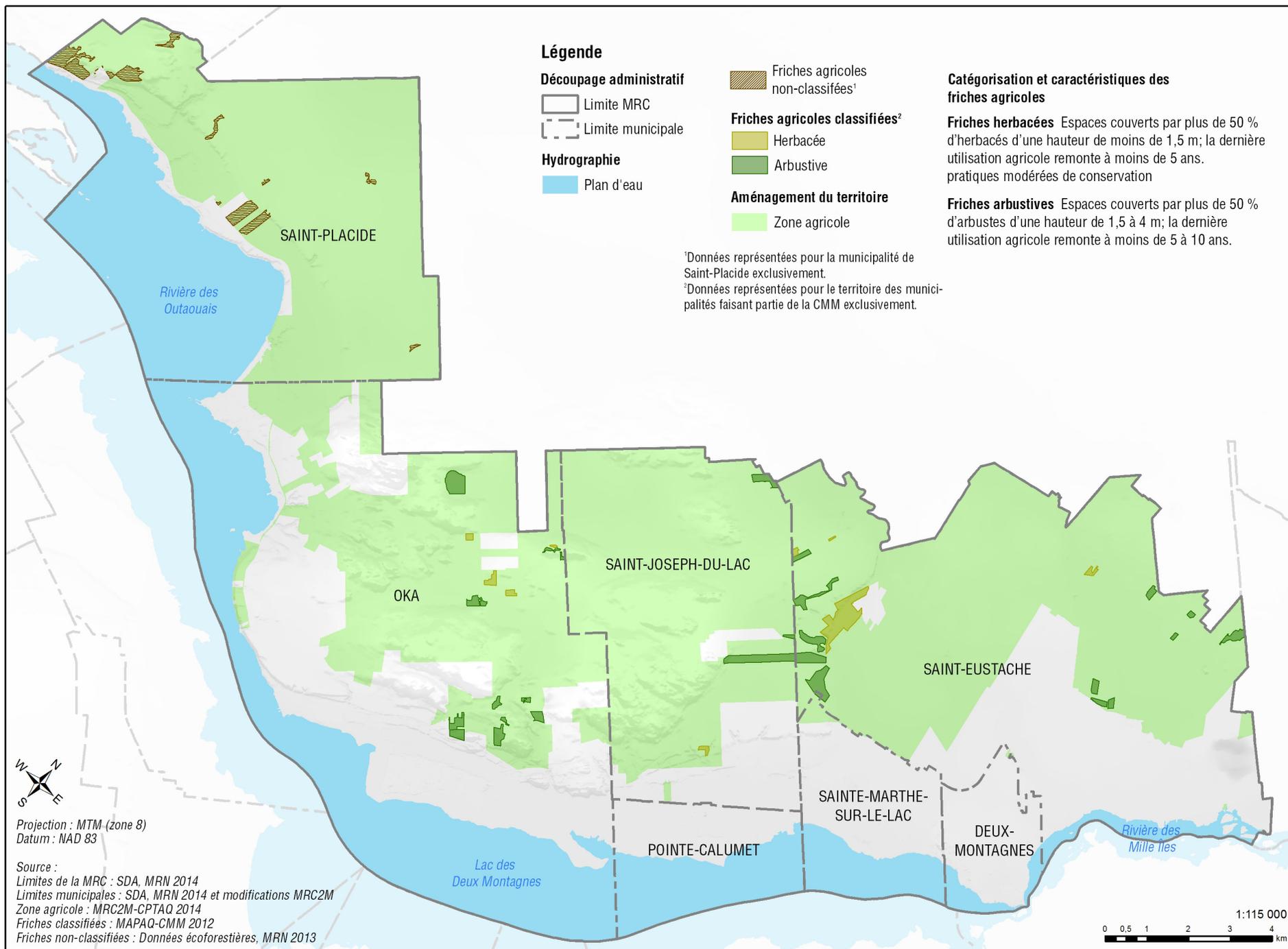
Source : MAPAQ et CMM 2012, MRN 2013 pour Saint-Placide.

La superficie occupée (excluant Saint-Placide) par les friches arbustives est généralement plus importante, dans un rapport de près de 3 pour 1, que celle occupée par les friches herbacées (tab. 21). Cette prédominance des friches arbustives, bien que moins prononcée qu'au niveau des MRC de la CN ou des MRC de la CMM, est indicatrice d'un stade plus avancé dans la succession végétale, et donc d'un abandon des terres ayant eu lieu, le plus souvent, il y a plus longtemps (+5 ans). C'est à Saint-Eustache qu'on compte la plus grande superficie de terres en friches, en absolu, mais aussi relativement à la superficie qu'y occupe la zone agricole, et relativement au total de la superficie des terres en friches de la MRC (tab. 21). Similairement, c'est à Saint-Joseph-du-Lac que les friches agricoles se font les plus rares. En s'attardant de manière générale au potentiel agricole des sols des terres en friche de la MRC, nous remarquons qu'une faible majorité (55 % en superficie) offre de bonnes possibilités de production (classes 2-3; tab. 22). Avec une proportion en superficie excédant les 30 %, les sols inutilisables ou comportant de très graves limitations (classes 5-7) sont toutefois bien représentés au sein des friches agricoles (tab. 22). Globalement, les friches de Saint-Joseph-du-Lac présentent les sols offrant les meilleures possibilités et celles de Saint-Placide, les pires.

**Tableau 22** Répartition des sols des friches agricoles selon leurs possibilités de production, 2011-13

Territoire	Proportion en superficie (%)						Total
	Classe dominante						
	2	3	4	5	7	0	
Saint-Eustache	59	7	5	0	29	0	100
Saint-Joseph-du-Lac	74	17	0	0	9	0	100
Oka	7	35	27	23	5	3	100
Saint-Placide	14	0	11	0	75	0	100
<b>MRC2M sans Saint-Placide</b>	<b>45</b>	<b>17</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>19</b>	<b>1</b>	<b>100</b>
<b>MRC2M avec Saint-Placide</b>	<b>40</b>	<b>15</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>27</b>	<b>1</b>	<b>100</b>

Pour la définition des classes, cf. carte 9. Source : MAPAQ 2011.



Carte 16 Terres en friche à l'intérieur de la zone agricole

**Causes et processus**—On remarque la présence de plusieurs friches agricoles à Saint-Eustache, au sud du Chemin Fresnière, près de la limite commune avec Saint-Joseph-du-Lac (carte 16). C’est à cet endroit que se situe la plus importante concentration de terres en friche à l’échelle de la MRC, avec une superficie de 165 ha (41 % du total) comprise dans un rayon d’à peine 2 km. Certains facteurs physiques peuvent expliquer cette particularité : on trouve dans le secteur une abondance de cours d’eau naturels qui drainent, d’Ouest en Est, une zone surélevée vers une dépression (cf. carte 7, section 2.1.2). La portion haute est en bonne partie caractérisée par des sols instables (situés en zones de contraintes relatives aux glissements de terrain; MTQ-MSP, 2012) et inutilisables pour la culture (classe 7; cf. carte 9, section 2.1.2). La portion basse quant à elle est propice à l’accumulation d’eau, d’où la présence de milieux humides (cf. carte 8, section 2.1.2). En examinant d’autres secteurs, on note des contraintes semblables. Ainsi, les principaux groupes de friches agricoles à Saint-Placide, soit à l’extrême Ouest et directement à l’Est du noyau villageois, présentent des sols inutilisables pour la culture (classe 7; cf. carte 9, section 2.1.2) – les premières montrent également des pentes longitudinales importantes (+5 %). À Oka, une friche arbustive de bonne superficie (22 ha), au nord du Rang Saint-Ambroise, est située dans une cuvette vers laquelle les pentes environnantes convergent, favorisant ici encore la formation de milieux humides (cf. carte. 8, section 2.1.2). Notons enfin qu’il ne s’agit ici que d’hypothèses et que d’autres facteurs sont susceptibles d’expliquer l’occurrence des friches agricoles.

**Application du REA**—Tel que mentionné à la section 2.1.2, la municipalité de Saint-Placide est inscrite sur la liste donnée à l’annexe III du REA (RLRQ, c. Q-2, r. 26). Pour cette municipalité en particulier, la remise en culture des friches peut être limitée par certaines dispositions dudit règlement, notamment en ce qui a trait à l’augmentation des superficies en culture (articles 50.1-4; Cloutier *et al.*, 2013). Spécifiquement, il est interdit à Saint-Placide d’augmenter les superficies en culture au-delà des droits acquis en 2004 ou 2011, selon le cas. Cette interdiction ne s’applique cependant pas aux terrains dont la superficie utilisée pour la culture est <1 ha; elle ne vise pas non plus la culture des végétaux suivants : les arbres autres que les arbres de Noël et les arbres fruitiers, les arbustes, les bleuetières, les canneberges, les fraisiers, les framboisiers et les vignes. Pour les autres municipalités de la MRC, il n’y a pas de restriction au REA qui puisse contraindre la remise en culture des friches agricoles.

En définitive, la fertilité de la zone agricole de la MRC (cf. section 2.1.2), combinée à une grande proximité avec les marchés, fait en sorte qu’elle n’est pas particulièrement marquée par l’abondance de terres en friche. Or, il n’en reste pas moins que ces dernières ont un effet sur le dynamisme agricole. La revalorisation des friches de la MRC pourra passer par une agriculture de type conventionnelle pour les terres dont les sols offrent les meilleures possibilités; pour les autres, peut-être faudra-il user davantage de créativité. Les possibilités de production incluent, entre autres, les cultures fruitières, les cultures fourragères, les cultures paysagères et l’agroforesterie, qui combine agriculture et foresterie (MAPAQ, s.d.). À Saint-Placide, cependant, la culture des végétaux énumérés plus haut devra être considérée, dépendamment des caractéristiques du terrain.

FAITS SAILLANTS – FRICHES AGRICOLES	SECTION 2.2.6
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. La zone agricole de la MRC compte ~400 ha de terre en friche, ce qui en proportion, correspond à autour de 2 % de la superficie totale de la zone agricole.</li> <li>2. Globalement dans la MRC, les friches arbustives sont plus importantes, en superficie, que les friches herbacées, signe que l’abandon des terres a eu lieu, le plus souvent, il y a plus longtemps (+5 ans).</li> <li>3. La zone agricole de Saint-Eustache comprend la plus grande superficie et la plus forte proportion de terre en friche, au contraire de celle de Saint-Joseph-du-Lac, où les friches sont beaucoup plus rares.</li> </ol>	

## FAITS SAILLANTS – FRICHES AGRICOLES

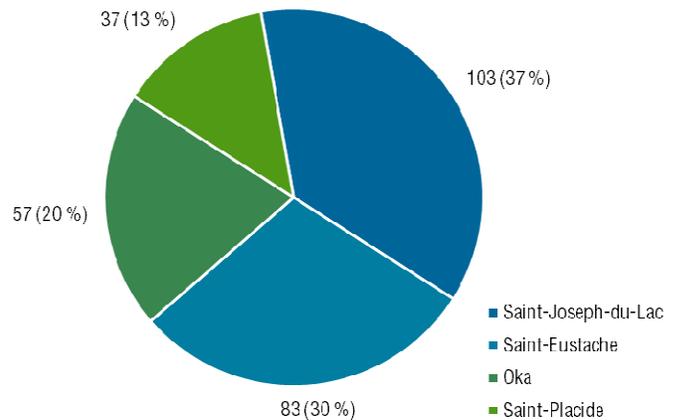
## SECTION 2.2.6

4. En superficie, la majeure partie (55 %) des friches agricoles de la MRC offre de bonnes possibilités de production, mais il reste qu'une part importante (>30 %) est constituée de sols inutilisables ou comportant de très graves limitations.
5. La plus importante concentration de terre en friche à l'échelle de la MRC se situe au sud du Chemin Fresnière à Saint-Eustache, près de la limite commune avec Saint-Joseph-du-Lac. À cet endroit, 41 % de la superficie totale des friches agricoles de la MRC est comprise dans un rayon de 2 km.
6. Les facteurs physiques pouvant expliquer la présence de certaines friches agricoles à l'intérieur de la zone agricole de la MRC, incluent la piètre qualité et l'instabilité des sols, mais aussi la topographie locale, présentant de fortes pentes ou engendrant un mauvais drainage.
7. À Saint-Placide, seule municipalité inscrite à l'annexe III du REA, la remise en culture des friches peut être limitée en ce qui a trait à l'augmentation des superficies en culture.

## 2.3 Caractéristiques des activités agricoles

### 2.3.1 Exploitations agricoles

**Nombre d'exploitations**—La zone agricole de la MRC supporte à l'heure actuelle un total de 281 exploitations agricoles (c.-à-d. entreprises agricoles enregistrées au MAPAQ), lesquelles se répartissent relativement inégalement parmi les 4 principales municipalités agricoles de la MRC (fig. 18, tab. 23). Saint-Joseph-du-Lac compte le plus grand nombre d'exploitations (103 soit 37 % du total; fig. 18), à l'opposé de Saint-Placide, qui en comprend, et de loin, le moins (37 soit seulement 13 % du total; fig. 18). Entre 2004 et 2010, le nombre d'exploitations à l'échelle de la MRC a subi une diminution, d'environ 3 %, presque uniquement attribuable à Saint-Eustache (tab. 23). Il s'agit d'une variation assez légère, cependant, si l'on compare à ce qui est observé tant pour l'ensemble des MRC de la CN que pour l'ensemble des MRC de la CMM, où la diminution du nombre d'exploitations, sur la même période, s'élève plutôt à 8 % (tab. 23).



Source : MAPAQ et CMM 2012.

Figure 18 Nombre et répartition des exploitations agricoles, 2010

Tableau 23 Nombre et taille moyenne des exploitations agricoles, 2004-10

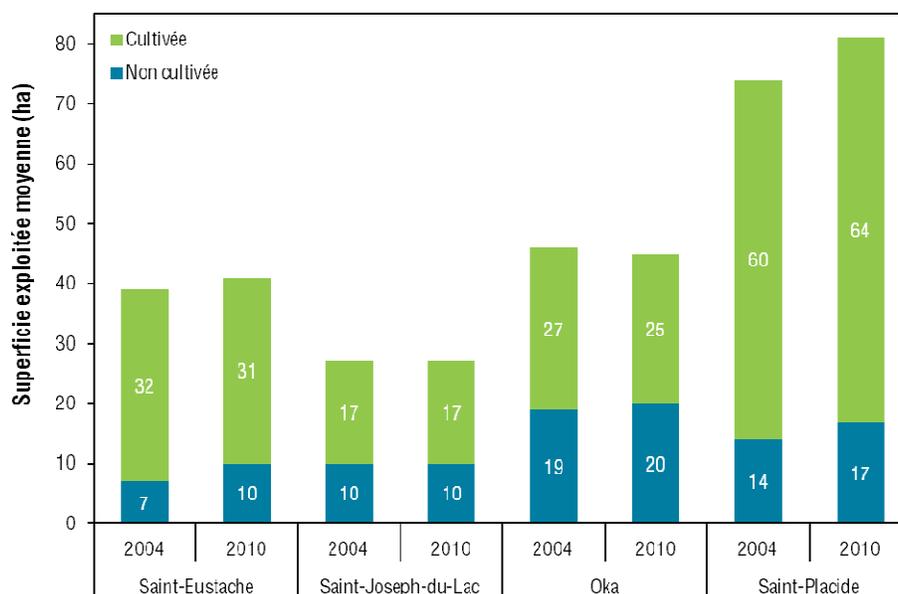
Territoire	Nombre d'exploitations agricoles			Superficie exploitée moyenne (ha)			Superficie cultivée moyenne (ha)		
	2004	2010	Δ 2004-10	2004	2010	Δ 2004-10	2004	2010	Δ 2004-10
Saint-Eustache	89	83	-6	39	41	2	32	31	-1
Saint-Joseph-du-Lac	103	103	0	27	27	0	17	17	0
Oka	57	57	0	46	45	-1	27	25	-2
Saint-Placide	38	37	-1	74	81	7	60	64	4
<b>MRC2M</b>	<b>291</b>	<b>281</b>	<b>-10</b>	<b>40</b>	<b>42</b>	<b>2</b>	<b>29</b>	<b>29</b>	<b>0</b>
<b>MRC de la CN</b>	<b>1 029</b>	<b>947</b>	<b>-82</b>	<b>67</b>	<b>75</b>	<b>8</b>	<b>52</b>	<b>59</b>	<b>7</b>
<b>MRC de la CMM</b>	<b>3 420</b>	<b>3 137</b>	<b>-283</b>	<b>80</b>	<b>90</b>	<b>10</b>	<b>68</b>	<b>76</b>	<b>8</b>

Source : MAPAQ et CMM 2012.

**Taille des exploitations**—La taille des exploitations agricoles peut varier d'un territoire à un autre en fonction de divers facteurs incluant, sans s'y limiter, le type de production. Pour la MRC, la superficie moyenne des exploitations agricoles est de l'ordre de 40 ha (42 ha en 2010; tab. 23), une valeur inférieure à celle observée à l'échelle des MRC de la CN (75 ha en 2010; tab. 23) et encore davantage à celle observée à l'échelle des MRC de la CMM (90 ha en 2010, soit plus du double de la valeur observée pour la MRC la même année; tab. 23). Des écarts similaires, encore plus prononcés, sont perceptibles dans la superficie cultivée moyenne (tab. 23). Ceci est largement dû à la prédominance actuelle et historique, au sein de la zone agricole de la MRC, des productions de fruits et, à un moindre degré, de légumes (cf. section 2.3.3). De par leur nature, ces productions intensives sont associées à des superficies moindres – le plus grand revenu par hectare cultivé qu'elles génèrent (cf. section 2.3.4) permet aux agriculteurs de faire leur frais sur des éten-

dues plus restreintes; l'agrotourisme, très développé dans la MRC (cf. section 2.4.2), apporte des revenus supplémentaires, qui peuvent réduire le besoin d'étendre les productions; enfin, la plus importante charge de travail que requiert la production de fruits et de légumes contribue aussi à limiter la taille des exploitations (G. Charest-Hallée, comm. pers., 2015; P.-O. Quesnel, comm. pers., 2015).

La façon dont est subdivisée la portion exploitée ou « occupée » de la zone agricole (cf. section 2.2.2) varie considérablement parmi les municipalités constituantes de la MRC. Les exploitations agricoles de Saint-Placide sont, en moyenne, de superficie beaucoup plus importante que celles des autres municipalités (81 contre 27-41 ha, ce pour l'année 2010; tab. 23, fig. 19); Saint-Joseph-du-Lac, quant à elle, compte les exploitations dont la superficie est, toujours en moyenne, la plus restreinte (27 ha en 2010; tab. 23, fig. 19). Les mêmes constatations, encore ici, valent pour la superficie cultivée moyenne. Fort possiblement, ces variations s'expliquent, tel qu'avancé plus haut, par la nature des productions : on produit davantage de céréales et de protéagineux à Saint-Placide, très peu de fruits et de légumes (ce qui est plus typique des exploitations du reste de la CMM); parallèlement, à Saint-Joseph-du-Lac, on observe carrément la situation inverse, les productions fruitières étant très abondantes (cf. section 2.3.3).



Source : MAPAQ et CMM 2012.

Figure 19 Taille moyenne des exploitations agricoles, 2004-10

**Concentration des exploitations**—La concentration des exploitations agricoles ou consolidation des entreprises agricoles, réfère essentiellement au processus par lequel les exploitations diminuent en nombre tout en augmentant en superficie (Boutin, 1999; Quesnel *et al.*, 2006). Quoique ce processus semble être solidement enclenché sur le territoire de la CMM, il épargne, jusqu'à un certain point, la MRC (StatCan 1996, 2001, cité dans Quesnel *et al.*, 2006). Sur la période 2004-10, les superficies exploitée et cultivée moyennes des exploitations agricoles de la MRC n'ont que peu ou pas augmenté (+5 % et aucune variation, respectivement; tab. 23), au contraire de celles des MRC de la CN ou des MRC de la CMM, qui se sont accrues beaucoup plus sérieusement au cours de la même période (+12-13 %; tab. 23). Saint-Placide est, à l'échelle de la MRC, la municipalité où les superficies exploitée et cultivée moyennes ont augmenté le plus entre 2004 et 2010 (+9 et +7 %, respectivement; tab. 23); pour les autres municipalités, on observe des variations mineures et même des diminutions (ex. : Oka; tab. 23).

Selon « l'hypothèse de Goldschmidt », il existe une relation inverse entre la qualité de vie d'une communauté rurale et la taille des exploitations agricoles environnantes (Boutin, 1999). Spécifiquement, on retrouve, parmi les effets asso-

ciés à l'accroissement de la taille des exploitations agricoles, une diminution de la part du travail agricole accomplie par l'exploitant ou sa famille, une plus faible participation dans les organisations communautaires, ainsi qu'une diminution du soutien financier aux commerces locaux (Boutin, 1999; Goldschmidt, 1978, cité dans Boutin, 1999). Les tendances observées tant au niveau du nombre d'exploitations que des superficies exploitées et cultivées moyennes, suggèrent que Saint-Eustache et Saint-Placide sont les seules municipalités de la MRC où une concentration des exploitations est mesurable; ces deux municipalités seraient les plus susceptibles de subir les effets mentionnés.

**Forme juridique**—Similairement à ce qui prévaut tant pour l'ensemble des MRC de la CN que pour l'ensemble des MRC de la CMM, les exploitations agricoles prenant la forme d'une personne physique exploitant une entreprise individuelle sont, pour la MRC, les plus répandues (+40 % du total soit +2 exploitations sur 5; tab. 24). Évidemment, ceci tient au fait que l'entreprise individuelle est la forme la plus simple d'exploitation d'une entreprise : sa mise sur pied est facile et les frais associés sont modestes; son seul propriétaire prend toutes les décisions, réalise tous les bénéfices, mais assume aussi tous les risques (Centre Corporatif, 2015). Les exploitations ayant le statut de compagnie (aussi société par actions ou personne morale) sont moins répandues, mais sont tout de même les deuxièmes plus fréquentes dans la MRC, presque ex aequo avec celles ayant le statut de société en nom collectif (+20 % du total soit +1 exploitation sur 5, pour chacune des deux formes; tab. 24). Deux autres formes juridiques existent dans la MRC, la société en participation et l'association personnifiée, mais ces dernières sont beaucoup plus rares (13 et 1 % du total, respectivement; tab. 24). Notons néanmoins, en comparaison à ce qui est observé aux échelles des MRC de la CN et des MRC de la CMM, la présence plus marquée dans la MRC, des sociétés en participation, au détriment des entreprises individuelles.

**Tableau 24** Nombre et répartition des exploitations agricoles selon la forme juridique, 2010

Territoire	Fréquence (n <sup>bre</sup> ) et proportion (%) par forme juridique					Total
	Entreprise individuelle	Compagnie	Société en nom collectif	Société en participation	Association personnifiée	
Saint-Eustache	28 (34)	27 (33)	19 (23)	8 (10)	1 (1)	83 (100)
Saint-Joseph-du-Lac	48 (47)	17 (17)	23 (22)	15 (15)	0 (0)	103 (100)
Oka	17 (29)	12 (20)	12 (20)	14 (24)	1 (2)	59 (100)
Saint-Placide	21 (57)	9 (24)	6 (16)	1 (3)	0 (0)	37 (100)
<b>MRC2M</b>	<b>115 (41)</b>	<b>66 (23)</b>	<b>60 (21)</b>	<b>38 (13)</b>	<b>3 (1)</b>	<b>283 (100)</b>
<b>MRC de la CN</b>	<b>432 (46)</b>	<b>215 (23)</b>	<b>200 (21)</b>	<b>94 (10)</b>	<b>3 (&lt;1)</b>	<b>947 (100)</b>
<b>MRC de la CMM</b>	<b>838 (47)</b>	<b>485 (27)</b>	<b>314 (17)</b>	<b>143 (8)</b>	<b>8 (&lt;1)</b>	<b>1796 (100)</b>

Note : seules les formes juridiques présentes dans la MRC sont incluses au tableau. Source : MAPAQ 2014.

Des différences intermunicipales se manifestent dans la répartition selon la forme juridique des exploitations agricoles de la MRC. Saint-Eustache compte à l'intérieur de ses limites territoriales la plus forte proportion de compagnies (33 %; tab. 24); Saint-Joseph-du-Lac, de son côté, en compte la plus faible proportion, au profit des entreprises individuelles (17 et 47 %, respectivement; tab. 24). C'est cependant à Saint-Placide que les entreprises individuelles prédominent le plus (57 % du total; tab. 24), aux dépens des sociétés en participation et des sociétés en nom collectif, qui sont les moins représentées dans cette même municipalité (16 et 3 %, respectivement; tab. 24). À Oka, où les formes juridiques montrent une répartition plus équilibrée, on trouve la plus faible proportion d'entreprises individuelles et la plus forte proportion de sociétés en participation (24 et 29 %, respectivement; tab. 24). À l'échelle du territoire de la MRC dans son ensemble, Saint-Joseph-du-Lac englobe le plus d'entreprises individuelles et Saint-Eustache, le plus de compagnies (48 et 27 exploitations, respectivement; tab. 24).



Ferme, Saint-Placide. © Bureau du cinéma et de télévision de la région des Laurentides

## FAITS SAILLANTS – EXPLOITATIONS AGRICOLES

## SECTION 2.3.1

1. La MRC compte 281 exploitations agricoles dont presque 40 % sont situées à Saint-Joseph-du-Lac.
2. Le nombre d'exploitations demeure stable dans la MRC contrairement à une tendance à la baisse généralisée tant sur l'ensemble des MRC de la CN que sur l'ensemble des MRC de la CMM.
3. Avec une superficie moyenne de 42 ha, la taille des exploitations de la MRC est très petite comparative-ment à celle observée à l'échelle des MRC de la CN ou des MRC de la CMM. La taille des exploitations est particulièrement restreinte à Saint-Joseph-du-Lac (27 ha en moyenne).
4. Saint-Placide se démarque avec des exploitations dont la taille est ~2× plus importante que celle des autres municipalités de la MRC (81 ha en moyenne), s'approchant ainsi davantage de la moyenne mesurée sur l'ensemble des MRC de la CMM.
5. L'évolution du nombre d'exploitations et de la superficie exploitée moyenne, suggère que Saint-Eustache et Saint-Placide sont les seules municipalités de la MRC où une concentration des exploitations pourrait actuellement être en cours.
6. Les exploitations de la MRC sont principalement, pour +40 % du total, des entreprises individuelles. Saint-Eustache détient la plus forte concentration de compagnies et accapare aussi la plus grande part des exploitations prenant cette forme à l'échelle de MRC.

### 2.3.2 Exploitants agricoles

**Profil sociodémographique**—Les exploitations agricoles de la MRC sont opérées par un total de 460 membres exploitants (ce pour l'année 2010; MAPAQ, 2013). De ce nombre, la grande majorité, 331 soit 72 %, est constituée d'hommes et la minorité, 120 soit 26 %, est constituée de femmes – la différence, 11 soit 2 %, correspond à des personnes morales, c'est-à-dire des compagnies incorporées sans âge ni sexe défini. La répartition des exploitants agricoles de la MRC suit assez fidèlement celle des exploitations, Saint-Joseph-du-Lac en comprenant la plus forte proportion et Saint-Placide, la plus faible (37 et 11 % du total, respectivement, en 2010; tab. 25). Les exploitants sont majoritairement âgés de 40 à 60 ans et ce, à l'échelle de l'ensemble de la MRC, comme à celle des municipalités qui la compose (59 et 53-67 % du total, respectivement, en 2010; tab. 25). Les exploitants de la MRC âgés de 60 à 80 ans le sont dans une proportion approchant le quart (24 % du total en 2010; tab. 25), alors que ceux âgés de 20 à 40 ans ne représentent qu'un peu plus de 1 exploitant sur 10 (13 % du total en 2010; tab. 25).

C'est à Saint-Placide que les exploitants âgés de 40 à 60 ans forment la plus forte majorité (67 % du total en 2010; tab. 25); malgré cela, c'est Saint-Joseph-du-Lac et Saint-Eustache qui incluent la majeure partie de ces derniers à l'échelle de la MRC (65 % du total en 2010; tab. 25). Saint-Joseph-du-Lac ressort, par ailleurs, comme étant la municipalité comprenant la plus forte proportion d'exploitants âgés de 20 à 40 ans (18 % du total en 2010; tab. 25), contribuant ainsi pour la moitié des exploitants de la MRC appartenant à ce groupe d'âge. Curieusement, cette municipalité est aussi celle qui comprend la plus forte proportion d'exploitants âgés de 60 à 80 ans (27 % du total en 2010; tab. 25) – elle englobe, avec Saint-Eustache, la majorité de ces derniers à l'échelle de la MRC (70 % au total en 2010; tab. 25). Sur la période 2004-10, le nombre total d'exploitants est globalement resté stable pour la MRC; une légère hausse est tout de même observable à Saint-Joseph-du-Lac, alors qu'à Saint-Eustache, c'est plutôt une légère baisse qui ressort (+6 et -4 %, respectivement; tab. 25).

**Tableau 25** Nombre et répartition des exploitants agricoles selon l'âge, 2004-10

Territoire	Fréquence (n <sup>bre</sup> ) et proportion (%) par classe d'âge						Total 2004	Δ 2004-10
	20-40 ans	40-60 ans	60-80 ans	80 ans et +	Personne morale	Total 2010		
Saint-Eustache	14 (10)	84 (63)	32 (24)	2 (1)	2 (1)	134 (100)	140	-6
Saint-Joseph-du-Lac	30 (18)	91 (53)	46 (27)	1 (1)	3 (2)	171 (100)	162	9
Oka	10 (10)	61 (59)	24 (23)	2 (2)	6 (6)	103 (100)	105	-2
Saint-Placide	6 (12)	35 (67)	9 (17)	2 (4)	0 (0)	52 (100)	51	1
<b>MRC2M</b>	<b>60 (13)</b>	<b>271 (59)</b>	<b>111 (24)</b>	<b>7 (2)</b>	<b>11 (2)</b>	<b>460 (100)</b>	<b>462</b>	<b>-2</b>

Note : il peut y avoir plus d'un exploitant par exploitation. Source : MAPAQ 2013.

**Relève agricole**—La relève constitue un élément crucial pour la continuité des activités agricoles et plus largement, pour la durabilité de l'agriculture sur le territoire. Au Québec, plusieurs acteurs du milieu agricole soulèvent le problème du désintéressement des jeunes à l'égard de la profession d'agriculteur, un problème qui se manifeste concrètement : ce ne sont pas les agriculteurs de la relève qui acquièrent les terres du Québec actuellement (Meloche et Debailleul, 2013). On estime, par ailleurs, que le vieillissement des exploitants, combiné au manque de relève, fait en sorte que la mise en vente des terres agricoles est appelée à exploser au cours des prochaines années (Meloche et Debailleul, 2013). Pour la MRC, la tendance est déjà bien installée : le nombre d'exploitations prévoyant vendre d'ici 5 ans a augmenté 22 % entre 2004 et 2010, faisant passer la proportion de ces exploitations de 12 à 16 % du total (tab. 26). En comparaison, durant la même période, le nombre d'exploitations prévoyant vendre d'ici 5 ans n'a augmenté que de 11 et de 7 %, respectivement, à l'échelle des MRC de la CN et à celle des MRC de la CMM, faisant passer la proportion de ces exploitations de 10 à 12 % du total (ce pour les deux territoires; tab. 26).

Parmi les municipalités de la MRC, Saint-Joseph-du-Lac est celle où la proportion d'exploitations prévoyant vendre d'ici 5 ans est la plus élevée, la plus faible se trouvant plutôt à Saint-Placide (22 et 8 %, respectivement, en 2010; tab. 26). Saint-Joseph-du-Lac englobe d'ailleurs la majeure partie des exploitations prévoyant vendre d'ici 5 ans à l'échelle de la MRC (52 % du total en 2010; tab. 26). La pomiculture est très présente à Saint-Joseph-du-Lac (cf. section 2.3.3) et plusieurs facteurs peuvent faire en sorte qu'il y a davantage de vente et de revente dans ce domaine particulier. De fait, la production pomicole est souvent pratiquée sur des propriétés de faible superficie et pose des défis quant à la rentabilité; au surplus, le fort intérêt que porte la population pour les vergers en raison de leur côté bucolique et le fait que certains acheteurs croient facile la pomiculture pour diverses raisons (arboriculture, moins d'entretien, pas de travail du sol, etc.), sont d'autres facteurs explicatifs (P.-O. Quesnel, comm. pers., 2016). Saint-Placide est la seule municipalité où, sur la période 2004-10, des diminutions sont observées, dans le nombre d'exploitations prévoyant vendre d'ici 5 ans (-57 %; tab. 26), mais aussi, dans la proportion de ces exploitations en rapport au total (cette dernière est passée de 18 à 8 %; tab. 26). Oka accuse, au contraire, la plus forte hausse dans le nombre d'exploitations prévoyant vendre d'ici 5 ans, ce dernier ayant triplé entre 2004 et 2010, ainsi que la plus forte hausse dans la proportion de ces exploitations en rapport au total, qui est passée de 5 à 11 % (tab. 26).

À l'échelle de la MRC, 43 % du total des exploitations agricoles prévoyant vendre d'ici 5 ans n'ont pas relève prévue (ce pour l'année 2010; tab. 26), une proportion beaucoup plus élevée que celle observée tant pour l'ensemble des MRC de la CN que pour l'ensemble des MRC de la CMM (32 et 29 % du total, respectivement, en 2010; tab. 26). Oka, quoique suivie de près par Saint-Joseph-du-Lac, comporte la plus grande proportion d'exploitations n'ayant pas de relève prévue parmi celles qui prévoient vendre d'ici 5 ans (56 % du total en 2010; tab. 26); à l'opposé, c'est à Saint-Eustache que cette proportion est la plus faible (11 % du total en 2010; tab. 26). Sur la période 2004-10, le nombre d'exploitations prévoyant vendre d'ici 5 ans, sans relève prévue, a plus que doublé dans la MRC, faisant passer de 19 à 43 % la proportion de ces exploitations en rapport au total des exploitations prévoyant vendre d'ici 5 ans (tab. 26). Une telle hausse ne s'est pas fait sentir autant à l'échelle des MRC de la CN, ni à l'échelle des MRC de la CMM, où ladite proportion a même diminué au cours de la même période (cette dernière est passée de 37 à 29 %; tab. 26). Entre 2004 et 2010, Saint-Joseph-du-Lac a connu, en absolu comme en relatif, la plus forte augmentation dans le nombre d'exploitations prévoyant vendre d'ici 5 ans, sans relève prévue (nombre 6× plus élevé en 2010 par rapport à 2004; tab. 26), mais aussi, dans la proportion de ces exploitations en rapport au total des exploitations prévoyant vendre d'ici 5 ans (cette dernière est passée de 12 à 52 %; tab. 26).

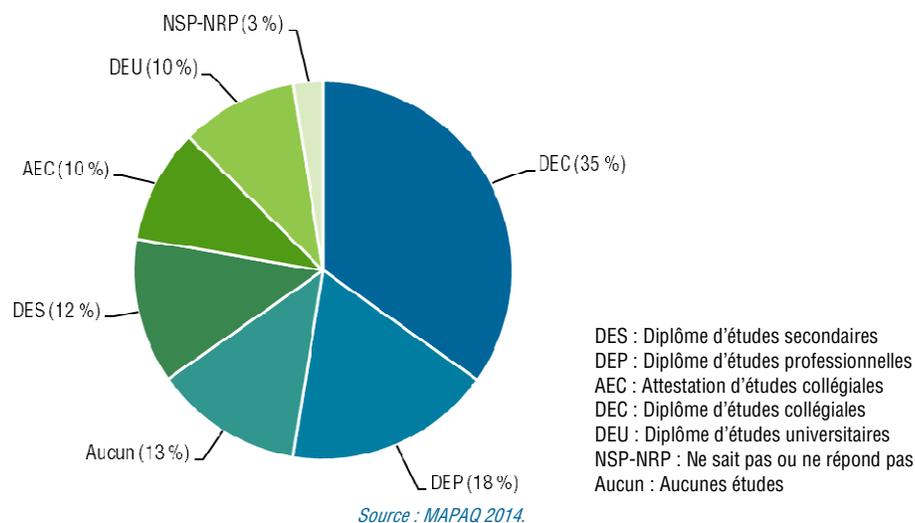
**Tableau 26** Nombre d'exploitations prévoyant vendre d'ici 5 ans selon qu'elles aient une relève prévue ou non, 2004-10

Territoire	Nombre d'exploitations prévoyant vendre d'ici 5 ans								
	Sans relève prévue			Relève prévue			Total		
	2004	2010	Δ 2004-10	2004	2010	Δ 2004-10	2004	2010	Δ 2004-10
Saint-Eustache	3	1	-2	6	8	+2	9	9	0
Saint-Joseph-du-Lac	2	12	+10	15	11	-4	17	23	+6
Oka	1	5	+4	2	4	+2	3	9	+6
Saint-Placide	1	1	0	6	2	-4	7	3	-4
<b>MRC2M</b>	<b>7</b>	<b>19</b>	<b>+12</b>	<b>29</b>	<b>25</b>	<b>-4</b>	<b>36</b>	<b>44</b>	<b>+8</b>
<b>MRC de la CN</b>	<b>26</b>	<b>38</b>	<b>+12</b>	<b>79</b>	<b>80</b>	<b>+1</b>	<b>106</b>	<b>118</b>	<b>+12</b>
<b>MRC de la CMM</b>	<b>131</b>	<b>111</b>	<b>-20</b>	<b>223</b>	<b>268</b>	<b>+45</b>	<b>354</b>	<b>379</b>	<b>+25</b>

Source : MAPAQ et CMM 2012.

**Formation de la relève**—Les jeunes québécois ont une mauvaise connaissance du secteur agricole et même des préjugés envers le secteur, ce qui complique le recrutement d'étudiants dans les programmes scolaires menant à la pratique de l'agriculture (Meloche et Debailleul, 2013). Conséquence possible d'une couverture médiatique peu flatteuse,

l'agriculture a un problème d'image qui se serait enraciné dans l'inconscient collectif (C. Cadieux, comm. pers., 2015; Varvaressos, 2006). Le phénomène n'épargne certainement pas la MRC où les jeunes sont dans leur grande majorité des « urbains » qui ne connaissent pas assez les métiers agricoles et les besoins du marché du travail associés (C. Cadieux, comm. pers., 2015). Les conseillers en orientation scolaire, eux aussi, seraient insuffisamment informés des possibilités que peut offrir le secteur agricole, contribuant aux difficultés de recrutement rencontrées (C. Cadieux, comm. pers., 2015). Comme pour l'ensemble de la région des Laurentides (MAPAQ, 2014a), le plus haut diplôme obtenu par la relève agricole de la MRC correspond le plus souvent au DEC (35 % du total en 2011; fig. 20). Seulement 10 % des jeunes agriculteurs de la MRC possèdent une formation universitaire, une proportion inférieure à celle mesurée à l'échelle régionale (17 % du total en 2011; MAPAQ, 2014a); encore, 13 % ne possèdent aucun diplôme, une proportion plus importante que celle de l'ensemble de la région des Laurentides (9 % du total en 2011; MAPAQ, 2014a). Généralement, on estime que la relève agricole de la MRC est formée adéquatement en ce qui concerne l'aspect technique de l'agriculture, mais qu'il y a des lacunes en gestion – non seulement les agriculteurs doivent être de bons producteurs, ils doivent aussi être bons gestionnaires (C. Cadieux, comm. pers., 2015).



**Figure 20** Répartition de la relève agricole établie selon le plus haut diplôme obtenu, 2011

FAITS SAILLANTS – EXPLOITANTS AGRICOLES	SECTION 2.3.2
<p><b>1.</b> Les exploitations agricoles de la MRC sont opérées par 460 exploitants, lesquels sont majoritairement, à hauteur de 72 %, des hommes.</p> <p><b>2.</b> Seulement 13 % des exploitants de la MRC sont âgés de 20 à 40 ans. Saint-Joseph-du-Lac englobe la moitié des exploitants appartenant à ce groupe d'âge à l'échelle de la MRC.</p> <p><b>3.</b> 16 % des exploitations de la MRC prévoient vendre à moyen terme, la majorité se localisant à Saint-Joseph-du-Lac. Cette proportion est en hausse dans l'ensemble des MRC de la CN et dans l'ensemble des MRC de la CMM, mais encore davantage dans la MRC (particulièrement à Oka).</p> <p><b>4.</b> 43 % des exploitations prévoyant vendre à moyen terme n'ont pas identifié de relève, une proportion plus élevée et qui s'accroît davantage dans la MRC, comparativement à ce qui est observée tant à l'échelle des MRC de la CN qu'à celle des MRC de la CMM.</p>	

## FAITS SAILLANTS – EXPLOITANTS AGRICOLES

## SECTION 2.3.2

5. La municipalité d'Oka compte la plus forte proportion d'exploitations n'ayant pas identifié de relève parmi celles qui prévoient vendre à moyen terme (56 %). En revanche, c'est plutôt à Saint-Joseph-du-Lac que cette proportion s'est récemment accrue de la façon la plus importante.
6. Par rapport à la région des Laurentides, les jeunes agriculteurs de la MRC possèdent un diplôme universitaire dans une moindre mesure et davantage ne possèdent aucune formation.

## 2.3.3 Productions agricoles

**Nature générale des productions**—L'agriculture de la MRC est largement dominée par les productions végétales; de fait, parmi les 281 exploitations agricoles que compte la MRC, 237 soit près de 85 % ont une production végétale comme activité principale (ce pour l'année 2010; tab. 27). Il s'agit d'une proportion dépassant considérablement celle obtenue tant pour l'ensemble des MRC de la CN que pour l'ensemble des MRC de la CMM (69 et 70 %, respectivement, en 2010; tab. 27). La différence, soit un peu plus de 15 %, correspond plutôt à la proportion, somme toute très faible, des exploitations de la MRC ayant comme activité principale une production animale (toujours pour l'année 2010; tab. 27). Puisque la quasi-totalité des exploitations y produisent principalement des végétaux, la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac contribue à faire grimper la proportion d'exploitations ayant une production végétale comme activité principale à l'échelle de la MRC (tab. 27, fig. 21). Saint-Placide, au contraire, comporte sur son territoire la plus forte concentration d'exploitations ayant une production animale comme activité principale (~1 exploitation sur 2 en 2010; tab. 27, fig. 21), faisant en sorte qu'elle englobe, à l'échelle de l'ensemble de la MRC, la plus importante proportion d'exploitations de ce type (40 % du total en 2010; tab. 27).

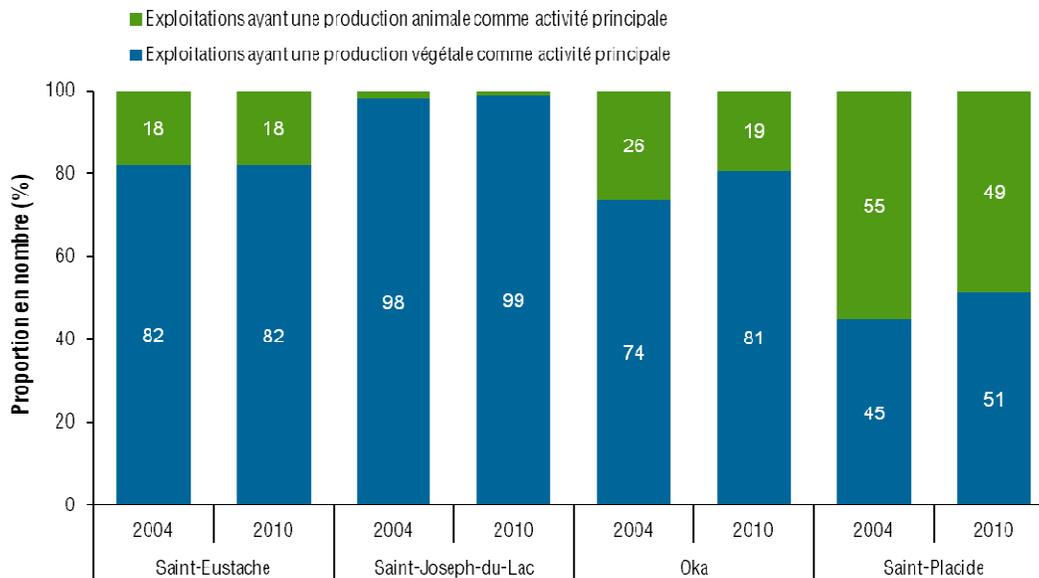
**Tableau 27** Nombre d'exploitations agricoles selon l'activité principale de production, 2004-10

Territoire	Nombre d'exploitations ayant une production végétale comme activité principale			Nombre d'exploitations ayant une production animale comme activité principale		
	2004	2010	Δ 2004-10	2004	2010	Δ 2004-10
Saint-Eustache	73	68	-5	16	15	-1
Saint-Joseph-du-Lac	101	102	+1	2	1	-1
Oka	42	46	+4	15	11	-4
Saint-Placide	17	19	+2	21	18	-3
<b>MRC2M</b>	<b>235</b>	<b>237</b>	<b>+2</b>	<b>56</b>	<b>45</b>	<b>-11</b>
<b>MRC de la CN</b>	<b>649</b>	<b>654</b>	<b>+5</b>	<b>378</b>	<b>293</b>	<b>-85</b>
<b>MRC de la CMM</b>	<b>2 235</b>	<b>2 184</b>	<b>-51</b>	<b>1 175</b>	<b>953</b>	<b>-222</b>

Source : MAPAQ et CMM 2012.

Entre 2004 et 2010, le nombre d'exploitations produisant principalement des végétaux est resté stable dans la MRC, subissant même une légère augmentation, comme dans l'ensemble des MRC de la CN, mais à l'inverse de l'ensemble des MRC de la CMM (+1, +1 et -2 %, respectivement; tab. 27). Simultanément, sur la même période, s'est produite une baisse généralisée du nombre d'exploitations produisant principalement des animaux, tant à l'échelle de la MRC, qu'à celles des MRC de la CN et des MRC de la CMM (-20, -22 et -19 %, respectivement; tab. 27). Pour la MRC, cette lourde tendance s'est fait sentir particulièrement à Oka, mais aussi à Saint-Placide, où sont observées, sur la période 2004-10, les plus fortes augmentations dans la proportion d'exploitations ayant une production végétale comme activité princi-

pale, conjointes aux plus fortes diminutions dans la proportion d'exploitations ayant plutôt une production animale comme activité principale (fig. 21).



Source : MAPAQ et CMM 2012.

**Figure 21** Répartition des exploitations agricoles selon l'activité principale de production, 2004-10

**Exploitations avec productions végétales**—Parmi les exploitations agricoles ayant une production végétale comme activité principale, celles qui produisent principalement des fruits, surtout des pommes, sont de loin les plus fréquentes (51 % du total soit +1 exploitation sur 2 en 2010; tab. 28, fig. 22). La MRC se démarque, à ce niveau, des MRC de la CN et des MRC de la CMM, où les exploitations produisant principalement des fruits constituent au plus le quart du total des exploitations produisant principalement des végétaux (25 et 17 % du total, respectivement, en 2010; tab. 28). Ces différences s'expliquent, notamment, par les propriétés des sols de la MRC, favorables à la production de fruits – ceci combiné à une industrie horticole très développée (P.-O. Quesnel, comm. pers., 2015). Les exploitations de la MRC produisant principalement des fruits sont suivies de loin, en nombre, par celles produisant principalement des légumes (16 % du total en 2010; tab. 28); viennent ensuite les cultures abritées et l'horticulture ornementale, puis les céréales et les protéagineux (11 et 10 % du total, respectivement, en 2010; tab. 28). Les exploitations ayant d'autres types de productions végétales comme activité principale sont relativement peu communes (6 % du total ou moins, en 2010; tab. 28). Soulignons, par ailleurs, la maigreur de la proportion d'exploitations de la MRC produisant principalement des céréales et des protéagineux, relativement à celle des MRC de la CN et des MRC de la CMM (10 contre 24 et 48 %, respectivement, en 2010; tab. 28).

La prépondérance de la production pomicole et plus largement des productions fruitières sur les autres types de productions végétales dans la MRC est imputable surtout à la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac, où presque la totalité des exploitations ayant une production végétale comme activité principale produisent des fruits (86 % du total en 2010; tab. 28). À elle seule, cette municipalité englobe la grande majorité des exploitations produisant principalement des fruits à l'échelle de la MRC (73 % du total en 2010; tab. 28). À Oka, ce type d'exploitation est moins fréquent, mais il y est néanmoins le plus important en proportion (46 % du total en 2010; tab. 28). Saint-Eustache et Saint-Placide comptent, quant à elles, moins de productions fruitières – pour la première, les exploitations produisant principalement des légumes sont les plus communes (31 % du total en 2010; tab. 28); pour la deuxième, ce sont plutôt celles produisant principalement des céréales et des protéagineux qui sont les plus répandues (42 % du total en 2010; tab. 28). Sur l'ensemble de la MRC, les exploitations ayant comme production principale les légumes, les cultures abritées et

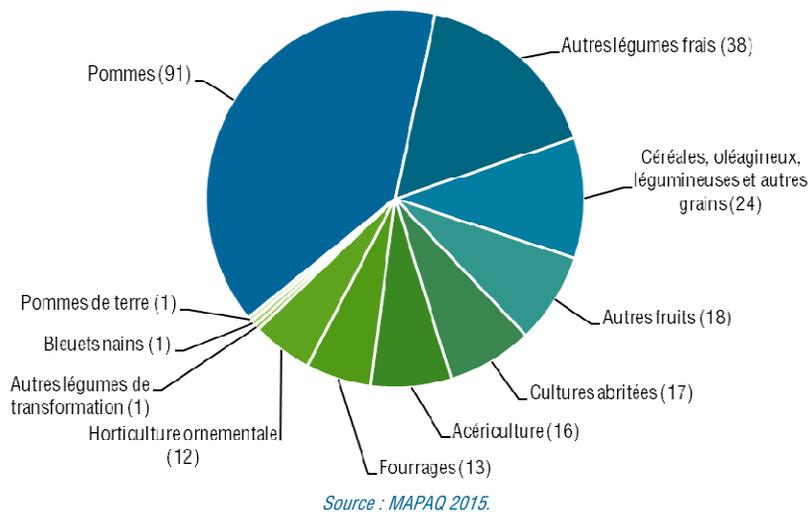
l'horticulture ornementale, les céréales et les protéagineux, ainsi que les fourrages, sont toutes les plus nombreuses en proportion à Saint-Eustache (45-57 % du total en 2010; tab. 28). Les exploitations ayant l'acériculture comme activité principale, elles, sont davantage situées à Oka (43 % du total; tab. 28).

**Tableau 28** Nombre et répartition des exploitations ayant une production végétale comme activité principale par catégorie de production, 2004-10

Catégorie de production végétale	Fréquence (n <sup>bre</sup> ) et proportion (%) par catégorie						
	Municipalités de la MRC2M				MRC2M	MRC de la CN	MRC de la CMM
	Saint-Eustache	Saint-Joseph-du-Lac	Oka	Saint-Placide			
	<b>2004</b>						
Fruits	13 (18)	87 (86)	25 (60)	1 (6)	126 (54)	168 (26)	358 (16)
Légumes	21 (29)	5 (5)	10 (24)	2 (12)	39 (17)	135 (21)	326 (15)
Cultures abritées et horticulture ornementale	19 (26)	3 (3)	1 (2)	3 (18)	27 (11)	105 (16)	304 (14)
Céréales et protéagineux	13 (18)	1 (1)	2 (5)	8 (47)	24 (10)	146 (22)	1 052 (47)
Acériculture	2 (3)	2 (2)	4 (10)	2 (12)	10 (4)	36 (6)	59 (3)
Fourrages	5 (7)	0 (0)	0 (0)	1 (6)	6 (3)	51 (8)	120 (5)
Autres	0 (0)	3 (3)	0 (0)	0 (0)	3 (1)	8 (1)	16 (1)
<b>Total</b>	<b>73 (100)</b>	<b>101 (100)</b>	<b>42 (100)</b>	<b>17 (100)</b>	<b>235 (100)</b>	<b>649 (100)</b>	<b>2 235 (100)</b>
	<b>2010</b>						
Fruits	11 (16)	88 (86)	21 (46)	1 (5)	121 (51)	166 (25)	362 (17)
Légumes	21 (31)	5 (5)	11 (24)	2 (11)	39 (16)	109 (17)	269 (12)
Cultures abritées et horticulture ornementale	15 (22)	3 (3)	5 (11)	3 (16)	26 (11)	101 (15)	265 (12)
Céréales et protéagineux	13 (19)	1 (1)	1 (2)	8 (42)	23 (10)	158 (24)	1 039 (48)
Acériculture	3 (4)	2 (2)	6 (13)	3 (16)	14 (6)	42 (6)	87 (4)
Fourrages	5 (7)	3 (3)	2 (4)	1 (5)	11 (5)	72 (11)	144 (7)
Autres	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (5)	1 (<1)	6 (1)	18 (1)
<b>Total</b>	<b>68 (100)</b>	<b>102 (100)</b>	<b>46 (100)</b>	<b>19 (100)</b>	<b>237 (100)</b>	<b>654 (100)</b>	<b>2 184 (100)</b>

Source : MAPAQ et CMM 2012.

Nous l'avons mentionné plus haut, entre 2004 et 2010, le nombre total d'exploitations de la MRC ayant une production végétale comme activité principale s'est maintenu. Sur cette même période, de fortes diminutions, notamment, dans le nombre d'exploitations produisant principalement des légumes, sont observables tant à l'échelle des MRC de la CN qu'à celle des MRC de la CMM (-19 et -17 %, respectivement; tab. 28), tandis que de son côté, la MRC s'en tire avec une variation nulle (tab. 28). À l'échelle la MRC, toujours sur la période 2004-10, le nombre d'exploitations dont l'activité principale est la production de fourrages, mais aussi, l'acériculture, a augmenté considérablement (+83 et +40 %, respectivement; tab. 28). Ces augmentations, quoique souvent plus prononcées dans la MRC, suivent ce qui est observé au niveau des MRC de la CN et des MRC de la CMM (tab. 28).

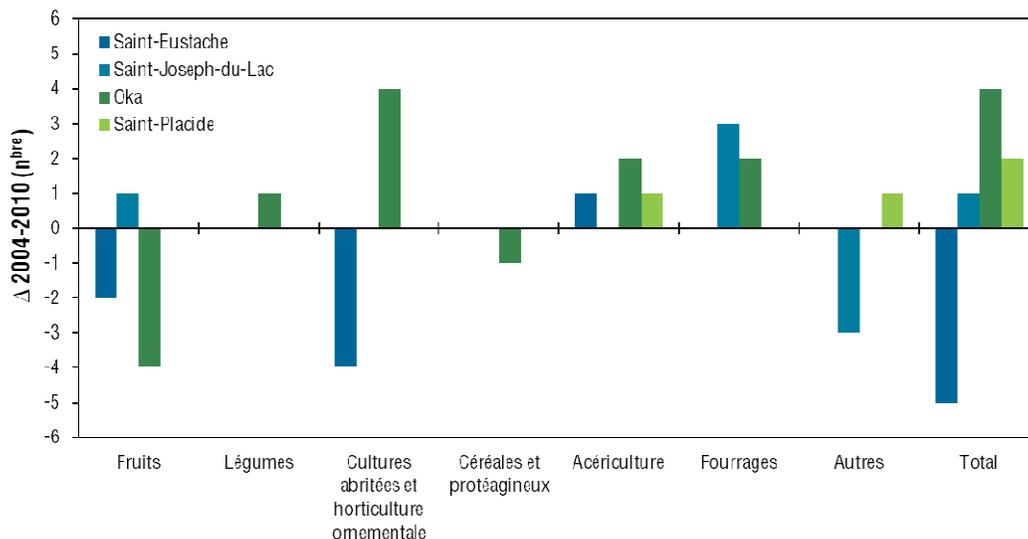


**Figure 22** Nombre d'exploitations ayant une production végétale comme activité principale par catégorie ou type de production, 2010

La stabilité générale dans le nombre d'exploitations produisant principalement des végétaux n'est pas exactement représentative de la situation qui prévaut dans les municipalités membres de la MRC. Saint-Eustache se démarque comme ayant perdu le plus d'exploitations de ce type entre 2004 et 2010, toutes productions confondues (-5; fig. 23). Et ceci, contrairement aux autres municipalités, qui en ont toutes gagnées durant la même période, incluant Oka, où les gains sont les plus importants (+4; fig. 23). Parmi les variations observables sur la période 2004-10, notons l'augmentation, à Oka, parallèle à la diminution, à Saint-Eustache, du nombre d'exploitations ayant comme activité principale les cultures abritées et l'horticulture ornementale (+4 et -4, respectivement; fig. 23). Soulignons aussi la diminution, à Oka et à Saint-Eustache, du nombre d'exploitations produisant principalement des fruits (-4 et -2, respectivement; fig. 23); l'augmentation, concentrée à Saint-Joseph-du-Lac et à Oka, du nombre d'exploitations produisant principalement des fourrages (+3 et +2, respectivement; fig. 23); et enfin, l'augmentation généralisée du nombre d'exploitations ayant l'acériculture comme activité principale (+4 au total; fig. 23).



Pommiers, Saint-Joseph-du-Lac. © Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac.



Source : MAPAQ et CMM 2012.

**Figure 23** Variation du nombre d'exploitations ayant une production végétale comme activité principale par catégorie de production, 2004-10

**Étendue des productions végétales**—Ce sont inévitablement les productions extensives de céréales et de protéagineux (soya, maïs-grain, orge, etc.), ainsi qu'à un moindre degré, les cultures fourragères (foin sec, pâturages, etc.), qui composent la majeure partie des superficies des productions végétales de la MRC (55 % du total en 2010; tab. 29, fig. 24). Ceci concorde avec le patron observé tant pour l'ensemble des MRC de la CN que pour l'ensemble des MRC de CMM, encore que la proportion en superficie desdites productions combinées y est beaucoup plus importante (78 et 86 % du total, respectivement, en 2010; tab. 29). Suivant ce qui est observé au niveau du nombre d'exploitations, la superficie des productions fruitières (pommes, fraises, framboises, vignes, etc.) est largement plus élevée en proportion dans la MRC en comparaison aux MRC de la CN et aux MRC de la CMM (proportion +5× et 8× plus élevée, respectivement, en 2010; tab. 29). L'acériculture aussi occupe, à l'échelle de la MRC, une proportion en superficie beaucoup plus importante qu'à l'échelle des MRC de la CN et des MRC de la CMM (proportion +2× et 4× plus élevée, respectivement, en 2010; tab. 29); pourtant, de tels écarts sont inexistantes dans la proportion en nombre d'exploitations ayant cette production comme activité principale. Ceci s'explique surtout par la pratique plus répandue de l'acériculture comme activité secondaire sur la CN et plus particulièrement, dans la MRC, qu'ailleurs dans la CMM (MAPAQ et CMM, 2012). Enfin, les légumes qui ressortent dans la MRC en ce qui concerne la superficie cultivée sont le maïs sucré, les choux, les choux-fleurs ainsi que les citrouilles et autres courges (fig. 24).

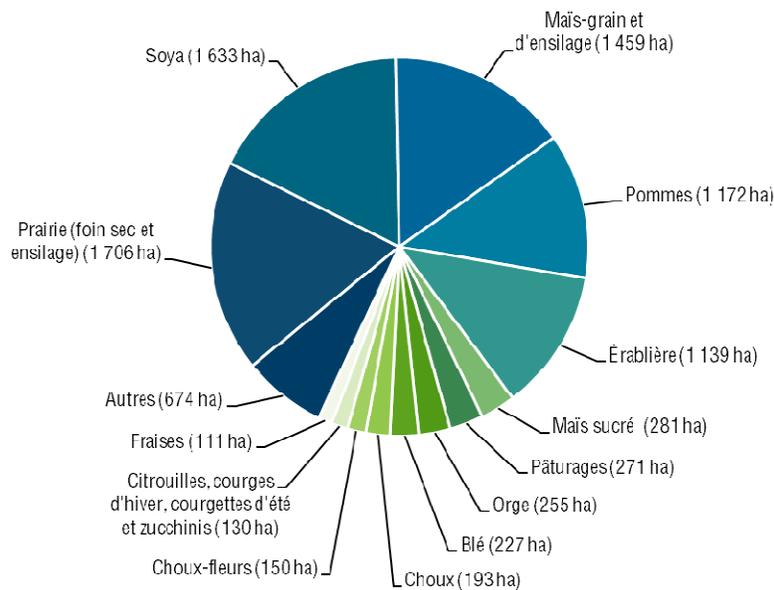
La superficie des productions de céréales et de protéagineux de la MRC se concentre essentiellement à Saint-Placide et à Saint-Eustache (80 % du total en 2010; tab. 29); pour les deux municipalités, lesdites productions sont d'ailleurs celles qui occupent la plus vaste superficie relativement aux autres types de productions végétales (54 et 44 % du total, respectivement, en 2010; tab. 29). À Saint-Joseph-du-Lac et à Oka, ce sont plutôt les productions fruitières et l'acériculture, respectivement, qui sont les plus importantes en superficie (47 et 27 % du total, respectivement, en 2010; tab. 29). À l'échelle de la MRC, la superficie des fourrages se partage majoritairement entre Saint-Placide et Saint-Eustache (71 % du total en 2010; tab. 29), tout comme celle de l'horticulture ornementale et des cultures abritées (86 % du total en 2010; tab. 29). La superficie des productions fruitières est, sans surprise, concentrée à Saint-Joseph-du-Lac (66 % du total en 2010; tab. 29); celle des productions acéricoles se distribue surtout entre Oka et Saint-Joseph-du-Lac (82 % du total en 2010; tab. 29); enfin, celle des productions de légumes se trouve en majorité à Saint-Eustache et à Oka (85 % du total en 2010; tab. 29).

**Tableau 29** Superficie et répartition des productions végétales par catégorie de production, 2004-10

Catégorie de production végétale	Superficie (ha) et proportion (%) par catégorie						
	Municipalités de la MRC2M				MRC2M	MRC de la CN	MRC de la CMM
	Saint-Eustache	Saint-Joseph-du-Lac	Oka	Saint-Placide			
<b>2004</b>							
Céréales et protéagineux	1 086 (37)	258 (12)	288 (14)	989 (41)	2 620 (28)	27 822 (49)	161 713 (68)
Fourrages	855 (29)	190 (9)	399 (20)	1 062 (44)	2 508 (26)	16 106 (28)	39 285 (16)
Fruits	184 (6)	1 077 (51)	409 (20)	4 (0)	1 674 (18)	2 164 (4)	4 656 (2)
Acériculture	110 (4)	384 (18)	493 (24)	111 (5)	1 099 (12)	2 645 (5)	5 243 (2)
Légumes	388 (13)	102 (5)	322 (16)	14 (1)	830 (9)	3 746 (7)	16 712 (7)
Cultures abritées et horticulture ornementale	30 (1)	5 (0)	1 (0)	72 (3)	110 (1)	1 653 (3)	3 494 (1)
Autres	205 (7)	52 (2)	56 (3)	20 (1)	334 (4)	995 (2)	1 986 (1)
<b>Total</b>	<b>2 923 (100)</b>	<b>2 121 (100)</b>	<b>2 019 (100)</b>	<b>2 403 (100)</b>	<b>9 477 (100)</b>	<b>57 094 (100)</b>	<b>238 155 (100)</b>
<b>2010</b>							
Céréales et protéagineux	1 158 (44)	353 (17)	280 (14)	1 328 (54)	3 119 (34)	31 696 (54)	178 117 (72)
Fourrages	566 (21)	209 (10)	355 (18)	828 (33)	1 958 (21)	14 188 (24)	33 920 (14)
Fruits	183 (7)	963 (47)	308 (16)	6 (0)	1 460 (16)	1 950 (3)	4 577 (2)
Acériculture	89 (3)	342 (17)	531 (27)	97 (4)	1 059 (12)	3 014 (5)	6 592 (3)
Légumes	351 (13)	104 (5)	376 (19)	25 (1)	857 (9)	3 431 (6)	13 618 (6)
Cultures abritées et horticulture ornementale	79 (3)	6 (0)	13 (1)	61 (2)	162 (2)	1 675 (3)	3 354 (1)
Autres	90 (3)	19 (1)	52 (3)	3 (0)	164 (2)	932 (2)	2 119 (1)
<b>Total</b>	<b>2 647 (100)</b>	<b>2 050 (100)</b>	<b>1 977 (100)</b>	<b>2 472 (100)</b>	<b>9 151 (100)</b>	<b>58 618 (100)</b>	<b>246 210 (100)</b>

Note : le total inclut l'acériculture et les pâturages. Source : MAPAQ et CMM 2012.

Tel qu'avancé à la section 2.2.2, la superficie cultivée de la MRC s'est contractée au cours des années récentes; c'est le cas également, pour la superficie totale des productions végétales, qui elle, inclut l'acériculture. Entre 2004 et 2010, la superficie totale des productions végétales de la MRC a diminué de 3,4 %, avec des baisses dans toutes les principales municipalités agricoles, exception faite de Saint-Placide (tab. 29, fig. 25). Or, durant la même période, la superficie totale des productions végétales a plutôt augmenté au niveau des MRC de la CN et des MRC de la CMM (+2,7 et +3,4 %, respectivement; tab 29). Saint-Eustache accuse la baisse la plus forte (-9,4 %; tab 29, fig. 25), contribuant ainsi en grande majorité, soit à hauteur de 85 %, à la diminution observée sur l'ensemble de la MRC. Notons, parmi les baisses observées sur la période 2004-10, la diminution de la superficie des productions de fourrages, surtout à Saint-Eustache et à Saint-Placide (-34 % et -22 %, respectivement; tab. 29, fig. 25), mais aussi, la diminution de celle des productions fruitières, principalement à Oka et à Saint-Joseph-du-Lac (-25 et -11 %, respectivement; tab. 29, fig. 25). Des augmentations sont néanmoins observées, dans la superficie des productions de céréales et de protéagineux, particulièrement à Saint Placide (+34 %; tab. 29, fig. 25).



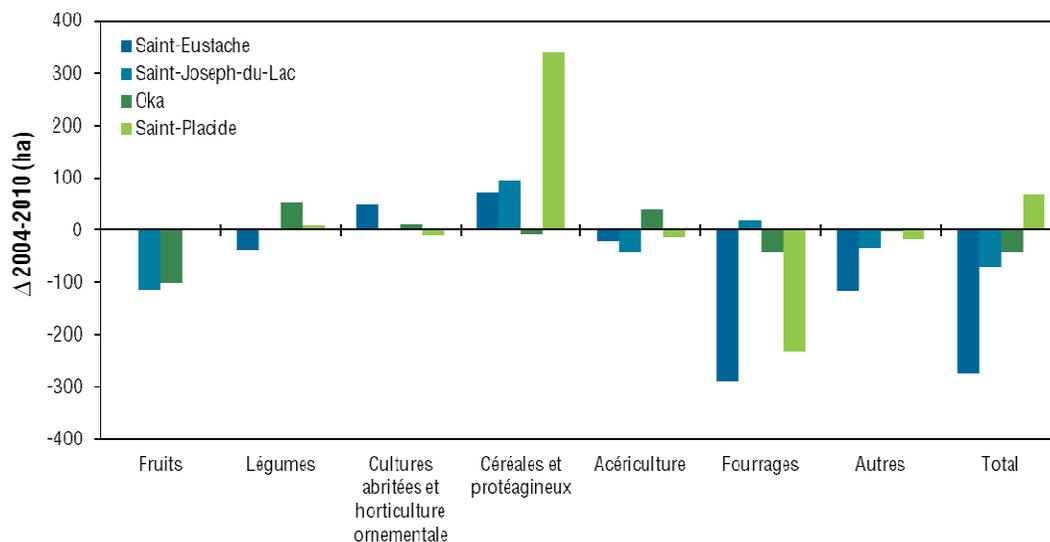
Source : MAPAQ 2015.

**Figure 24** Superficie des productions végétales par type de production, 2010

Rappelons que les superficies des productions végétales sont celles qui sont déclarées par les agriculteurs et qui proviennent des fiches d'enregistrement des exploitations agricoles du MAPAQ (MAPAQ et CMM, 2012). Nous avons démontré, dans une section précédente, que les cultures non enregistrées sont assez répandues dans la MRC (cf. section 2.2.2); la présence de ces cultures, particulièrement si elle s'est accentuée entre 2004 et 2010, peut influencer sur les tendances ici dénotées. D'autre part, il importe de soulever que, dans le contexte d'une importante concentration de productions végétales intensives, l'épandage de pesticides (insecticides, herbicides, fongicides) peut engendrer des conflits de voisinage. Ceci surtout dans le cas de la MRC, où les milieux urbains et agricoles sont imbriqués dans plusieurs secteurs (ex. : vergers se localisant à proximité des périmètres d'urbanisation). Le Code de gestion des pesticides (RLRQ, c. P-9.3) inclut, à cet égard, des règles pour l'utilisation des pesticides, concernant entre autres le respect de distances d'éloignement des zones habitées et des puits municipaux (MDDELCC, 2015a).



Culture de choux-fleurs, Oka. Lucie Caron | © MAPAQ.

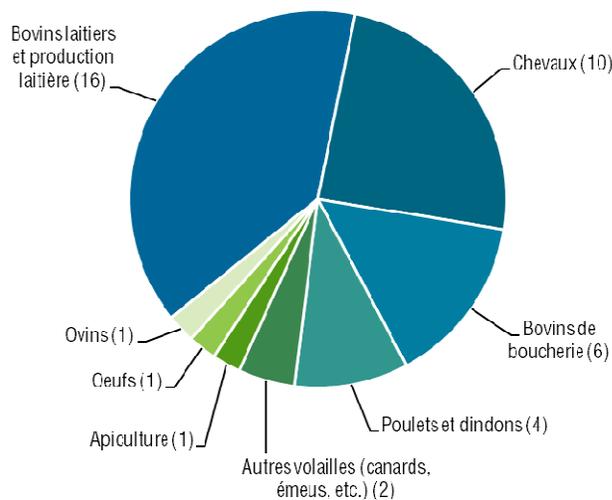


Note : le total inclut l'acériculture et les pâturages. Source : MAPAQ et CMM 2012.

**Figure 25** Variation de la superficie des productions végétales par catégorie de production, 2004-10

**Exploitations avec productions animales**—Les exploitations agricoles de la MRC ayant une production animale comme activité principale produisent, le plus souvent, des bovins laitiers (36 % du total en 2010; tab. 30, fig. 26). Ceci suit en partie le patron observé tant pour l'ensemble des MRC de la CN que pour l'ensemble des MRC de la CMM, où les exploitations produisant principalement des bovins laitiers sont également celles qui prédominent, quoique dans une proportion plus élevée (44 et 48 % du total, respectivement, en 2010; tab. 30). En revanche, ce sont les exploitations produisant principalement des bovins de boucherie qui, à l'échelle de ces deux derniers territoires, sont les deuxièmes en fréquence (22 et 15 % du total, respectivement, en 2010; tab. 30); le titre revient plutôt, pour la MRC, aux exploitations produisant principalement des chevaux (24 % du total en 2010; tab. 30, fig. 26), dont la présence est plus marquée sur la CN. Les exploitations de la MRC produisant principalement des bovins de boucherie, ou encore, des volailles (poulets, dindons ou autres), sont quant à elles moins fréquentes, et ce, dans une proportion identique (16 % du total en 2010; tab. 30, fig. 26). Notons, au demeurant, l'ampleur de la proportion d'exploitations de la MRC produisant principalement des volailles, en comparaison à celle des MRC de la CN ou des MRC de la CMM (16 contre 6 et 9 %, respectivement, en 2010; tab. 30). Les exploitations ayant d'autres types de productions animales comme activité principale sont assez rares au sein de la MRC (<10 % du total en 2010; tab. 30, fig. 26).

Comme pour l'ensemble de la MRC, les exploitations ayant une production de bovins laitiers comme activité principale sont celles qui prédominent à Saint-Placide, à Saint-Eustache et à Oka (33-39 % du total en 2010; tab. 30). Celles produisant plutôt des bovins de boucherie sont bien présentes à Saint-Placide, mais presque absentes dans les



Source : MAPAQ 2015.

**Figure 26** Nombre d'exploitations ayant une production animale comme activité principale par type de production, 2010

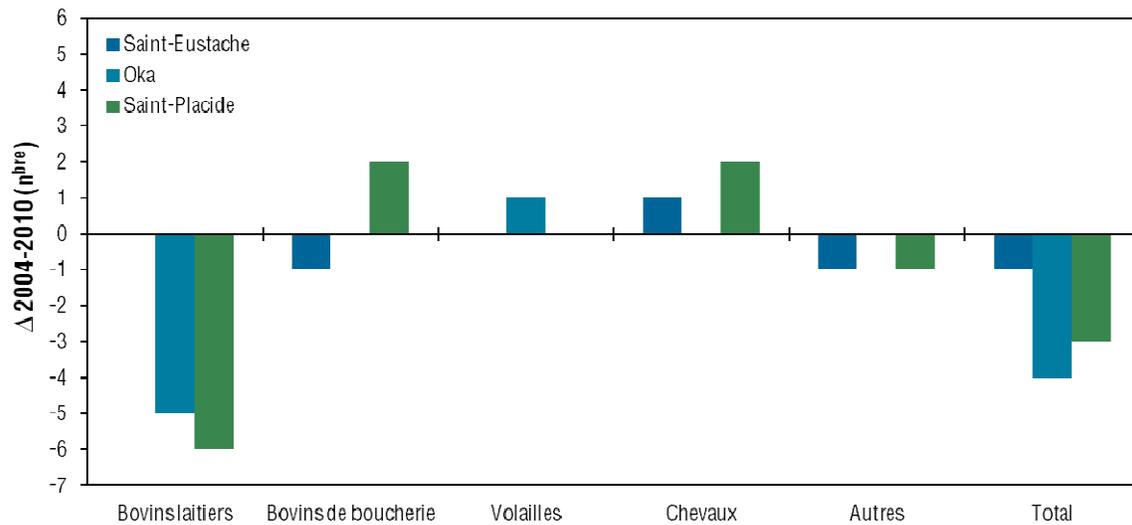
autres municipalités (33 contre 0-7 % du total en 2010; tab. 30). Les exploitations ayant une production de chevaux comme activité principale se distribuent de façon assez homogène entre Saint-Placide, Saint-Eustache et Oka; elles occupent toutefois une place un peu moins importante, en proportion, à l'intérieur des limites territoriales de la première (22 % du total, pour Saint-Placide, contre 27 % du total, pour les deux autres municipalités, en 2010; tab. 30). Les exploitations produisant principalement des volailles, quant à elles, se répartissent exclusivement entre Saint-Eustache et à Oka, où leur importance relative est la même (27 % du total, pour chacune des deux municipalités, en 2010; tab. 30). Mentionnons enfin qu'il n'existe qu'une seule exploitation ayant une production d'animaux comme activité principale à Saint-Joseph-du-Lac – il s'agit spécifiquement d'une production d'ovins.

**Tableau 30** Nombre et répartition des exploitations ayant une production animale comme activité principale par catégorie ou type de production, 2004-10

Type de production animale	Fréquence (n <sup>bre</sup> ) et proportion (%) par type					
	Municipalités de la MRC2M			MRC2M	MRC de la CN	MRC de la CMM
	Saint-Eustache	Oka	Saint-Placide			
<b>2004</b>						
Bovins laitiers	5 (31)	9 (60)	13 (62)	27 (48)	194 (51)	616 (52)
Bovins de boucherie	2 (13)	0 (0)	4 (19)	6 (11)	74 (20)	188 (16)
Volailles	4 (25)	2 (13)	0 (0)	6 (11)	23 (6)	89 (8)
Chevaux	3 (19)	3 (20)	2 (10)	10 (18)	32 (8)	75 (6)
Ovins	0 (0)	0 (0)	1 (5)	1 (2)	7 (2)	29 (2)
Autres	2 (13)	1 (7)	1 (5)	6 (11)	27 (7)	70 (6)
<b>Total</b>	<b>16 (100)</b>	<b>15 (100)</b>	<b>21 (0)</b>	<b>56 (100)</b>	<b>378 (100)</b>	<b>1 175 (100)</b>
<b>2010</b>						
Bovins laitiers	5 (33)	4 (36)	7 (39)	16 (36)	130 (44)	457 (48)
Bovins de boucherie	1 (7)	0 (0)	6 (33)	7 (16)	64 (22)	144 (15)
Volailles	4 (27)	3 (27)	0 (0)	7 (16)	19 (6)	84 (9)
Chevaux	4 (27)	3 (27)	4 (22)	11 (24)	45 (15)	90 (9)
Ovins	0 (0)	0 (0)	1 (6)	2 (4)	10 (3)	30 (3)
Autres	1 (7)	1 (9)	0 (0)	2 (4)	14 (5)	58 (6)
<b>Total</b>	<b>15 (100)</b>	<b>11 (100)</b>	<b>18 (100)</b>	<b>45 (100)</b>	<b>293 (100)</b>	<b>953 (100)</b>

*Note : les porcs sont exclus du tableau car aucune exploitation n'a cette production comme activité principale dans la MRC. Source : MAPAQ et CMM 2012.*

La baisse observée entre 2004 et 2010 dans le nombre d'exploitations produisant principalement des animaux, surtout à Oka et à Saint-Placide (-4 et -3; fig. 27), s'est essentiellement produite au niveau des exploitations ayant comme activité principale le type de production animale prédominant dans la MRC, soit les bovins laitiers. La municipalité de Saint-Placide a perdu, sur la période 2004-10, le plus d'exploitations de ce type en absolu (-6; fig. 27), mais c'est toutefois Oka qui, en relatif, a subi la perte la plus importante (-5 soit une perte de +50 %; tab. 30, fig. 27). Qui plus est, Saint-Placide a gagné, au cours de la même période, des exploitations ayant comme activité principale la production de bovins de boucherie, mais aussi, de chevaux (+2, pour chacune des deux productions; fig. 27), faisant en sorte de modérer la diminution du nombre total d'exploitations produisant principalement des animaux pour cette municipalité. À Saint-Eustache, les variations par type de production sont marginales ( $\pm 1$ ; fig. 27).



Source : MAPAQ et CMM 2012.

**Figure 27** Variation du nombre d'exploitations ayant une production animale comme activité principale par catégorie ou type de production, 2004-10

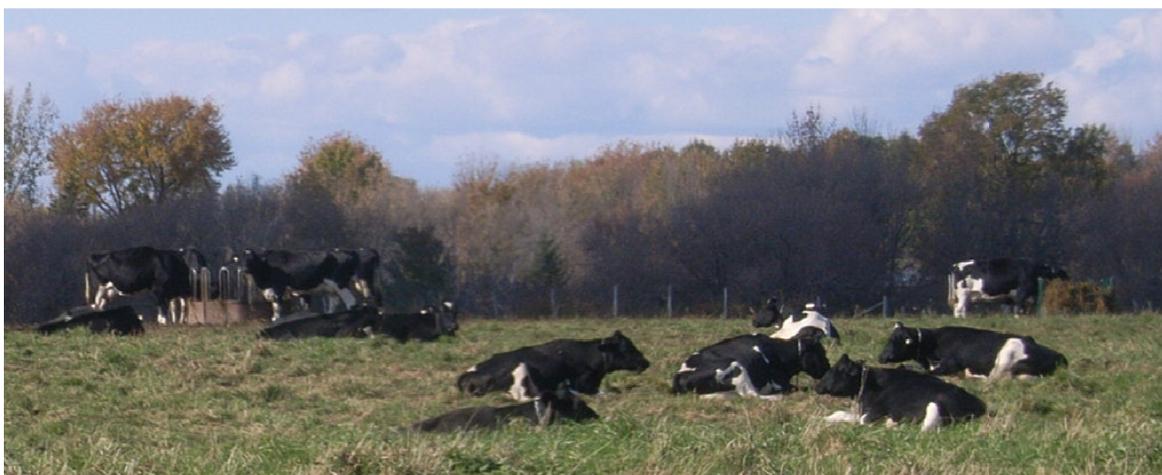
**Unités animales**—Les productions de bovins laitiers sont celles qui constituent la majorité soit 51 % des unités animales<sup>11</sup> à l'échelle de la MRC (ce pour l'année 2010; tab. 31). La plupart des unités résultantes sont des bovins de boucherie et surtout, des volailles (17 et 23 % du total, respectivement, en 2010; tab. 31). Les unités correspondant à des bovins laitiers sont un peu plus prévalentes dans la MRC, comparativement à l'ensemble des MRC de la CN et l'ensemble MRC de la CMM, où ce type d'unité animale est tout de même le plus répandu (47 % du total, pour les deux territoires, en 2010; tab. 31). En proportion, les productions de bovins de boucherie comptent un peu plus d'unités dans l'ensemble des MRC de la CMM, mais encore davantage dans l'ensemble plus restreint des MRC de la CN, que dans la MRC (21 et 33 contre 17 % du total, respectivement, en 2010; tab. 31). Les unités correspondant plutôt à des volailles, sont plus nombreuses, toujours en proportion, dans la MRC que dans l'ensemble des MRC de la CN, un peu moins cependant, que dans l'ensemble des MRC de la CMM (23 contre 12 et 27, respectivement, en 2010; tab. 31). En termes d'unités animales, la contribution des autres types de productions est faible et ce pour la MRC, comme pour les MRC de la CN ou les MRC de la CMM (<10 % du total en 2010; tab. 31).

<sup>11</sup> Un animal d'un poids  $\geq 500$  kg ou un groupe d'animaux de cette espèce dont le poids est de 500 kg équivaut à 1 unité animale (u. a.) (MAPAQ et CMM, 2012).

**Tableau 31** Nombre et répartition des unités animales par catégorie de production, 2004-10

Catégorie de production animale	Fréquence (n <sup>bre</sup> d'u. a.) et proportion (%) par catégorie						
	Municipalités de la MRC2M				MRC2M	MRC de la CN	MRC de la CMM
	Saint-Eustache	Saint-Joseph-du-Lac	Oka	Saint-Placide			
<b>2004</b>							
Bovins laitiers	457 (48)	2 (1)	638 (63)	1 310 (49)	2 408 (50)	14 080 (54)	48 009 (55)
Bovins boucherie	100 à 150 (13)	100 à 150 (62)	0 (0)	1 252 (47)	1 501 (31)	7 833 (30)	17 103 (20)
Volailles	100 à 150 (13)	0 (0)	300 à 350 (32)	0 (0)	471 (10)	2 100 (8)	17 931 (20)
Chevaux	136 (14)	0 à 50 (12)	52 (5)	59 (2)	279 (6)	1 273 (5)	2 491 (3)
Ovins	3 (0)	0 à 50 (12)	0 (0)	0 à 50 (1)	30 (1)	314 (1)	1 262 (1)
Autres	107 (11)	0 à 50 (12)	0 (0)	0 à 50 (1)	115 (2)	281 (1)	809 (1)
<b>Total</b>	<b>953 (100)</b>	<b>202 (100)</b>	<b>1 015 (100)</b>	<b>2 671 (100)</b>	<b>4 804 (100)</b>	<b>25 881 (100)</b>	<b>87 605 (100)</b>
<b>2010</b>							
Bovins laitiers	508 (53)	0 (0)	401 (33)	1 342 (68)	2 251 (51)	12 034 (47)	40 754 (47)
Bovins boucherie	138 (14)	162 (52)	0 (0)	467 (24)	767 (17)	8 578 (33)	18 408 (21)
Volailles	208 (22)	0 à 50 (8)	790 (65)	0 à 50 (1)	999 (23)	3 227 (12)	23 556 (27)
Chevaux	84 (9)	50 à 100 (24)	0 à 50 (2)	76 (4)	258 (6)	1 526 (6)	3 149 (4)
Ovins	0 (0)	0 à 50 (8)	0 (0)	50 à 100 (4)	79 (2)	412 (2)	1 111 (1)
Autres	0 à 50 (3)	0 à 50 (8)	0 (0)	0 (0)	33 (1)	80 (0)	145 (0)
<b>Total</b>	<b>963 (100)</b>	<b>312 (100)</b>	<b>1 216 (100)</b>	<b>1 985 (100)</b>	<b>4 387 (100)</b>	<b>25 857 (100)</b>	<b>87 123 (100)</b>

*Note : le total par municipalité et la proportion par production sont calculés en utilisant la moyenne lorsque le nombre d'u. a. est donné en intervalle; les chèvres, normalement incluses dans « autres productions », ne sont pas comptabilisées dans le nombre d'u. a. en 2010. Source : MAPAQ et CMM 2012.*



*Bovins laitiers, Saint-Placide. Jean-François Gendron | © MRC2M*

**Production biologique**—Activité agricole émergente, non conventionnelle, pratiquée sur le territoire et montrant une certaine croissance, l'agriculture biologique demeure somme toute marginale dans la MRC. Par définition, la production d'aliments biologiques est axée sur la protection de l'environnement, le maintien de la biodiversité et le respect des cycles naturels (MAPAQ, 2015). Ce mode de production favorise l'utilisation de ressources renouvelables, le recyclage

ainsi que l'amélioration de la fertilité et de la qualité des sols – ceci en s'appuyant sur des techniques qui écartent le recours aux pesticides, aux engrais chimiques, aux OGM, aux antibiotiques, aux hormones de croissance, à l'irradiation et aux agents de conservation chimiques (MAPAQ, 2015). Au Québec, les aliments portant l'appellation « biologique » doivent être certifiés par un organisme officiellement reconnu; à son tour, le CARTV encadre l'utilisation de l'appellation et supervise les organismes de certification (MAPAQ, 2015).

Seulement 5 exploitations agricoles déclarent des productions biologiques à l'échelle de la MRCM, soit un peu moins de 2 % du nombre total d'exploitations (ce pour l'année 2010; tab. 32). Cette proportion coïncide, par ailleurs, avec celle calculée tant sur l'ensemble des MRC de la CN que sur l'ensemble des MRC de la CMM (tab. 32). À l'échelon régional, les exploitations de la MRC ayant une production biologique correspondent à environ 8 % des exploitations de ce type, attribuant à la MRC le 5<sup>e</sup> rang en importance parmi les MRC des Laurentides quant au nombre d'exploitations (Auger *et al.*, 2014). Pour le moment, les exploitations de la MRC qui produisent des aliments certifiés biologiques se localisent exclusivement à Saint-Joseph-du-Lac et à Saint-Eustache (3 et 2 exploitations, respectivement, en 2010; tab. 32). Ces exploitations produisent principalement des fruits et légumes (tab. 33); elles génèrent des revenus de ~422 k\$, ce qui correspond à 0,5 % des revenus agricoles totaux générés dans la MRC (cf. tab. 34, section 2.3.4). Les revenus générés par les exploitations de la MRC ayant une production biologique représentent 3 % des revenus engendrés par ce type d'exploitations à l'échelle régionale (Auger *et al.*, 2014).

**Tableau 32** Nombre d'exploitations agricoles ayant une production certifiée biologique, 2007-10

Territoire	Nombre d'exploitations ayant une production certifiée biologique			Proportion d'exploitations ayant une production certifiée biologique (%)	
	2007	2010	Δ 2007-10	2010	
Saint-Eustache	2	2	0	2,4	
Saint-Joseph-du-Lac	1	3	+2	2,9	
Oka	1	0	-1	0,0	
<b>MRC2M</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>+1</b>	<b>1,8</b>	
<b>MRC de la CN</b>	<b>12</b>	<b>17</b>	<b>+5</b>	<b>1,8</b>	
<b>MRC de la CMM</b>	<b>45</b>	<b>67</b>	<b>+22</b>	<b>2,1</b>	

Source : MAPAQ et CMM 2012.

Entre 2007 et 2010, le nombre d'exploitations agricoles déclarant des productions biologiques a subi une légère augmentation à l'échelle de la MRC, passant de 4 à 5 (tab. 32). Cette augmentation, uniquement attribuable à Saint-Joseph-du-Lac, s'est produite malgré le fait que la municipalité d'Oka ait perdu, sur la même période, sa seule exploitation ayant une production biologique (tab. 32). Or, toujours sur la période 2007-10, le nombre d'exploitations faisant le choix de la production biologique a augmenté beaucoup plus substantiellement dans l'ensemble des MRC de la CN, comme dans l'ensemble des MRC de la CMM (+42 et +49 %, respectivement; tab. 32). Par conséquent, la MRC ne se positionne pas actuellement comme chef de file en ce qui a trait à la popularité, à l'importance économique et à la croissance des activités de production biologique. Notons, par ailleurs, que les exploitations de la MRC produisant des aliments biologiques comprennent majoritairement (à hauteur de 60 %; tab. 32), un membre exploitant dont l'âge est <40 ans – une indication que le développement du mode de production biologique s'appuie encore plus particulièrement sur la relève agricole (cf. section 2.3.2).

**Tableau 33** Nombre d'exploitations ayant une production certifiée biologique par catégorie ou type de production, 2010

Catégorie ou type de production biologique	Nombre d'exploitations par catégorie ou type			
	Municipalités de la MRC2M		Total	MRC2M Comprenant un membre exploitant de <40 ans
	Saint-Eustache	Saint-Joseph-du-Lac		
Pommes	0	2	2	1
Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains	1	0	1	0
Autres fruits	0	1	1	1
Autres légumes frais	1	0	1	1
Cultures abritées	1	0	1	1
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>3</b>

Source : MAPAQ 2013.



Culture de citrouilles, Saint-Eustache. Jean-François Gendron | © MRC2M

## FAITS SAILLANTS – PRODUCTIONS AGRICOLES

## SECTION 2.3.3

1. L'agriculture de la MRC est dominée par la production végétale puisque près de 85 % des exploitations ont cette forme de production comme activité principale. Il s'agit d'une proportion plus élevée par comparaison à l'ensemble des MRC de la CN et à l'ensemble des MRC de la CMM.
2. La nature générale des productions de la MRC varie grandement selon la municipalité : la quasi-totalité des exploitations de Saint-Joseph-du-Lac produit principalement des végétaux, à l'opposé de Saint-Placide, où environ la moitié a une production animale comme activité principale.
3. Parmi les exploitations de la MRC ayant une production végétale comme activité principale, environ la moitié produit principalement des pommes ou d'autres fruits, une fraction nettement plus importante que ce qui est observé à l'échelle des MRC de la CN ou à celle des MRC de la CMM.

## FAITS SAILLANTS – PRODUCTIONS AGRICOLES

## SECTION 2.3.3

4. La prépondérance des productions pomicoles/fruitières sur les autres productions végétales dans la MRC est attribuable surtout à Saint-Joseph-du-Lac, qui englobe la majorité des exploitations produisant principalement des pommes/fruits à l'échelle de l'ensemble du territoire (73 %).
5. La superficie des productions végétales de la MRC se compose majoritairement de céréales, de protéagineux et de fourrages, mais ces grandes cultures occupent une superficie moindre en proportion dans la MRC comparativement à l'ensemble des MRC de la CN et à l'ensemble des MRC de la CMM.
6. La superficie des grandes cultures se concentre à Saint-Placide et à Saint-Eustache, alors que celle des productions pomicoles/fruitières et de l'acériculture se situe en majorité à Saint-Joseph-du-Lac et à Oka.
7. À l'inverse de ce qui est observé au niveau des MRC de la CN et des MRC de la CMM, la superficie totale des productions végétales de la MRC a récemment décliné, particulièrement à Saint-Eustache.
8. Les bovins laitiers constituent la production animale la plus importante dans MRC, que ce soit en nombre d'exploitations ou en nombre d'unités animales. Les autres principales productions animales présentes sur le territoire sont les bovins de boucherie, les chevaux et les volailles.
9. Suivant la tendance générale, la MRC subit une baisse du nombre d'exploitations produisant principalement des animaux, surtout des bovins laitiers, au profit d'exploitations produisant principalement des végétaux. Le phénomène touche essentiellement Oka et Saint-Placide.
10. La MRC tire de l'arrière en ce qui concerne la production biologique – le développement de ce mode de production est davantage tributaire de la relève agricole.

## 2.3.4 Revenus agricoles

**Revenus totaux**—Les revenus tirés des activités agricoles varient d'une région à l'autre et fluctuent d'année en année dépendamment de plusieurs facteurs incluant, entre autres, la taille et le type d'exploitation, les caractéristiques de la saison de production, mais aussi, de la production elle-même, sans oublier l'offre et la demande des produits (AAC, 2013). Pour l'année 2010, la totalité des revenus agricoles<sup>12</sup> de la MRC s'est chiffrée à près de 80 M\$ (79,5 M\$; tab. 34), ce qui correspond à 28 et à 7 % des revenus générés la même année, respectivement, par l'ensemble des MRC de la CN et l'ensemble des MRC de la CMM (tab. 34). À l'échelon régional, les revenus agricoles de la MRC représentent le quart de ceux générés dans les Laurentides, la plus grande part après Mirabel (toujours pour l'année 2010; MAPAQ, 2013). Parmi les municipalités de la MRC, Saint-Eustache génère le plus de revenus agricoles, à l'opposé de Saint-Placide, qui en fournit le moins (42 et 12 % du total, respectivement, en 2010; tab. 34).

Entre 2010 et 2004, les revenus agricoles totaux se sont accrus de façon généralisée sur la CN comme dans l'ensemble de la CMM, un accroissement encore plus important pour la MRC en particulier (+32, +37 et +44 %, respectivement; tab. 34). L'augmentation des revenus observée dans la MRC est en majorité attribuable, à hauteur de 68 %, à Saint-Eustache et à Oka, or c'est plutôt Saint-Placide qui a connu la plus forte hausse relative de ses revenus (+72 %; tab. 34). Saint-Joseph-du-Lac a quant à elle engendré la plus faible contribution à l'accroissement des revenus totaux de la MRC sur la période 2004-10 (à peine 9 %; tab. 34); c'est aussi cette même municipalité qui a connu la plus faible hausse relative de ses revenus agricoles sur la même période (+16 %; tab. 34).

<sup>12</sup> Les revenus agricoles incluent non seulement les revenus bruts issus de la vente de produits agricoles, mais aussi les sommes provenant des programmes gouvernementaux (MAPAQ et CMM, 2012).

**Revenus moyens**—Les revenus moyens des exploitations agricoles de la MRC (283 k\$ en 2010; tab. 34) se situent un peu en deçà de ceux observés à l'échelle des MRC de la CN, ces derniers étant déjà inférieurs aux revenus moyens calculés sur l'ensemble des MRC de la CMM (296 et 363 k\$, respectivement, en 2010; tab. 34). Tel que souligné précédemment, les exploitations sont généralement de plus petite taille dans la MRC (cf. section 2.3.1), faisant en sorte que dans le calcul des revenus moyens, la valeur du dénominateur (c.-à-d. le nombre d'exploitations) y est probablement plus élevée relativement aux revenus totaux qu'ailleurs dans la CMM. Évidemment, le nombre d'exploitations implantées sur le territoire n'est pas le seul facteur qui influe sur les revenus moyens : la quantité totale de revenus agricoles engendrée en est pour beaucoup, elle qui à son tour dépend largement de la nature des productions, mais aussi de l'intensité des activités complémentaires génératrices de revenus (cf. section 2.4).

**Tableau 34** Revenus totaux, revenus moyens et revenus par hectare cultivé, 2004-10

Territoire	Revenus totaux (M\$)			Revenus moyens (k\$)			Revenus par hectare cultivé (\$/ha)		
	2004	2010	Δ 2004-10	2004	2010	Δ 2004-10	2004	2010	Δ 2004-10
Saint-Eustache	24,2	33,1	+8,9	272	399	+127	8 596	12 945	+4 349
Saint-Joseph-du-Lac	13,5	15,6	+2,2	131	152	+21	7 759	9 157	+1 398
Oka	11,5	19,2	+7,6	202	336	+134	7 555	13 244	+5 689
Saint-Placide	5,7	9,8	+4,1	149	264	+115	2 469	4 104	+1 635
<b>MRC2M</b>	<b>55,4</b>	<b>79,5</b>	<b>+24,2</b>	<b>190</b>	<b>283</b>	<b>+93</b>	<b>6 609</b>	<b>9 831</b>	<b>+3 222</b>
<b>MRC de la CN</b>	<b>212,6</b>	<b>280,1</b>	<b>+67,5</b>	<b>207</b>	<b>296</b>	<b>+89</b>	<b>3 964</b>	<b>5 038</b>	<b>+1 074</b>
<b>MRC de la CMM</b>	<b>831,7</b>	<b>1 140,1</b>	<b>+308,5</b>	<b>243</b>	<b>363</b>	<b>+120</b>	<b>3 583</b>	<b>4 758</b>	<b>+1 175</b>

Source : MAPAQ et CMM 2012; MAPAQ 2015 pour Saint-Placide.

Des disparités importantes sont d'ailleurs observables au sein même de la MRC : les revenus moyens sont les plus élevés à Saint-Eustache, dépassant même ceux observés à l'échelle des MRC de la CMM, à l'opposé de Saint-Joseph-du-Lac, où ils sont de loin les plus faibles (399 contre 152 k\$, en 2010; tab. 34). On conçoit ainsi que Saint-Eustache combine des activités plus lucratives avec un nombre d'exploitations plus restreint et vice-versa pour Saint-Joseph-du-Lac. À ce sujet, la pomiculture, dominante à Saint-Joseph-du-Lac (cf. section 2.3.3), serait pratiquée par de plus petites exploitations et engendrerait possiblement moins de revenus que d'autres types de productions. Sur la période 2004-10, les revenus moyens ont augmenté de façon généralisée et similaire en proportion, tant à l'échelle de la MRC qu'à celle des MRC de la CN ou des MRC de la CMM (+43-49 %, tab. 34). Des différences intermunicipales marquées ressortent néanmoins dans la MRC, suivant la tendance décelée au niveau des revenus totaux. Les revenus moyens des exploitations agricoles de Saint-Placide ont connu, entre 2004 et 2010, la plus forte hausse relative, alors qu'à Saint-Joseph-du-Lac, la hausse s'est avérée très maigre (+77 et +16 %, respectivement; tab. 34).

**Revenus par hectare**—C'est lorsque que les revenus agricoles sont mis en relation avec la superficie cultivée que la MRC se distingue tout particulièrement. Approchant les 10 k\$/ha (9 831 \$/ha en 2010; tab. 34), les revenus par hectare cultivé de la MRC sont nettement supérieurs à ceux de l'ensemble des MRC de la CN et s'élèvent même à plus du double de ceux de l'ensemble des MRC de la CMM (5 038 et 4 758 \$/ha, respectivement, en 2010; tab. 34). En fait, la MRC possède sur son territoire les productions agricoles figurant parmi les plus lucratives par hectare cultivé à l'échelle de la CMM (Quesnel *et al.*, 2006). La culture intensive de fruits et de légumes (cf. section 2.3.1 et section 2.3.3), combinée à la vigueur des activités de transformation à la ferme et agrotouristiques (cf. section 2.4), sont les principaux facteurs expliquant la position de la MRC à l'égard des revenus par hectare cultivé.

Parmi les municipalités membres de la MRC, Oka, suivie de près par Saint-Eustache, génère la plus grande quantité de revenus par hectare cultivé (13 244 \$/ha en 2010; tab. 34); Saint-Placide, au contraire, en génère de loin la plus petite quantité (4 104 \$/ha en 2010; tab. 34). La zone agricole de Saint-Placide se caractérise effectivement par une agricultu-

re plus extensive, pratiquée sur de vastes superficies dominées par les céréales et les fourrages (cf. section 2.3.3), générant des revenus à l'hectare relativement faibles; au surcroît, les revenus associés aux activités complémentaires sont marginaux pour cette municipalité. Sur la période 2004-10, les revenus par hectare cultivé ont globalement augmenté sur la CN, comme dans l'ensemble de la CMM (+27 et +33 %, respectivement; tab. 34), mais encore davantage, spécifiquement, dans la MRC (+49 %; tab. 34). La plus forte hausse relative s'est fait sentir à Oka, la plus faible s'étant produite plutôt à Saint-Joseph-du-Lac (+75 et +18 %, respectivement; tab. 34).

**Provenance des revenus**—À l'échelle de la MRC, la majeure partie soit près de 80 % des revenus agricoles (~63 M\$ en 2010; tab. 35) proviennent de la production végétale, ce qui est typique de l'agriculture pratiquée à proximité des centres urbains (MAPAQ, 2014a). Conformément au patron observé dans le nombre d'exploitations, par ailleurs, cette proportion dépasse largement celle obtenue tant pour l'ensemble des MRC de la CN que pour l'ensemble des MRC de la CMM (63 et 54 %, respectivement, en 2010; tab. 35). La différence, 21 %, correspond à la proportion des revenus agricoles de la MRC provenant plutôt de la production animale (~17 M\$ en 2010; tab. 35), qui elle est évidemment bien inférieure à celle des deux territoires susmentionnés (37 et 46 %, respectivement, en 2010; tab. 35). Les revenus agricoles sont majoritairement générés par la production végétale pour l'ensemble des principales municipalités agricoles de la MRC, exception faite de Saint-Placide, où presque 70 % des revenus agricoles proviennent de la production animale (69 % en 2010; tab. 35, fig. 28). À l'opposé, les revenus agricoles de Saint-Joseph-du-Lac sont en quasi-totalité engendrés par la production végétale (99 % en 2010; tab. 35, fig. 28).

**Tableau 35** Revenus agricoles selon l'activité de production, 2004-10

Territoire	Revenus provenant de la production végétale (M\$)			Revenus provenant de la production animale (M\$)		
	2004	2010	Δ 2004-10	2004	2010	Δ 2004-10
Saint-Eustache	22,0	29,5	+7,5	2,2	3,6	+1,4
Saint-Joseph-du-Lac	13,4	15,5	+2,2	0,1	0,1	+0,0
Oka	7,3	13,1	+5,8	4,3	6,1	+1,8
Saint-Placide	1,0	3,0	+2,0	4,7	6,8	+2,1
<b>MRC2M</b>	<b>44,2</b>	<b>62,9</b>	<b>+18,8</b>	<b>11,2</b>	<b>16,6</b>	<b>+5,4</b>
<b>MRC de la CN</b>	<b>130,5</b>	<b>176,3</b>	<b>+45,8</b>	<b>82,1</b>	<b>103,8</b>	<b>+21,7</b>
<b>MRC de la CMM</b>	<b>457,5</b>	<b>611,0</b>	<b>+153,5</b>	<b>374,1</b>	<b>529,1</b>	<b>+155,0</b>

Source : MAPAQ et CMM 2012; MAPAQ 2015 pour Saint-Placide.

L'augmentation des revenus agricoles entre 2004 et 2010 s'est produite indépendamment qu'ils proviennent de la production végétale ou animale, et ce, pour l'ensemble des échelles territoriales considérées (tab. 35). Étant donné la prédominance des productions végétales dans la MRC, il est attendu que les revenus en découlant aient augmentés davantage en absolu; or, en proportion, la hausse 2004-10 des revenus provenant de la production animale a été légèrement plus importante (+48 % contre +43 % pour les revenus provenant de la production végétale; tab. 35). Cette différence dans la croissance des revenus agricoles de la MRC selon leur provenance est comparable à ce qui est observé à l'échelle des MRC de la CMM, mais contraire à ce qui est observé pour l'ensemble des MRC de la CN. Par ailleurs, la hausse relative des revenus respective à chaque municipalité est plus forte pour la production végétale dans tous les cas excepté à Saint-Eustache, laissant croire que cette dernière est responsable de la tendance observée sur l'ensemble de la MRC. La municipalité de Saint-Placide, en particulier, se démarque comme celle où la hausse relative des revenus provenant de la production végétale a été la plus forte, ces derniers ayant triplé (tab. 35). La répartition des revenus selon qu'ils proviennent de la production végétale ou animale s'est généralement maintenue entre 2004 et 2010; notons, par contre, que la proportion des revenus provenant de la production animale a diminué à Oka, mais encore davantage à Saint-Placide (-5 et -13 %, respectivement; tab. 35, fig. 28)

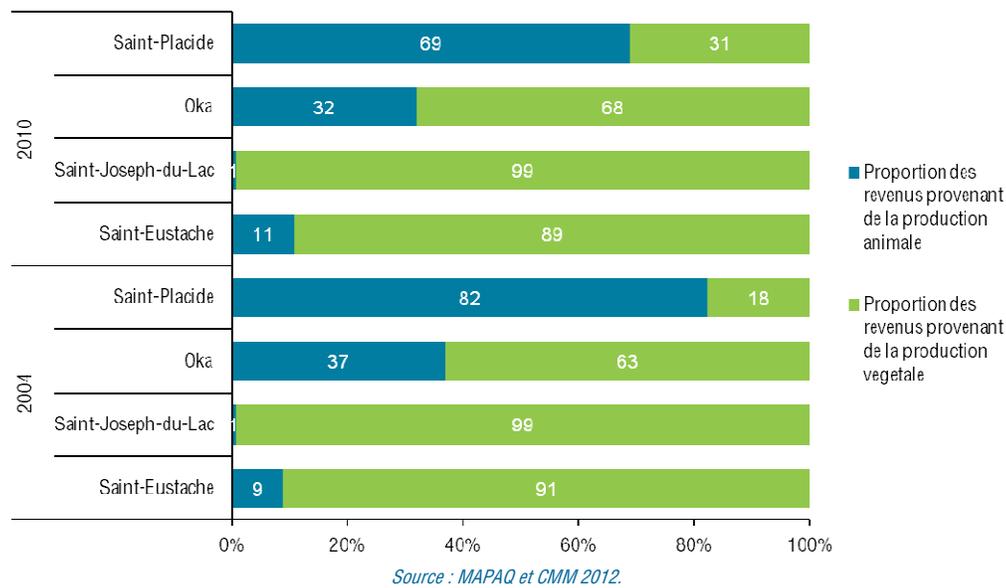


Figure 28 Répartition des revenus agricoles selon l'activité de production, 2004-10

**Strates de revenus**—L'utilisation des revenus moyens comme indicateur peut être justifiée pour fins de simples comparaisons, mais cet indicateur est susceptible donner une mauvaise représentation de la réalité. Comme pour la valeur des terres (cf. section 2.2.4), la distribution des revenus des exploitations agricoles ne suit probablement par une loi normale et par conséquent, à 283 k\$, les revenus agricoles moyens de la MRC peuvent paraître indûment élevés. À ce titre, l'examen de la répartition des exploitations agricoles par strate de revenus permet de voir que la majorité des exploitations agricoles de la MRC génèrent des revenus annuels <100 k\$ (54 % du total en 2010; tab. 36). Il s'agit d'une proportion analogue à celle de l'ensemble des MRC de la CN, mais supérieure à celle de l'ensemble des MRC de la CMM (48 % en 2010; tab. 36). Encore ici, des différences intermunicipales existent au sein de la MRC; par exemple, à Oka et à Saint-Eustache, la majorité des exploitations agricoles génèrent des revenus annuels >100 k\$ alors qu'à Saint-Joseph-du-Lac, à peine le tiers des exploitations en génèrent une telle quantité (53, 56 et 35 % du total, respectivement, en 2010; tab. 36). Notons enfin que l'augmentation globale des revenus agricoles fait en sorte que des gains se font sentir dans les strates supérieures entre 2004 et 2010 (>250 k\$; tab. 36).

Tableau 36 Répartition des exploitations agricoles selon la strate de revenus, 2004-10

Territoire	Sans revenus		Proportion par strate de revenus (%)									
			<50 k\$		50 -100 k\$		100-250 k\$		250-500 k\$		>500 k\$	
	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010
Saint-Eustache	2	4	36	28	17	16	21	22	11	17	12	14
Saint-Joseph-du-Lac	7	5	38	42	21	18	25	23	4	7	5	5
Oka	5	2	23	26	18	16	25	19	23	21	7	16
Saint-Placide	8	0	39	43	8	14	26	14	11	16	8	14
<b>MRC2M</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>35</b>	<b>34</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>24</b>	<b>21</b>	<b>11</b>	<b>14</b>	<b>8</b>	<b>11</b>
<b>MRC de la CN</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>37</b>	<b>38</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>25</b>	<b>19</b>	<b>12</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>16</b>
<b>MRC de la CMM</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>33</b>	<b>32</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>24</b>	<b>21</b>	<b>8</b>	<b>13</b>	<b>9</b>	<b>15</b>

Source : MAPAQ et CMM 2012.

## FAITS SAILLANTS – REVENUS AGRICOLES

## SECTION 2.3.4

1. Les revenus agricoles totaux générés dans la MRC s'élèvent à près de 80 M\$ – la plus grande part de ces revenus provient de Saint-Eustache (42 %).
2. Les revenus agricoles s'accroissent de façon généralisée mais l'augmentation des revenus générés dans la MRC est particulièrement prononcée. Cette augmentation à l'échelle de la MRC est surtout attribuable à Saint-Eustache et à Oka.
3. Saint-Joseph-du-Lac connaît la plus faible hausse relative de ses revenus agricoles, de sorte que cette municipalité contribue le plus faiblement à l'accroissement des revenus de la MRC. C'est à Saint-Placide, au contraire, que les revenus agricoles connaissent leur plus forte progression.
4. En moyenne, les revenus agricoles des exploitations de la MRC se chiffrent à 283 k\$, une valeur inférieure à celle observée tant sur l'ensemble des MRC de la CN que sur l'ensemble des MRC de la CMM. Les revenus moyens sont les plus élevés à Saint-Eustache et les plus faibles à Saint-Joseph-du-Lac.
5. La MRC se distingue avec des revenus par hectare cultivé s'approchant de 10 k\$, ce qui est nettement supérieur aux valeurs observées à l'échelle des MRC de la CN ou à celle des MRC de la CMM. Les revenus par hectare cultivé sont les plus élevés à Oka et les plus faibles à Saint-Placide.
6. 80 % des revenus agricoles de la MRC proviennent de la production végétale. Saint-Placide est la seule municipalité où les revenus sont générés en majorité par la production animale; par contre, cette municipalité est aussi celle où s'accroissent le plus les revenus de la production végétale.
7. La majorité soit 54 % des exploitations agricoles de la MRC génèrent des revenus annuels <100 k\$, une proportion supérieure à celle de l'ensemble des MRC de la CMM. À peine le tiers des exploitations de Saint-Joseph-du-Lac génèrent des revenus annuels >100 k\$.

## 2.3.5 Main-d'œuvre agricole

Depuis plusieurs années déjà, le secteur de l'agriculture vit au Québec comme dans l'ensemble du Canada une pénurie de main-d'œuvre qui est liée principalement au désintéressement des personnes et en particulier des jeunes (cf. section 2.3.1) pour les métiers dits « manuels » tels que les métiers d'ouvriers et de manœuvres (Varvaressos, 2006; Paillat *et al.*, 2002). À cela s'ajoute une mauvaise réputation du secteur agricole quant aux conditions de travail offertes à ses travailleurs, réputation qui, fondée ou non, contribue à complexifier le recrutement (Varvaressos, 2006). Indice de conditions de travail difficiles, par ailleurs, les employés agricoles sont davantage enclins à bénéficier de l'aide sociale au lieu de travailler ou de se diriger vers une autre entreprise – le problème de rétention de la main-d'œuvre en agriculture est donc lui aussi préoccupant (Paillat *et al.*, 2002). Bien que située en région métropolitaine, la MRC n'est pas exempte de ces problèmes de recrutement ou de rétention, particulièrement considérant les besoins occasionnés par le caractère intensif et saisonnier de ses principales productions (cf. section 2.3.3).

**Main-d'œuvre totale**—Au sens large, la MRC compte 1 050 personnes en emploi dans le secteur primaire (ce pour l'année 2011; Ouellette *et al.*, 2015). La plupart de ces personnes œuvrent en agriculture (830 personnes); les autres se retrouvent principalement dans l'extraction minière et l'exploitation en carrière (160 personnes) (Ouellette *et al.*, 2015). Le secteur primaire dans son ensemble représente 2,1 % de l'emploi sur le territoire de la MRC, ce qui est semblable aux valeurs observées aux échelles régionale et provinciale (1,9 et 2,4 %, respectivement, toujours pour l'année 2011; Ouellette *et al.*, 2015). Il est toutefois important de noter que ces chiffres ne représentent que les personnes résidant sur le territoire de la MRC; dans les faits, la majeure partie de la main-d'œuvre utilisée à des fins agricoles provient de l'extérieur de la MRC, que ce soit du Québec ou de l'étranger. Les données sur la clientèle du Centre d'emploi agricole

Outaouais-Laurentides, laquelle constitue une part importante du marché du placement de la main-d'œuvre agricole des Basses-Laurentides, indiquent qu'au total, ~1 700 travailleurs non-résidents de la MRC sont employés par les exploitations agricoles de la MRC (précisément, 1 707 travailleurs du Québec ou de l'étranger, en 2015; CEAOL, 2015). Par conséquent, indépendamment la durée d'emploi ou de l'origine des travailleurs, le secteur agricole dans la MRC emploie certainement >2 500 personnes au total.

**Types de main-d'œuvre**—La grande majorité soit plus de 85 % des exploitations agricoles de la MRC utilise de la main-d'œuvre familiale (243 exploitations en 2010; tab. 37). Cette main-d'œuvre est constituée surtout des propriétaires exploitants, mais aussi de leurs conjoints ou conjointes ainsi que des autres membres de la famille âgés de plus de 14 ans (MAPAQ, 2014b). Outre les exploitations de la MRC faisant appel exclusivement à de la main-d'œuvre non familiale, plusieurs exploitations utilisant de la main-d'œuvre familiale embauchent aussi de la main-d'œuvre non familiale, qu'elle provienne du Québec ou de l'étranger. À vrai dire, plus de la moitié des exploitations de la MRC fait appel à de la main-d'œuvre non familiale (144 exploitations soit 51 % du total en 2010; tab. 37), une fraction plus grande que ce qui est observé sur l'ensemble de la province (35 % du total en 2007; MAPAQ, 2014b). Parmi les exploitations de la MRC embauchant de la main-d'œuvre non familiale, celles faisant appel à de la main-d'œuvre québécoise sont de loin les plus nombreuses (139 exploitations en 2010; tab. 37). Tel qu'énoncé plus haut, plusieurs des travailleurs québécois embauchés par ces exploitations proviennent de l'extérieur de la MRC, notamment de Montréal. Les travailleurs en question sont souvent embauchés de façon occasionnelle et saisonnière – ils sont transportés quotidiennement sur le lieu d'emploi par autobus à partir de Montréal. La main-d'œuvre agricole transportée par autobus sur le territoire de la MRC représente près de 600 travailleurs (586 personnes en 2015; tab. 38).

Le type d'agriculture pratiqué sur le territoire de la MRC fait en sorte que la main-d'œuvre étrangère (c.-à-d. non familiale, hors Québec) est largement utilisée et souvent essentielle à la viabilité des activités de production. Au total dans la MRC, 39 exploitations agricoles embauchent de la main-d'œuvre non familiale provenant de l'extérieur du Québec, ce qui équivaut à 14 % des exploitations (tab. 37). Par ailleurs, ces exploitations embauchent >1 100 travailleurs étrangers, soit la majorité des travailleurs agricoles provenant de l'extérieur de la MRC (1 121 travailleurs soit 66 % du total en 2015; CEAOL, 2015). Au cours des années récentes, le nombre total de travailleurs étrangers embauchés par les exploitations de la MRC par l'entremise du Centre d'emploi agricole Outaouais-Laurentides s'est montré très stable, ayant à peine varié (+4 travailleurs sur la période 2010-2015; CEAOL, 2015).

**Utilisation selon les productions**—L'utilisation des différents types de main-d'œuvre par les exploitations agricoles de la MRC varie selon l'activité de production de ces dernières. Parmi les exploitations utilisant de la main-d'œuvre familiale, celles produisant principalement des pommes sont de loin les mieux représentées (31 % du total en 2010; tab. 37). Les exploitations produisant principalement des légumes, quant à elles, sont les deuxièmes en importance en ce qui a trait à l'utilisation de la main-d'œuvre familiale (14 % du total en 2010; tab. 37). Un patron semblable s'observe au niveau des exploitations de la MRC faisant appel à de la main-d'œuvre non familiale en provenance du Québec. Par contre, le secteur des légumes devance celui des pommes en ce qui concerne plus spécifiquement, l'utilisation de main-d'œuvre transportée par autobus, que ce soit en nombre d'exploitations ou en nombre de travailleurs impliqués (46 % du total des exploitations et 48 % du total des travailleurs; tab. 38). Les exploitations produisant principalement des légumes sont aussi les plus nombreuses à embaucher de la main-d'œuvre non familiale en provenance de l'extérieur du Québec (38 % du total en 2010; tab. 37). Dans la MRC, l'embauche de travailleurs agricoles étrangers se limite à un ensemble assez restreint de productions, essentiellement végétales.

**Tableau 37** Nombre et répartition des exploitations agricoles faisant appel aux différents types de main-d'œuvre selon l'activité principale de production, 2010

Activité principale de production	Fréquence (n <sup>bre</sup> ) et proportion (%) par production			
	Main-d'œuvre familiale	Main-d'œuvre non familiale		Total
		Du Québec	Hors Québec	
Pommes	75 (31)	51 (37)	9 (23)	54 (38)
Autres légumes frais	34 (14)	22 (16)	15 (38)	23 (16)
Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains	22 (9)	4 (3)	4 (10)	5 (3)
Autres fruits	16 (7)	15 (11)	4 (10)	15 (10)
Bovins laitiers et production laitière	16 (7)	7 (5)	1 (3)	7 (5)
Acériculture	15 (6)	6 (4)	0 (0)	6 (4)
Cultures abritées	14 (6)	14 (10)	2 (5)	14 (10)
Fourrages	12 (5)	2 (1)	0 (0)	2 (1)
Chevaux	10 (4)	4 (3)	1 (3)	4 (3)
Horticulture ornementale	9 (4)	8 (6)	3 (8)	8 (6)
Bovins de boucherie	7 (3)	1 (1)	0 (0)	1 (1)
Poulets et dindons	4 (2)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
Autres volailles (canards, émeus, etc.)	3 (1)	2 (1)	0 (0)	2 (1)
Apiculture	1 (<1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
Autres légumes de transformation	1 (<1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
Autres sources de revenu	1 (<1)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
Œufs	1 (<1)	1 (1)	0 (0)	1 (1)
Ovins	1 (<1)	1 (1)	0 (0)	1 (1)
Pommes de terre	1 (<1)	1 (1)	0 (0)	1 (1)
<b>Total</b>	<b>243 (100)</b>	<b>139 (100)</b>	<b>39 (100)</b>	<b>144 (100)</b>

Note : une exploitation peut employer plus d'un type de main-d'œuvre. Source : MAPAQ 2014.

**Tableau 38** Nombre d'exploitations faisant appel à de la main-d'œuvre québécoise transportée par autobus et nombre de travailleurs impliqués selon la catégorie ou le type de production, 2015

Catégorie ou type de production	Fréquence (n <sup>bre</sup> ) et proportion (%) par production		Travail accompli (j.-p.) et proportion (%) par production
	Exploitations	Travailleurs	
Légumes frais	22 (46)	279 (48)	3 188 (35)
Petits fruits	4 (8)	106 (18)	1 609 (18)
Horticulture	5 (10)	73 (12)	1 335 (15)
Pommes	12 (25)	62 (11)	1 995 (22)
Vignes	2 (4)	45 (8)	638 (7)
Gazonnière	1 (2)	12 (2)	18 (<1)
Pomme de terre	1 (2)	5 (1)	16 (<1)
Lavande	1 (2)	4 (1)	231 (3)
<b>Total</b>	<b>48 (100)</b>	<b>586 (100)</b>	<b>9 030 (100)</b>

Note : le nombre de j.-p. ou jours-personnes correspond au travail qui peut être accompli par une personne pendant une journée, par deux personnes pendant une demi-journée, et ainsi de suite. Source : CEA Outaouais-Laurentides, 2015.

**Travail non agricole**—Le travail non agricole apporte aux exploitants agricoles des revenus supplémentaires qui sont générés par des activités économiques autres qu’agricoles. Indépendamment du nombre d’heures travaillées, près du tiers des exploitants de la MRC déclarent du travail non agricole rémunéré (140 exploitants en 2011; tab. 39). Parmi ce groupe d’exploitants, la moitié déclare consacrer au travail non agricole rémunéré 20-40 h par semaine (70 exploitants en 2011; tab. 39); pour plus du tiers, 40 h et plus sont travaillées (50 exploitants en 2011; tab. 39) tandis que les autres déclarent moins de 20 h par semaine (20 exploitants en 2011; tab. 39). Relativement à l’ensemble des exploitants, ceux déclarant du travail non agricole rémunéré apparaissent un peu moins nombreux dans la MRC par comparaison à l’ensemble des MRC de la CMM (tab. 39). Leur répartition selon le nombre d’heures de travail par semaine suit par contre un patron très semblable sur les deux territoires (tab. 39). La pratique d’activités économiques autres qu’agricoles est surtout liée à la saisonnalité de l’agriculture – les revenus tirés de ces activités peuvent parfois être essentiels à la santé financière des agriculteurs, particulièrement des propriétaires de petites exploitations.

**Tableau 39** Nombre d’exploitants agricoles déclarant du travail non agricole rémunéré, 2001-11

Heures de travail non agricole rémunéré par semaine	Nombre d’exploitants déclarant du travail non agricole rémunéré et proportion (%) du nombre total d’exploitants		
	MRC2M		MRC de la CMM
	2001	2011	2001
Moins de 20 h	25 (5)	20 (5)	310 (6)
20-40 h	75 (16)	70 (16)	775 (16)
40 h et plus	35 (8)	50 (11)	560 (11)
<b>Total</b>	<b>135 (29)</b>	<b>140 (32)</b>	<b>1 645 (34)</b>

Source : MAPAQ et StatCan 2013.

## FAITS SAILLANTS – MAIN-D’ŒUVRE AGRICOLE

## SECTION 2.3.5

1. La MRC compte plus de 2 500 personnes en emploi dans le secteur agricole; une partie de ces travailleurs résident dans la MRC (~800) mais la majorité provient de l’extérieur (~1 700).
2. Plus de 85 % des exploitations agricoles de la MRC utilisent de la main-d’œuvre familiale, mais plusieurs embauchent aussi de la main-d’œuvre non familiale provenant du Québec ou de l’étranger.
3. Environ la moitié des exploitations agricoles de la MRC fait appel à de la main-d’œuvre non familiale, une fraction supérieure à ce qui est observé à l’échelle provinciale. La grande majorité de ces exploitations utilisent de la main-d’œuvre québécoise.
4. Plusieurs des travailleurs québécois embauchés de façon saisonnière proviennent de l’extérieur de la MRC. Une partie de ces travailleurs, représentant près de 600 personnes, est transportée quotidiennement sur le lieu d’emploi par autobus à partir de Montréal.
5. Les exploitations maraîchères de la MRC font davantage appel à de la main-d’œuvre non familiale québécoise transportée par autobus à partir de Montréal. Ces exploitations sont aussi les plus nombreuses à embaucher de la main-d’œuvre non familiale provenant de l’extérieur du Québec.
6. 14 % des exploitations de la MRC utilisent de la main-d’œuvre étrangère, lesquelles embauchent ~1 100 travailleurs étrangers et œuvrent dans un nombre restreint productions végétales.
7. Environ le tiers des exploitants de la MRC déclarent du travail non agricole rémunéré, lesquels consacrent majoritairement plus de 20h par semaine à ce type de travail.

## 2.4 Caractéristiques des activités complémentaires

### 2.4.1 Transformation alimentaire

La MRC compte sur son territoire une soixantaine d'entreprises faisant de la transformation de produits bioalimentaires, de sorte qu'elle est la première en importance dans la région des Laurentides pour ce qui est du nombre d'entreprises (Auger *et al.*, 2014). La majeure partie soit près de 60 % des entreprises de la MRC faisant de la transformation sont des exploitations agricoles qui transforment leur production directement à la ferme (34 entreprises en 2010; tab. 40). La différence correspond plutôt à des entreprises manufacturières (26 entreprises en 2012; tab. 40). Nous distinguons ici les activités de transformation de produits bioalimentaires en parlant de transformation industrielle ou d'agro-transformation, en référence aux entreprises faisant de la transformation à la ferme.

**Agro-transformation**—L'agro-transformation constitue un volet très important des activités complémentaires à l'agriculture dans la MRC. Comparativement à l'ensemble des MRC de la CN et à l'ensemble des MRC de la CMM, la MRC comprend une proportion beaucoup plus élevée d'exploitations agricoles faisant de la transformation (7 et 6 % contre 12 %, respectivement, en 2010; tab. 40). En outre, la MRC possède, parmi les MRC de la région des Laurentides, le plus grand nombre d'agro-transformateurs, ces derniers représentant plus du tiers des exploitations des Laurentides actives dans la transformation (34 entreprises sur un total de 96; Auger *et al.*, 2014). Parmi les municipalités constituantes de la MRC, Saint-Joseph-du-Lac est de loin celle qui enregistre le plus grand nombre d'agro-transformateurs, mais aussi, celle où la proportion d'exploitations faisant de la transformation est la plus élevée (22 exploitations soit 21 % du total en 2010; tab. 40). Oka et Saint-Eustache comptent néanmoins quelques agro-transformateurs, représentés de façon similaire relativement au nombre total d'exploitations respectif à chacune des deux municipalités (7 et 8 % du total, respectivement, en 2010; tab. 40). Avec une seule exploitation faisant de la transformation, Saint-Placide est la municipalité où l'agro-transformation est la moins développée.

Entre 2004 et 2010, le nombre d'agro-transformateurs a augmenté de manière substantielle dans la MRC (tab. 40). Quoique la tendance observée, sur la même période, tant à l'échelle des MRC de la CN qu'à celle des MRC de la CMM, aille dans le même sens, la hausse relative qu'a connue la MRC est de loin supérieure (+7 et +8 % contre +17 %, respectivement; tab. 40). Plus spécifiquement, l'augmentation du nombre d'agro-transformateurs dans la MRC est uniquement attribuable à la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac, où 6 exploitations se sont ajoutées au nombre d'exploitations faisant de la transformation sur la période 2004-10 (une hausse de 38 %; tab. 40). Les autres municipalités de la MRC, au contraire, ont vu leur nombre d'agro-transformateurs rester stable, comme cela a été le cas à Saint-Eustache et à Saint-Placide, ou même diminuer, tel qu'observé à Oka (tab. 40).

**Tableau 40** Nombre d'agro-transformateurs et autres entreprises de transformation, 2007-12

Territoire	Nombre d'exploitations faisant de la transformation			Proportion d'exploitations faisant de la transformation 2010 (%)	Autres entreprises de transformation alimentaire 2012 (n <sup>bre</sup> )
	2007	2010	Δ 2007-10		
Saint-Eustache	7	7	0	8	9
Saint-Joseph-du-Lac	16	22	+6	21	9
Oka	5	4	-1	7	3
Saint-Placide	1	1	0	3	3
<b>MRC2M</b>	<b>29</b>	<b>34</b>	<b>+5</b>	<b>12</b>	<b>26</b>
<b>MRC de la CN</b>	<b>61</b>	<b>65</b>	<b>+4</b>	<b>7</b>	<b>nd</b>
<b>MRC de la CMM</b>	<b>166</b>	<b>179</b>	<b>+13</b>	<b>6</b>	<b>nd</b>

Source : MAPAQ et CMM 2012; autres entreprises de transformation alimentaire, MAPAQ et ACIA 2014.

En concordance avec les productions prédominantes sur le territoire, les agro-transformateurs de la MRC transforment majoritairement, à hauteur de 56 %, des fruits et légumes (19 exploitations en 2010; tab. 41). Il s'agit d'une proportion qui dépasse largement celle calculée pour la CMM et encore davantage celle calculée pour la région des Laurentides (41 et 31 % du total, respectivement, en 2010; tab. 41). Les agro-transformateurs de fruits et de légumes sont d'ailleurs, à l'échelle des Laurentides, majoritairement concentrés dans la MRC (58 % du total en 2010; tab. 41). La fabrication de boissons alcooliques, particulièrement de cidre et de vin (incluant leurs produits connexes, cf. tab. 42 pour plus de détails), constitue également un type de produit transformé très répandu chez les agro-transformateurs de la MRC, le deuxième en importance (12 exploitations soit 35 % du total en 2010; tab. 41). Suivent la fabrication de produits de l'érable (autres que le sirop) ainsi que la fabrication de produits de boulangerie et de pâtisserie (21 et 12 % du total, respectivement, en 2010; tab. 41). Les autres types de produits transformés sont beaucoup moins communs dans l'ensemble (<15% du total en 2010; tab. 41).

**Tableau 41** Nombre et répartition des agro-transformateurs selon le type de produit transformé, 2010

Type de produit transformé	Fréquence (n <sup>bre</sup> ) et proportion (%) par produit						
	Municipalités de la MRC2M				MRC2M	Région des Laurentides	CMM
	Saint-Eustache	Saint-Joseph-du-Lac	Oka	Saint-Placide			
Transformation de fruits et légumes	3 (43)	14 (64)	2 (50)	0 (0)	19 (56)	33 (31)	50 (41)
Fabrication de boissons alcooliques	1 (14)	9 (41)	2 (50)	0 (0)	12 (35)	20 (19)	28 (23)
Fabrication de produits de l'érable (autres que le sirop)	1 (14)	5 (23)	1 (25)	0 (0)	7 (21)	41 (39)	30 (25)
Fabrication de produits de boulangerie et pâtisserie	1 (14)	3 (14)	0 (0)	0 (0)	4 (12)	8 (8)	12 (10)
Découpe et transformation de viandes	2 (29)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	2 (6)	17 (16)	14 (12)
Fabrication de produits laitiers	0 (0)	1 (5)	0 (0)	0 (0)	1 (3)	3 (3)	4 (3)
Autres	0 (0)	0 (0)	0 (0)	1 (100)	1 (3)	0 (0)	6 (5)
<b>Total</b>	<b>7 (100)</b>	<b>22 (100)</b>	<b>4 (100)</b>	<b>1 (100)</b>	<b>34 (100)</b>	<b>105 (100)</b>	<b>121 (100)</b>

*Note : une exploitation peut faire la transformation de plus d'un type de produit. Source : MAPAQ 2013.*

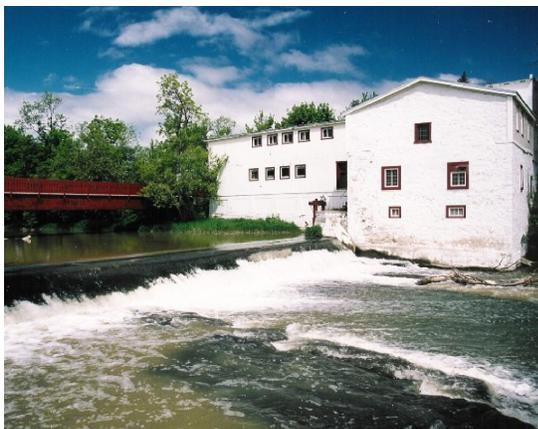
Saint-Joseph-du-Lac possède, relativement à l'ensemble des agro-transformateurs présents sur son territoire, la plus forte proportion d'exploitations transformant des fruits et légumes (14 exploitations soit 64 % du total en 2010; tab. 41). C'est d'ailleurs à l'intérieur des limites de Saint-Joseph-du-Lac que se concentrent la grande majorité des exploitations de la MRC transformant ce type de produit (74 % du total en 2010; tab. 41). Bien que la municipalité d'Oka compte, parmi les agro-transformateurs situés sur son territoire, la plus forte proportion d'exploitations faisant de la fabrication de boissons alcooliques (1 exploitation sur 2 en 2010; tab. 41), c'est Saint-Joseph-du-Lac qui en englobe le plus à l'échelle de la MRC (75 % du total en 2010; tab. 41). Il va de même pour les produits de l'érable ou les produits de boulangerie et de pâtisserie, qui sont aussi majoritairement transformés par des exploitations de Saint-Joseph-du-Lac. Notons enfin que le nombre restreint d'agro-transformateurs que compte Saint-Eustache recèle une importante diversité dans le type de produits transformés; c'est d'ailleurs à Saint-Eustache que se situent les deux seules exploitations de la MRC faisant de la transformation de viandes (tab. 41).

**Tableau 42** Permis industriels et de production artisanale d'alcool selon la catégorie, 2015

Catégorie de permis	Permis de fabricant artisanal				Permis de fabricant industriel		
	Municipalités de la MRC2M				Municipalités de la MRC2M		
	Saint-Joseph-du-Lac	Oka	Saint-Eustache	MRC2M	Saint-Joseph-du-Lac	Saint-Eustache	MRC2M
Cidre, mistelle de pomme ou liqueur de pomme	9	1	0	10	3	0	3
Vin ou mistelle de raisin	2	3	1	6	0	0	0
Boisson alcoolique à base de petits fruits ou mistelle de petits fruits	1	1	0	2	-	-	-
Boisson alcoolique à base de sirop d'érable	0	1	0	1	-	-	-
Bière	0	0	0	0	1	1	2
Spiritueux	-	-	-	-	1	0	1
<b>Nombre total d'entreprises</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>15</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>5</b>

Note : une entreprise peut détenir plus d'un permis et un permis peut couvrir plus d'une catégorie. Source : RACJ 2015.

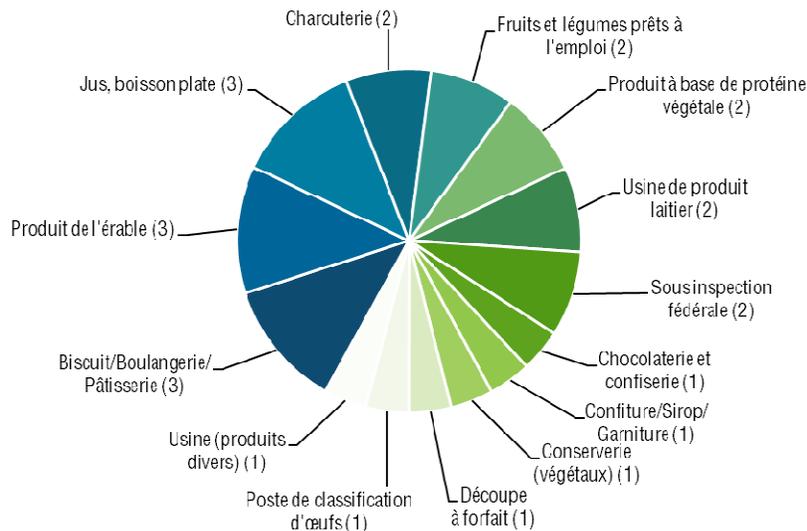
**Transformation industrielle**—En plus de ses agro-transformateurs, la MRC supporte 26 entreprises non agricoles actives dans la transformation alimentaire (ce pour l'année 2012; tab. 40). Ceci place la MRC au 4<sup>e</sup> rang en importance dans ce secteur manufacturier à l'échelle des Laurentides (Auger *et al.*, 2014). La majeure partie des transformateurs de la MRC se localise à Saint-Eustache et à Saint-Joseph-du-Lac – les deux municipalités en comprennent chacune le tiers, tandis que le tiers restant se distribue à parts égales entre Oka et Saint-Placide (tab. 40). Les activités de transformation industrielle exercées sur le territoire de la MRC sont très diversifiées et couvrent une gamme de produits alimentaires à haute valeur ajoutée, principalement les produits de boulangerie et de pâtisserie, les produits de l'érable, les jus et les boissons plates, les charcuteries, les produits laitiers, les produits à base de protéine végétale ainsi que les fruits et légumes (fig. 29). À l'échelon régional, le nombre de transformateurs est stable depuis 2009, faisant suite à une période d'une quinzaine d'années au cours de laquelle plusieurs entreprises se sont installées dans les Basses-Laurentides, attirées par les infrastructures logistiques, la proximité des marchés et la grande disponibilité de la main d'œuvre (Auger *et al.*, 2014). Cette stabilité dans le nombre d'entreprises n'a toutefois pas empêché le développement des activités de transformation dans la région, notamment en ce qui a trait à l'embauche (Auger *et al.*, 2014). La MRC occupe, à ce titre, la 3<sup>e</sup> place en importance parmi les MRC de la région des Laurentides, avec 770 emplois en transformation industrielle (17 % du total en 2006; MAPAQ, 2013).



Moulin Légaré. © Ville de Saint-Eustache

Le secteur de la transformation industrielle revêt un véritable caractère patrimonial dans la MRC, puisque le Moulin Légaré, localisé au cœur du Vieux-Saint-Eustache (carte 17), est la plus vieille industrie toujours en opération au Canada (CML, 2015; MAPAQ, 2014a). Construit en 1762 et devenu lieu historique national en 2000, ce moulin est aussi le plus vieux moulin hydraulique à n'avoir jamais cessé de fonctionner en Amérique du Nord (CML, 2015). Opéré depuis 1978 par la Corporation du Moulin Légaré, un OSBL, le Moulin Légaré produit annuellement entre 30 et 40 tonnes de farine de blé et de sarrasin, tout en respectant les méthodes traditionnelles de fabrication (CML, 2015; MAPAQ, 2014a). Autre incontournable dans la région, la Fromagerie d'Oka, implantée sur le site historique de l'Abbaye d'Oka, est le lieu de fabrication du célèbre fromage OKA. Confectionné dans des caves de pierre

à partir de 1893 par les moines cisterciens-trappistes de l'abbaye, ce fromage est depuis 1981 et encore aujourd'hui produit par la coopérative québécoise Agropur, dans les mêmes caves à partir de la même recette (Agropur, 2015). Depuis 2009, le monastère en tant que tel n'est plus occupé par les moines et c'est la Corporation de l'Abbaye d'Oka, un autre OSBL, qui gère les activités qui continuent de s'y dérouler, incluant la vente de divers produits via le Magasin de l'Abbaye d'Oka.



Note : exclut les agro-transformateurs. Source : MAPAQ et ACIA 2013.

Figure 29 Nombre d'entreprises de transformation industrielle par catégorie, 2012

## FAITS SAILLANTS – TRANSFORMATION ALIMENTAIRE

## SECTION 2.4.1

1. La MRC comprend 61 entreprises faisant de la transformation alimentaire, la majorité étant constituée d'agro-transformateurs (34), lesquels se concentrent à Saint-Joseph-du-Lac (22).
2. Le nombre d'agro-transformateurs, en rapport à l'ensemble des exploitations, est plus important à l'échelle de la MRC qu'à celles des MRC de la CN ou des MRC de la CMM. La MRC possède aussi le plus grand nombre d'agro-transformateurs parmi les MRC de la région des Laurentides.
3. L'accroissement du nombre d'agro-transformateurs observé dans la MRC est uniquement attribuable à Saint-Joseph-du-Lac. Cet accroissement correspond à plus du double de celui observé en parallèle sur l'ensemble des MRC de la CN et l'ensemble des MRC de la CMM.
4. Les 26 transformateurs que compte la MRC sont situés surtout à Saint-Eustache et à Saint-Joseph-du-Lac. La MRC occupe le 4<sup>e</sup> rang parmi les MRC de la région des Laurentides en ce qui concerne le nombre d'entreprises et le 3<sup>e</sup> en ce qui a trait à l'embauche, avec 770 emplois dans le secteur.
5. Les produits transformés par les agro-transformateurs de la MRC sont principalement des fruits et légumes, des boissons alcooliques et des produits de l'érable. Les produits transformés par les transformateurs incluent, parmi d'autres, les produits de boulangerie, les produits de l'érable et les jus.

## FAITS SAILLANTS – TRANSFORMATION ALIMENTAIRE

## SECTION 2.4.1

6. La MRC compte deux sites patrimoniaux de transformation industrielle, le Moulin Légaré localisé à Saint-Eustache et la Fromagerie d'Oka, implantée sur le site historique de l'Abbaye d'Oka.

### 2.4.2 Mise en marché des produits agricoles

Les principales formes de mise en marché des produits agricoles (transformés ou non) peuvent être catégorisées selon la façon dont est opérée la distribution de ces derniers. La distribution vise, au final, à mettre le client potentiel en présence du produit et à l'en rendre propriétaire – sa mise en œuvre peut emprunter deux voies, soit le circuit court et le circuit long (Cloutier *et al.*, 2013, MAMROT, 2011). Essentiellement, le circuit court de distribution implique la présence d'au plus un intermédiaire entre l'entreprise de production et le consommateur; le circuit long quant à lui met en jeu plus d'un intermédiaire (Cloutier *et al.*, 2013; MAMROT, 2011). On distingue parfois du circuit court la vente directe, qui a lieu lorsque le producteur agricole transige directement avec l'acheteur final du produit (cf. MAMROT, 2011); nous ne faisons pas ici cette distinction en parlant de circuit court.

**Circuits courts**—Les circuits courts ont joué historiquement un rôle important et continuent de se développer dans la MRC. Ceci s'explique entre autres par la prépondérance sur le territoire des productions végétales, qui se prêtent davantage à ces circuits (G. Charest-Hallée, comm. pers., 2015), mais aussi, par la présence notable des agro-transformateurs (cf. section 2.4.1), pour lesquels la vente directe est souvent la solution la plus simple et la plus rentable pour écouler une production limitée (MAMROT, 2011). L'utilisation des circuits courts permet, en effet, de pratiquer des prix qui sont généralement proches de ceux des magasins de détail, sans avoir à déboursier pour les intermédiaires (MAMROT, 2011). En général, la MRC se démarque de l'ensemble des MRC de la CN, mais surtout de celui des MRC de la CMM, quant à l'exercice d'activités de mise en marché en circuit court (détails plus bas).

**Kiosques à la ferme**—Figurant comme la plus ancienne forme d'écoulement des produits agricoles, les kiosques de vente à la ferme sont très répandus sur le territoire de la MRC puisqu'ils sont naturellement présents surtout dans les productions de légumes et de fruits frais (carte 17; Cloutier *et al.*, 2013). Plus particulièrement, avec 22 % des exploitations agricoles utilisant ce mode de mise en marché (63 exploitations en 2010; tab. 43), la MRC s'aligne parfaitement avec l'ensemble des MRC de la CN, mais se démarque de l'ensemble des MRC de la CMM, où seulement 16 % des exploitations utilisent un kiosque à la ferme (tab. 43). Au niveau des municipalités locales, Saint-Joseph-du-Lac accapare le plus grand nombre d'exploitations ayant un kiosque à la ferme, ainsi que la plus forte proportion d'exploitations utilisant ce mode de mise en marché (27 exploitations soit 26 % du total, en 2010; tab. 43).

**Marchés publics**—Tout comme les kiosques à la ferme, la vente en marché public constitue un mode de mise en marché en circuit court agissant tel une extension des activités de production et d'agro-transformation (Cloutier *et al.*, 2013). À 18 % (50 exploitations en 2010; tab. 43), la proportion d'exploitations de la MRC faisant de la vente en marché public est spécialement élevée : pour les MRC de la CN, cette proportion est de 12 %, tandis que pour les MRC de la CMM, elle n'est que de 8 % (tab. 43; cf. tab. 23, section 2.3.1). Saint-Joseph-du-Lac compte, en absolu, le plus grand nombre d'exploitations utilisant ce mode de mise en marché; or, c'est toutefois à Oka que ce nombre est le plus élevé, relativement au nombre total d'exploitations (tab. 43; cf. tab. 23, section 2.3.1). Notons que les données présentées au tableau 43 concernent l'utilisation de la vente en marché public au sens large, abstraction faite de la localisation des points de vente. Dans les faits, les marchés publics se situent majoritairement en milieu urbain où l'on retrouve un bassin appréciable de consommateurs (Cloutier *et al.*, 2013). Malgré la distance, plusieurs producteurs de la MRC faisant de la vente en marché public écoulent leurs produits principalement dans les grands marchés de Montréal, les revenus générés y étant plus élevés (M.-C. Granger, comm. pers., 2015).

**Tableau 43** Nombre d'exploitations agricoles selon l'activité de mise en marché, 2007-10

Territoire	Nombre d'exploitations ayant un kiosque de vente à la ferme			Nombre d'exploitations offrant de l'autocueillette			Nombre d'exploitations faisant de la vente en marché public		
	2007	2010	Δ 2007-10	2007	2010	Δ 2007-10	2007	2010	Δ 2007-10
Saint-Eustache	14	19	+5	6	9	+3	12	14	+2
Saint-Joseph-du-Lac	23	27	+4	23	27	+4	12	20	+8
Oka	6	13	+7	9	8	-1	7	13	+6
Saint-Placide	2	3	+1	1	1	0	2	3	+1
<b>MRC2M</b>	<b>46</b>	<b>63</b>	<b>+17</b>	<b>39</b>	<b>45</b>	<b>+6</b>	<b>33</b>	<b>50</b>	<b>+17</b>
<b>MRC de la CN</b>	<b>126</b>	<b>205</b>	<b>+79</b>	<b>66</b>	<b>76</b>	<b>+10</b>	<b>77</b>	<b>112</b>	<b>+35</b>
<b>MRC de la CMM</b>	<b>403</b>	<b>501</b>	<b>+98</b>	<b>183</b>	<b>203</b>	<b>+20</b>	<b>167</b>	<b>245</b>	<b>+78</b>

Source : MAPAQ et CMM 2012.

Sur son territoire, la MRC possède deux marchés publics localisés dans le Vieux-Saint-Eustache et aux abords du traversier à Oka (carte 17, tab 44). Fondés respectivement en 2009 et en 2013, ces marchés saisonniers offrent une gamme de produits et comptent à eux deux 66 producteurs inscrits dont la majorité provient de la MRC (59 % du total en 2015; tab. 44). Sur une base hebdomadaire, les deux marchés comprennent, en moyenne, 55 kiosques engendrant, toujours en moyenne, un achalandage de 3 676 visiteurs (ce pour l'année 2015; tab. 44). Le marché public de Saint-Eustache compte le plus grand nombre de producteurs inscrits; il comporte également le plus de kiosques et génère le plus important achalandage par semaine en moyenne (tab. 44). La proportion des exposants provenant de la MRC est un peu plus élevée à Oka comparativement à Saint-Eustache (65 contre 55 % du total en 2015 ; tab. 44); inversement, nous estimons que la clientèle est presque exclusivement locale à Saint-Eustache alors qu'à Oka, elle le serait environ à moitié (M.-C. Granger, comm. pers., 2015). Depuis son lancement, le marché public de Saint-Eustache a vu plus que doubler son nombre moyen de visiteurs par semaine (TCAM de 11 % sur la période 2009-2015). Outre les deux marchés publics saisonniers, le Magasin de l'Abbaye d'Oka, ouvert à l'année, offre lui-aussi une multitude de produits régionaux dont une grande sélection de fromages et de produits maison.

**Autocueillette**—Offertes par les secteurs des légumes, des pommes et des petits fruits, les activités d'autocueillette sont très bien développées dans la MRC (Cloutier *et al.*, 2013). Cette forme de mise en marché est utilisée par 16 % des exploitations agricoles de la MRC (45 exploitations en 2010; tab. 43), une proportion qui atteint le double de celle calculée à l'échelle des MRC de la CN et plus de deux fois et demie celle calculée à l'échelle des MRC de la CMM (tab. 43; cf. tab. 23, section 2.3.1). Ici encore, Saint-Joseph-du Lac se démarque des autres municipalités puisqu'elle compte, et de loin, le plus grand nombre d'exploitations offrant de l'autocueillette; en outre, ces dernières sont également les plus nombreuses en rapport au nombre total d'exploitations par municipalité (27 exploitations soit 26 % du total, en 2010; tab. 43). Ce faisant, Saint-Joseph-du Lac englobe la majorité des exploitations offrant de l'autocueillette à l'échelle l'ensemble de la MRC (60 % du total en 2010; tab. 43).

**Tableau 44** Particularités des marchés publics de Saint-Eustache et d'Oka, 2015

Municipalité	Nombre total de producteurs inscrits	Proportion des exposants provenant de la MRC2M (%)	Nombre moyen de kiosques par semaine	Nombre moyen de visiteurs par semaine
Saint-Eustache	47	55	38	2 306
Oka	26	65	17	1 370
<b>MRC2M</b>	<b>66</b>	<b>59</b>	<b>55</b>	<b>3 676</b>

Note : 7 producteurs sont inscrits aux deux marchés. Source : MRC2M 2015.

**Agrotourisme**—La MRC s'impose comme un pôle agrotouristique à l'échelle de la région des Laurentides comme à celle de l'ensemble du Québec (MAPAQ, 2014a). Par définition, l'agrotourisme « met en relation des producteurs agricoles avec des touristes ou des excursionnistes et permet à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production à la faveur de l'accueil et de l'information que leur réserve leur hôte » (GCAQ, cité dans MAPAQ et CMM, 2012). Initialement développées par le secteur pomicole et toujours très populaires sur le territoire de la MRC, les activités agrotouristiques prennent plusieurs formes s'assimilant à des circuits courts, parmi lesquelles la dégustation des produits agricoles à la ferme et l'achat sur place de ces produits (ex. : sites dégustation de vins et de cidres, tables champêtres, cabanes à sucre, etc.) (Cloutier *et al.*, 2013; MAPAQ, 2014a). Avec 14 % des exploitations agricoles faisant de l'agrotourisme (39 exploitations en 2010; tab. 45), la MRC se distingue de l'ensemble des MRC de la CN mais surtout de l'ensemble des MRC de la CMM, où la proportion d'exploitations faisant de l'agrotourisme s'élève à peine à la moitié et même au tiers de celle de la MRC (tab. 45; cf. tab. 23, section 2.3.1). Sans surprise, la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac sort du lot puisqu'elle comporte le plus grand nombre d'exploitations faisant de l'agrotourisme et la plus forte proportion d'exploitations utilisant cette forme de mise en marché (20 exploitations soit 19 % du total en 2010; tab. 45). Les activités agrotouristiques sont assez bien développées à Oka et à Saint-Eustache, mais c'est tout même Saint-Joseph-du-Lac qui à l'échelle de la MRC, accapare la majorité des exploitations faisant de l'agrotourisme (51 % du total en 2010; tab. 45).

**Tableau 45** Nombre d'exploitations agricoles faisant de l'agrotourisme, 2007-10

Territoire	Nombre d'exploitations faisant de l'agrotourisme			Proportion d'exploitations utilisant les circuits courts (%)	Proportion des revenus issus des circuits courts (%)
	2007	2010	Δ 2007-10	2010	2010
Saint-Eustache	11	11	0	37	29
Saint-Joseph-du-Lac	23	20	-3	48	37
Oka	9	7	-2	53	15
Saint-Placide	1	0	-1	14	3
<b>MRC2M</b>	<b>44</b>	<b>39</b>	<b>-5</b>	<b>41</b>	<b>26</b>
<b>MRC de la CN</b>	<b>75</b>	<b>74</b>	<b>-1</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>
<b>MRC de la CMM</b>	<b>176</b>	<b>170</b>	<b>-6</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>

Source : MAPAQ et CMM 2012; proportion des revenus issus des circuits courts, MAPAQ 2014.

**Utilisation selon les productions**—Chaque forme de mise en marché discutée jusqu'ici est employée dans l'écoulement de certains produits agricoles plus que d'autres. Parmi les exploitations de la MRC procédant à une mise en marché en circuit court, celles qui produisent principalement des pommes sont les plus nombreuses, indépendamment de la forme de mise en marché considérée (tab. 46). Les exploitations pratiquant la pomiculture comme activité principale sont d'ailleurs majoritaires chez celles qui offrent l'autocueillette ou des activités agrotouristiques (71 et 54 % du total, respectivement, en 2010; tab. 46). Pour toutes les formes de mise en marché à l'exception de l'agrotourisme, lequel est davantage utilisé par les exploitations dont l'activité principale est l'acériculture, les exploitations produisant principalement des légumes frais sont les deuxièmes en importance. Les autres fruits et les cultures abritées sont aussi assez bien représentés chez les exploitations procédant à une mise en marché en circuit court, plus particulièrement chez celles faisant de la vente en marché public (18 et 12 % du total, respectivement, en 2010; tab. 46). Notons que les produits faisant l'objet d'un type de mise en marché donné peuvent ne pas être issus de l'activité principale de production (MAPAQ, 2013). Néanmoins, en ce qui concerne l'agrotourisme, ce sont effectivement les pommes et leurs sous produits, ainsi que les produits de l'érable, qui constituent les principales spécialisations (fig. 30).

**Tableau 46** Nombre et répartition des exploitations agricoles utilisant une forme de mise en marché en circuit court selon l'activité principale de production, 2010

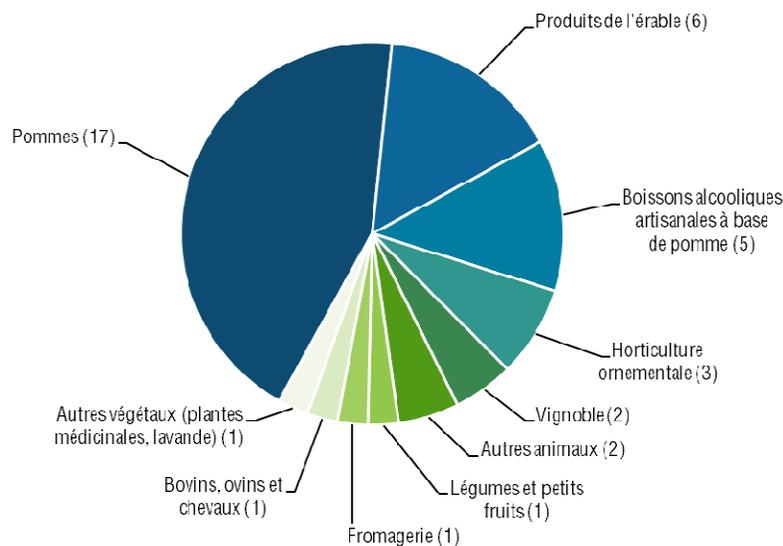
Activité principale de production	Fréquence (n <sup>bre</sup> ) et proportion (%) par production			
	Kiosque de vente à la ferme	Autocueillette	Vente en marché public	Agrotourisme
Pommes	26 (46)	32 (71)	19 (38)	21 (54)
Autres légumes frais	7 (12)	5 (11)	10 (20)	2 (5)
Autres fruits	4 (7)	4 (9)	9 (18)	2 (5)
Cultures abritées	4 (7)	0 (0)	6 (12)	1 (3)
Acériculture	3 (5)	2 (4)	3 (6)	5 (13)
Horticulture ornementale	3 (5)	0 (0)	1 (2)	2 (5)
Céréales et oléagineux	2 (4)	1 (2)	0 (0)	1 (3)
Chevaux	2 (4)	0 (0)	0 (0)	1 (3)
Apiculture	1 (2)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
Autres légumes de transformation	1 (2)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
Fourrages	1 (2)	0 (0)	0 (0)	1 (3)
Œufs	1 (2)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
Ovins	1 (2)	1 (2)	1 (2)	1 (3)
Autres volailles (canards, émeus, etc.)	1 (2)	0 (0)	1 (2)	2 (5)
<b>Total</b>	<b>57 (100)</b>	<b>45 (100)</b>	<b>50 (100)</b>	<b>39 (100)</b>

Note : une exploitation peut procéder à plus d'un type de mise en marché. Source : MAPAQ 2013.

De 2007 à 2010, le nombre d'exploitations utilisant les circuits courts a augmenté dans la MRC, comme cela a été le cas au niveau des MRC de la CN et des MRC de la CMM (tab. 43 et tab. 45). Par comparaison à l'ensemble des MRC de la CMM, toutefois, la hausse relative observée sur la même période est plus marquée dans la MRC, du moins, en ce qui concerne les activités de vente en kiosque, d'autocueillette et de vente en marché public (+27 % contre +35 %, respectivement, en moyenne; tab. 43). Seul le nombre d'exploitations faisant de l'agrotourisme a diminué entre 2007 et 2010, et ce, sur tous les territoires considérés (ex. : -11 % pour la MRC; tab. 45). Notons, par contre, que cette variation pourrait être attribuable à la méthode utilisée par le MAPAQ pour comptabiliser les exploitations exerçant des activités agrotouristiques (P.-O. Quesnel, comm. pers., 2015). Parmi les variations locales discernables sur la période 2007-10, notons la forte augmentation, à Oka, du nombre d'exploitations ayant un kiosque de vente à la ferme (+7; tab. 43). Citons enfin l'augmentation, encore à Oka, mais aussi à Saint-Joseph-du-Lac, du nombre d'exploitations faisant de la vente en marché public (+6 et +8, respectivement; tab. 43).

Actuellement, la proportion d'exploitations agricoles de la MRC utilisant les circuits courts, toutes formes confondues, s'élève à 41 % (116 exploitations en 2010; tab. 45). Bien sûr, cette proportion est très élevée à Saint-Joseph-du-Lac, mais elle l'est encore davantage à Oka (48 et 53 % du total, respectivement, en 2010; tab. 45). L'utilisation massive des différents circuits courts de distribution, combinée à la vigueur du secteur de l'agro-transformation (cf. section 2.4.1), crée de la richesse et contribue à dynamiser la zone agricole de la MRC. Faisons d'ailleurs remarquer, à ce titre, que plus des deux tiers des agro-transformateurs de la MRC sont aussi des producteurs agrotouristiques (71 % en 2010; MAPAQ, 2015). Mentionnons également que les revenus issus des circuits courts atteignent plus du quart des revenus agricoles générés dans la MRC (26 % en 2010; tab. 45). Saint-Eustache et surtout, Saint-Joseph-du-Lac, se distinguent fortement à ce niveau : 29 et 37 %, respectivement, des revenus agricoles générés sur leurs territoires respectifs sont issus de l'utilisation des circuits courts (ce pour l'année 2010; tab. 45).

À titre indicatif, l'agriculture soutenue par la communauté (ASC) constitue une autre forme de mise en marché en circuit court, lancée au Québec par l'OSBL Équiterre, qui consiste en un système de jumelage permettant aux consommateurs l'achat à l'avance des récoltes des producteurs (appelés « fermiers de famille »), qui leur livrent un panier de produits biologiques sur une base hebdomadaire (Cloutier *et al.*, 2013). Selon le site web du projet (<http://paniersbio.org/>), le réseau des fermiers de famille ne comporte présentement aucun producteur en provenance de la MRC; par contre, des fermes de l'extérieur offrent des points de livraison qui se situent sur le territoire de la MRC incluant, entre autres, le marché public du Vieux-Saint-Eustache. De même, au moins une entreprise agricole de la MRC, Les Jardins de la Pinède, ferme maraîchère en pré-certification biologique, offre des paniers qui sont distribués aux consommateurs abonnés, sans pour le moment faire partie du réseau d'Équiterre.



Source : MAPAQ, 2015.

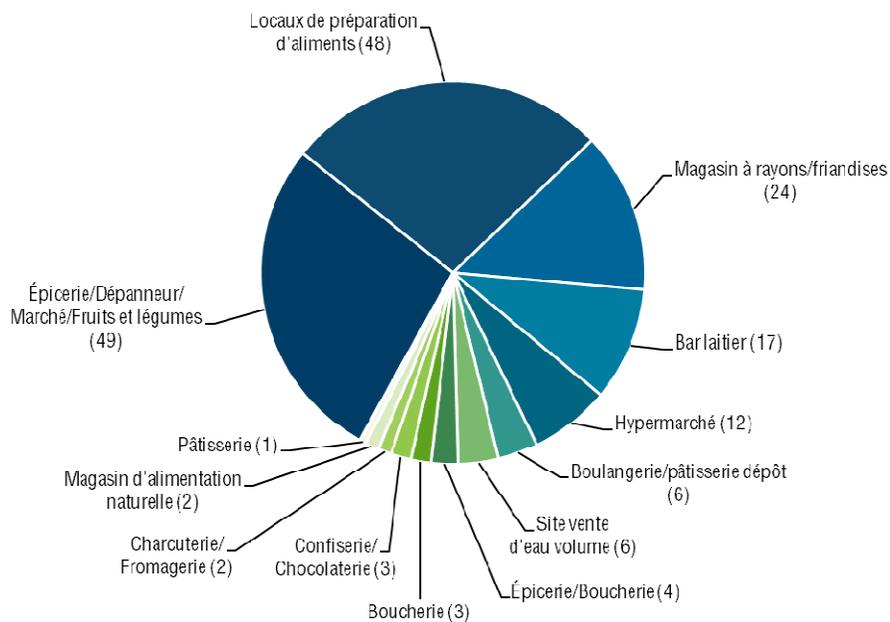
Figure 30 Spécialisation agrotouristique des exploitations agricoles, 2010

**Circuits longs**—Nous avons avancé précédemment que les circuits longs de distribution se différencient des circuits courts en ce qu'ils mobilisent plus d'un intermédiaire entre l'entreprise de production et le consommateur (MAMROT, 2011). Les circuits longs sont essentiellement utilisés dans la distribution des produits de masse, qui sont stockés par des grossistes et revendus à des détaillants avant d'être acquis par l'acheteur final (MAMROT, 2011). Les intermédiaires pratiquant des activités de distribution, de transport et de vente des produits bioalimentaires, constituent les secteurs du commerce de gros et de détail bioalimentaire (Auger *et al.*, 2014).

**Commerce de détail**—La MRC compte au total 177 entreprises de commerce de détail bioalimentaire (ce pour l'année 2012; fig. 31), le quart des entreprises de ce type à l'échelle des Laurentides (707 entreprises en 2011; Auger *et al.*, 2014). La majorité des commerces de détail alimentaires de la MRC se compose d'épiceries, de dépanneurs, de marchés et de locaux de préparation d'aliments (55 % du total en 2012; fig. 31). Les magasins à rayons, les bars laitiers et les hypermarchés sont aussi assez bien représentés sur le territoire (30 % du total en 2012; fig. 31), tandis que les établissements appartenant à d'autres catégories sont moins répandus (<15 % du total en 2012; fig. 31).

**Commerce de gros**—Outre ses commerces de détail alimentaires, la MRC compte 5 établissements de commerce de gros sur son territoire (ce pour l'année 2012; MAPAQ et ACIA, 2013). Ceci ne correspond qu'à 4 % du nombre total d'entreprises de ce type répertoriées dans les Laurentides (123 entreprises en 2011; Auger *et al.*, 2014). Comparativement au commerce de détail, le secteur du commerce de gros est donc un peu moins important dans la MRC par rapport à l'ensemble des Laurentides (en ce qui concerne le nombre d'entreprises). Les établissements de commerce de

gros de la MRC sont surtout des entreprises faisant l'entreposage et la distribution de produits alimentaires (4 entreprises en 2012; MAPAQ et ACIA, 2013). Parmi les distributeurs de produits alimentaires, ceux œuvrant dans la distribution en gros de fruits et de légumes frais sont majoritaires (3 entreprises en 2012; MAPAQ, 2015). À cet effet, soulignons que plusieurs exploitations pomicoles de la MRC ont su se regrouper pour prendre en main la commercialisation de leurs produits (MAPAQ, 2014a; Naturpac, s.d.). Mise sur pied en 2011 suite à plusieurs années d'étude et de travail, la Coopérative pomicole du Lac des Deux-Montagnes vise à contrôler le tri, l'emballage, la séparation pour la transformation et la mise en marché des pommes pour le bénéfice des producteurs membres (Haspeck, 2011; Naturpac, s.d.). Cette COOP constitue à ce jour l'unique exemple de distribution collective de produits agricoles sur le territoire de la MRC (A. Mondou, comm. pers., 2015).



Source : MAPAQ et ACIA 2013.

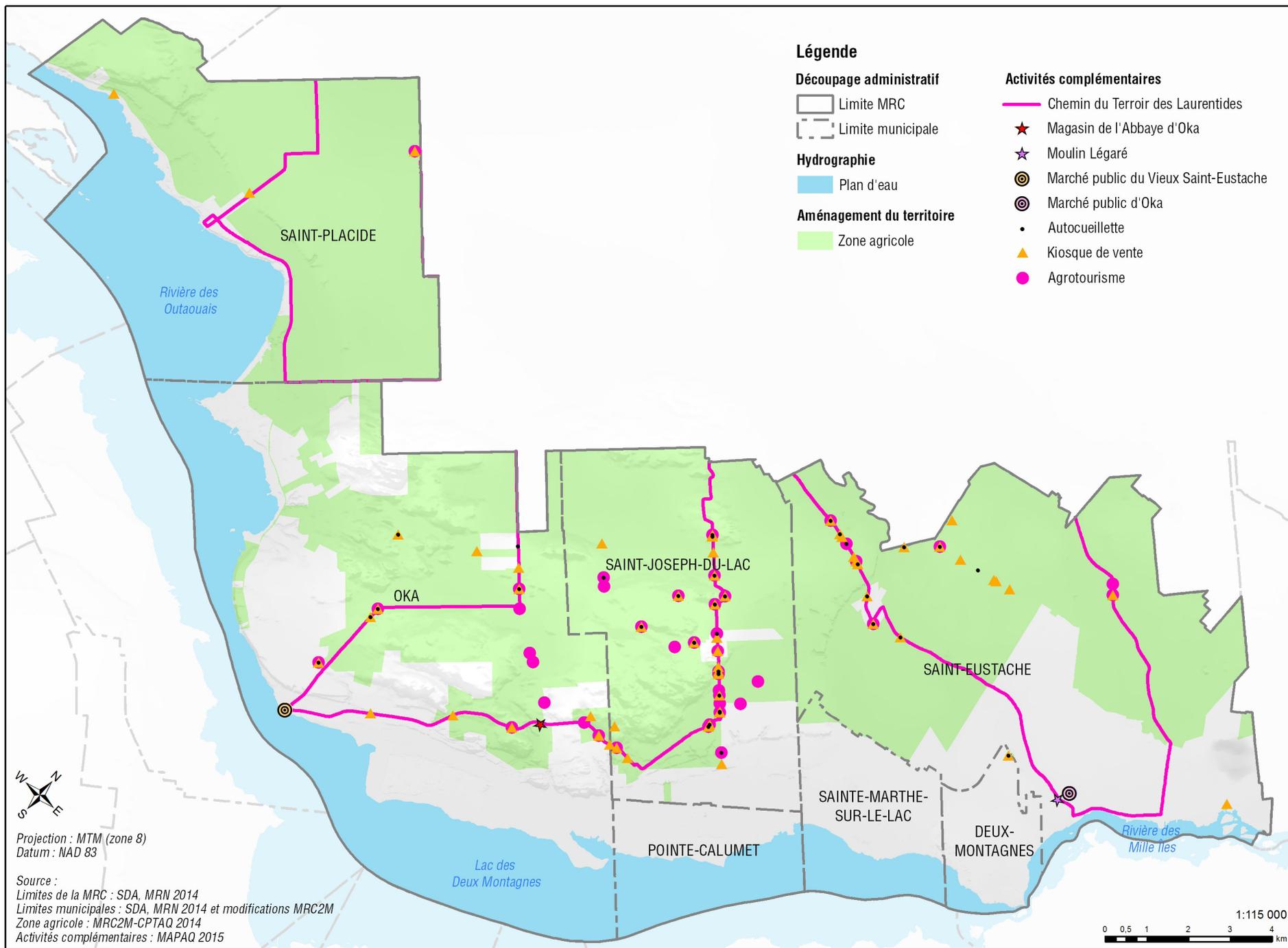
Figure 31 Nombre d'établissements de commerce de détail bioalimentaire par catégorie, 2012

FAITS SAILLANTS – MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS AGRICOLES	SECTION 2.4.2
<p><b>1.</b> La MRC se démarque de l'ensemble des MRC de la CN et de l'ensemble des MRC de la CMM quant à la mise en marché en circuit court. La proportion d'exploitations de la MRC utilisant les circuits courts s'élève à 41 %; cette proportion est la plus élevée spécifiquement à Oka (53 %).</p> <p><b>2.</b> Exception faite de la proportion d'exploitations utilisant la vente en marché public, qui est plus forte à Oka, Saint-Joseph-du-Lac compte le plus grand nombre et la plus forte proportion d'exploitations utilisant distinctement la vente en kiosque, la vente en marché public, l'autocueillette et l'agrotourisme.</p> <p><b>3.</b> Le secteur pomicole est à la base du développement des circuits courts dans la MRC. Les exploitations pomicoles constituent d'ailleurs la majorité des exploitations offrant l'autocueillette ou des activités agrotouristiques sur le territoire.</p>	

## FAITS SAILLANTS – MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS AGRICOLES

## SECTION 2.4.2

4. Les revenus issus des circuits courts atteignent plus du quart des revenus agricoles générés dans la MRC. Dans le cas de Saint-Joseph-du-Lac, on parle de 37 % des revenus totaux.
5. La MRC possède deux marchés publics saisonniers, situés à Saint-Eustache et à Oka, qui comptent 66 producteurs inscrits provenant majoritairement de la MRC. Ces deux marchés comprennent 55 kiosques engendrant un achalandage de 3 676 visiteurs en moyenne par semaine.
6. En général, la hausse relative du nombre d'exploitations utilisant les circuits courts a récemment été plus marquée pour la MRC que pour l'ensemble des MRC de la CMM. Cette hausse s'est produite surtout au niveau des exploitations utilisant la vente en kiosque ou en marché public.
7. La MRC compte 177 commerces de détail alimentaires soit le quart des entreprises de ce type à l'échelle de la région des Laurentides. La majorité de ces commerces se compose d'épiceries, de dépanneurs, de marchés et de locaux de préparation d'aliments.
8. La MRC compte 5 commerces de gros, ce qui correspond à seulement 4 % du nombre total d'entreprises de ce type répertoriées dans les Laurentides. Ces établissements font surtout l'entreposage et la distribution de produits alimentaires, particulièrement de fruits et de légumes frais.
9. La Coopérative pomicole du Lac des Deux-Montagnes constitue l'unique exemple de distribution collective de produits agricoles sur le territoire de la MRC.



Carte 17 Activités complémentaires à l'agriculture

### 3 DIAGNOSTIC

#### 3.1 Principaux constats

Le diagnostic du PDZA identifie les forces et les faiblesses de l'agriculture régionale, ainsi que les opportunités ou les contraintes se rapportant au développement agricole sur le territoire (Girard *et al.*, 2015; Tessier *et al.*, 2012). Il s'appuie vaguement sur une méthode d'analyse éprouvée appelée l'analyse FFOM (forces, faiblesses, opportunités, menaces) ou, en anglais, la SWOT analysis (Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats) (Girard *et al.*, 2015). Il est établi conjointement ou « coconstruit » par la MRC et ses partenaires, réunis au sein des comités de travail (cf. section 1.2), à partir des faits saillants extraits de l'analyse des données traitées dans le portrait (donnés en fin de sections), mais aussi à partir des résultats de diverses consultations menées durant l'élaboration du PDZA (autres que les rencontres des comités de travail; cf. tab. 1, section 1.2). La réalisation du diagnostic dans la démarche de PDZA constitue une opération complexe, essentielle tant à la définition d'une vision de l'avenir du développement agricole sur le territoire (section 4) qu'à l'orientation et à la conception du plan d'action (section 5) (Tessier *et al.*, 2012).

**Analyse FFOM**—Les principaux constats ou éléments résultant de l'analyse FFOM se définissent comme suit : les forces représentent les aspects positifs sur lesquels on peut bâtir le futur; les faiblesses sont les aspects négatifs à l'égard desquels il existe des marges d'amélioration; les opportunités constituent le potentiel positif dont on peut tirer parti; enfin, les menaces sont les problèmes, les obstacles ou les limitations pouvant empêcher ou limiter le développement de l'agriculture sur la MRC (Girard *et al.*, 2015). Par cette analyse, les faits saillants découlant du portrait se voient classifiés, priorisés et remodelés par les partenaires du PDZA de la MRC. Notons, par ailleurs, que l'analyse FFOM quoique s'appuyant d'abord sur les faits saillants du portrait, est néanmoins basée sur le jugement des participants à l'établissement du diagnostic – elle est donc, par nature, subjective et qualitative (Girard *et al.*, 2015).

	Forces	
Milieu général	<ul style="list-style-type: none"> <li>La MRC bénéficie non seulement de sols d'une qualité exceptionnelle, mais aussi d'un microclimat favorable à l'horticulture, qui se caractérise par une saison de croissance plus hâtive et plus longue relativement aux autres régions agricoles du Québec.</li> <li>La diversité des paysages et les attraits non agricoles de la MRC, tels que les sites patrimoniaux naturels et historiques du parc national d'Oka, du Moulin Légaré et de l'Abbaye d'Oka, incitent les touristes et les excursionnistes à visiter et découvrir le territoire.</li> </ul>	
Territoire agricole	<ul style="list-style-type: none"> <li>La réglementation régionale en place, c'est-à-dire le RCI de la MRC, contribue à renforcer la protection de la zone agricole puisqu'elle encadre de façon stricte les usages non agricoles pour favoriser l'agriculture.</li> <li>Indice de la vigueur des activités agricoles sur le territoire, le taux d'occupation de la zone agricole de la MRC est spécialement élevé, particulièrement à Saint-Joseph-du-Lac.</li> </ul>	
Activités agricoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contrairement à une tendance à la baisse généralisée sur la région métropolitaine, le nombre d'exploitations agricoles demeure stable dans la MRC, signe d'une base entrepreneuriale diversifiée.</li> <li>L'utilisation étendue de main-d'œuvre familiale, combinée à l'embauche de main-d'œuvre non familiale québécoise ou étrangère, réduit la vulnérabilité des exploitations agricoles de la MRC face aux difficultés d'approvisionnement, tout en générant des retombées locales.</li> </ul>	

	Forces (suite)	
Activités agricoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les productions agricoles de la MRC sont hautement diversifiées et varient grandement selon la municipalité (pomicole, acéricole, maraîchère, viticole, céréalière, laitière, etc.). Cette diversité rend la région attrayante et contribue à protéger le secteur agricole face aux aléas de l'économie.</li> <li>La MRC est un pôle régional et provincial de production pomicole, principalement grâce à Saint-Joseph-du-Lac; on y trouve un encadrement technique de haut niveau, un regroupement de producteurs (la Coopérative pomico-le du Lac des Deux-Montagnes) et des emballeurs avec accès aux chaînes.</li> </ul>	
Activités complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le nombre d'exploitations agricoles faisant de la transformation est élevé et s'accroît dans la MRC, de sorte que cette dernière s'inscrit comme chef de file régional en termes de produits à valeur ajoutée; Saint-Joseph-du-Lac propulse la MRC vers l'avant à cet égard.</li> <li>La MRC se démarque en ce qui concerne l'agrotourisme et les autres formes de mise en marché de proximité. La présence sur le territoire de cidreries, de vignobles, de fermes exotiques et d'une route touristique balisée (le Chemin du Terroir des Laurentides) en est pour beaucoup.</li> <li>Le Magasin de l'Abbaye d'Oka, ouvert à l'année, ainsi que les deux marchés publics saisonniers de la MRC, localisés à Saint-Eustache et à Oka, génèrent un achalandage non négligeable et constituent d'excellentes vitrines pour la promotion des produits régionaux.</li> <li>Avec un bon nombre d'entreprises de transformation industrielle, une foule de commerces de détail alimentaires et plusieurs commerces de gros, la MRC possède un réseau solide en place pour développer le maillage avec les producteurs agricoles.</li> </ul>	

	Faiblesses	
Milieu général	<ul style="list-style-type: none"> <li>Même si la MRC possède une zone agricole productive directement adjacente à la zone urbaine et un nombre important de commerces de détail alimentaire, plusieurs secteurs du territoire sont qualifiés de déserts alimentaires et les besoins en aide alimentaire sont considérables.</li> <li>Hormis l'insuffisance des connaissances sur l'état actuel des cours d'eau et des plans d'eau en milieu agricole, il existe dans la MRC un certain manque d'appropriation et de mise en valeur des ressources hydriques.</li> </ul>	
Territoire agricole	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'accès à la terre est particulièrement difficile dans la MRC, surtout pour la relève. Les terres agricoles sont dispendieuses et leur disponibilité physique est limitée, ce qui engendre une compétition entre acheteurs qui contribue à pousser les prix à la hausse.</li> <li>La présence marquée de terres cultivées mais non enregistrées au MAPAQ dans la zone agricole de la MRC témoigne de la précarité de l'agriculture dans certains secteurs. Plusieurs cultures non enregistrées sont situées notamment en bordure du périmètre urbain de Saint-Eustache.</li> <li>Un transfert du fardeau fiscal municipal pourrait être en train de s'opérer vers le secteur agricole de la MRC, au détriment des exploitations et des exploitants agricoles, conséquence de la hausse récente et fulgurante de la valeur des terres agricoles vis-à-vis des immeubles à usage autre que l'agriculture.</li> </ul>	

	Faiblesses (suite)
Activités agricoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>La petite taille des exploitations agricoles de la MRC fait en sorte que leur rentabilité peut être non optimale, ce qui augmente leur fragilité. Les petites entreprises requièrent souvent le même équipement, utilisent moins d'outils de gestion et consacrent relativement peu de temps à leur production, par exemple, en comparaison aux plus grandes, qui bénéficient d'économies d'échelle.</li> <li>Reflet d'une réalité territoriale, le niveau de scolarisation de la relève agricole établie est faible dans la MRC; une bonne partie des jeunes agriculteurs ne détient pas de diplôme postsecondaire et plusieurs n'effectuent aucunes études.</li> <li>Malgré la proximité de la zone agricole, une méconnaissance envers l'agriculture semble persister chez les jeunes de la MRC, ces derniers résidant majoritairement en milieu urbain. Les métiers agricoles sont peu valorisés et les besoins du marché du travail associés sont peu connus.</li> <li>La MRC tire de l'arrière en ce qui concerne la production certifiée biologique; la mise en marché des produits biologiques via la distribution de paniers elle-aussi est peu développée sur le territoire.</li> </ul>
Activités complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les producteurs agrotouristiques de la MRC disposent de moyens limités et peuvent difficilement contribuer à tous les efforts promotionnels mis en place par les organismes touristiques de la région.</li> <li>La MRC compte peu d'événements porteurs permettant de faire rayonner l'agriculture régionale et ses divers produits. Il semble y avoir place à l'amélioration en ce qui concerne le support apporté par les organisations à la mise sur pied de tels événements.</li> </ul>

	Opportunités
Milieu général	<ul style="list-style-type: none"> <li>La situation géographique de la MRC (porte d'entrée des Laurentides, à l'interface entre les milieux agricole et urbain) et la proximité du marché métropolitain (Marché central, ventes directes), favorisent les occasions de vente et de consommation des produits agricoles.</li> <li>La croissance démographique en cours dans la MRC accroît le bassin de clients-consommateurs potentiels de produits agricoles régionaux et d'activités complémentaires à l'agriculture.</li> <li>La forte concentration de boisés agricoles et d'érablières propices à la production de sirop d'érable dans la zone agricole de la MRC recèle un important potentiel sylvicole et acéricole qui, actuellement, n'est pas pleinement exploité ou mis en valeur.</li> <li>La présence à proximité d'un réseau d'intervenants et de services agricoles, ainsi que de plusieurs institutions d'enseignement spécialisées en agriculture (CFAM, Université McGill (campus Macdonald), Collectif régional en formation agricole, etc.) constitue pour la MRC, un atout à faire connaître et à mieux utiliser.</li> </ul>
Territoire agricole	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des secteurs de morcellement « en grappe » sont présents à l'intérieur de la zone agricole de la MRC; ces secteurs pourraient potentiellement faire l'objet d'un remembrement s'il s'avère que l'agriculture locale pourrait en bénéficier.</li> <li>La présence de terres agricoles de petite taille dans la MRC pourrait faciliter le développement, surtout par les agriculteurs de la relève, de productions émergentes et de créneaux de spécialité.</li> </ul>

	Opportunités (suite)
Territoire agricole	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les friches agricoles existantes sur le territoire de la MRC présentent un potentiel de mise en valeur, laquelle peut se concrétiser, notamment, par le reboisement, ou encore, par la remise en culture.</li> </ul>
Activités agricoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>La MRC possède un bassin potentiel de main-d'œuvre considéré apte au travail pouvant répondre du moins en partie aux besoins d'embauche des exploitations agricoles MRC, lesquels sont actuellement souvent comblés par des travailleurs montréalais ou étrangers.</li> <li>L'intérêt grandissant des consommateurs pour les produits transformés, les produits de spécialité, les produits de santé naturels, les aliments biologiques, l'achat en ligne et les applications mobiles, enferme pour les exploitations agricoles de la MRC, des occasions de croissance et d'innovation.</li> </ul>
Activités complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le territoire de la MRC est traversé par un réseau de transport actif (la Route Verte) et un circuit de visites d'ateliers d'arts (la Route des Arts). Le cyclotourisme et le tourisme culturel sont des volets du tourisme rural qui présentent des possibilités intéressantes de croisement avec l'agrotourisme.</li> <li>La notoriété de même que la capacité d'attraction de certaines entreprises ou établissements de la MRC (Les Vergers Lafrance, La Maison Lavande, parc national d'Oka, Super Aqua Club, etc.) font partie des opportunités à saisir pour mettre en avant l'agriculture régionale et l'agrotourisme.</li> <li>L'Abbaye d'Oka constitue un espace pouvant arrimer développement agricole, alimentaire, touristique et culturel; ce joyau régional a le potentiel d'évoluer en un lieu de synergie, un carrefour stratégique s'inscrivant dans le prolongement de l'agriculture.</li> </ul>

	Menaces
Milieu général	<ul style="list-style-type: none"> <li>Située en périphérie métropolitaine, la zone agricole de la MRC est affectée par le phénomène d'étalement urbain. La proximité de la zone urbaine existante engendre de fortes pressions pour la réalisation de projets de développement à des fins autres que l'agriculture en zone agricole.</li> <li>Les reliefs escarpés et les types de sols qui caractérisent la zone agricole de la MRC sont vulnérables à l'érosion; la présence de cultures et de pratiques culturales laissant peu de résidus au sol accroît cette vulnérabilité. L'érosion des terres entraîne des pertes de sols, mais surtout, a des effets directs sur la qualité et l'écoulement de l'eau.</li> <li>Le développement d'activités d'extraction de substances minérales à l'intérieur de la zone agricole de la MRC, est susceptible d'imposer des contraintes au milieu environnant (naturel et humain).</li> </ul>
Territoire agricole	<ul style="list-style-type: none"> <li>La présence marquée d'usages résidentiels dans la zone agricole de la MRC, souvent antérieurs à l'entrée en vigueur de la LPTAA, entraîne des problèmes de cohabitation liés, entre autres, à l'usage des pesticides, au bruit, à la poussière et aux odeurs.</li> <li>Le taux de location des terres agricoles est relativement élevé dans la MRC, particulièrement à Saint-Eustache. La location est un mode de tenure qui génère de l'incertitude et qui mène souvent à un sous-investissement de la part de l'agriculteur locataire.</li> </ul>

	Menaces (suite)	
Territoire agricole		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'accapement des terres et l'acquisition de terre agricole par des gentlemen-farmers désirant s'exiler en campagne tout en demeurant à proximité de la ville, se concrétisent dans la MRC et semblent nuire tant au dynamisme agricole qu'à la durabilité de l'agriculture.</li> <li>▪ Les terres agricoles de la MRC sont parmi les plus chères au Québec et leur valeur s'accroît continuellement, créant un contexte favorable à la spéculation foncière, qui pose des défis quant à la rentabilité des activités agricoles et à l'accès à la terre pour la relève.</li> <li>▪ La zone agricole de la MRC est relativement morcelée, principalement aux abords des périmètres d'urbanisation et des axes routiers principaux, notamment à Saint-Eustache. La vocation agricole des lots de petite taille pourrait se voir menacée à court ou à long terme.</li> </ul>
Activités agricoles		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le nombre d'exploitations agricoles prévoyant vendre à moyen terme est en hausse dans la MRC et une importante part de ces exploitations ne parviennent pas à identifier de relève, particulièrement à Oka.</li> <li>▪ Le développement futur de l'agriculture dans la MRC pourrait souffrir du fait d'agriculteurs sous-scolarisés et inadéquatement formés en gestion (ex. : aptitude à anticiper et à suivre les nouvelles tendances, à intégrer les nouvelles technologies, à s'adapter aux marchés changeants, etc.).</li> <li>▪ La forte présence de vergers sur le territoire rend la MRC particulièrement vulnérable aux infestations affectant les productions pomicoles/fruitières; un manque de vigilance à ce niveau pourrait entraîner une détérioration du statut phytosanitaire des vergers et ainsi affecter négativement le secteur agricole au sens large.</li> <li>▪ Les besoins en eau d'irrigation des productions maraîchères de la MRC sont considérables et peuvent survenir de façon ponctuelle, souvent lorsque les débits des cours d'eau sont bas; une réduction éventuelle des capacités de prélèvement affecterait négativement ce secteur de production.</li> <li>▪ La prolifération d'activités économiques autres qu'agricoles, non complémentaires à l'agriculture, en zone agricole, pourrait générer davantage de problèmes de cohabitation et affecter négativement les activités et la zone agricoles de la MRC.</li> </ul>
Activités complémentaires		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le déménagement ou la fermeture du Marché central de Montréal, infrastructure facilitante pour la commercialisation des fruits et légumes de la MRC, dû à un manque d'intérêt des gros acheteurs ou pour tout autre raison, imposerait un choc aux exploitations agricoles de la MRC.</li> </ul>

Une synthèse récapitulative des résultats de l'analyse FFOM est présentée au tableau 47, lequel fournit une vue d'ensemble de tous les constats explicités ci-haut. Il devient notamment plus facile avec cette vue globale de faire la distinction des enjeux de développement agricole sur la MRC (cf. section 3.2). Notons par ailleurs qu'il demeure nécessaire, afin de s'assurer d'avoir une pleine compréhension du diagnostic, de se référer non seulement à la synthèse mais aussi aux constats détaillés ou même, s'il y a lieu, à la partie appropriée du portrait (section 2).

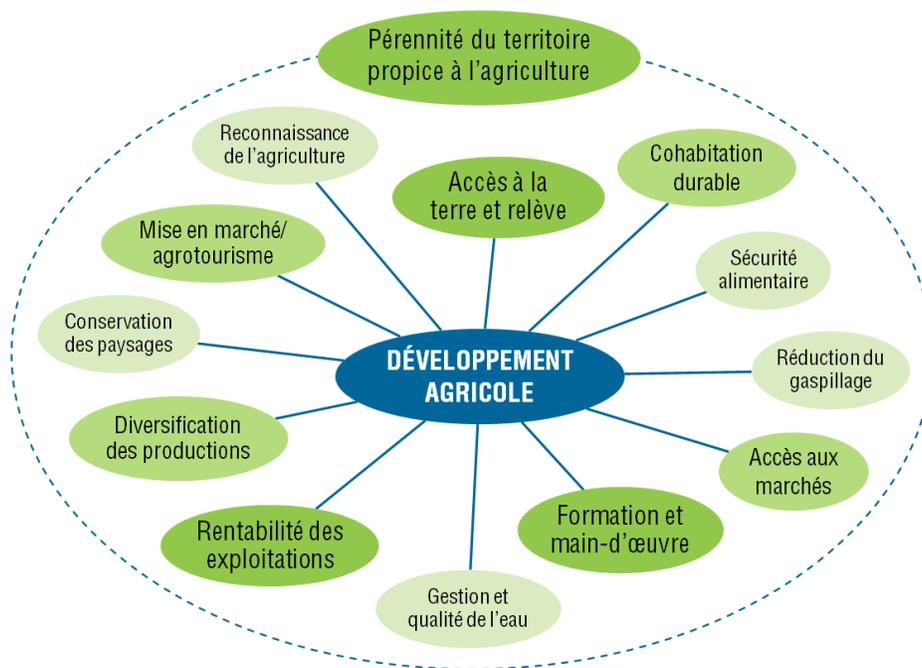
**Tableau 47** Synthèse récapitulative des résultats de l'analyse FFOM

	Forces	Opportunités
Positif	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sols de qualité et climat favorable à l'horticulture;</li> <li>▪ Paysages variés et attrait patrimonial attractifs;</li> <li>▪ Réglementation contribuant à protéger la zone agricole;</li> <li>▪ Taux élevé d'occupation de la zone agricole;</li> <li>▪ Solidité de la base entrepreneuriale agricole;</li> <li>▪ Utilisation de multiples sources de main-d'œuvre;</li> <li>▪ Productions agricoles hautement diversifiées;</li> <li>▪ Pôle régional et provincial de production pomicole;</li> <li>▪ Nombre important de producteurs-transformateurs;</li> <li>▪ Vaste utilisation des circuits courts dont l'agrotourisme;</li> <li>▪ Vitrites de promotion des produits régionaux en place;</li> <li>▪ Réseau de transformateurs et de commerces alimentaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Situation géographique facilitant la mise en marché;</li> <li>▪ Bassin croissant de clients-consommateurs potentiels;</li> <li>▪ Potentiel sylvicole et acéricole non pleinement exploité;</li> <li>▪ Réseau d'intervenants et de services agricoles à proximité;</li> <li>▪ Secteurs de morcellement susceptibles d'être remembrés;</li> <li>▪ Petite terres propices à l'essor de productions émergentes;</li> <li>▪ Potentiel de mise en valeur des friches agricoles;</li> <li>▪ Bassin de main-d'œuvre considéré apte au travail;</li> <li>▪ Intérêt des consommateurs pour les nouvelles tendances;</li> <li>▪ Présence d'un réseau cyclable et d'un circuit culturel;</li> <li>▪ Notoriété de certaines entreprises ou établissements;</li> <li>▪ Large possibilité d'évolution de l'Abbaye d'Oka.</li> </ul>
	Faiblesses	Menaces
Négatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Déserts alimentaires et besoins en aide alimentaire;</li> <li>▪ Manque d'appropriation des ressources hydriques;</li> <li>▪ Accès à la terre difficile pour la relève agricole;</li> <li>▪ Présence marquée de cultures non enregistrées;</li> <li>▪ Amorce d'un transfert fiscal vers le secteur agricole;</li> <li>▪ Rentabilité non optimale des petites exploitations;</li> <li>▪ Faible niveau de scolarité de la relève agricole;</li> <li>▪ Méconnaissance de l'agriculture chez les jeunes urbains;</li> <li>▪ Production certifiée biologique peu développée;</li> <li>▪ Difficulté pour les producteurs de contribuer à tous les efforts de promotion agrotouristique;</li> <li>▪ Manque d'événements permettant de faire rayonner l'agriculture régionale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pressions d'étalement urbain et d'urbanisation;</li> <li>▪ Vulnérabilité des sols agricoles à l'érosion;</li> <li>▪ Développement d'activités d'extraction minière;</li> <li>▪ Problèmes de cohabitation liés aux usages résidentiels;</li> <li>▪ Taux élevé de location des terres agricoles;</li> <li>▪ Accaparement des terres par des non agriculteurs;</li> <li>▪ Augmentation continue de la valeur des terres agricoles;</li> <li>▪ Morcellement prononcé de la zone agricole;</li> <li>▪ Difficulté des exploitations à identifier la relève;</li> <li>▪ Sous-scolarisation et manque de formation en gestion;</li> <li>▪ Vulnérabilité aux infestations touchant les arbres fruitiers;</li> <li>▪ Réduction des capacités de prélèvement d'eau d'irrigation;</li> <li>▪ Prolifération d'activités non complémentaires;</li> <li>▪ Déménagement ou fermeture du Marché central.</li> </ul>

*Note : le rangement des éléments dans une catégorie donnée reflète le jugement des participants à l'établissement du diagnostic.*

### 3.2 Enjeux de développement

Nous identifions ici dans la poursuite du travail de synthèse des résultats de l'analyse FFOM (cf. section 3.1), les enjeux de développement agricole pour le territoire de la MRC (fig. 32). Les 13 enjeux de développement montrés à la figure 32 découlent directement des constats de la section précédente; tout comme ces derniers, leur formulation et leur priorisation ont été discutées et validées par les partenaires du PDZA de la MRC. Les enjeux sont représentés de façon à ce que la taille de la police de caractère et l'intensité de la couleur reflète le degré d'importance qui leur est accordé par la MRC et ses partenaires; ces enjeux sont ceux sur lesquels concentrer les efforts.



**Figure 32** Schématisation des enjeux de développement du PDZA

## 4 VISION CONCERTÉE

### 4.1 Énoncé de vision

La vision concertée donne une ligne directrice au PDZA et reflète la vision d'avenir que partagent les partenaires du PDZA de la MRC quant au développement de l'agriculture sur le territoire (Tessier *et al.*, 2012). S'insérant en amont du processus de planification territoriale, la vision est une image globale exposant où la collectivité souhaite en être dans un horizon à long terme (MAMROT, 2010, cité dans Tessier *et al.*, 2012). En plus d'être le produit d'une analyse objective, s'appuyant sur les connaissances acquises à propos du territoire et des activités agricoles qu'il abrite, ainsi que sur les enjeux auxquels il fait face, la vision représente les valeurs de ceux qui participent à son élaboration, puisqu'elle est le fruit d'une concertation entre les principaux acteurs concernés (MAMROT, 2010, cité dans Tessier *et al.*, 2012; Tessier *et al.*, 2012). C'est donc par suite de la construction du portrait (section 2) et de l'établissement du diagnostic (section 3), mais aussi des diverses consultations de tenues (cf. section 1.2), que la MRC et ses partenaires privilégient un horizon de planification de 15 ans et retiennent l'énoncé suivant :

**« En 2031, la MRC de Deux-Montagnes participe, par son souci de valorisation et de protection de la zone et des activités agricoles, à l'essor d'un secteur agricole prospère, de qualité et de proximité, répondant aux besoins des communautés locales. Diversifiée et reconnue, l'agriculture régionale contribue, par ses multiples fonctions, au dynamisme et à l'attractivité de l'ensemble du territoire. La MRC est renommée pour son terroir riche et productif, tout en s'imposant à la fois comme milieu de vie exceptionnel et comme destination agricole de premier choix. »**

Par la formulation de cet énoncé, les partenaires du PDZA affirment leur ambition commune de développement agricole dans la MRC. La réalisation de cette vision sera facilitée par la détermination de principes généralement reconnus de tous, à partir desquels des orientations sont spécifiées, suivant les axes d'intervention du PDZA.

### 4.2 Principes directeurs

La MRC et ses partenaires souhaitent dégager des principes généraux qui permettront d'orienter leurs actions futures. Dans la perspective d'une agriculture durable, le conseil des maires de la MRC et l'ensemble des acteurs impliqués au sein des comités de travail du PDZA, s'accordent pour reconnaître les principes suivants :

- La zone agricole forme un patrimoine collectif délimité qui mérite de faire l'objet de fierté, mais dont l'importance réelle demeure insuffisamment reconnue;
- La zone agricole est avant tout un espace de production et de transformation, mais par ses multiples fonctions, elle fait aussi office de milieu de vie pour ses habitants;
- La pérennité de la zone agricole et des activités agricoles qui y sont pratiquées est fragilisée par la proximité urbaine, d'où la nécessité d'user de mesures de protection;
- L'agriculture et les activités qui lui sont complémentaires, dont l'agrotourisme, constituent des moteurs de développement pour l'économie régionale;

- La diversité des productions, des modèles d'affaires, des types de main-d'œuvre et des formes de mise en marché doit être préservée car elle renforce le secteur agricole;
- Le développement d'un secteur agricole prospère s'appuie sur des entreprises rentables opérées par des agriculteurs gestionnaires performants et dûment formés;
- La bonne cohabitation des différents usages et activités à l'intérieur de la zone agricole est essentielle au développement harmonieux de la communauté;
- Les échanges de proximité entre les milieux agricole et urbain, entre agriculteurs et consommateurs, favorisent la mise en valeur de l'agriculture et de sa base territoriale;
- L'essor d'une agriculture dynamique et innovante passe par la relève agricole, qui pour s'établir convenablement, doit être en mesure d'accéder à la terre sans heurt;
- La production agricole est un volet fondamental du système alimentaire et les agriculteurs ont un rôle à jouer pour assurer la sécurité alimentaire au niveau communautaire;
- Il est essentiel que les jeunes s'intéressent à l'agriculture et comprennent le rôle que les activités et les entreprises agricoles jouent pour la collectivité;
- Les activités agricoles doivent se développer en préservant la richesse et de la qualité des paysages ruraux et de l'environnement naturel.

En reconnaissant ces principes directeurs, les partenaires du PDZA s'engagent à soutenir et à favoriser la mise en œuvre d'actions visant le respect desdits principes.

## 5 PLAN D'ACTION

### 5.1 Orientations privilégiées

Avec pour but la concrétisation de leur vision et suivant des principes partagés, la MRC et ses partenaires identifient 14 orientations prioritaires de développement structurant leurs actions. Ces orientations découlent directement des principaux constats du diagnostic (cf. section 3.1) et s'insèrent à l'intérieur des quatre axes d'interventions (secteurs généraux d'intervention) établis plus tôt dans la démarche d'élaboration du PDZA (cf. section 1.3).

#### AXE 1 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- **Orientation 1.1** Garantir la protection de la zone agricole présentant un potentiel de mise en culture et veiller à la pérennité des activités agricoles et agroalimentaires qui s'y déroulent.
- **Orientation 1.2** Promouvoir le bon voisinage et assurer le maintien d'une saine cohabitation entre les différents usages et usagers de la zone agricole.
- **Orientation 1.3** Prioriser l'agriculture en zone agricole dynamique tout en facilitant la réalisation des activités complémentaires à l'agriculture.
- **Orientation 1.4** Supporter la mise en valeur par l'agriculture des espaces sous-utilisés à l'intérieur de la zone agricole et des espaces cultivables en zone urbaine.

#### AXE 2 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- **Orientation 2.1** Favoriser la diversification des productions, des modèles d'affaires, des sources d'approvisionnement en main-d'œuvre et des formes de mise en marché.
- **Orientation 2.2** Mettre de l'avant les exploitations et les produits agricoles locaux et régionaux et renforcer l'effort de promotion de l'agrotourisme au niveau MRC.
- **Orientation 2.3** Améliorer la performance, la rentabilité et la capacité d'adaptation au changement des exploitations et des exploitants agricoles.
- **Orientation 2.4** Appuyer l'innovation en agriculture et supporter l'établissement de la relève agricole en améliorant l'accès à la terre.

#### AXE 3 – ALIMENTATION ET SOCIÉTÉ

- **Orientation 3.1** Valoriser l'agriculture pratiquée sur le territoire et faire reconnaître la zone agricole comme espace nourricier et économique d'importance.
- **Orientation 3.2** Défendre la conception de l'agriculture comme volet du système alimentaire auprès des citoyens, agriculteurs comme citoyens.
- **Orientation 3.3** Faire en sorte que les jeunes s'intéressent à l'agriculture, connaissent ses fonctions et valorisent les métiers agricoles.
- **Orientation 3.4** Multiplier les échanges de proximité entre les milieux agricole et urbain, ainsi qu'au sein même du milieu agricole.

#### AXE 4 – PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT

- **Orientation 4.1** Conserver et mettre en valeur les éléments patrimoniaux significatifs du paysage rural de la zone agricole, naturels ou bâtis.
- **Orientation 4.2** Favoriser une gestion intégrée de l'eau en adoptant des mesures ou en faisant la promotion de pratiques permettant de protéger la ressource eau.

### 5.2 Actions retenues

Les actions retenues dans le plan d'action prennent appui sur le diagnostic et la vision concertée pour décrire les moyens dégagés par la MRC et ses partenaires en réponse aux enjeux de développement identifiés (cf. fig. 32, section 3.2) et aux orientations privilégiées (cf. section 5.1) (Tessier *et al.*, 2012). Des objectifs spécifiques sont fixés pour chacune des orientations et les actions qui permettront de mettre en œuvre lesdits objectifs sont détaillées. Ces actions reçoivent le soutien du conseil des maires de la MRC et des acteurs impliqués au sein des comités de travail du PDZA. Les partenaires associés (confirmés ou pressentis) sont identifiés pour chaque action, en plus d'une appréciation de l'échéance de mise en œuvre (court terme, moyen terme, etc.). Nous estimons, pour l'immédiat, les coûts associés à la réalisation des actions de manière strictement qualitative. Il est à noter, par ailleurs, que les partenaires du PDZA de la MRC s'engagent à bonifier le plan d'action dans un délai raisonnable suivant son l'adoption. Les éléments à préciser incluent, notamment, la confirmation de l'implication des partenaires pour l'ensemble des actions, la quantification rigoureuse des investissements requis, mais surtout, la priorisation des actions en fonction des moyens et des ressources disponibles, qui fera partie du mandat du comité de suivi du PDZA (cf. section 5.3).

## AXE 1 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Orientations	Objectifs	Actions	Mise en œuvre		Échéance	Budget
			Responsable	Partenaires		
1.1 Garantir la protection de la zone agricole présentant un potentiel de mise en culture et veiller à la pérennité des activités agricoles et agroalimentaires qui s'y déroulent.	1.1.1 Utiliser les outils de planification disponibles pour assurer une protection optimale du territoire agricole.	<p>1. Intégrer au schéma d'aménagement révisé (SAR) la vision et les orientations du PDZA, ainsi que les dispositions du RCI-2005-01 en lien avec l'agriculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>confirmer les indicateurs de la base territoriale de la zone agricole par l'utilisation d'une grande affectation du territoire agricole (limites, superficies, etc.);</li> <li>poursuivre la mise en œuvre d'un encadrement rigoureux des usages en priorisant ceux contribuant à la pérennité voire au développement des activités agricoles.</li> </ul>	MRC	Municipalités, CMM, MAPAQ, MAMOT	CT	\$
	1.1.2 Déployer une stratégie de communication pour faire ressortir l'importance de la zone agricole comme lieu de production économique.	<p>2. Mieux communiquer les enjeux et les défis associés au vivre et habiter un milieu agricole dynamique. Faire en sorte que les citoyens soient conscients d'habiter un milieu agricole, par exemple, en plaçant des écriteaux aux points d'entrée de la zone agricole dans l'ensemble des principales municipalités agricoles.</p>	MRC	Municipalités, UPA	CT	\$
1.2 Promouvoir le bon voisinage et assurer le maintien d'une saine cohabitation entre les différents usages et usagers de la zone agricole.	1.2.1 Amorcer une réflexion régionale sur la cohabitation des usages agricoles et non agricoles, en tenant compte du niveau de dynamisme observé.	<p>3. Mettre en place une table de concertation visant à améliorer la cohabitation entre les usages agricoles et non agricoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>réaliser un portrait caractérisant de manière plus ciblée et détaillée les usages non agricoles en zone agricole;</li> <li>identifier les problématiques de cohabitation entre les différents usagers de la zone agricole;</li> <li>mettre en œuvre des outils de gestion durable des usages et des activités autorisés (règlements, mécanismes de communication, etc.) dans le respect du développement agricole.</li> </ul>	MRC	Municipalités, MAMOT, UPA, MAPAQ	EC	\$
	1.2.2 Favoriser la cohabitation harmonieuse des différents usagers de la zone agricole.	<p>4. Mettre en œuvre des mesures visant à améliorer la cohabitation entre les usagers de la zone agricole (agriculteurs, touristes, cyclistes, faune, etc.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>proposer des aménagements permettant d'assurer la sécurité des usagers du milieu (mobilité, éclairage, etc.);</li> <li>diffuser de l'information vulgarisant les réalités agricoles auprès des résidents et voisins de la zone agricole (publications, activités, etc.).</li> </ul>	MRC	Municipalités, Vélo Québec, UPA, TBL	EC	\$\$

## AXE 1 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Orientations	Objectifs	Actions	Mise en œuvre		Échéance	Budget
			Responsable	Partenaires		
1.3 Prioriser l'agriculture en zone agricole dynamique tout en facilitant la réalisation des activités complémentaires à l'agriculture.	1.3.1 Créer un environnement réglementaire favorable au développement agricole.	<p>5. Examiner la réglementation en vigueur dans la perspective d'améliorer l'efficacité réglementaire locale-régionale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>passer en revue les règlements municipaux touchant le milieu agricole en identifiant les bons coups mais aussi les irritants;</li> <li>uniformiser la réglementation entre les municipalités selon une approche adaptée aux besoins et à la réalité du milieu agricole.</li> </ul>	MRC	Municipalités, MAPAQ, UPA	MT	\$
	1.3.2 Encourager la réalisation des activités complémentaires à l'agriculture.	<p>6. Réviser les outils réglementaires relatifs aux activités complémentaires à l'agriculture (dont l'agrotourisme) en tenant compte de l'évolution des activités agricoles sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>comprendre les besoins des agriculteurs et s'adapter en tenant compte des perspectives en ce qui concerne les activités complémentaires à l'agriculture;</li> <li>mettre en place un encadrement ou un accompagnement répondant aux besoins soulevés par les agriculteurs et permettant aux activités complémentaires de se réaliser sans nuire au territoire et aux activités agricoles.</li> </ul>	MRC	Municipalités, UPA, MAPAQ, MAMOT	CT	\$
1.4 Supporter la mise en valeur par l'agriculture des espaces sous-utilisés à l'intérieur de la zone agricole et des espaces cultivables en zone urbaine.	1.4.1 Mettre en valeur les friches et autres espaces sous-utilisés situés à l'intérieur de la zone agricole.	<p>7. Élaborer un plan d'action visant à valoriser les terres agricoles en friche :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>examiner le potentiel de mise en valeur des friches en zone agricole;</li> <li>proposer des mesures favorisant le reboisement ou la remise en culture des friches agricoles (ex. : règlement sur la fauche).</li> </ul>	MRC	Municipalités, MAPAQ, CMM, UPA	MT	\$\$
		<p>8. Étudier les possibilités de mise en valeur des massifs boisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>analyser les potentiels forestier, agroforestier et acéricole des boisés situés en zone agricole (ex. : recensement des érablières exploitées et non exploitées);</li> <li>promouvoir les pratiques permettant d'optimiser les bénéfices tirés des boisés agricoles.</li> </ul>	MRC	Municipalités, UPA, CMM, MAPAQ	LT	\$\$

## AXE 1 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Orientations	Objectifs	Actions	Mise en œuvre		Échéance	Budget
			Responsable	Partenaires		
1.4 Supporter la mise en valeur par l'agriculture des espaces sous-utilisés à l'intérieur de la zone agricole et des espaces cultivables en zone urbaine.	1.4.1 Mettre en valeur les friches et autres espaces sous-utilisés situés à l'intérieur de la zone agricole.	<p>9. Déterminer si les terres agricoles morcelées ou non enregistrées au MAPAQ sont utilisées à leur plein potentiel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>mettre à jour l'inventaire des cultures non enregistrées et des secteurs de morcellement situés à l'intérieur de la zone agricole;</li> <li>vérifier si le développement de l'agriculture pratiquée sur ces terres est soumis à des contraintes particulières;</li> <li>utiliser, s'il y a lieu, des moyens pour réduire les effets négatifs ressentis (ex. : adoption d'un règlement sur le remembrement, diffusion des avantages liés à l'enregistrement des exploitations, etc.).</li> </ul>	MRC	Municipalités, CMM, MAPAQ, UPA	LT	\$
	1.4.2 Faciliter l'utilisation à des fins agricoles des espaces cultivables en zone urbaine.	10. Faire en sorte que la réglementation locale permette et favorise les projets d'agriculture urbaine, commerciale comme artisanale.	MRC	Municipalités	LT	\$

## AXE 2 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Orientations	Objectifs	Actions	Mise en œuvre		Échéance	Budget
			Responsable	Partenaires		
2.1 Favoriser la diversification des productions, des modèles d'affaires, des sources d'approvisionnement en main-d'œuvre et des formes de mise en marché.	2.1.1 Répondre aux besoins des exploitations en utilisant la main-d'œuvre disponible localement.	<p>11. Créer un plateau de travail permettant l'insertion des personnes éloignées du marché du travail au sein d'entreprises agricoles ou agroalimentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>associer les partenaires concernés par la formation et le recrutement de la main-d'œuvre en agriculture;</li> <li>identifier les exploitations intéressées à participer au projet en combinant les cultures pour procurer du travail à l'année;</li> <li>définir une liste de compétences requises ou recherchées et identifier 12 à 15 personnes à intégrer (1-2 personnes par entreprise);</li> <li>former les employés sur place en fonction des besoins identifiés et fournir un accompagnement continu en lien avec le savoir-être.</li> </ul>	MRC	UPA/CEAOL, CLE, La Porte de l'Emploi, CFAM, MAPAQ, Jardins solidaires	CT	\$\$\$

## AXE 2 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Orientations	Objectifs	Actions	Mise en œuvre		Échéance	Budget
			Responsable	Partenaires		
2.1 Favoriser la diversification des productions, des modèles d'affaires, des sources d'approvisionnement en main-d'œuvre et des formes de mise en marché.	2.1.2 Appuyer les agriculteurs dans leurs opérations et leurs projets d'expansion.	<p>12. Déployer, en collaboration avec l'ensemble des partenaires concernés, les ressources nécessaires afin de soutenir de façon efficiente le milieu agricole :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>s'assurer que le milieu agricole ait accès à des ressources bien informées quant à l'application de la réglementation locale et régionale;</li> <li>mettre en place des mécanismes permettant une circulation de l'information stratégique;</li> <li>être en mesure de conseiller les agriculteurs quant aux avenues possibles pour leur entreprise (besoins locaux, tendances actuelles, circuits de distribution disponibles, etc.);</li> <li>faire en sorte que les agriculteurs puissent être référés aux services et programmes de financement disponibles au besoin.</li> </ul>	MRC	Municipalités	EC	\$\$\$
		<p>13. Mettre sur pied une vigie sur l'agrotourisme visant à concerter et à territorialiser les efforts consacrés à promouvoir l'agrotourisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>développer les mécanismes de coopération et de communication entre les différents organismes et acteurs impliqués dans la promotion agrotouristique;</li> <li>favoriser les approches permettant la promotion de l'ensemble des producteurs agrotouristiques et de leur base territoriale (ex. : identité collective, kiosques de dépliants, événements agrotouristiques, etc.).</li> </ul>	MRC	TBL, TCAL Tourisme Laurentides, MAPAQ	MT	\$\$
2.2 Mettre de l'avant les exploitations et des produits agricoles locaux et régionaux et renforcer l'effort de promotion de l'agrotourisme au niveau MRC.	2.2.2 Développer la complicité entre les producteurs agricoles et le milieu des affaires.	<p>14. Inciter les entreprises (commerces de détail, restaurants, etc.) et les institutions non agricoles (écoles, hôpitaux, etc.) à adopter des politiques favorisant l'approvisionnement local :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>sensibiliser les hauts dirigeants et les responsables de l'approvisionnement aux avantages des produits locaux;</li> <li>compiler et diffuser une liste des produits et des fournisseurs locaux potentiels, représentative de la diversité des productions.</li> </ul>	MRC	TCAL, UPA, CCI2M	EC	\$\$

## AXE 2 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Orientations	Objectifs	Actions	Mise en œuvre		Échéance	Budget
			Responsable	Partenaires		
2.3 Améliorer la performance, la rentabilité et la capacité d'adaptation au changement des exploitations et des exploitants agricoles.	2.3.1 Amorcer une réflexion régionale sur la fiscalité agricole.	<p>15. Entreprendre une analyse conjointe de la fiscalité de l'agriculture et de son l'évolution sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>analyser les données foncières disponibles et vérifier s'il existe un déplacement de l'assiette fiscale vers le secteur agricole;</li> <li>examiner les solutions possibles pour soutenir une équité durable dans la répartition du fardeau fiscal des agriculteurs;</li> <li>supporter les stratégies fiscales favorisant le développement agricole notamment en ce qui concerne le transfert de ferme familiale.</li> </ul>	MRC	Municipalités, SAIDM, MAMOT, MAPAQ, UPA	CT	\$\$\$
	2.3.2 Outiller les agriculteurs de manière à renforcer la résilience des exploitations agricoles.	<p>16. Maximiser les échanges et les partenariats entre les intervenants en agriculture et les institutions d'enseignement agricoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>identifier les besoins des agriculteurs en formation ainsi que les meilleures stratégies pour dispenser la formation;</li> <li>associer les intervenants ou institutions appropriés en fonction des besoins de formation identifiés.</li> </ul>	MRC	CFAM, UPA, Collectif régional en formation agricole	EC	\$\$\$
		<p>17. Sensibiliser les institutions (gouvernementales, financières, etc.) aux divers besoins du milieu agricole :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>identifier les institutions peu familières avec l'agriculture, susceptibles de pouvoir fournir certains services aux agriculteurs;</li> <li>organiser des rencontres permettant aux agriculteurs d'exprimer leurs besoins aux intervenants desdites institutions.</li> </ul>	MRC	MAPAQ, UPA	EC	\$
		<p>18. Concerter les intervenants du milieu pour mieux soutenir les agriculteurs dans la prévention et le contrôle d'infestations telles que la brûlure bactérienne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>impliquer l'ensemble des acteurs concernés pour s'assurer que la stratégie de lutte ait des retombées durables;</li> <li>assurer une gestion durable de la foresterie urbaine afin que ce milieu ne soit pas un foyer d'infestation pour les cultures agricoles;</li> <li>supporter les propriétaires de végétaux affectés par la mise en place de moyens contribuant à réduire la propagation et l'incidence des infestations (ex. : surveillance, accompagnement, diffusion d'informations, adoption de règlements, etc.).</li> </ul>	MRC	Municipalités, MAPAQ, UPA, Agropomme	CT	\$\$\$

## AXE 2 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Orientations	Objectifs	Actions	Mise en œuvre		Échéance	Budget
			Responsable	Partenaires		
2.4 Appuyer l'innovation en agriculture et supporter l'établissement de la relève agricole en améliorant l'accès à la terre.	2.4.1 Faciliter le transfert de fermes et l'accès à la terre pour la relève agricole.	<p>19. Adhérer à la banque métropolitaine de terres agricoles mise en place dans le cadre du Plan d'action métropolitain de mise en valeur du territoire et des activités agricoles (PAMAA) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>joindre la plateforme Web développée par la CMM et partager les données nécessaires, s'il y a lieu;</li> <li>participer aux séances d'information ayant pour but de recruter les propriétaires fonciers et les demandeurs de terre.</li> </ul>	MRC	Municipalités, CMM, UPA	MT	\$

## AXE 3 – ALIMENTATION ET SOCIÉTÉ

Orientations	Objectifs	Actions	Mise en œuvre		Échéance	Budget
			Responsable	Partenaires		
3.1 Valoriser l'agriculture pratiquée sur le territoire et faire reconnaître la zone agricole comme espace nourricier et économique d'importance.	3.1.1 Faire rayonner l'agriculture et son développement.	<p>20. Créer une plateforme de communication et de diffusion du PDZA et des progrès récents de l'agriculture régionale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>partager et vulgariser les résultats de l'élaboration du portrait, du diagnostic, de la vision concertée et du plan d'action du PDZA, incluant l'évolution de la mise en œuvre des actions proposées;</li> <li>s'appuyer sur les outils en place afin de maximiser la diffusion de l'information (ex. : site Web de la MRC, plateforme Tous complices pour notre communauté, bulletins municipaux, etc.).</li> </ul>	MRC	Municipalités, Tous complices pour notre communauté, TCAL, UPA	MT	\$\$
		<p>21. Organiser une tournée agroalimentaire offrant l'opportunité aux décideurs (élus municipaux, directeurs) et autres intervenants du territoire de découvrir ou de reprendre contact avec la zone et les activités agricoles.</p>				
	3.1.2 Mettre en valeur le travail et la main-d'œuvre agricoles.	<p>22. Instaurer une fête des travailleurs agricoles en reconnaissance du travail réalisé par l'ensemble des travailleurs du secteur agricole :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>souligner l'importance de la main-d'œuvre agricole locale et étrangère pour les exploitations et plus largement, pour la collectivité;</li> <li>créer un lieu d'échange convivial entre les exploitants, les employés agricoles et les intervenants locaux.</li> </ul>	MRC	Municipalités, UPA/CEAOL	LT	\$\$

## AXE 3 – ALIMENTATION ET SOCIÉTÉ

Orientations	Objectifs	Actions	Mise en œuvre		Échéance	Budget
			Responsable	Partenaires		
3.2 Défendre la conception de l'agriculture comme volet du système alimentaire auprès des citoyens, agriculteurs comme citoyens.	3.2.1 Réduire l'insécurité alimentaire grâce aux surplus de la production agricole.	<p>23. Élaborer un projet visant à encourager la réduction des pertes alimentaires au niveau de la production tout en renforçant la sécurité alimentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>réunir les acteurs régionaux actifs dans la lutte au gaspillage et à l'insécurité alimentaire afin de mettre en commun les efforts;</li> <li>agir en continuité avec les actions en cours sur le territoire en proposant des mesures complémentaires à celles déjà en place;</li> <li>s'efforcer de réduire l'importance des déserts alimentaires existants sur le territoire en comblant les besoins locaux en priorité.</li> </ul>	MRC	CRDSL, CAAP, CISSS des Laurentides, Moisson Laurentides, Jardins solidaires, MAPAQ	CT	\$\$\$
	3.2.2 Conscientiser et mobiliser les citoyens au moyen de projets collectifs.	<p>24. Mettre sur pied un incubateur d'initiatives citoyennes et municipales où les acteurs de la collectivité, les enseignants et les étudiants seront appelés à collaborer et à innover pour stimuler le développement d'un territoire nourricier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>co-organiser un atelier citoyen participatif visant 1) l'appropriation des enjeux territoriaux identifiés au PDZA et 2) le co-design de solutions collectives pouvant répondre à ces enjeux;</li> <li>développer et mettre en œuvre les solutions identifiées lors de l'atelier par le soutien technique des étudiants aux citoyens et aux collaborateurs de la collectivité.</li> </ul>	MRC	Municipalités, CFAM, Collège Lionel-Groulx, Tous complices pour notre communauté	MT	\$\$
3.3 Faire en sorte que les jeunes s'intéressent à l'agriculture, connaissent ses fonctions et valorisent les métiers agricoles.	3.3.1 Vulgariser et promouvoir l'agriculture en milieu scolaire.	<p>25. Mettre en relation les partenaires concernés afin de cibler les écoles comme lieu privilégié pour valoriser la profession d'agriculteur et de sensibiliser les jeunes à la multifonctionnalité de l'agriculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>miser sur le programme Je cultive ma citoyenneté de l'UPA et sur la Tournée scolaire du CFAM pour améliorer la connaissance de l'agriculture et ses métiers chez les jeunes;</li> <li>impliquer des agriculteurs de la relève comme ambassadeurs pour traiter d'agriculture dans le cadre de cours ou de projets spéciaux;</li> <li>privilégier des projets respectueux de l'environnement, pour et avec les élèves, tels que le potager de l'école secondaire d'Oka.</li> </ul>	MRC	Municipalités, CFAM, CSSMI, UPA	EC	\$\$

## AXE 3 – ALIMENTATION ET SOCIÉTÉ

Orientations	Objectifs	Actions	Mise en œuvre		Échéance	Budget
			Responsable	Partenaires		
<p><b>3.3</b> Faire en sorte que les jeunes s'intéressent à l'agriculture, connaissent ses fonctions et valorisent les métiers agricoles.</p>	<p><b>3.3.2</b> Ouvrir les jeunes au monde agricole par des activités d'implication.</p>	<p><b>26.</b> Rassembler les intervenants animateurs des maisons de jeunes et des représentants des milieux communautaire et agricole afin d'impliquer les 12-17 ans dans des activités visant à faire connaître l'agriculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ organiser des activités d'implication portant sur la thématique de l'agriculture, favorisant le travail en équipe et emmenant les jeunes à devenir des citoyens informés et responsables;</li> <li>▪ élargir la portée d'activités existantes ou concevoir de nouveaux projets en s'inspirant des succès d'initiatives locales (ex. : journées horticoles à Deux-Montagnes, implication des jeunes pour la récolte du LOPIN – jardin communautaire à Saint-Eustache, etc.).</li> </ul>	MRC	<p>CISSS des Laurentides, maisons de jeunes (Deux-Montagnes, Pointe-Calumet, Saint-Eustache, Oka), UPA</p>	LT	\$\$
<p><b>3.4</b> Multiplier les échanges de proximité entre les milieux agricole et urbain, ainsi qu'au sein même du milieu agricole.</p>	<p><b>3.4.1</b> Favoriser le dialogue entre agriculteurs et non agriculteurs.</p>	<p><b>27.</b> Supporter les initiatives visant à faire des producteurs agrotouristiques, habitués d'interagir avec le public, des ambassadeurs auprès des citoyens. Encourager ces exploitations à agir comme véhicules de promotion de l'agriculture au sens large, lors d'activités tenues en zone agricole ou en zone urbaine (ateliers, conférences, événements, etc.).</p>	MRC	<p>Municipalités, TBL, TCAL, UPA</p>	EC	\$\$
	<p><b>3.4.2</b> Capitaliser sur le savoir-être et le savoir-faire des agriculteurs d'expérience pour assister la relève.</p>	<p><b>29.</b> Encourager le maillage et la formation entre les agriculteurs ayant plus d'expérience et les moins expérimentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ examiner la possibilité d'utiliser une formule telle que le service de mentorat d'affaires offert par la MRC ou le Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) proposé par Emploi-Québec;</li> <li>▪ identifier des agriculteurs d'expérience reconnus pour leur expertise (compagnons/mentors) qui pourront développer les compétences de la relève agricole (apprentis/mentorés).</li> </ul>	MRC	<p>UPA/CEAOL, CLE</p>	LT	\$\$

## AXE 4 – PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT

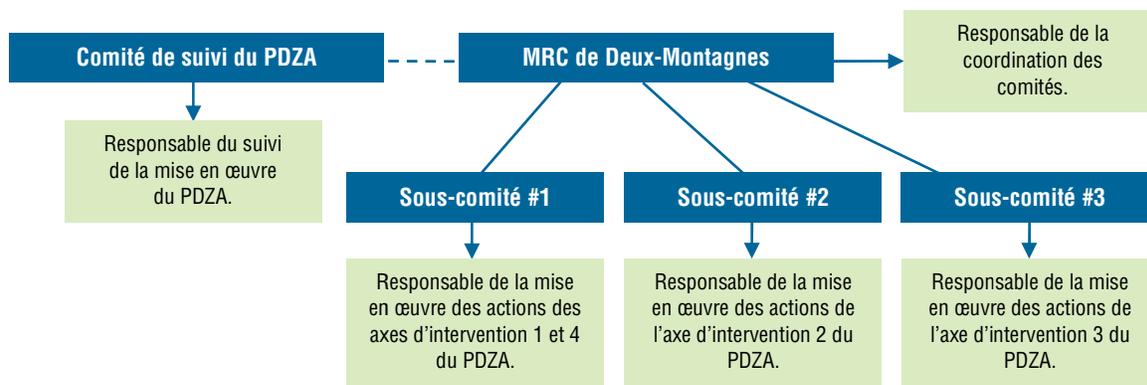
Orientations	Objectifs	Actions	Mise en œuvre		Échéance	Budget
			Responsable	Partenaires		
4.1 Conserver et mettre en valeur les éléments patrimoniaux significatifs du paysage rural de la zone agricole, naturels ou bâtis.	4.1.1 Reconnaître et préserver le patrimoine paysager agricole.	<p><b>30.</b> Mettre à jour l'identification et la caractérisation des éléments du paysage agricole ayant une valeur patrimoniale afin d'en favoriser la protection, la conservation et la mise en valeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>prêter attention à l'ensemble des éléments du paysage, incluant le cadre bâti, les points de vue panoramiques, ainsi que les milieux naturels (ex. : massifs boisés, ressources hydriques, etc.);</li> <li>introduire des mesures permettant d'assurer la pérennité du paysage tout en conservant la fonctionnalité des bâtiments agricoles (ex. : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), règles concernant l'entreposage extérieur, etc.);</li> <li>utiliser des outils de sensibilisation à la protection et à la mise en valeur de la ressource paysagère (ex. : circuits patrimoniaux, campagne de promotion, trousse pédagogique, etc.).</li> </ul>	MRC	Municipalités, Tourisme Laurentides, TBL, UPA	LT	\$\$
	4.1.3 Valoriser les lieux patrimoniaux par le maintien de leur caractère agricole.	<p><b>31.</b> Appuyer l'effort de valorisation des sites historiques tels que l'Abbaye d'Oka ou le Moulin Légaré afin qu'ils s'inscrivent dans le prolongement de l'agriculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>réunir les acteurs concernés par la mise en valeur de l'agriculture et le développement de l'agrotourisme sur le territoire;</li> <li>informer lesdits acteurs des projets récents mis en œuvre sur les différents sites et des contraintes de développement potentielles;</li> <li>proposer des bonifications à intégrer aux activités en cours et formuler de nouvelles propositions (ex. : cuisine collective permettant aux petits producteurs de transformer des aliments à peu de frais, lieu de formation en alimentation et tourisme, etc.).</li> </ul>	MRC	Municipalité, Corporation de l'Abbaye d'Oka, CML, UPA, TBL, TCAL, CFAM	MT	\$\$\$

## AXE 4 – PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT

Orientations	Objectifs	Actions	Mise en œuvre		Échéance	Budget
			Responsable	Partenaires		
4.2 Favoriser une gestion intégrée de l'eau en adoptant des mesures ou en faisant la promotion de pratiques permettant de protéger la ressource eau.	4.2.1 Mieux connaître les ressources hydriques pour faciliter leur gestion.	<p><b>32.</b> Poursuivre et accentuer l'acquisition de connaissances sur les ressources en eau de surface et en eau souterraine du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>améliorer et mettre à jour la caractérisation des cours d'eau, des plans d'eau, des milieux humides, des bandes riveraines, des bassins versants, des eaux souterraines et des aquifères;</li> <li>identifier pour le milieu agricole, les problèmes liés surtout à la dynamique des cours d'eau, à la qualité de l'eau, à l'approvisionnement en eau et à la santé des écosystèmes;</li> <li>effectuer l'inventaire des solutions et des actions possibles en lien avec les différents problèmes identifiés;</li> <li>profiter de l'information existante et acquérir des données complémentaires de façon ciblée, selon la nécessité.</li> </ul>	MRC	COBAMIL, ABRINORD, Profit-eau-sol, Agropomme, MAPAQ, UPA, MDDELCC	EC	\$\$
	4.2.2 Informer, mobiliser et concerter les acteurs concernés par la gestion de l'eau.	<p><b>33.</b> Engager une discussion régionale impliquant les acteurs concernés par la gestion de l'eau en milieu agricole :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>favoriser l'appropriation de la ressource eau en assurant le partage des connaissances sur l'état des ressources hydriques avec les agriculteurs et les intervenants du territoire;</li> <li>prioriser les problèmes et sélectionner les solutions les plus pertinentes dans le cadre de rencontres de consultation, en s'assurant que la faune fasse partie intégrante de la réflexion;</li> <li>clarifier et mieux diffuser les critères d'intervention dans les cours d'eau (enlèvement d'obstruction anthropique ou naturelle, travaux de nettoyage, d'entretien ou d'aménagement, etc.).</li> </ul>	MRC	Municipalités, MRC de la région des Laurentides, COBAMIL, ABRINORD, Profit-eau-sol, UPA, MAPAQ, MDDELCC, MAMOT	CT	\$
		<p><b>34.</b> Proposer des projets ou des outils (ex. : système d'information, politique, règlement, entente, etc.) permettant une gestion de l'eau efficace et responsable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>favoriser la mise en œuvre des actions des plans directeurs de l'eau (PDE) du COBAMIL et d'ABRINORD pour le secteur agricole;</li> <li>privilégier les projets rassembleurs à l'échelle des bassins versants et publiciser auprès de l'ensemble des citoyens les initiatives mises de l'avant en milieu agricole, ainsi que les résultats de ces dernières.</li> </ul>	MRC	Municipalités, COBAMIL, ABRINORD, Profit-eau-sol, UPA	MT	\$\$

### 5.3 Mise en œuvre

La mise en œuvre du PDZA de la MRC passera par la formation d'un comité de suivi, responsable de suivre l'avancement de la réalisation des actions du plan d'action (fig. 33). Le comité de suivi aura une composition comparable à celle du comité directeur, mis à contribution au cours de l'élaboration du PDZA (cf. section 1.2). Trois sous-comités techniques de mise en œuvre seront également mis en place; ces sous-comités engageront des représentants des différentes organisations partenaires pressenties ou déjà impliquées à travers les actions propres à chacun des axes d'intervention du PDZA (cf. section 5.2). La coordination des comités sera assurée par une personne responsable du dossier à la MRC. Enfin, le comité de suivi émettra ses recommandations sur la nature et la nécessité des révisions futures à apporter au PDZA, que ce soit au niveau de l'évolution du portrait et du diagnostic qui en découle, de la vision à partager et des principes directeurs à reconnaître, des orientations privilégiées et des actions à mettre en œuvre, ou des partenaires à impliquer pour favoriser le développement agricole dans la MRC.



**Figure 33** Schématisation de la stratégie de mise en œuvre du PDZA

## RÉFÉRENCES

- Agriculture et Agroalimentaire Canada. (2013). Vue d'ensemble du système agricole et agroalimentaire canadien 2007. Repéré à <http://www.agr.gc.ca/fr/a-propos-de-nous/publications/publications-economiques/liste-alphabetique/vue-d-ensemble-du-systeme-agricole-et-agroalimentaire-canadien-2007/?id=1201291159395>
- Agropur. (2015). Plaisirs et fromages – La fromagerie d'Oka. Repéré à <http://www.plaisirsetfromages.ca/agropur/la-fromagerie-doka>
- Auger, M., Coulombe, S., Lizotte, S., Paquin, C., Pontbriand, C. et Quesnel, P.-O. (2014). Portrait de l'industrie bioalimentaire des Laurentides 2014. Repéré sur le site du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/PortraitindustriebioalimentaireLaurentides.pdf>
- Beaulieu, J., Daigle, G., Gervais, F., Murray, S., et Villeneuve, C. (2010). *Rapport synthèse de la cartographie détaillée des milieux humides du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal*. Canards Illimités – Québec et ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs. Québec, 60 p.
- Benjamin, K., Cogliastro, A. et Bouchard, A. (2006). *Potentiels et contraintes des friches agricoles dans une trame agroforestière : perceptions des propriétaires*. Montréal, Québec : Institut de recherche en biologie végétale. Repéré à <http://www.irbv.umontreal.ca/wp-content/uploads/cogliastro-perception2006.pdf>
- Boutin, D. (1999). *Agriculture et ruralité québécoise : analyse des impacts socio-spatiaux de quelques caractéristiques structurelles des exploitations*. Québec, Québec : Université Laval. Repéré à [http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/man\\_dats/prod-porcine/documents/dura8-A-Intro-Chap-II.pdf](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/man_dats/prod-porcine/documents/dura8-A-Intro-Chap-II.pdf)
- Caldwell, W. J. et Weir, C. (2002). *Ontario's Countryside: A Resource to Preserve or an Urban Area in Waiting? A Review Of Severance Activity in Ontario's Agricultural Land During the 1990s*. Guelph, Ontario : University of Guelph. Repéré à [http://www.waynecaldwell.ca/Projects/ruralnonfarm/development\\_final.pdf](http://www.waynecaldwell.ca/Projects/ruralnonfarm/development_final.pdf)
- Canards Illimités Canada. (2015). À quoi les milieux humides servent-ils? Repéré à : <http://www.canards.ca/en-apprendre-plus-sur-les-milieux-humides/que-font-les-milieux-humides/>
- Centre Corporatif. (2015). *Types of Business Organizations*. Repéré à <http://www.corporationcentre.ca/docen/pinc/home.asp?t=212>
- Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec. (2012a). *Atlas agroclimatique du Québec*. Repéré à : <http://www.agrometeo.org/index.php/atlas>
- Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec. (2012b). *Indices agrométéorologiques pour l'aide à la décision dans un contexte de climat variable et en évolution*. Repéré à : [http://www.agrometeo.org/help/feuilleter\\_CRAAQ\\_indices\\_agrometeo.pdf](http://www.agrometeo.org/help/feuilleter_CRAAQ_indices_agrometeo.pdf)
- Cloutier, S., Marmen, S., Benoît, H., Saint-Amand, M., Pouliot, K., Caza, P., . . . Bégin, S. (2013). *La trousse d'information PDZA*. Repéré à <http://www.trousse.pdza.ca/>
- Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles. (2015). *Analyse du phénomène d'accaparement des terres agricoles*. Repéré à <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/capern/mandats/Mandat-26309/index.html>
- Commission de protection du territoire agricole du Québec. (2006). *L'approche d'ensemble dans la gestion des nouvelles utilisations résidentielles en zone agricole*. Repéré à : <http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/art-59.pdf>
- Commission de protection du territoire agricole du Québec. (2008). *L'appréciation des demandes de morcellement de ferme dans l'application de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*. Repéré à [http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/morcellement\\_de\\_ferme\\_final\\_20\\_septembre\\_2007.pdf](http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/morcellement_de_ferme_final_20_septembre_2007.pdf)
- Commission de toponymie du Québec. (2015). Collines d'Oka. Repéré sur le site de la Commission de toponymie du Québec : [http://www.toponymie.gouv.qc.ca/CT/toposweb/fiche.aspx?no\\_seq=45312](http://www.toponymie.gouv.qc.ca/CT/toposweb/fiche.aspx?no_seq=45312)
- Communauté métropolitaine de Montréal. (2012). *Plan métropolitain d'aménagement et de développement*. Repéré à [http://cmm.qc.ca/fileadmin/user\\_upload/pmad2012/documentation/20120530\\_PMAD.pdf](http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/pmad2012/documentation/20120530_PMAD.pdf)
- Communauté métropolitaine de Montréal. (2013). *Caractérisation des principales friches herbacées et arbustives en zone agricole*. Document fourni par Pierre-Olivier Quesnel du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.
- Communauté métropolitaine de Montréal. (2010). *Portrait statistique des activités et du territoire agricoles de la Communauté métropolitaine de Montréal*. Repéré à [http://cmm.qc.ca/fileadmin/user\\_upload/documents/20110208\\_cca\\_portrait\\_statistique.pdf](http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20110208_cca_portrait_statistique.pdf)

- Conseil des bassins versants des Mille-Îles. (2010). *Milieu agricole – Bassin versant de la rivière du Chicot (en cours)*. Repéré sur le site du Conseil des bassins versants des Mille-Îles : <http://www.cobamil.ca/organismes-de-bassins-versants-locaux/ruisseau-lacorne-caarul>
- Conseil des bassins versants des Mille-Îles. (2013). *Portrait de la zone de gestion intégrée de l'eau par bassins versants du COBA-MIL*. Dans : Plan directeur de l'eau. 1ère édition, volume 2, vol. 1-5. Sainte-Thérèse, Québec.
- Corporation du Moulin Légaré. (2015). Moulin Légaré – Historique. Repéré à [http://www.corporationdumoulinlegare.com/historique\\_ml.cfm](http://www.corporationdumoulinlegare.com/historique_ml.cfm)
- Courleux, F. (2011). Augmentation de la part des terres agricoles en location : échec ou réussite de la politique foncière ? *Économie et statistique*, 444(444-445), 39-53.
- Fédération québécoise des municipalités. (2015, juin). Accaparement des terres agricoles – Agir avant qu'il ne soit trop tard. *QUORUM*, 40(2), 29.
- La Financière agricole du Québec. (2014). *Bulletin Transac-TERRES – Édition 2014*. Repéré à [http://www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/cent\\_docu/docu\\_publ/etud/econ/vale\\_terr/transac\\_terres\\_2014\\_fra.pdf](http://www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/cent_docu/docu_publ/etud/econ/vale_terr/transac_terres_2014_fra.pdf)
- Fortin, M.-A. (2015). *Accaparement des terres agricoles – La FQM demande au gouvernement de quantifier le phénomène*. Repéré sur le site de la Fédération québécoise des municipalités : <http://fqm.ca/2015/03/16/la-fqm-demande-au-gouvernement-de-quantifier-le-phenomene/>
- Girard, P., Chalifour, P., Lavoie, S., Lessard, I. et Paquin, C. (2015). *Plan de développement de la zone agricole – Comment établir un bon diagnostic?* Repéré sur le site du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec : [https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/DeveloppementRegional/PDZA/PDZA\\_Etablirdiagnostic.pdf](https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/DeveloppementRegional/PDZA/PDZA_Etablirdiagnostic.pdf)
- Haspeck, J. (2011, 26 août). Des pomiculteurs se regroupent. *L'Éveil et La Concorde*. Repéré à <http://www.veilleil.com/Actualit%C3%A9s/2011-08-26/article-2728333/Des-pomiculteurs-se-regroupent/1>
- Institut de recherche et de développement en agroenvironnement. (2013). *Inventaire des terres du Canada (ARDA) – Description des classes et sous-classes*. Repéré sur le site de l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement : [http://www.irda.qc.ca/assets/documents/P%C3%A9dologie/Desc\\_classe\\_arda.pdf](http://www.irda.qc.ca/assets/documents/P%C3%A9dologie/Desc_classe_arda.pdf)
- Meloche, J.-P. et Debailleul, G. (2013). *Acquisition des terres agricoles par des non agriculteurs au Québec* (Rapport n° 2013RP-04). Montréal, Québec : Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations. Repéré à : <http://www.cirano.qc.ca/pdf/publication/2013RP-04.pdf>
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. (2011). *Groupe de travail sur la mise en marché des produits de spécialité – Rapport déposé au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* (Tome 2). Repéré à : [http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/developpement\\_regional/ruralite/groupe\\_travail/rapport\\_emporium\\_tome\\_2.pdf](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/developpement_regional/ruralite/groupe_travail/rapport_emporium_tome_2.pdf)
- Ministère des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario. (2010). *Guide du citoyen - Le morcellement des terres*. Repéré à <http://www.mah.gov.on.ca/AssetFactory.aspx?did=5933>
- Ministère des Affaires municipales et de la Métropole du Québec, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et ministère de l'Environnement du Québec. (2001). *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement – La protection du territoire et des activités agricoles*. Repéré à : [http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/amenagement\\_territoire/orientations\\_gouvernementales/orientations\\_amenagement\\_agricole.pdf](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/amenagement_territoire/orientations_gouvernementales/orientations_amenagement_agricole.pdf)
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et Communauté métropolitaine de Montréal. (2012). *Portrait statistique agricole de la MRC de Deux-Montagnes*. Repéré à [http://cmm.qc.ca/fileadmin/user\\_upload/periodique/PortraitStatAgricole\\_Deux-Montagnes.pdf](http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/periodique/PortraitStatAgricole_Deux-Montagnes.pdf)
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. (2013). *Guide de l'exploitant agricole et du propriétaire non exploitant*. Repéré à [http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Taxes\\_foncieres\\_agricoles/Guide\\_PCTF\\_A.pdf](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Taxes_foncieres_agricoles/Guide_PCTF_A.pdf)
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. (2014a). *Portrait sommaire de l'agroalimentaire dans la MRC de Deux-Montagnes – 2014*. Repéré à : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Regions/Laurentides/Portrait2014-MRCDeux-Montagnes.pdf>
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. (2014b). *Main-d'œuvre agricole*. Repéré sur le site du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/md/mainoeuvre/profil/mainoeuvreagricole/Pages/mainoeuvreagricole.aspx>

- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. (2015). *Agriculture biologique*. Repéré sur le site du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/Production/agriculturebiologique/Pages/alimentsbio.aspx>
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. (s.d.). *Remise en état des terres en friche*. Repéré sur le site du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec : [http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/DeveloppementRegional/Multifonctionnalite/Friche\\_terresenfriche.pdf](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/DeveloppementRegional/Multifonctionnalite/Friche_terresenfriche.pdf)
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (2002). *Une classification climatique du Québec à partir de modèles de distribution spatiale de données climatiques mensuelles : Vers une définition des bioclimats du Québec*. Repéré sur le site du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changements/classification/1methode.htm>
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (2015a). *Code de gestion des pesticides*. Repéré sur le site du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/pesticides/permis/code-gestion/index.htm#pq-intervenir>
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (2015b). *Milieu agricole – Réglementation*. Repéré sur le site du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques : [http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/milieu\\_agri/agricole/](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/milieu_agri/agricole/)
- Lapointe, M. (2013). *Plan de développement de la zone agricole – MRC de L'Assomption*. Repéré sur le site de la MRC de L'Assomption : <http://www.mrclassomption.qc.ca/userfiles/files/PDZA-MRCLASSOMPTION-VERSION-ADOPT%C3%89E-25SEPT2013.pdf>
- Naturpac. (s.d.). Coopérative pomicole du Lac des Deux-Montagnes. Repéré à <http://www.naturpac.com/coop.html>
- Nickerson, C., Morehart, M., Kuethe, T., Beckman, J., Ifft, J. et Williams, R. (2012). *Trends in U.S. Farmland Values and Ownership*. Repéré sur le site du U.S. Department of Agriculture : [http://www.ers.usda.gov/media/377487/ei\\_b92\\_2\\_.pdf](http://www.ers.usda.gov/media/377487/ei_b92_2_.pdf)
- Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture. (2005). *Thésaurus multilingue du foncier – version française*. Repéré à <http://www.fao.org/docrep/005/x2038f/x2038f00.HTM>
- Ouellette, H., Dehiles, A., Bruno, M., Bock, S. et Deschênes, S. (2015). *Faits saillants et caractéristiques du marché du travail de la MRC de Deux-Montagnes*. Repéré sur le site d'Emploi Québec : [http://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/pdf/Regions/Laurentides/15\\_imt\\_faits-saillants\\_MRC-Deux-Montagnes.pdf](http://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/pdf/Regions/Laurentides/15_imt_faits-saillants_MRC-Deux-Montagnes.pdf)
- Paillat, N., Lebel, S., Morisset, M. et Vavaressos, H. (2002). *La rareté de la main-d'œuvre agricole : une analyse économique*. Repéré à [http://www.agricarrieres.qc.ca/pages/Pdf/Bibliotheque/Serie\\_Rapport\\_et\\_Etudes/La\\_rarete\\_de\\_main-doeuvre\\_agricole\\_-\\_une\\_analyse\\_economique.pdf](http://www.agricarrieres.qc.ca/pages/Pdf/Bibliotheque/Serie_Rapport_et_Etudes/La_rarete_de_main-doeuvre_agricole_-_une_analyse_economique.pdf)
- Paquin, C. (2015). *Identification des superficies cultivées mais non enregistrées au MAPAQ pour la MRC de Deux-Montagnes*. Document fourni par Claude Paquin du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.
- Piédalue, G. (2007). Parc national d'Oka, un patrimoine naturel. Repéré sur le site de l'Encyclopédie du patrimoine culturel de l'Amérique française : [http://www.ameriquefrancaise.org/fr/article-504/Parc\\_national\\_d%E2%80%99Oka,\\_un\\_patrimoine\\_naturel.html#.Vxfp9HrZlpk](http://www.ameriquefrancaise.org/fr/article-504/Parc_national_d%E2%80%99Oka,_un_patrimoine_naturel.html#.Vxfp9HrZlpk)
- Quesnel, P.-O., Tanguay, L. et Arpin, B. (2006). *Portrait agricole sommaire et évolutif de la Communauté Métropolitaine de Montréal*. Document fourni par Pierre-Olivier Quesnel du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.
- Ressources naturelles Canada. (2014). *Zones de rusticité des plantes au Canada*. Repéré à : [http://planhardiness.gc.ca/images/PHZ\\_2014\\_CFS\\_Map.pdf](http://planhardiness.gc.ca/images/PHZ_2014_CFS_Map.pdf)
- Robitaille, E. et Bergeron, P. (2013). *Accessibilité géographique aux commerces alimentaires au Québec : analyse de situation et perspectives d'interventions*. Repéré sur le site de l'Institut national de santé publique du Québec : [https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1728\\_AccessGeoCommAlimentQc.pdf](https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1728_AccessGeoCommAlimentQc.pdf)
- Ross, C.-F. (2014, janvier). *Accaparement des terres agricoles – Les terres agricoles : un investissement pour les caisses de retraites?* Communication présentée au 21<sup>e</sup> symposium laitier du Groupe laitier Agri-Plus, Saint-Eustache, Québec. Résumé repéré à <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Regions/Laurentides/Symposiumlaitier/accaparementdesterresagricoles.pdf>
- Sankarapillai, S., et Aslam, A. (2013). *Potential of GIS Evaluation for Mass Wasting Processes in Mountain Ranges of South West Coast of India*. *Journal of Earth Science and Engineering*, 3(6), 416.
- Statistique Canada. (2011). Land tenure as a proportion of total farm area, Canada, 1976 to 2011. Repéré à <http://www.statcan.gc.ca/pub/95-640-x/2011001/p1/figs/figure11-eng.htm>



- Tessier, A., Pouliot, K. et Rousseau, M. (2012). *Plan de développement de la zone agricole – Guide d'élaboration*. Repéré sur le site du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/GuidePDZA.pdf>
- Thomas, F. (2012). *Les activités complémentaires à l'agriculture*. Repéré sur le site du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/estrie/journal/novembre2012/Pages/activitescomplementairesagriculture.aspx>
- Varvaressos, H. (2006, novembre). *État de la situation de la main-d'œuvre en agriculture*. Communication présentée au colloque de l'entrepreneur gestionnaire 2006 du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec, Drummondville, Québec. Résumé repéré à [http://www.agrireseau.qc.ca/bovinslaitiers/documents/Varvaressos\\_Helene\\_collges06.pdf](http://www.agrireseau.qc.ca/bovinslaitiers/documents/Varvaressos_Helene_collges06.pdf)
- Vivre en Ville. (2014). *Villes nourricières : mettre l'alimentation au cœur des collectivités*. 141 p. (coll. Outiller le Québec; 6).
- Voulligny, C. et Gariépy, S. (2008). *Les friches agricoles au Québec : état des lieux et approches de valorisation*. Repéré à [http://www.agrireseau.qc.ca/Agroforesterie/documents/Rapport\\_friches\\_agricoles\\_QC\\_2007\\_Fr\\_Final.pdf](http://www.agrireseau.qc.ca/Agroforesterie/documents/Rapport_friches_agricoles_QC_2007_Fr_Final.pdf)